



REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE.

## Littérature, Histoire, Archéologie, Biographies et Légendes

## Littérature.

LE  
Château des AbîmesPAR  
RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

XII.

## Secret de Polichinelle.

—Jo viens te parler du pauvre fou, dit Xavier.

Rémy leva la tête avec un mouvement brusque, comme si les mots du jeune docteur répondaient à une intime pensée.

Il avança un siège à son ami, et celui-ci reprit :

—Ma conviction est que les naïfs, les hommes gens seront toujours les meilleurs aliénistes. Les spécialistes entasseront les théories sans rien prouver. Un fou est un malade. Traiter la folie par la violence, équivaut à n'administrer que des toniques en guise de remède. Tout aliéné garde une blessure au cerveau, et cette blessure il s'agit de la cicatriser. Depuis que je connais ce misérable intérieur, je suis frappé de deux choses, de la tristesse latente de la femme, imparfaitement motivée par son état maladif, et de la préoccupation persistante de l'idiot. Ses pensées dont le nombre reste fort restreint se rapportent toutes à un fait que nous ignorons. Cette famille a sa lèpre morale, et cet homme garde son secret. Comme sa folie est le résultat d'un accident, il ne me sera possible de le soigner, de le guérir, quo le jour où je connaîtrai la cause de sa tristesse et de sa folie.

—À qui la demander? reprit Remy Posquères.

—Une seule créature t'apprendra ce que nous voulons, ce que nous devons savoir: Polichinelle. . . ne t'y trompe point; d'ailleurs, Polichinelle est la plus vaillante de la famille. Cette disgraciée cache une grande âme dans un corps contrefait.

—Je le sais, et pourtant j'hésite.

— Pourquoi ?

— Le courage me manque pour dire à cette enfant : — Il est dans votre vie une page honteuse, et je veux que vous me la dévoillez.

— Cette page est plutôt triste que honteuse, reprit Xavier. Remarque bien, que sans trêve le pauvre fou répète : — « Les hommes ne sont pas justes ! Les juges sont des hommes ! » — Certainement le malheureux est une victime. Un insensé ne persisterait pas à nier dans sa folie ; la finesse dont il aurait besoin finirait certainement par lui faire défaut. Au lieu d'accabler de honte Polichinelle, ta demande la soulagera. Toute cette famille étouffe sous le poids de son secret. Il y a plus, la concierge, Mme Vermeil les appelle les *Sémaïs*, eh bien ! j'ai lieu de supposer que ce nom n'est pas le leur. Deux fois déjà, tandis qu'on le prononçait, la malade ne répondait pas. Evidemment il ne lui est pas familier. Elle se trouve obligée de faire un effort de mémoire afin de se rappeler que pour les gens de la maison, elle se nomme Victoire Sémaïs. Cherche donc, cherche jusqu'au fond. Je me suis souvent trouvé en face de blessés portant des plaies hidenses, et je les pensais presque sans les faire souffrir, à force d'y mettre de la légèreté de main, et l'attention de ne les point blesser. Tu es certes, de ceux qui peuvent effleurer les blessures de l'âme sans faire souffrir les patients. Pour cela, Rémy, tu possèdes une douceur sérieuse, et cette complaisance sincère qui s'incline vers le pauvre avec quelque chose de fraternel. Polichinelle ne croira jamais qu'une vaine curiosité te porte à l'interroger. Elle comprendra tout de suite que tu lui veux du bien, et son cœur s'ouvrira comme s'ouvrent les sources longtemps fermées. . .

— Eh bien ! dit Posquères, je lui parlerai demain.

— As-tu besoin d'une consultation personnelle ? demanda Xavier.

— Moi ! Qui te fait croire. . . .

— Pours fréquent, œil fébrile, peau brûlante.

— Une maladie, peut-être. . . .

— Non point, un état habituel depuis quelque temps.

— Je t'assure. . . .

— Un mot de plus et tu mentirais.

— Je n'ai aucune peine, reprit Posquères.

— Je n'attribue pas ton état à un chagrin, il s'agit plutôt d'une préoccupation. Il ne te convient pas de me l'avouer, soit. Un jour tu me diras tout dans un moment d'abandon. Je suis assez ton ami pour ne point forcer ta confiance. . . Parlons d'autre chose, Rémy, de la soirée de Tiburce Dangles, par exemple, de la beauté, des talents multiples de sa sœur, des instincts dangereux de cette jeune fille, des peines que se réserverait pour l'avenir celui qui

fonderait sur elle quelque espérance. . . Tu deviens pâle, Rémy. . . Ce n'est point encore de cela qu'il faut t'entretenir. . . Que faisais-tu tout à l'heure ?

— Une de ces exécutions auxquelles nous nous livrons tous dans la vie. . . J'ai brûlé des cartes, des lettres, des fleurs séchées, même des portraits. . . Au moment où tu es entré je tenais d'une main le portrait de Léa Dangles, qui jadis est tombé entre mes mains d'une façon bizarre. Laisse-moi tenter d'apprendre par suite de quels événements. Plus tard je te raconterai tout. . . .

— Même ce que je devine ? reprit Xavier.

Rémy serra la main du jeune docteur.

— A propos, reprit celui-ci, j'ai des malades sérieux. Mlle. Louise-Gonzague de Montgrand m'a appelé près d'elle, et je soigne deux amis de son père. Je ne te remercierai point, tu ne le souffrirais pas.

— Comment vas-tu faire, demanda Rémy.

— Guérir mes malades, parbleu !

— Ce n'est point là ce qui m'inquiète. Mais du moment où la clientèle vient à toi, tu ne peux continuer à donner tes consultations dans l'arrière-boutique d'un herboriste. Il faut de la tenue. Si l'on te croit pauvre, on paiera ta science à raison de cinq francs la visite. Monte ta maison simplement, mais suffisamment. Il te faut un appartement dans une maison convenable, et quelques meubles choisis avec goût. Je puis d'ici à huit jours te faire nommer médecin d'un théâtre : ce n'est pas lucratif au premier abord, mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a de nombreux maux de gorges dans le personnel des artistes. Une société de secours mutuels cherche également un médecin, ceci non plus n'est pas très-avantagieux, mais on se fait connaître, et plus tard il devient possible de choisir sa clientèle. . . .

Posquères prit trois papiers soyeux dans un coffret, et les tendit à Xavier :

— Emporte ces trois mille francs, tu me les rendras dans un an.

Xavier voulut refuser.

— Je te croyais mon ami, dit Posquères.

— Une larme brilla dans les yeux de Xavier. Il serra la main de l'artiste sans ajouter une seule parole.

— Es-tu invité à dîner chez Dangles la semaine prochaine ? demanda Rémy.

— Oui.

— Tu iras ?

— Certainement.

Le médecin se leva et quitta Rémy.

Celui-ci s'endormit tard, et ses rêves furent terribles. Il lui semblait qu'il se trouvait brusquement transporté dans une forêt habitée par des monstres, et que ces monstres le menaçaient des griffes et des dents.

Le lendemain matin il se leva las, nerveux et il attendit avec impatience l'arrivée de Polichinelle. Celle-ci entra en même temps que Min<sup>e</sup>. Vermeil.

Tandis que l'une balayait les tapis, frottait et brossait les meubles, la seconde maniait avec adresse les pâtes tendres et les bibelots fragiles. Elle paraissait douée d'une patience infinie et d'une sollicitude à toute épreuve pour les riens charmants s'entassant sur les étagères et les crédences. Elle s'était prise tout d'un coup à les aimer. Il lui semblait désormais, qu'ils faisaient partie de son existence. Elle gardait des prédilections pour des bergères enrubannées peintes de couleurs délicates sur des pâtes de Saxe transparentes d'émail. Elle souriait en regardant les pièces d'un service royal accumulées sur une crédence. Il se trouvait là des dindons de faïence étalant la robe bleue d'une queue fantastique, des paquets d'asperges liés d'un oignon doré et agrémentés d'un piment aux tons de corail. Des saladiers remplis de fruits dont le moulage défait la nature, des coquillages, des oiseaux posés sur des socles, des singes grignotant des noix. L'art du modelleur et du porcelainier confondus avaient réalisé des merveilles. Rémy avait acheté ces raretés un peu partout : dans les vieux châteaux et dans les fermes, chez les brocanteurs et à la salle Drouot. Il en avait rapporté de Bohême, d'Autriche et d'Italie.

Puis, à côté de ces objets charmants carminés comme des pétales de roses et frais d'une idéale verdure, elle maniait des ivoires délicats de toutes dates et de toute provenance : des statuettes de saints raides dans leurs robes monacales : des figurines d'anges souriants, des crucifix sculptés à Mexico dans des défenses colossales, et enlevés avec une inspiration presque farouche. Sur ces ivoires se trouvaient les vestiges de colorations à demi effacées. Les bordures des tuniques et des manteaux gardaient des traces d'or ; les cheveux avaient des tons bruns ; le front des crucifix saignait sous les épines de la couronne. Polichinelle s'imaginait que tout à coup on l'avait transportée dans une chapelle dont elle devait entretenir les guipures, les figurines et les fleurs... Elle se plaisait à étaler sur les guéridons les lourdes étoffes brodées d'or, à faire reluire les plats de cuivre en rondes bosses, et les vases d'argent conquis sur les dresseurs allemands. Elle savait mettre dans leur jour les choses précieuses de Posquères, et celui-ci n'éprouvait jamais de crainte quand il voyait la fillette errer au milieu des raretés encombrant l'atelier.

Ce matin-là Rémy regarda Polichinelle avec un redoublement d'attention.

La petite bossue était toujours pâle, son regard reflétait une douleur sourde, profonde,

inguérissable. Dans sa pensée, quoiqu'elle fit ou pût dire, surnageait pour ainsi dire un souvenir terrible glaçant le sourire sur ses lèvres et tuant l'espérance dans son cœur. Il y avait quelque chose d'immuable dans l'expression de sa détresse ; rien d'exagéré, de théâtral, cependant. Une souffrance lente, une douleur qui la dévorait au-dedans, et dont elle mourrait avant de l'avoir révélée.

Rémy venait de s'installer devant son chevalet, et à de rares intervalles il ajoutait une retouche légère au portrait de Paul de Montgrand.

— Polichinelle ! dit-il tout à coup.

La fillette se retourna.

— Est-ce ressemblant ? demanda le peintre.

— Oh ! oui, Monsieur, oui, bien ressemblant et bien beau. Si au lieu de vêtir Mlle de Montgrand comme vous l'avez fait, vous lui aviez mis une tunique blanche, et placé une palme entre les mains, on l'aurait prise pour une jeune sainte.

— Vous l'aimez bien, mon enfant ?

— Oh ! Monsieur, pouvez-vous me demander cela... Vous et elle, n'êtes-vous point mes bienfaiteurs, mes anges gardiens... ?

— Et cependant, reprit Posquères, vous n'avez pas confiance en moi... ?

— Je manque de confiance envers vous ?

— De la façon la plus complète, et j'ajouterais la plus nuisible pour ceux que vous chérissez... Si vous me croyez votre ami, si vous êtes persuadée que je vous porte un intérêt réel, pourquoi ne me livrez-vous que ce nom ridicule, odieux, de Polichinelle ? Est-ce un nom d'enfant et de jeune fille ? Ne semble-t-il pas chaque fois qu'on le prononce, qu'on vous jette une injure à la face.

— Tout le monde m'appelle comme cela, monsieur Rémy.

— Mais il me convient à moi de vous nommer autrement.

— Alors, reprit la petite bossue rongissant, appelez-moi Véronique.

— Un joli nom, modeste et doux. Oni, je vous appellerai Véronique... Et puisque voilà un pas de fait sur le chemin de la confiance, laissez-moi vous parler de ceux qui vous intéressent, de votre père... ?

— On ne le saura jamais, Monsieur, voyez-vous... il restera une sorte de grand enfant.

— Ce n'est pas l'avis du docteur.

— Il croit qu'on pourrait le guérir ?

— Il en est certain, mais il faudrait pour cela... ?

— Beaucoup d'argent, sans doute ?

— Non, Xavier ne vous demandera rien, et d'ailleurs, je suis là.

— Quoi donc alors, Monsieur ?

— Tout simplement m'apprendre à la suite

de quels évènements la raison de votre père s'est altérée.

Polichinelle s'appuya défaillante contre un meuble.

— Ne demandez pas cela, Monsieur, ne demandez pas cela !

— Véronique, dit Rémy en prenant la main de l'enfant frémissante, il me faut la vérité, la vérité tout entière. Ce que j'en devine ne saurait me suffire. Les demis mots échappés à la folie de votre père m'ont mis sur la voie, achevez cette confidence... Quelque chose de pire que la misère vous courbe et vous tue. Le secret que vous cachez est un secret de honte.. Ou plutôt c'est un secret de douleur, car votre père ne fut point coupable du crime dont on l'accuse.

— Vous savez tout ! s'écria Polichinelle.

— Non, rien de précis, je cherche, et je veux savoir, non point pour satisfaire une vaine curiosité, mais afin de vous venir en aide, et de triompher de vos ennemis ; afin de me liguer avec vous contre ceux qui vous ont réunite à cet excès d'infortune... A qui avouerez-vous votre secret mieux qu'à moi ! Je vous le répète, le docteur se regarde comme certain de guérir votre père, si la connaissance du passé lui permet d'établir une base de traitement.

Polichinelle leva vers le jeune homme des yeux noyés de larmes.

— Quoique vous appreniez, lui dit-elle, vous ne nous retirerez point votre protection, vous ne cesserez point d'avoir pitié de nous.

— Je vous le promets, Véronique.

— Et mon secret mourra dans votre mémoire ?

— Je ne m'en servirai que pour vous être utile.

La petite fille frissonna de tous ses membres.

— C'est horrible ! c'est tellement horrible ! répéta-t-elle...

Polichinelle tomba sur un coin du divan, laissa glisser ses mains jointes sur ses genoux, et reprit :

— J'ai eu tort, Monsieur, j'ai eu grand tort de vous cacher la vérité, car vous vous montrez à notre égard un ami véritable... Plus d'une fois, vous trouvant si bon, j'ai été tentée de tout vous dire... Mais si dans le présent vous allégiez notre misère, que pourriez-vous pour les malheurs du passé ? Je ne soupçonnais pas que la science gardait encore le moyen de guérir mon père... Maintenant que vous faites luire une espérance à mes yeux, je serais coupable de vous sceller nos secrets par mauvaise honte... Vous nous avez trouvés dans une misère profonde, Monsieur, sans pain, sans feu, presque sans haillons, dévorés par la douleur et la maladie, et cependant autrefois, nous avons été heureux... Il faut que je reprenne de loin mon histoire, soyez indulgent

pour mes lenteurs... Et puis, si je pleure au souvenir des jours anciens, n'y faites pas attention, monsieur Rémy... j'y suis habituée.

— Je vous écoute, pauvre enfant.

— Il faut vous dire, Monsieur, que mon père exerça longtemps un métier dont vous connaissez les dangers, puisque vous avez habité les petits pays voisins de la Ferté. Il était meulier, c'est-à-dire, qu'à trente ans, à force de piquer la meule, ses poumons étaient déjà malades, et que le médecin lui ordonna de prendre un état moins malsain. Il acheta une grande voiture, organisée comme une maison, s'associa avec un étameur et se mit à parcourir les campagnes, vendant on fondant des convert, raccommodant les chaudières, les bassines de cuivre. Il gagnait assez d'argent, et la vie était presque douce. Souvent le cheval faisait halte sur la route, près du bois, nous allumions de grands feux en hiver, et nous nous chauffions, faisant cuire notre dîner comme des Bohémiens. Nous cueillions des fleurs plein nos bras, et la voiture ressemblait à une chapelle de Fête-Dieu. Mes petits frères et mes petites sœurs grandissaient en belle santé ; moi, j'étais ce que vous savez, contrefaite et triste. Ma taille s'était de plus en plus déviée à force de porter les petits, trop lourds pour mes bras. J'avais le sentiment de ma laideur, de ma faiblesse, et ma mère ne dissimulait pas toujours la répugnance qu'elle éprouvait à mon endroit... que voulez-vous ! Je lui faisais honte... Je m'isolais le plus possible, couchant dans des coins ou lisant des fragments de journaux et de brochures. Le peu que je savais me consolait. Tour à tour, je rêvais que des fées prises de pitié me rendaient la taille droite et flexible, ou que des anges m'emportaient dans un pan de leur robe blanche... J'appris mon catéchisme toute seule, et durant un assez long séjour de mon père à la Ferté, je fis ma première communion... Ce jour-là je connus ce que c'est que la consolation... Certainement, si nous eussions habité la ville, je ne me serais point trouvée si malheureuse, le trop plein de mon cœur se fut épanché dans les églises, mais le père courait toujours, et c'était un rare bonheur que celui d'assister à la messe. Mon âme se referma presque après l'épanouissement de ma première communion. J'éprouvais parfois des rages sourdes, des douleurs concentrées. Je ne pouvais m'accoutumer à ma laideur, elle me pesait comme un fardeau. Le nom dont on m'appelait me paraissait une fustigation permanente : Polichinelle ! Et je voyais apparaître, quand on le prononçait une figure de bois grinçant, au nez formidable, à la bouche démesurément ouverte, au dos voûté, à la poitrine bombée... Polichinelle ! On n'avait trouvé que ce nom à me donner... Mes

frères le répétaient avec des éclats de rires, ma mère avec indifférence, mon père avec une sorte de dédain. . . Ne croyez point, Monsieur, que je veuille les accuser : loin de moi cette pensée. Qui se fut jamais avisé de croire que le laideron que j'étais, était doué d'un cœur qu'une caresse aurait inondé de joie, qu'un mot emplissait d'amertume. . . Mais tout ceci ne concerne que moi, et dans la terrible histoire que je dois vous raconter, je tiens fort peu de place. . . J'arrive au drame dont nous fûmes victimes, et dont jamais sans doute, nous ne saurons le dernier mot. . . Une nuit, tandis que la voiture allait sur la route de La Ferté, mon père aperçut en travers, presque sous les pas du cheval un corps immobile. Descendre de voiture, relever le malade ou le blessé, fut l'affaire d'un instant ; mais au lieu d'un malade, mon père n'avait dans les bras qu'un cadavre. . . Comprenez-vous cette chose horrible, Monsieur, rencontrer subitement dans la nuit un homme assassiné dont la poitrine est trouée de deux coups de couteau. . . Mon père plaça le mort sur ses épaules, puis il appela ma mère afin de lui aider. Peut-être ce pauvre corps gardait-il un peu de vie ? Le médecin seul pouvait l'éclairer là-dessus, et puisque nous allions à La Ferté, mon père pensa qu'il pourrait consulter un docteur dont la servante nous connaissait. . .

Polichinelle s'arrêta un moment, comme si la force lui manquait pour poursuivre. Alors le chien de Rémy s'approcha lentement de la petite bossue, posa sur ses genoux sa grosse tête intelligente, la regarda fixement, puis il poussa un aboiement lugubre.

Paix, Hasard, paix, mon chien ! dit Posquères.

La petite bossue reprit :

—Les braconniers sont nombreux dans les bois environnant La Ferté, et les gardes particuliers, les gardes champêtres et les gendarmes ont assez à faire pour défendre les propriétés contre les tendeurs de collets. Le malheur voulut que cette nuit-là, Claude Freneux guettant un braconnier de profession, se trouvât dans la partie du bois voisin de l'endroit où mon père venait de trouver le cadavre. . . Au moment où ma mère et mon père se disposaient à monter le blessé dans la voiture, le gendarme posa la main sur l'épaule de mon père, en lui demandant qui était cet homme mort. . . Il répondit la vérité, et la vérité était qu'il ne savait rien. Après s'être consulté un moment, le brigadier décida qu'il conduirait le corps au château des Abîmes.

—Au château des Abîmes ! répéta Posquères.

—Oui, Monsieur ; puisque vous êtes ami de la famille de Montgrand, vous le connaissez sans nul doute ?

—J'y ai passé des jours heureux, mon enfant, mais la dernière visite que j'y fis me laissa longtemps sous l'impression d'une tristesse lugubre.

—Peut-être avez-vous entendu dire, Monsieur, qu'on ne devrait jamais relever un mort, ni couper la corde d'un pendu. . . mon père avait cette idée-là, et il n'eut pas plus tôt cédé à son premier mouvement qui était de ranimer la vie d'un chrétien, si cela était encore possible, ou tout au moins de ne point l'écraser sous les roues de la voiture, qu'il s'en repentait. Un malheur lui viendrait de cet acte d'humanité. . . De l'heure où le brigadier lui posa la main sur l'épaule, il eut froid jusqu'au cœur, et comprit qu'il était perdu. . . Ce fut seulement quand nous arrivâmes au château des Abîmes que nous apprîmes le nom de l'homme assassiné. . .

—Il s'appelait ? demanda Rémy.

—Monsieur Refus.

Un hurlement lugubre de Hasard parut répondre au nom prononcé par la jeune fille. Le chien releva la tête, et lança ensuite un aboiement terrible, comme s'il apercevait quel-que objet inquiétant, un spectacle horrible.

—Paix donc ! fit Posquères en essayant de calmer le chien.

Celui-ci se tut, mais au lieu de reprendre son attitude alanguie, il s'assit sur ses pattes de derrière, comme un auditeur attentif, et son œil clair ne quitta pas Polichinelle.

—Monsieur Refus était notaire à Nanteuil, n'est-ce pas Véronique ?

—Oui, Monsieur. Le médecin que le vieux serviteur alla chercher à La Ferté, ne put que constater la mort : au matin, la justice arriva à son tour, et commença par nous interroger tous. . . Nous ne savions rien, sinon que fort avant dans la soirée, Coco s'était brusquement arrêté, et que mon père avait crié par deux fois d'une voix épouvantée : « Victoire ! Victoire ! »—Ensuite, à la lueur d'une des lanternes de la voiture nous avions vu une tête pâle, et un corps dont les membres s'abandonnaient. . . On l'avait étendu sur une des étroites couchettes, et nous étions restés là, retenant notre souffle, et regardant avec des yeux agrandis par la terreur, cette figure toute blanche et ces grands yeux fixes. . . Un juge apprit alors à mon père que le notaire portait six cent mille francs sur lui, au moment où il avait été assassiné. . . Qu'était devenu cet argent ? Mon père était pauvre, vivait sur les routes ; on le soupçonna. . . Pendant huit jours des hommes nous questionnèrent, fouillant les moindres détails de notre existence ; puis, en dépit de nos pleurs et des protestations de mon père on l'emmena dans la prison de Melun. . . Ce fut à la fois notre désespoir et notre ruine. Quant

à lui, on l'aurait dit frappé de stupeur. Il ne cherchait pas même à se défendre. Il était de ceux qui croient, que l'homme sur qui la justice pose la main est condamné d'avance. Il se laissa tomber dans un narasme complet, absolu. Ce pauvre homme accoutumée à la liberté, au grand air se sentit mourir entre les murailles d'une prison. Mon père était d'une nature honnête et douce ; les rapports forcés qu'il eut avec des misérables, lui semblèrent à la fois une souillure et un supplice. Et puis, que pouvait-il ? Nier simplement. Il n'empêcherait pas une foule de circonstances de se grouper pour le rendre suspect. . . . Ne s'était-il point trouvé sur le théâtre du crime ? N'avait-il pas pris le corps sanglant dans ses bras ? . . . On crut longtemps que mon père avait caché dans le bois les six cent mille francs du notaire. . . . L'époque des assises arriva. . . . L'avocat de mon père nous demanda de venir tous à l'audience, et l'on nous fit asseoir sur un banc non loin de celui que nous ne pouvions plus regarder qu'à travers nos larmes. . . . Comme il était changé ; mon Dieu ! Ses cheveux étaient devenus tout blancs ; ses mains tremblaient comme celles d'un fiévreux, on voyait bien sur sa face livide qu'il ne pensait plus, et ne gardait pas l'intelligence de comprendre ce qui se passait. L'emprisonnement, la vie en commun avec des misérables assassins ou voleurs, l'idée d'un déshonneur dont rien ne saurait enlever la tache, l'avaient à peu près rendu fou. Il répondit à l'interrogatoire du président par des protestations d'innocence presque vagues ; on voyait bien que le malheureux n'avait plus sa raison. L'avocat chargé de défendre mon père n'eut pas beaucoup de peine à le faire acquitter. Il combattit victorieusement les faibles charges s'élevant contre lui, et quand il montra aux jurés ce malheureux homme brisé, anéanti, dont le bonheur se trouvait détruit à jamais et la raison perdue, l'émotion gagna toute la salle. . . . Nous pleurons à sanglots, monsieur Rémy. . . . Ce qui se passa durant l'heure vivante nous parut plein de mystères et d'angoisses. . . . Les jurés sortirent puis ils rentrèrent. . . . L'un d'eux déclara que mon père n'était pas coupable, et on entendit une rumeur dans la salle. . . . Le cœur nous battait dans la poitrine. . . . Mais mon père restait sur son banc, la tête courbée. Il n'avait pas compris. Ma mère se jeta à son cou en sanglotant ; il ne parut pas la reconnaître. Quand on lui enleva les menottes, il parut étonné. Dans la rue il resta comme étourdi. Un médecin l'emmena dans une pauvre auberge, et tenta de réveiller son intelligence. Rien n'y fit, rien ! L'âme était morte dans ce pauvre corps. La prison l'avait tuée. . . . Ce fut ma mère qui dut prendre les

dernières résolutions. . . . Nous n'avions plus que peu d'argent ; la voiture, le cheval avaient été vendus. . . . Mon père ne pouvait plus exercer son état, et d'ailleurs, dans les campagnes, un acquittement ne suffit pas toujours pour laver un homme d'une accusation terrible. Toutes nos pratiques nous auraient quittés, et ma mère crut que le meilleur moyen de cacher notre misère et notre honte était de venir à Paris. . . .

—Ainsi, reprit Posquères, c'est la douleur causée par son emprisonnement, c'est le désespoir d'être accusé d'un crime qui ont conduit votre père à la folie. Xavier avait bien jugé le cas.

—Croyez-vous donc, Monsieur, qu'il nous soit possible de garder une espérance ?

—Xavier Argental est un savant et un homme de cœur. Je serai obligé de lui répéter votre confiance, mais vous le savez, mon enfant, un médecin est comme un confesseur.

—Vous ferez, Monsieur, ce que vous croirez le plus utile pour mon pauvre père. . . . et maintenant, il me reste à vous apprendre notre véritable nom. . . . Vous l'aviez deviné, nous ne nous nommons pas Sémaïs, mais Ségaud. . . . Nous avions peur en gardant notre nom, que l'on se souvint du procès de mon père. . . . Cette affaire n'est pas vieille, Monsieur, elle ne remonte qu'à trois ans à peu près. . . . Et voyez donc, Monsieur, si l'on avait appris à Mlle. Paule de Montgrand que mon père est ce Ségaud qui fut jadis accusé de l'assassinat du notaire de Nanteuil, et du vol de six cent mille francs. . . .

Le chien aboya d'une voix sourde, puis il vint doucement lécher les mains de Polichinelle.

—J'étais en Orient quand se passa le drame de ce procès, reprit Posquères, de telle sorte que je n'ai rien su, sinon la ruine du comte de Montgrand. . . . Apprenez-moi la date de l'assassinat.

—Il fut commis dans la nuit du 17 octobre.

—Vous en êtes sûr ?

—Oh ! Monsieur, je vivrais mille ans avant de l'oublier.

—C'est étrange ! bien étrange ! répéta Posquères.

Il resta un moment plongé dans ces réflexions, puis avec un geste vague, inconscient, il caressa le chien qui s'était rapproché de lui.

Quand il releva le front, Polichinelle le regardait avec angoisse.

L'artiste prit la main de la petite bossue.

—Mon enfant, dit-il, Xavier ne peut sauver votre père qu'en faisant comprendre à ce malheureux que tout le monde croit à son innocence. Et pour arriver à ce but, il ne me reste qu'un moyen,

—Lequel ! demanda Polichinelle.

—Retrouver le coupable, mon enfant, convaincre de son crime le meurtrier du notaire de Nanteuil.

—Qui pourrait cela ? Monsieur ; la justice est restée impuissante.

—Dieu le sait, mon enfant, mais vous venez de mettre dans mes mains le fil d'Ariane, et j'essaierai de le dévider jusqu'au bout. . . . Au revoir, Véronique, je quitte mon atelier, achevez de le ranger ; Pauvre créature dévouée. . . . Je serai bien heureux le jour où je pourrai vous consoler.

—Monsieur, demanda Polichinelle, puis-je vous demander ce que vous allez faire ?

—Je me rends chez le comte de Montgrand.

—Et vous allez lui dire. . . .

—Tout ce que vous venez de m'apprendre.

—Mais alors, Mlle. Paule.

—Paule de Montgrand est un ange ; ne l'oubliez pas.

### XIII.

#### Le peloton d'Ariane.

Le comte de Montgrand travaillait dans son cabinet, quand le valet de chambre mis à son service par la grande Mademoiselle, vint lui demander s'il pouvait recevoir M. Posquères.

—Toujours et à toute heure, répondit le gentilhomme.

Une minute après, Rémy serrait les mains de celui qui lui avait tenu lieu de père.

—Quel bon vent vous amène, mon cher enfant ?

—Je crois plutôt que c'est un simoun ou un sirocco quelconque, répondit Posquères.

—Vous survient-il un ennui ?

—Non, par la grâce de Dieu.

—Qu'avez-vous donc, alors ?

—Je viens réveiller un de vos chagrins.

—J'ai déjà beaucoup souffert, répondit le comte de Montgrand.

Rémy s'installa dans un fauteuil en homme qui compte parler longtemps de choses graves. Il semblait cependant hésiter à entamer l'entretien, et au moment de rouvrir une large blessure, il se sentait pris d'une sorte de terreur.

—A laquelle de mes épreuves faites-vous allusion ? demanda le comte.

—A la dernière.

—Ah ! fit M. de Montgrand, à la plus douloureuse, alors. Quand elle s'abattit sur moi, je ne gardais plus de force pour souffrir. Tout s'use, même le courage. Lorsque mon frère me ruina, je gardais une somme énorme d'énergie, et je voyais la possibilité de rétablir au prix de mille sacrifices une fortune suffi-

sante. Mais à l'heure où je croyais avoir assuré l'avenir modeste de mes enfants, quand je ne trouvais que la douleur et la pénurie, je faiblis, et je suis resté faible. Certes, ma sœur se montre admirable. Le luxe modeste dont elle jouit est notre luxe. Elle adore mes enfants, et le jour où il sera question de leur établissement, elle vendra ses rentes et abandonnera ses diamants. . . . Mais enfin cette situation relativement facile dont je jouis, je la dois à quelqu'un, et mon orgueil en souffre. Si Louise-Gonzague pouvait soupçonner cette vérité, elle ne manquerait pas de s'accuser de quelque chose, et chercherait dans sa conduite envers moi, la raison de mon souci ; hélas ! mon ch. enfant ! moi seul je me sens malheureux, rien ne peut guérir les maux du passé, et je devrais m'efforcer d'oublier les temps plus heureux.

Êtes-vous bien sûr, monsieur le comte, que rien ne puisse alléger le présent ?

—J'en suis certain Rémy.

—Croyez-vous que je vous aime ? demanda le jeune homme.

—Comme si vous étiez mon propre enfant, oui, Rémy.

—Et vous auriez confiance en moi, une confiance aveugle, s'il s'agissait de me confier vos intérêts.

—Oui, une confiance sans contrôle et sans conteste.

—Eh bien ! j'ai une idée, monsieur le comte.

—Une bonne idée, sans doute ?

—L'avenir le prouvera.

—Et quelle est cette idée ?

—Je voudrais vous faire retrouver vos six cent mille francs.

—La police y a perdu ses finesses.

—C'est pour cela.

—Vous voudriez faire mieux qu'elle ?

—Pourquoi pas ?

—Mais ce n'est pas votre métier !

—Bah ! les artistes savent tout de naissance.

—Vous entreprendriez une chose folle,

Rémy.

—La fortune seconde les audacieux, dit un poète.

—Vous étiez absent au moment du drame, tous les renseignements vous manquent.

—Je les reconstituerais.

—Vous gaspillerez inutilement un temps précieux.

—Vous oubliez que je l'emploierai pour vous.

—Mais enfin, reprit le comte, vous êtes depuis six mois en Europe, et mes malheurs vous sont connus depuis cette date. . . . quelle raison vous fait perdre aujourd'hui à vous en préoccuper ?

— Jusqu'à cette heure j'avais cru impossible d'y apporter remède.

— Et aujourd'hui ?

— J'ai changé d'avis, répondit Posquères.

— Possédez-vous donc des renseignements ?

— Non, répondit Posquères, ni documents, ni certitude. Je cède à une intuition, je tiens dans mes mains un fil, tenu comme un fil d'araignée, et j'ai juré qu'il me suffirait, pour arriver à un résultat donné. Seulement, avant de rien entreprendre j'ai besoin de vous. Il me faut sur le crime des détails qui me manquent.

— Il me sera pénible de les rappeler.

— N'avez-vous conservé aucun papier ?

— Pardon, la collection du *Journal de Seine-et-Marne*.

— Ayez l'obligeance de me la prêter, dit Posquères.

Le comte ouvrit un tiroir, y prit une liasse de papiers et la remit au jeune homme.

— Je souhaite, dit celui-ci, lire ces pièces ici, près de vous ; de cette façon il me sera possible de vous demander des détails sur certains faits.

— Lisez, Rémy, lisez et interrogez-moi.

Le jeune homme déploya un des journaux, lut le commencement de l'article, puis laissant tomber la feuille :

— Monsieur le comte, demanda-t-il, il est dit dans la déposition que fit Mme. Séraphine Refus au juge d'instruction, que son mari quitta Nantenil en compagnie de son chien.

— Cela est exact. Refus possédait un chien de berger, fidèle et brave. On n'a jamais compris comment la pauvre bête avait disparu.

— On l'aura tuée.

— Ce fut l'avis général, et dès lors on ordonna des fouilles et des recherches dans les environs. Une forte somme fut promise à qui ramènerait Pluton errant, ou rapporterait son cadavre.

— Voulez-vous savoir pourquoi le chien ne fut pas retrouvé, monsieur le comte ?

— Certes.

— Eh bien, c'est que huit jours après le crime, il montait avec son nouveau maître à bord d'un navire faisant voile pour Jaffa.

— Et vous savez le nom de ce nouveau maître ?

— Parfaitement, répondit Posquères, c'était moi.

— Vous ! s'écria le comte stupéfait.

— Permettez-moi de sonner pour appeler le valet de chambre.

— Agissez comme chez vous, Rémy.

— Le jeune homme tira le cordon de la sonnette, et dit au domestique qui parut :

— Je vous serai obligé de faire entrer mon chien.

Une minute après, Hasard pénétrait dans le cabinet.

Le chien s'arrêta d'abord tout interdit. Il se frotta câlinement contre son maître, puis se rapprochant du comte de Montgrand il le flaira et le questionna de l'œil et du souffle.

— Pluton ! fit monsieur de Montgrand, c'est Pluton !

Le chien aboya joyeusement, comme s'il se réjouissait d'entendre son véritable nom, puis il couvrit le comte de caresses.

— Viens ici, Pluton, reprit Posquères.

L'artiste enleva le solide collier du chien, puis écartant les touffes de poil fauve couvrant son cou, il désigna au comte une large cicatrice :

— Voici la marque du coup de couteau qui jeta Pluton dans une fosse.

— Qui le releva et le soigna ?

— Quand je sortis de chez vous pendant la nuit du crime, il pouvait être onze heures ; la route était déserte, et si je reconstituai les événements qui se succédèrent durant la nuit du 17 octobre, tandis que je prenais la route de Reuil, la charrette de l'étameur pénétrait alors dans votre pare. J'ai comme un vague souvenir d'avoir vu errer dans la nuit une voiture longue et sombre, ressemblant à une voiture cellulaire. . . . Comme je passais devant un fossé, une plainte parvint à mes oreilles ; je voulus savoir qui la poussait, et je trouvai ce chien saignant et râlant. . . Je l'enveloppai dans ma couverture de voyage, je le pensai, je le guéris et je l'emmenai avec moi.

— C'est bien le chien de Refus ! répéta M. de Montgrand.

— Jamais vous n'avez soupçonné personne.

— Pas même le malheureux homme que l'on arrêta.

— Ségaud ?

— Oui, Ségaud. L'étameur trouva le cadavre sur la route, comme vous trouvâtes le chien dans un fossé.

— La Providence est grande dans ses actes, monsieur le comte, et mystérieuse dans ses agissements. . . . Les Ségaud sont à Paris.

— Que sont devenus ces pauvres gens ?

— Ils ont roulé du malheur dans la misère.

— Je m'occuperai d'eux.

— C'est déjà fait.

— Quoi vous m'apportez leur adresse ?

— Mlle. Paule les protège et les aime. Sous le nom de Sémaïs se cache Ségaud.

— Ainsi, Polichinelle. . . .

— Est la fille de l'homme que l'on soupçonna d'avoir assassiné le notaire de Nantenil.

— Vous avez raison, mon ami, la Providence est grande, et nous sommes incapables de deviner ses secrets. Tout ce que nous pouvons faire est de ne point mettre d'entraves à ses



desseins. Est-ce donc par les Ségaud que vous espérez arriver à la connaissance de la vérité ?

— Il me serait impossible de vous dire aujourd'hui, monsieur le comte, comment arrivera ce que je veux. Je suis seulement certain, que vous devant tout ce que je suis, et souhaitant avec ardeur vous prouver ma reconnaissance, j'arriverai à vous faire restituer une fortune.

— Je ne veux point me bercer de cette espérance, Rémy, mais je vous bénis pour avoir eu la pensée de sauver les épaves de mon naufrage. Et maintenant, que comptez-vous faire ?

— J'agirai lentement, avec la prudence de celui qui marche dans une route inconnue. Depuis deux jours j'ai, vous le voyez, appris une chose capitale, c'est que je possède le chien de M. Refus. . . Or, je suis de ceux qui croient à l'instinct des bêtes, dont jamais on ne dira suffisamment de bien. Pluton, à qui je restitue son nom, m'aidera certainement dans cette tâche, et si l'ennemi de Refus se cache dans Paris, ce chien suffira pour le trouver. Celui qui vole six cent mille francs ne les cache pas dans une cave; il s'en sert, il les dépense, il les prodigue. J'irai, s'il le faut, à Nanteuil et je questionnerai Mme. Refus. Quant à vous, monsieur le comte, cachez au fond de votre cœur ce que j'ai pu vous dire, seulement, apprenez à Mlle. Paule que sa protégée s'appelle Véronique Ségaud.

Rémy Posquères prit congé du comte et descendit l'escalier.

Comme il traversait le vestibule, Pluton se mit à aboyer d'une façon furieuse, et s'élança vers un homme dont il ne fut pas possible de reconnaître tout de suite le visage.

— Rappelez votre chien ! rappelez votre chien ! cria une voix remplie d'épouvante.

Rémy s'élança vers Pluton que Tiburce menaçait de sa canne.

Le frère de Léa allait prendre des nouvelles du comte de Montgrand, au moment où Rémy le quittait.

— Comment, c'est vous ! dit Rémy ; Pluton, ici ! Ici, Pluton !

Mais Pluton rappelé, n'en gardait pas moins une attitude hostile. Il fallut que Posquères le saisit par son collier et l'entraînât.

— Je n'y comprends rien, fit-il ; d'ordinaire cet animal est fort doux, mais on vient de raconter devant lui une histoire à laquelle il a été mêlé, et cela l'a rendu nerveux, voilà tout.

— Allez-vous chez ma sœur ? demanda Danglès.

— Je crains d'être indiscret.

— Vous ! jamais ! Léa tient à vous remercier du magnifique article que vous avez écrit sur son livre.

Rémy parut se consulter, puis serrant la main de Danglès.

— J'y vais, dit-il.

Tout en prenant le chemin conduisant à la demeure de la jeune fille, Rémy pensait :

— Pourvu que j'aie la force de parler aujourd'hui, mon secret m'étouffe.

Depuis la première soirée passée chez Léa et son père, le souvenir de la jeune fille n'avait cessé de poursuivre l'écrivain. Sans doute, Posquères comprenait ce que le succès de Léa comportait d'engouement facile. Il ne pouvait la ranger au nombre des femmes dont le nom s'impose en sculpture, en peinture. Il gardait d'ailleurs, au sujet des femmes, des idées partagées par la plupart de ses confrères. Il ne les croyait point capables d'enfanter de véritables œuvres de génie. Il demandait la grâce et non la profondeur à leurs œuvres. Mais s'il ne plaçait point Léa au nombre des artistes dont les œuvres sont accueillies par d'unanimes acclamations, il lui reconnaissait une facilité pleine d'élégance. Le coloris de ses toiles gardait une gamme douce et harmonieuse à l'œil. Comme elle ne prétendait point exécuter des groupes en marbre, et se bornait à modeler la glaise avec goût, ses bustes semblaient doués d'une vie particulière. Elle réussissait fort bien les portraits de femmes, et ses figurines semblaient fort élégantes. Mais dans aucun de ces arts, Léa ne gardait autant de supériorité que dans la littérature. A l'esprit d'analyse dont elle était douée se mêlait une raillerie spirituelle. Elle étudiait jusqu'au fond un caractère, et s'efforçait de trouver dans une situation donnée, tous les effets qu'elle peut contenir.

Rémy trouvait donc dans Léa une créature, sinon complètement supérieure, du moins intelligente à un haut degré. Ce qu'il reconnaissait de faiblesses dans ses talents divers, ne lui semblait point un défaut ; il était d'avis que la femme se doit à son ménage, et rend son mari plus heureux avec de la bonne grâce et de l'affection, qu'en recueillant près de lui une moisson de couronnes. Il ne songeait point cependant, si Léa devenait sa femme, à l'empêcher de cultiver ses talents. Il trouvait qu'un peu de science serait pour elle une nouvelle coquetterie. Il la guiderait même dans ses études, il lui aplanirait certaines voies difficiles, enfin et surtout, il la rendrait heureuse.

Certes, si un mariage pouvait offrir peu de garanties de bonheur, c'en est été celui de Léa et de Posquères. Ces deux imaginations ardentes n'auraient pu se combiner et se confondre. Si l'un de ses amis lui eut parlé jadis d'épouser la brillante Léa, Posquères l'en aurait dissuadé,

mais Posquères n'en était plus aux raisonnements.

Tandis que Rémy se bâta de gagner la rue Laffitte, Léa debout dans son atelier, travaillait à une mignonne figurine, représentant une *Canéphore* d'un sentiment peu antique, mais fort gracieux.

Assise dans l'embrasure de la fenêtre, Léopoldine des Genêts travaillait à une tapisserie.

Le calme de sa physionomie, l'expression douce et grave de ses yeux la rendaient vraiment belle, d'une beauté intérieure et voilée. La tristesse qui l'enveloppait ajoutait à sa grâce. On sentait qu'elle avait beaucoup souffert, beaucoup lutté, mais que la force de son âme l'avait emporté sur l'amertume de ses regrets.

Léopoldine avait vingt-deux ans, et semblait plus jeune encore. Tout en elle était harmonie et grâce. Le son de sa voix vibrât comme une musique. Elle parlait peu, mais sa causerie gardait un grand charme. Elle formait avec la brillante Léa une opposition complète. Léa vêtue d'une robe de cachemire rouge ornée de dentelles anciennes, ses beaux cheveux torsadés à la grecque, ne ressemblait guère à la demoiselle de compagnie vêtue d'une robe grise, et portant un col et des manchettes de toile. Des bandeaux plats dessinaient une ligne délicate sur son front. Pas un nœud dans ses cheveux, pas un bijou à ses oreilles ni à son cou. Elle travaillait sans lever ses yeux, attentive à sa tapisserie, et suivant peut-être, tout en tirant l'aiguille, le vol d'une pensée qui la menait loin, bien loin.

— Mademoiselle des Genêts, dit Léa en posant tout à coup l'ébauchoir sur la selle placée devant elle, savez-vous bien que vous restez pour moi une énigme vivante. Depuis plus d'un an que nous vivons ensemble, vous n'avez jamais eu, jamais, entendez-vous, un seul de ces moments d'expansion qui naissent si aisément de jeune fille à jeune fille. Eh bien ! vraiment, je le regrette ! Est-ce que vous ne pouvez pas m'aimer ?

— Pourquoi ne vous aimerais-je point, Mademoiselle ? demanda Léopoldine.

— Oh ! une question répond mal à une autre. Je vous en prie expliquons-nous un peu, tenez : je laisse cette petite *Canéphore* qui, décidément, ne vient pas à ma guise, et je me rapproche de vous. Figurez-vous que je m'étais fait des illusions à votre sujet, j'espérais trouver en vous une amie. Je vous aurais raconté mes rêves, mes espérances ; vous auriez su mes désillusions, vous auriez partagé mes rancunes. Je n'ai point de sœur, et je pensais que vous seriez devenue la mienne. Vous me croyez peut-être plus heureuse que je ne suis ; et vous vous dites que si vous devez m'accompagner, et si vous êtes de moitié en quelque

sorte dans mon existence, vous n'êtes cependant point obligée de me donner une part de votre affection. A cela je n'ai rien à répondre, que ceci : Cette affection j'aurais voulu la mériter.

— Mademoiselle, répondit Léopoldine, vous ne devez point aller de mon peu d'expansion que je ne vous aime pas. Mais je suis d'une nature mélancolique et rêveuse, et vos succès, votre brillante existence s'accordent mal avec le souvenir de mes douleurs passées. Vous me faites près de vous l'existence facile, et je sais que si je l'acceptais, vous la rendriez brillante, mais toute gâtée m'épouvante, et si je ne vous témoigne pas toute l'effusion que vous paraîsez souhaiter, c'est que j'ai trop souffert pour confondre ma vie avec celle de la brillante Léa Danglès.

— Ainsi, vous avez beaucoup souffert ?

— Beaucoup.

— A défaut d'affection, éprouvez-vous assez d'estime pour moi, pour me confier sans peine des chagrins que je pourrais peut-être guérir.

Léopoldine secoua la tête.

— On ne peut rien contre la mort, dit-elle.

— Je le sais, mais vous pouvez souffrir d'autres douleurs ?

— Celle-là encore, vous ne pourriez rien, mademoiselle Léa, vous, moins que personne.

— Décidément, vous ne m'aimez pas ! fit mademoiselle Danglès.

— Peut-être si je vous aimais beaucoup me trouveriez-vous inopportune. Je ne vois rien de la même façon que vous ; j'apprécie et je juge toutes choses d'une façon différente. Je ne sais si ce contraste serait une source de joie et de soulagement. Et puis, que vous dirais-je, est-ce que l'existence des jeunes filles de ma condition ne se ressemble pas toujours par un côté. Vous qui faites des livres, Mademoiselle, je vous défie de trouver pour le premier chapitre, de la biographie d'une institutrice ou d'une demoiselle de compagnie, autre chose que la ruine subite d'une famille honorable, obligeant une enfant élevée dans un luxe relatif à tirer parti des talents qu'elle cultive d'abord pour son plaisir. Allez ! c'est toujours la même histoire, bien banale et bien passive, n'est-ce pas ? Et ce qu'il y a de plus lamentable, c'est que cette histoire, commencée d'une façon uniforme se termine d'une manière également prévue : devenue vieille, manquant à la fois de gâté et de beauté, l'institutrice va enfouir ses dernières années dans une pension de dames, cachée au fond d'un faubourg excentrique de Paris. . . Tenez, mademoiselle Léa, vous avez eu tort de me demander mon passé, car cette question imprévue vient de remplir mon cœur d'une tristesse infinie contre laquelle je tente de

réagir... Vous ne trouverez pas un roman, pas même une *nouvelle* dans ce que je pourrai vous dire... Ma confiance n'aura d'autre résultat que celui de vous prouver que si vous me voyez souvent songeuse, c'est que je me souviens d'un passé à jamais enseveli... Mon père occupait une situation enviable dans une administration publique. Il était receveur des finances, et la dot de ma mère doublant les revenus de sa place, nous vivions dans une sécurité heureuse. Sans inquiétude pour l'avenir, chérie par mon père, idolâtrée par ma mère, je grandissais entre leur double tendresse, et j'ornais mon esprit à loisir, sans penser que jamais mon instruction et mes talents me pourraient devenir utiles. Seulement mes travaux se tournaient plutôt vers l'histoire que vers la littérature. Je garde au fond de mon caractère un côté logique que le récit vrai frappe et retient, mais que l'œuvre d'imagination laisse presque froid. Nous étions bien heureux, Mademoiselle, trop heureux ! Songez donc ; mon père et ma mère s'adoraient, et chacun d'eux reportait sur moi une part ardente de sa tendresse. Je devenais le foyer de ces deux amours sans ombre ; et je grandissais, je m'épanouissais sous les rayonnement de cette tendresse exclusive. Mon père était l'honneur, la probité, la bonté... Ma mère, la piété, la grâce, la douceur... Dans la ville que nous habitions on citait notre famille comme un modèle d'union. L'estime de tous pour mon père rejaillissait sur moi, et m'enveloppait pour ainsi dire. J'éprouvais la joie profonde de voir honorer ceux que je préférerais à tout. J'insiste sur ce sentiment, Léa, pour que vous compreniez mieux plus tard qu'elle fut notre peine, et de quel coup je fus frappée, quand fondit sur nous un malheur que rien ne pouvait faire prévoir, dont rien ne pouvait nous garantir... Mon père possédait un ordre excessif, on ne pouvait jamais lui reprocher un retard ou une négligence dans son service ; ses chefs l'aimaient ; on en faisait grand cas au ministère... Un matin les inspecteurs passèrent dans la ville que nous habitions, on pria mon père d'ouvrir sa caisse et de la compter... La caisse se trouvait vide... Ce ne fut pas seulement la ruine qui tomba sur nous mais la honte. Le coup que reçut mon père fut si violent qu'il demeura frappé d'une paralysie complète. À partir de ce moment nous restâmes, ma mère et moi, plongées dans le sentiment d'une détresse dont rien ne saurait donner l'idée. Le cautionnement de mon père, notre modeste fortune comblèrent un déficit dont il fut impossible de nommer l'auteur. Il nous fallut travailler pour vivre, et garder sous les yeux le spectacle navrant de cet honnête homme foudroyé pour une accusation injuste.

L'état de santé de mon père empêcha toute poursuite ; mais dans la ville chacun apprit la catastrophe, et plus d'une voix calomniatrice tenta de faire rejaillir sur nous une sanglante injure... Nous le comprimes et nous baissâmes la tête... Que dire ? que répondre ? qu'opposer à des sourires insolents, à des témoignages mal dissimulés de dédain ? Nous n'eussions pu triompher de cette accusation qu'en criant le nom du coupable, et ce nom-là nous l'ignorions... Mon père survécut six mois seulement à cette catastrophe. À l'heure d'expirer il parut retrouver un rayon de sa lucidité d'esprit et de la chaleur de son âme, et tendant les bras vers le ciel, il répéta comme s'il en prophétisait les témoignages : — « La vérité ! la vérité ! » — Bientôt il ne nous resta plus de ce père bien-aimé, de cet homme intègre, de cet époux admirable qu'une dévouille inerte dont nous pouvions à peine solder les funérailles... Seules nous le conduisîmes à sa dernière demeure, car nous eûmes ma mère et moi, ce courage de le suivre jusqu'au tombeau... Si bon nombre d'habitants de Douai s'étaient retirés de nous, nos vrais amis nous restaient fidèles. Je parvins à gagner un peu, bien peu d'argent ; ma mère brodait et faisait de la tapisserie. Nous vivions... Mais quelle vie ! Le nom de mon père revenait sans cesse sur nos lèvres, et nous ne cessions de demander à Dieu de rendre à sa tombe le respect qui lui était dû... Il me vint un jour une pensée : je me souvins que Notre-Dame de la Treille, patronne de Lille, accomplissait de nombreux miracles, et je résolus de me placer sous sa protection. Un matin, ma mère et moi nous partîmes pour ce pèlerinage... Je ne saurais vous dire, Léa, quelle émotion s'était emparée de mon âme. Il me semblait que des mains de la Vierge à qui je voulais m'adresser, allaient tomber les rayons d'une grâce lumineuse éclairant soudainement le mystère au sein duquel nous nous délaissions ma mère et moi... Oui, notre ferveur méritait un prodige, s'il est donné à la confiance de faire violence au ciel... Que de pleurs nous versâmes devant Notre-Dame de la Treille, avec quelle angoisse nous la suppliâmes de nous rendre l'unique richesse des pauvres : l'honneur de notre cause. Quand nous quittâmes Lille, il nous semblait que Marie venait de nous exaucer. Peu importait désormais le temps qui se devait écouler avant le miracle : ce miracle était certain. Notre vie s'éclaira de ce rayon de confiance. La foi vivifiait notre cœur, et quand nous pleurions, il nous semblait qu'une main céleste essuyait nos larmes... Deux années se passèrent, deux années pendant lesquelles nous continuâmes notre vie obscure... Un matin le bruit se répandit à Douai que l'on

s'était emparé d'un misérable qui venait de couronner une vie criminelle par un épouvantable assassinat. Le parquet était fort occupé de cette affaire, mais nous lisions peu les journaux, et la nouvelle de l'arrestation du meurtrier nous fut d'abord assez indifférente. Cependant un matin, ma mère et moi, nous reçûmes un avertissement nous conviant à nous trouver, au jour indiqué, dans le cabinet du juge d'instruction. Ce magistrat nous accueillit avec une grande bonté, et reprenant l'histoire de nos malheurs, il nous prépara lentement à la nouvelle d'une réparation tardive. Le voleur, l'assassin que l'on venait d'arrêter, venait de révéler le vol fait par lui dans la caisse de mon père. Ma mère s'évanouit de saisissement; quand à moi je fondis en larmes tout en serrant ma mère dans mes bras et en m'efforçant de lui faire retrouver le sentiment de la vie. Elle se ranima sous mes baisers, et son premier cri fut : « Ton père ! ton père ! » Hélas ! ce père bien-aimé ne pouvait être témoin de la réparation. Tout ce que peut humainement la justice pour réparer un malheur fut réalisé pour nous. Mais nul dévouement ne pouvait nous rendre mon père. Six mois plus tard, ma mère me quittait à son tour. Il me fut impossible de me résoudre à vivre dans des lieux témoins de tant de deuils, et je vins à Paris. J'avais le droit de lever haut le front, mais le bonheur de ma vie se trouvait à jamais brisé. La force me manquait pour toute chose. Il me sembla que je ne saurais plus courir le cachet comme jadis, et je résolus d'entreprendre des éducations particulières. J'allais entrer chez une grande dame étrangère en qualité d'institutrice, quand on me proposa de venir chez vous. . . . Vous m'avez agréée et je m'efforce de remplir mon devoir. Vous obtiendrez tout de moi, dévouement et fidélité de toutes les heures, mais ne demandez pas de gaieté, Mademoiselle, vous comprenez que je ne puis plus sourire.

— Ah ! pauvre ! pauvre fille ! s'écria Léa Dangles avec un mouvement de pitié sincère.

— Oui, pauvre fille ! frappée dans son père tué par un soupçon infamant, frappée dans sa mère qui s'en alla rejoindre le compagnon de sa vie. . . . Et que me reste-t-il à moi ? rien ! Dans le présent, des honoraires modestes, et la misère à la fin de ma vie.

— Mais je serai là ! s'écria Léa.

— Je vous remercie de cette bonne parole, mais si le malheur m'a rendu triste, il m'a gardée fière.

— Pourquoi nne destinée meilleure ne vous attendrait-elle pas ? Vous avez vingt ans et vous êtes fort jolie ; nous recevons beaucoup de monde, un homme honorable peut vous demander en mariage.

— Non, non, dit Léopoldine, et d'ailleurs je refuserais.

— Sans examen ?

— Sans examen.

— Alors, fit Léa, vous ne m'avez appris que la moitié de votre secret.

— Vous pourriez croire. . . .

— Je ne crois pas, je sais.

Mlle. Dangles serra vivement les deux mains de Léopoldine :

— En cela, dit-elle, si je puis quelque chose pour votre bonheur, encore une fois vous me trouverez dévouée. Les jeunes filles peuvent beaucoup s'aider quand il s'agit de question de ce genre, et vous verrez. . . .

En ce moment le timbre de l'appartement retentit :

— Une visite, dit Léopoldine.

— Restez, je vous en prie, fit Léa, c'est peut-être un fâcheux.

— Monsieur Rémy Posquères, annonça le valet de chambre.

Léa s'avança le sourire aux lèvres, tandis que Léopoldine très-pâle s'appuyait contre un meuble.

(A continuer.)



## Souvenirs.

LE JOURNAL

D'UNE

FEMME DE CINQUANTE ANS,

PAR

MADAME MATHILDE BOURDON.

(Suite.)

VII.

Madame des Obeaux n'habitait pas un appartement banal et vulgaire, demeure passagère que d'autres ont occupée, où d'autres viendront à leur tour, où une cloison, un plancher séparent seuls la mort, de la vie; le deuil, de la joie; la noce, de l'enterrement. Elle habitait— chose rare à Paris—la maison où son père et sa mère, son aïeul et sa grand'mère avaient vécu avant elle. Cette maison, qui datait du xviii<sup>e</sup> siècle, située entre cour et jardin, avait un aspect majestueux et mélancolique qui m'impressionna vivement. Le Suisse (c'en était un et du canton de Glaris) sortit de sa loge et me montra le vestibule où l'on montait par six marches de marbre blanc. Dans ce vestibule, on aurait installé un appartement moderne; il me parut fort imposant avec ses grands tableaux qui représentaient des batailles de Van der Meulen, ses bahuts et ses bancs antiques, et son escalier d'honneur, qui déronlait jusqu'au troisième étage sa rampe large et douce et sa balustrade de fer forgé et doré. Un domestique en livrée rouge, qui lisait la *Quotidienne* en attendant les visiteurs, vint à moi, et me dit fort poliment, quand j'eus demandé madame des Obeaux :

—Mademoiselle est attendue par Madame, n'est-ce pas? et il me fit monter le magnifique escalier, dont les marches de chêne étaient couvertes d'un tapis doux comme du velours.

Je traversai une série d'appartements d'une grande beauté; mais, quoique je fusse fort troublée, je me dis à moi-même qu'il ne semblait pas que ces salons, ces galeries, cette bibliothèque fussent aboutir à la chambre d'une femme âgée et souffrante: on n'y voyait que des insignes guerriers, des panoplies de toutes les époques, des tableaux, des gravures représentant des combats, des assauts, des victoires;

dans la bibliothèque, une collection de plans en relief figurant des places fortes; partout enfin, la guerre, sous ses aspects émouvants, triomphants, sinistres; et j'aurais cru visiter la maison d'un général d'armée, si une dernière porte, en s'ouvrant, ne m'avait mise en présence d'une dame, très-vieille, très-abattue, à demi-couchée sur une chaise longue, dans une attitude pensive. Elle leva la tête et me regarda. Je vis, autant que mon embarras pouvait le permettre, une figure fine, intéressante et respectable, sur laquelle les années et les souffrances avaient mis leur seau. Cette dame me dit d'une voix douce et faible :

—Vous êtes mademoiselle Aurélie Guislain?

—Oui, Madame.

Je lui remis la lettre d'introduction que l'on m'avait donnée pour elle; elle l'a lut à l'aide d'une loupe, la relut encore, et me dit alors :

—Soyez la bien-venue chez moi, Mademoiselle; j'espère que vous vous y plairez, quoique la vie que je mène soit fort sédentaire et fort monotone. Je suis vieille, infirme, et je ne vois plus personne... Vous demeurerez auprès de moi une partie de la journée, vous prendrez vos repas avec moi, vous me ferez la lecture, vous tiendrez mes comptes, vous écrirez quelques lettres sous ma dictée... mes yeux me refusent leur service... je demanderai de vous l'exactitude et la discrétion... Le temps qui ne me sera pas consacré, vous le passerez chez vous, dans votre chambre; vous travaillerez ou vous lirez, et si vous désirez sortir, vous m'en prévienrez. J'ai souvent besoin de vous, car je ne puis rien toute seule, et ma vieille femme de chambre est tout à fait illettrée.

Cette perspective ne m'effrayait pas; après avoir subi l'instinctif Wymenx, on était trempé dans le Styx et disposé à tout affronter. D'ailleurs, les exigences de cette bonne vieille dame n'avaient rien de formidable, et j'aurais volontiers choisi pour mes plaisirs ce qu'elle m'imposait comme mes devoirs. Je passai de mon zèle, du mieux que je pus; elle me fit quelques questions, et, pendant que je l'écoutais et lui répondais, mes yeux, à la dérobée, examinaient la chambre où madame des Obeaux passait sa vie. Je n'en avais jamais vu d'aussi somptueuse, mais là, comme ailleurs, se retrouvaient la guerre et les batailles. Trois beaux portraits ornaient les panneaux; le premier représentait un homme d'un charmant visage, les cheveux poudrés et portant l'uniforme bleu et blanc des gardes-françaises; le second était celui d'un homme jeune encore, d'une figure martiale et sévère, revêtu d'un uniforme vert (celui des dragons, je crois) avec de grosses épaulettes d'argent; le troisième offrait l'image d'un jeune homme, presque un adolescent, qui

ressemblait beaucoup à l'officier des gardes, et qui, une main sur le cou de son cheval, le regard dans l'espace, portait l'habit moderne des spahis. Entre les portraits, on voyait un trophée d'armes que surmontait un grand cadre renfermant diverses décorations : au dessus des armes, les couronnes ; au dessus des travaux, leur saïaire glorieux. Madame des Obeaux s'aperçut sans doute que j'examinais avec attention les ornements de sa chambre, et elle me dit :

— Je suis d'une race de soldats : voilà mon père, mon mari et mon fils.

Elle soupira à ce dernier mot, et regarda du côté où se trouvait le portrait du jeune Africain : elle ne le voyait plus que par son aïe.

— Je suis seule, reprit-elle ; ils sont tous morts pour leur pays, non seulement cet enfant, tombé si jeune sous les coups des balles arabes, mais un autre fils, l'aîné de mes fils, qui est mort à Navarin. Je n'ai pas son portrait, je n'ai que son souvenir....

Elle se tut ; ce seul retour vers le passé l'avait profondément émue, et, pendant les six ans que j'ai vécu avec elle, toujours je l'ai vue aussi religieusement fidèle, aussi tristement pénétrée de ces amours et de ces deuils qui avaient rempli ses jours. Seule, la foi divine, le sentiment d'une immortelle et prochaine réunion, soulèverait sa tristesse et l'enlèverait de la terre sur les ailes de l'espérance. Elle ne vivait pas : elle attendait la véritable vie. Et moi, qui n'avais encore d'autre expérience que celle de la pauvreté amère, je m'étonnais parfois, je le confesse, que la grande richesse, l'entière indépendance dont jouissait madame des Obeaux ne fussent pas pour elle au moins une distraction dans ses peines. Il me semblait impossible d'être tout à fait et irrémédiablement malheureux quand on était libre et placé au-dessus des embarras de fortune : le malheur, à mes yeux, c'était la gêne qui assombrissait le front de ma mère, c'était l'odieux esclavage dont je sortais à peine, c'étaient les privations physiques, les humiliations, les chagrins dont j'avais été abreuvée ; et le luxe qui m'entourait à l'hôtel des Obeaux me fascinait tellement qu'il me semblait que sa jouissance pouvait remplir tous les besoins de l'esprit, satisfaire à toutes les aspirations du cœur ! Éblouie que j'étais, je ne réfléchissais pas aux compensations terribles, au deuil, à la mort entrant par toutes les portes, aux infirmités, à l'isolement, misères communes à tous les enfants d'Adam, et que je voyais sous mes yeux, — sans voir — mes préjugés m'aveuglaient, — sans comparer, sans réfléchir : la jeunesse ne voit qu'elle-même, ses chagrins lui sont Ossa et Pélion, et les maux des autres ne sont que taupinières.

Madame des Obeaux ne parlait pas beaucoup ; pourtant un jour, j'osai l'interroger. J'ai dit les décorations bizarres de sa maison ; ces trophées, ces panoplies, ces portraits d'hommes d'armes à la rude figure et d'officiers à la tournure martiale, qui tenaient compagnie à une pauvre femme âgée et infirme, évoquaient dans cette solitude paisible, un peu morne, tant de souvenirs de tumulte et de guerre, de mouvement et de vie, d'assauts et de batailles, qu'on eût dit une fanfare bruyante éveillant et troublant les échos d'un cloître. Mon attention fut enfin tout attirée par la vue d'un médaillon en velours rouge, entouré d'un cadre d'ébène et qui renfermait, côte à côte, une croix de la Légion d'honneur et un petit couteau, le plus grossier et le plus commun des couteaux. Il avait bien coûté quinze centimes aux jours de sa fraîche nouveauté ; pourquoi était-il là, sur le velours, à côté d'une décoration, son manche de buis et sa lame de fer rouillé ? Pourquoi était-il placé sous les rideaux du lit, à côté du bénitier d'argent et du crucifix d'ivoire ?....

Madame des Obeaux suivit mon regard et me dit :

— Ce sont de précieux souvenirs !

— Quoi ! madame, ce vilain petit couteau ?

— Oui, le couteau et la croix. Voulez-vous que je vous dise ce qu'ils me rappellent ?

— J'écoute, madame.

Elle leva les yeux vers le portrait du jeune spahis, suspendu en face d'elle : le soleil éclairait en ce moment ce beau visage qui la regardait.

Elle parla de sa voix basse et douce, et je l'écoutai si bien que je ne perdis pas un seul mot.

— Il y a dix ou douze ans, j'habitais, l'été, une maison de campagne, située près d'un gros bourg entre Amiens et Paris. Ce cottage était charmant, le jardin plein d'ombrages, les champs d'une opulence admirable, et pourtant, je ne pouvais sortir de l'enceinte de ma maison sans éprouver une tristesse profonde. La civilisation déversait là ses misères, ce village recevait un grand nombre des enfants trouvés que les bureaux de l'Assistance publique font partir pour les départements ; les paysans, les fermiers, les petits débitants traînaient de cette marchandise — l'enfance ! — de ces innocents, de ces faibles, de ces petits, et ne se faisaient pas faute d'exploiter sans merci ces créatures malheureuses que nul ne défendait, ces orphelins sans tuteurs, ces opprimés sans avocat. Lorsqu'ils étaient tout petits, on les entendait gémir du fond de leurs berceaux, comme des chevreaux attachés au piquet ; ils languissaient dans la solitude et l'abandon, privés de lait, de soins et de sourires ; plus âgés, ils erraient le

long des haies, s'arrêtant à la porte des fermes, sollicitant par leurs regards tristes un peu de pain ; plus âgés encore, maltraités, mal nourris, mal vêtus, les Parisiens, c'est le nom qu'on leur donne, gardaient les bestiaux, menaient paître les oies, les dindes, et ne rentraient que le soir, harassés de fatigue, souvent percés de pluie, chez le *père nourricier*, qui les nourrissait si mal et les traitait si peu paternellement. Ils grandissaient ainsi dans l'abandon, l'ignorance, sans affection, comme les païens, sans instruction, comme les sauvages, malheureux rejetons du vice, prédestinés à devenir les ennemis de la société. Souvent en les rencontrant, en voyant sur leurs fronts livides le sceau de la misère et de la souffrance, je pensais aux généreux fondateurs des hospices de Paris, et je me demandais si c'était là leur pensée, si c'était pour arriver à un pareil résultat qu'ils avaient versé tant de trésors aux mains de la charité. La charité, en effet, a reçu, mais les révolutions ont administré. . . .

Un jour que je cheminais le long d'une prairie, je fus étonnée d'entendre siffler à mes oreilles une pierre, lancée roide et qui alla s'amortir dans une douve pleine de germandrés. Un peu émue, un peu fâchée, je me retournai et je vis un jeune garçon, qui me regardait d'un air dur et effaré. C'était là le David dont la pierre avait failli me blesser, il relevait d'une main le pan de sa blouse rempli d'autres cailloux d'un aspect mal gracieux, et quand j'arrêtai les yeux sur lui, il fit un demi-tour pour se sauver. Je courus vers lui (j'étais lesté en ce temps-là).

— Mon petit ami, lui dis-je, pourquoi me jettes-tu des pierres ?

Je l'avais atteint et saisi par le bras ; il se secoua, fit tomber les cailloux, et me répondit :

— Est-ce que vous allez le dire au grand Nicolas, maintenant ?

Non, dis-je, je te promets que le grand Nicolas n'en saura rien.

— C'est bon ! il m'aurait battu.

— Eh bien ! je ne te battrai ni ne te ferai battre, et je te donnerai même dix sous pour que tu ne recommences pas.

Je n'ai jamais vu d'expression plus étonnée, plus abasourdie et plus joyeuse que celle de l'enfant à la vue de la pièce de dix sous déposée dans sa main maigre et calleuse.

— C'est pour moi ?

— Oni, pour toi. Qu'en feras-tu ?

Il réfléchit, et pendant qu'il repassait dans son esprit ce qu'on pourrait bien avoir pour dix sous, je le regardai : il n'était pas beau : de gros traits durs, une peau bronzée par le soleil, des cheveux incultes, des yeux noirs farouches, une physionomie inquiète, quelque chose de hagard et de souffrant qui me faisait mal à regarder. Évidemment, ce pauvre être n'avait

jamais reçu ni soins ni caresses, il grandissait comme le loupveteau dans les bois, cherchant sa pâture et traitant en ennemi tout ce qui se rencontrait sur son chemin.

— Eh bien ? dis-je enfin.

— Je les mettrai de côté, répondit-il, et quand j'aurai trop faim, j'achèterai du pain avec.

— Où demeures-tu ?

— Je vous l'ai déjà dit : chez le grand Nicolas.

— Et qu'est-ce que tu fais ?

— Vous le voyez bien : je garde les oies, tenez, elles sont là-bas.

— Tu es un enfant de l'hospice ?

— Sans doute.

— Comment t'appelles-tu ?

— Blaise Joyeux.

Ce singulier nom me fit rire, mais l'enfant ne s'en aperçut pas : il était retourné vers ses oies qui s'égarèrent dans un champ voisin. Je continuai ma route, en pensant à cet être qui m'intéressait, et le lendemain, je revins au pré où Blaise gouvernait son troupeau de volatiles. Il me vit fort bien, et resta immobile, les yeux baissés et l'air plus farouche que de coutume. J'allai à sa rencontre, je lui souhaitai honnêtement le bonjour, et je lui donnai deux poires que j'avais apportées pour lui. Cette attention le toucha sans doute, car il me remercia, et nous nous mîmes à causer. Il ne pouvait pas parler de grand'chose, le pauvre enfant, son bétail et les tourbières où le bétail s'égarait, son père nourricier, qui n'était pas tendre, qui le battait fort, le nourrissait peu, son désir de grandir pour gagner de l'argent et sortir de servage, son désir plus actuel d'avoir une paire de souliers neufs, car les sabots ne valent rien dans les labourées, Blaise ne sortait pas de là ; mais quand j'eus fait quelque progrès dans sa confiance, je lui demandai s'il connaissait ses prières ? Pas un mot, il ne savait pas ce que c'était que prier.

— Veux-tu que je t'apprenne ?

— Si c'est bon, je veux bien.

Non, jamais les missionnaires envoyés vers les insulaires de la Polynésie n'ont rencontré plus grande ignorance, ni un esprit aussi profondément engourdi dans l'obscurité de la matière. J'invoquai l'Esprit-Saint, et j'essayai. Ce n'était pas chose facile ; mais Blaise avait de la docilité, et, dans le triste milieu où il vivait, son âme était demeurée pure. Il était dans les ténèbres, mais non pas dans la fange. Avec beaucoup d'efforts, d'invocations à l'Esprit de lumière et d'amour, je parvins à faire pénétrer une lueur de vérité dans cette pauvre petite intelligence, et à lui faire dire ces premiers mots de la prière céleste : *Notre père, qui êtes aux cieux*, et il me dit de lui-même :

—Revenez demain, et vous verrez que je n'ai pas oublié ce que vous dites.

Je revins le lendemain et le surlendemain, et les autres jours. . . que vous dirai-je ? je m'étais attachée à cette œuvre, non que j'en fusse payée par de grands succès, ni par une reconnaissance bien expansive : mon élève demeurait à peu près ce que je l'avais trouvé, rude d'écorce et de langage, d'une compréhension lente et d'un esprit peu ouvert. Je parvins, Dieu aidant, en l'espace de dix-huit mois, à lui faire comprendre les grandes vérités de la religion, à lui faire apprendre ses prières et les principaux articles du cathéchisme, que je traduisais dans un langage à sa portée ; car le cathéchisme le plus simple, le plus élémentaire, n'était que trop abstrait pour mon pauvre Blaise. Au bout des dix-huit mois, je présentai mon disciple au curé du village ; il le trouva suffisamment préparé à la première communion, et l'y admit pour la fête de pâques. Blaise parut très-content, et je pense que le bon Dieu, qui se plaît parmi les humbles et les petits, dut être content lui-même de ce cœur ingénu dont il était le premier bonheur et la première fête.

A partir de ce moment, je vis moins souvent mon pauvre Blaise ; il fut placé chez un fermier comme petit valet et on ne lui laissa pas le loisir de venir me voir. Je sus cependant par notre curé, que sa conduite était fort bonne et qu'il ne manquait pas la messe des dimanches. J'en remerciai Dieu sans y penser davantage ; car dans la vie, les œuvres succèdent aux œuvres ; il faut bien souvent acquitter avec simplicité la traite que la Providence tire sur vous, et n'y plus songer. D'ailleurs, mon fils, mon Amaury me préoccupait presque exclusivement : il allait entrer à l'école de Saint Cyr, et il me semblait que je ne pouvais assez multiplier autour de lui les témoignages d'affection, les bons souvenirs, les images pénétrantes de la famille, afin qu'il fût mieux armé au moment où commencerait la lutte contre les passions de la jeunesse et les séductions du monde.

Il partit, et je restai tout à fait seule. J'allai moins souvent à la campagne : la vie de Paris, l'activité des bonnes œuvres me plaisaient mieux qu'une solitude absolue, et je n'avais de nouvelles de Blaise qu'une fois par an. C'était, quand en retour d'un petit présent que je lui envoyais, il me faisait transmettre par M. le curé ses remerciements et ses vœux, et le curé ajoutait toujours : « La conduite de cet enfant se maintient dans la bonne voie ; j'en bénis le Seigneur. »

Le printemps de 1833 me ramena cependant à la campagne, et mon fils, convalescent d'une blessure reçue en Afrique, vint m'y rejoindre. Il m'apportait la croix, première distinction

accordée à son jeune courage. . . Vous la voyez, là, dans le médaillon. . . Je passai quelques jours heureux, sans nuages, sans inquiétude, voyant auprès de moi l'enfant pour lequel j'avais tant prié, dont l'absence m'avait fait tant souffrir, et qui était attentif, tendre, confiant comme jadis, davantage peut-être ; car sa première expérience des hommes et du monde avait été favorable à sa mère. . . Blaise vint, je le revis, il avait tiré au sort la veille, et il avait amené un de ces numéros qu'on appelle mauvais, mais qui pour lui se trouvait très-bon, puisqu'il était content de partir et d'essayer d'une autre existence. Il était comme autrefois, taciturne, sauvage, d'une timidité brusque et dure ; il regarda de travers mon fils qui le plaisantait sur ses exploits futurs ; mais quand je lui dis :

—Et au régiment, tu continueras à faire ton devoir ?

—Cela, bien sûr ! me répondit-il en tournant les talons.

—Il est gracieux, votre protégé, chère mère ! me dit à son tour Amaury en riant de tout son cœur. Quel ours !

—Un peu d'indulgence, répondis-je ; il y a une bonne âme sous cette lourde enveloppe. Et pais, c'est un orphelin.

—Il est bien à plaindre, s'écria Amaury en m'embrassant. Depuis que j'ai vécu loin de vous, ma mère, je comprends mieux ce que c'est que de n'avoir pas de mère.

Le jour du départ des conscrits arriva, et le son de leur tambour, le retentissement de ces chansons du départ, qui veulent être joyeuses et qui sont si tristes, se réveilla de bon matin, je descendis dans le parc en m'étonnant que Blaise ne fût pas revenu me voir, quand j'entendis sa voix qui criait derrière moi :— Madame ! madame ! Il accourait essoufflé, ses rubans tricolores au chapeau, et l'air plus animé et plus satisfait que de coutume :

—Madame, dit-il, je viens vous dire adieu et merci. Nous allons à Marseille, je ne reviendrai peut-être plus au pays, tenez, gardez ça, en souvenir de Blaise. Adieu.

Il me serra la main à la briser en me donnant un petit couteau. . . celui qui est dans le médaillon. . . et voulut dire encore *adieu*, mais sa voix s'éteignit, et pour que je ne le visse pas pleurer, il s'enfuit à toutes jambes. Le tambour l'appela, et bientôt, le son rauque de l'instrument, les voix sonores des conscrits se perdirent du côté de Paris.

Je dis le soir les litanies de la Sainte-Vierge pour Blaise.

Mon fils partit un mois après. . . je demeurai seule pour toujours. Il était allé rejoindre son corps en Afrique ; c'était l'époque des grandes guerres contre les tribus soulevées et conduites



au combat par Abde' Kader et ses lieutenants. Bien du sang généreux coulait; la France payait cher sa conquête. Mon fils fit partie de l'expédition que le général Trézel dirigea sur Bongie, et qui devait réduire les tribus kabyles dispersées dans les montagnes; pendant plusieurs semaines, je reçus exactement de ses nouvelles; une ligne, un mot, écrits sous la tente, m'apprenaient qu'il était vivant. . . puis, un silence affreux, silence de mort, hélas! se fit autour de moi: j'attendis quelques jours sans oser même m'informer de son sort, craignant le mot terrible qui devait mettre fin à l'espérance. . . je n'osais parler à personne de mes craintes, je redoutais jusqu'aux consolations qui m'auraient appris que je n'avais plus de fils, quand enfin je reçus une lettre d'Afrique. . . Elle était du général commandant, avec lequel ma famille avait d'anciennes relations. . . Mon fils, fait prisonnier par les Kabyles, emmené par eux dans les montagnes, avait péri assassiné, ainsi que quelques autres soldats français, dont le *Moniteur de l'Armée*, qu'on m'envoyait en même temps publiait les noms. Je lus cette liste funèbre: j'y lus ce nom bien-aimé, le nom de mon Amaury, et à côté un autre nom, celui d'un enfant sans mère, lui! Blaise Joyeux!

Ma douleur fut ce qu'elle devait être, immense; et cependant, Dieu permit qu'une consolation céleste brillât dans cette sombre nuit. Ce ne fut pas l'éclatante vengeance que tira des meurtriers de mon fils le capitaine Lamoricière qui me consola; non, ce fut ceci:

Madame des Obeaux prit dans une boîte d'ivoire, soigneusement fermée, un papier jauni par le temps et usé dans les plis. Elle me le tendit, je le lus: il était signé: Herbin, capitaine au 15<sup>e</sup> régiment de ligne:

Madame,

« J'étais un des compagnons de captivité de monsieur votre fils, j'ai assisté à ses derniers instants, et j'ai pensé que ces souvenirs, qui ne me sortiront jamais de la mémoire, seraient précieux pour votre cœur maternel; c'est à ce titre que je me hasarde à vous écrire.

« Le lieutenant Amaury des Obeaux fut capturé par les Kabyles dans une promenade militaire qu'il faisait aux environs de Bongie. Il fut démonté, blessé à la main d'un coup de yatagan, dépouillé et emmené dans les montagnes, en compagnie de six autres français, soldats et colons, parmi lesquels je me trouvais. Je ne m'appesantirai pas sur ce que nous eûmes à souffrir de la part de nos ennemis; on ne nous épargna aucune insulte ni aucun mauvais traitement. Arrivés à grand-peine, exténués, demi-morts, dans un

« village perdu au fond de l'Atlas, nous fûmes exposés à la curiosité outrageante des habitants, qui accouraient pour voir les *roumis*, et leur attitude hostile nous faisait présager le sort qu'ils nous réservaient. Les chefs, les marabouts, après s'être concertés, s'assemblèrent autour de nous et l'un d'eux, qui parlait la langue *sabir*, nous fit comprendre que nous avions à choisir entre l'abjuration ou la mort, Mahomet ou Jésus-Christ.

« Un silence de mort régna parmi nous, nous ne pouvions parler: tout ce que nous avions de sentiment d'honneur et de foi combattait contre l'attachement naturel à la vie; on ne nous laissa pas le temps de délibérer: le plus âgé des *amins* interrogea celui des prisonniers qui se trouvait le plus près de lui, et lui dit de faire son choix. Il abjura. C'était un colon, il avait femme et enfants. Le second était un soldat juif de naissance; il n'eut pas de peine à faire comprendre qu'il n'adorait pas le Christ. Le troisième, madame, était votre fils. A la demande de l'*amin*, il se tut, il hésitait, il pensait sans doute à vous. . . Un jeune soldat, placé à ses côtés, prit tout à coup la parole, disant: — Mon lieutenant, vous ferez comme vous voudrez, mais moi je ne renie pas ce que m'a appris votre mère! — Ma mère! s'écria le lieutenant Amaury. — Oui, je suis Blaise Joyeux, et je veux mourir chrétien! — Et moi aussi! s'écria votre fils avec un élan sublime. Je suis chrétien.

« Ils firent tous deux un geste énergique de dénégation; le soldat fit le signe de la croix, votre fils l'imita. . . et tous deux, madame, une seconde après, comparaisaient devant Dieu avec la couronne des martyrs!

« La pitié d'une femme kabyle me sauva; je pense que la Providence a permis que je vécut pour vous dire comment sont morts ces deux chrétiens héroïques, le lieutenant Amaury et le pauvre soldat Blaise Joyeux.

« Daignez, madame, recevoir l'hommage de mon profond respect.

JUST HERBIN. »

—Voilà ma consolation, dit Madame des Obeaux, mon fils est mort pour la foi, encouragé par ce pauvre enfant orphelin.

—A qui vous l'aviez enseignée, dis-je.

—Dieu n'est-il pas rempli de miséricorde, même parmi ses rigueurs? Quand je suis trop faible et trop triste, je pense à ceux qui m'attendent, et mon cœur se relève; je lis la Vie des Saints, j'y trouve d'ineffables consolations. Tenez, c'est aujourd'hui le 30 août, fête de saint Félix et de saint *Adaucte*; saint Félix allait au martyre, un étranger le voit, l'envie, et dit: « Je suis chrétien! » ils meurent ensemble,

et l'étranger, dont on ignorait le nom, fut nommé *Adaucte*. . . Mon fils n'a-t-il pas été l'Adaucte du généreux Blaise ? Sans Blaise et sa foi courageuse, que serait-il advenu d'Amaury ?

— Madame, quand vous appreniez les prières à Blaise, Dieu préparait la couronne de votre fils.

— Hélas ! *fiat* ! dit-elle en levant encore les yeux vers le portrait souriant du jeune spahis.

### VIII.

Madame des Obeaux avait le culte des souvenirs, et, sans aucun motif personnel ou de bien-être ou d'ostentation, elle avait conservé sa maison telle qu'elle existait du vivant de son mari et de ses fils, et elle vivait comme une ombre au milieu de ces splendeurs, ombres elles-mêmes d'un temps qui n'était plus. Elle avait le même nombre de domestiques, qui s'acquittaient lentement de leur tâche quotidienne ; elle avait gardé les chevaux de voiture et de selle ; on servait tous les jours le déjeuner et le dîner avec autant de recherche que jadis, et nous nous asseyions seules, à cette table, converte de primeurs et entourée de valets en livrée ; madame des Obeaux goûtait quelques cuillerées de potage et mangeait un seul œuf, pour moi, les premiers jours, je fus interdite, embarrassée, et puis, l'appétit de la jeunesse aidant, je fis honneur à ce couvert de noces et ne me sentis plus intimidée devant ces grands laquais. Et il en fut ainsi du reste ; je m'acclimatai aux grandeurs, et je jouissais beaucoup mieux de ces richesses, de ce bien-être que celle qui les possédait. La vieillesse, les infirmités et les tristesses incurables la confinaient dans une atmosphère de brume et de mélancolie ; le mot plaisir lui était devenu étranger, son bonheur n'existait plus qu'à l'état d'espérance, et, s'il y avait encore quelque joie dans sa vie, c'était l'aumône qui la lui procurait. Madame des Obeaux avait l'âme grande et généreuse, et elle comprenait cette valeur inexprimable que Dieu a attachée à l'exercice de la charité ; elle m'envoyait chez les pauvres, et jamais je n'ai vu de sourire sur ses lèvres que lorsque, après lui avoir dépeint quelque grande infortune, elle tirait d'une cassette, toujours vidée, toujours remplie, cet argent sauveur qui allait tarir des larmes. Mais ce sourire même s'effaçait bientôt, ses souffrances habituelles reprisaient leur triste empire, et elle se renfonçait dans son fauteuil, en disant doucement :

— Allez, mon enfant, et dites à ces pauvres gens de prier pour mon mari et pour mon fils. Et quand je revenais, quand je lui disais la consolation que son aumône avait apportée, elle répondait :

— L'argent n'est bon qu'à cela ; on n'en jouit que lorsqu'on le donne. . . Dieu fait trop pour nous quand il récompense l'aumône : c'est être payé à la fois sur la terre et dans le ciel. . .

Ce dégageant, ce coup-d'œil élevé sur l'objet des spéculations humaines aurait dû m'éclairer ; j'aurais dû m'instruire à cette école, mais j'étais jeune, j'étais pauvre, et le profond détachement de madame des Obeaux ne me gagna point. J'appris seulement, dans sa maison, à goûter de plus en plus le bien-être et la facilité que la fortune donne à la vie, et à trouver indispensables ces biens dont elle faisait si peu de cas.

Six ans se passèrent ainsi ; ils passèrent doucement et lentement, occupés par de faciles devoirs et troublés par l'inquiétude que me donnait la faible santé de ma protectrice. Je l'aimais sincèrement, car elle était bonne, et je tremblais de la perdre, car je retombais alors dans toutes les incertitudes de mon avenir. La double expérience de la pauvreté et de la richesse me remplissait de crainte, et souvent je m'appliquais à moi-même cette comparaison que j'avais lue : « Par une froide journée d'hiver, un oiseau entre dans une salle bien chauffée, et il y repose son corps transi, ses ailes couvertes de neige ; on le chasse, il retombe au milieu des frimas, et il vole, de çà, de là, ne sachant où s'abriter et poussant des cris désolés qui se mêlent à la tourmente. . . » Devais-je être l'oiseau sans abri et n'avoir comme lui qu'un temps de repos entre deux tempêtes ? . . .

### IX.

Ces craintes intéressées se perdirent dans la véritable douleur que me causa la mort de madame des Obeaux. Elle souffrit avec la douceur qu'elle apportait en toute chose, elle mourut avec un courage et une foi dignes d'envie. Aussitôt arrivèrent de l'orient et de l'occident les parents à tous les degrés successives, qui venaient voir ce que pouvait leur apporter cet opulent héritage. Mon chagrin s'augmenta devant leur avide empressement ; ils parcouraient ces salons, ils évaluaient ces meubles, ces tableaux que je m'étais habituée à regarder avec respect ; leurs calculs, leurs plaisanteries, leurs airs dégagés m'indignaient également, et, quand arriva le moment de la levée des scellés et de la lecture du testament, j'eus une inéchantante joie en voyant que la plupart des arrière-cousins se trouvaient complètement hors de cause. Madame des Obeaux laissait sa fortune à une nièce à la mode de Bretagne, riche seulement en enfants ; elle la chargeait de payer des legs nombreux aux pauvres, aux

hospices, aux orphelinats, à l'église de sa paroisse, et enfin, un legs à son receveur de rentes et un autre à moi, Aurélie Guislain; elle me donnait autant d'années d'appointements que j'en avais passées chez elle. Je fus profondément reconnaissante, et maintenant encore, quoique les temps soient changés, je pense avec gratitude à celle qui me fit faire le premier pas hors des voies de la pauvreté.

Il fallait quitter l'hôtel des Obeaux et chercher un autre emploi, et, quoique l'héritière ne me pressât point, je faisais mes préparatifs de départ, quand je reçus une lettre qui n'était pas de l'écriture de Paulin, la seule personne avec qui je fusse en correspondance. Je courus à la signature : *Albert Marchand*.

Ce nom me fit monter la rougeur au front, et, après tant d'années, il évoque encore un souvenir de regret et presque de remords. Albert était le fils du receveur, de l'homme d'affaires de madame des Obeaux; je le connaissais et j'appréciais à leur juste valeur la droiture d'âme et l'élevation d'esprit de ce jeune homme.... et pourtant....

Sa lettre disait ceci :

« Mademoiselle,

« Je vous aime depuis longtemps; depuis longtemps je rêve à un avenir qui pourrait être si doux, si beau, si vous vouliez l'accepter : consentiriez-vous à être ma femme? Oh! je n'ai à vous offrir qu'une position bien modeste, mais vous n'êtes ni ambitieuse, ni intéressée, et, si vous m'aimez un peu, cette vie obscure et laborieuse ne vous effraiera pas. Nous serions si heureux, il me semble, cachés dans un coin de Paris, vivant pour nous, pour notre famille, pour nos enfants... Qu'a-t-on besoin de plaisir quand on a le bonheur?... Je vous dis ce que je pense; il me paraît que vous devez le penser aussi, et que vous ne repousserez pas le cœur et la vie qui se donnent à vous.

ALBERT MARCHAND. »

X.

Dieu mettait en ce moment ma destinée entre mes mains. J'avais pour Albert l'estime, l'attrait, l'affection nécessaires à cette union intime et éternelle qu'il me proposait; mon cœur battait en lisant les expressions de sa tendresse; si j'avais eu des trésors, je les aurais jetés à ses pieds, et pourtant, je n'eus pas le courage de partager sa pauvreté. Je me souvenais de ma mère et de ses épreuves; je me

voyais comme elle, opprimée par l'indigence, les sentiments les plus doux, l'union la plus charmante empoisonnés par la gêne, les calculs et les privations; mon amour y résisterait peut-être, mais celui d'Albert périrait, et je souffrirais à la fois de sa froideur, de notre misère et des malheurs réservés à nos enfants. Chaque fois qu'une pensée d'acquiescement s'éveillait en mon âme, je la refoulais par le souvenir amer du passé, et quand le cœur jeune, ardent encore, parlait, je l'étouffais sous les chiffres et sous les raisonnements. Je pleurai beaucoup, je pleurai encore en écrivant à Albert une lettre de refus. Vainement il insista, je persistai, et je crus agir ainsi pour le bien de tous deux. Je hâtai mou départ, et j'allai retrouver mon frère Paulin.

Il me reçut avec amitié, et, dans nos longues conversations, j'en vins à lui confier la demande d'Albert, que je nommai pas, et mon refus. Paulin m'écouta d'un air rêveur, et je lui dis enfin, inquiète de son silence :

— Tu me blâmes donc ?

— Non, répondit-il, je ne puis te blâmer d'avoir pris l'habitude de la fortune, et de craindre le travail et les privations. Mais je pense à ce jeune homme qui t'aimait, et je le plains.

— Hélas! mon refus le fait échapper à un triste sort. Il n'est qu'un petit employé de commerce, sans avenir, et, quand les premiers mois d'amour et d'espoir se seraient enfuis, quelle déception la pauvreté ne lui eût-elle pas fait éprouver! Il n'y a plus de beauté, de grâce, d'amour possible avec la gêne et les dettes! tu connais le vieux proverbe ?

— Oui, dit Paulin avec un sourire mélancolique, « quand la pauvreté entre par la porte, l'amour s'enfuit par la fenêtre. » Je le connais ce proverbe, et pourtant, je me risque !

— Quoi! m'écriai-je, surprise à l'excès, tu te maries !

— Oui, ma chère Aurélie, et j'espère que tu aimeras ta belle-sœur, ma chère Jeanne, quoiqu'elle ne soit pas plus riche que nous.

Je le promis de grand cœur, mais je demeurai convaincue au fond de l'âme que Paulin commettait une grande imprudence, et que, en mettant l'argent au-dessus de tout, en ne comprenant pas le bonheur sans lui, j'étais seule dans la voie de la sagesse. J'en souffrais cependant, mais, si je pleurais la nuit, j'étais, le jour, fière et souriante, et je cachais mon chagrin afin que personne n'essayât de me conseiller ni de me consoler.

XI.

Bien des semaines s'écoulèrent avant que je pusse gagner de nouveau ce pain que je ne pou-

vais demander à mes talents,—je n'en avais pas,—ni à mon industrie, puisque, par malheur, pour moi, je n'en possédais aucune qui fût bien définie.

Je m'informais auprès de nos rares amis, je lisais la quatrième page des journaux ; les amis ne m'apprenaient rien et les annonces me faisaient quelquefois rougir d'indignation. On demandait des dames de compagnie, des ménagères ; on promettait des *égards* et des appointements : l'annonce, discrète par sa nature, ne s'expliquait pas davantage ; mais, lorsqu'on allait à la source, on trouvait un de ces marchés où la dignité est le premier enjeu. Je regus un jour une de ces réponses explicatives qui m'indigna. Mon frère me surprit pleurant, une lettre à la main. Il saisit cette lettre, la parcourut avec mépris....

« Ma pauvre sœur, dit-il ensuite en m'embrassant, ne pleure pas, cela ne mérite pas tes larmes.... »

—Ce n'est pas à cause de cela que je pleure, répondis-je, c'est sur ma situation.

—Et le mariage qui te donnerait un appui ne vaudrait-il pas mieux que cette triste liberté, cause de tant d'ennuis ?

—Le mariage avec la pauvreté, avec la misère ? Jamais ! m'écriai-je. Je me souviens de notre mère.... »

Il n'insista point ; nous ne pouvions pas nous entendre à ce sujet : l'amour qu'il éprouvait pour sa fiancée avait les ailes de l'espérance, et les illusions lui paraient cet avenir qu'ils devaient parcourir à deux, qui lui apparaissait long, doux et beau, et qui devait être, en réalité, court, amer et pénible. Je voyais peut-être plus juste que lui, et pourtant j'enviais, j'envie encore ces rêves qui le rendaient heureux. Heureux qui a pu espérer, rêver, avoir foi dans un autre et foi dans l'avenir !....

J'attendais avec une douloureuse inquiétude, et rien ne venait ; je commençais à débattre sérieusement avec moi-même ce que je pourrais faire pour vivre, et à me demander s'il était décidément plus honteux d'être bonne d'enfant ou femme de chambre que demoiselle de compagnie ou lectrice, quand je reçus une lettre datée de Paris. J'en reconnus avec surprise la signature : c'était celle de la parente, de l'héritière de madame des Obcaux ; cette dame m'avait promis froidement son appui, et voilà que fidèlement elle tenait sa promesse ; elle m'écrivait :

« Mademoiselle,

« J'ai cherché longtemps sans trouver aucune position qui pût vous convenir, et je m'en inquiétais, quand une de mes amies de province vient de me présenter ce que je cherchais pour

vous ; je m'empresse de vous faire part de ses offres. Vousiriez-vous servir de dame de compagnie, et (il faut le dire) de garde-malade à une jeune dame, fort souffrante depuis la naissance de son dernier enfant ? Vos fonctions seraient assujétissantes, car elle souffre beaucoup et toujours, vous devriez aussi, sous ses ordres, vous occuper de la maison, qui est considérable, et même de ses enfants, surtout du plus jeune, pour les soins matériels qui leur sont nécessaires ; vous seriez bien rétribuée, vous vivriez à la campagne, et vous pourriez réaliser quelques économies. Voyez, Mademoiselle, si cette proposition vous agréé, et veuillez m'honorer d'une réponse le plus tôt possible.

« Je suis votre : en dévouée.

ELEONORE DE GENYS.

« Paris. »

Je répondis sur-le-champ par un remerciement et une acceptation.

(A continuer.)



Tribune Sacrée.

LE DOGME  
DE  
L'ENFER,

*Illustré par les faits tirés de l'histoire sacrée  
et profane.*

Par le

R. P. SCHOUPPE, S. J.

(Suite.)

CHAPITRE VII.

Supplices de l'Enfer.

Ce qui domine dans les paroles de l'Écriture, quand elle nous montre le supplice de l'enfer, c'est le terrible tourment du feu. Elle appelle l'enfer un étang de souffre et de feu, la géhenne du feu, le feu éternel, une fournaise ardente où le feu ne s'éteindra jamais. Mais ce feu, allumé par la divine justice, aura une activité incomparablement supérieure à celle de toutes les fournaises, de tous les brasiers de ce monde. Hélas ! comprend-on comment il sera possible de le supporter ? Or, il faudra y habiter comme dans une demeure éternelle. *Qui de vous, demande le prophète, pourra habiter dans le feu dévorant ? Qui de vous soutiendra les ardeurs éternelles ?* (Isai. xxxiii, 1.)

Le fait suivant, arrivé en 1604, fut raconté au P. Alphonse de Andrada, missionnaire de la Compagnie de Jésus au Japon, par celui-là même qui en fut acteur et témoin. Ce témoin, si digne de foi, n'était autre que le Frère Richard, religieux de St-François, martyrisé au Japon par le supplice du feu, vers l'an 1626. Comme l'événement qu'il racontait paraissait incroyable, il en donnait pour preuve son habit religieux, puisque c'était cet événement même qu'il l'avait déterminé à quitter le monde et à prendre l'habit de St-François. Or, voici le fait :

Richard, jeune encore, eut le malheur de se lier avec un mauvais camarade, qui l'entraîna dans la voie du vice. Il abandonna toute pratique de piété, à l'exception de trois

*Ave Maria*, qu'il ne manquait pas de réciter tous les soirs. Une fois, les deux jeunes gens étaient restés dans une maison de débauche jusque bien avant dans la nuit. Richard ne pouvant emmener son compagnon, qui était pire que lui, le laissa, s'en retourna seul, fit sa prière accoutumée et se mit au lit. Il était plongé dans le premier sommeil, lorsque des coups redoublés le réveillèrent en sursaut : il regarde, et sans que la porte se fût ouverte, il voit devant lui un jeune homme, qu'il reconnaît pour son camarade : *C'est bien moi*, lui dit celui-ci d'une voix effrayante, *je suis mort et damné. Au sortir de la taverne, j'ai été poignardé. Tu trouveras mon corps étendu sur le seuil de cette maison. Mon âme est en enfer, et tu y serais avec moi, sans les prières que tu as faites à la Ste. Vierge. Hélas ! je suis plus malheureux que toi : vois mon état.* En disant ces mots, il ouvre son vêtement, et se montre tout en feu ; puis disparaît.

Alois, fondant en larmes, Richard se jeta par terre, remercia Marie, demanda pardon de ses péchés et promit de changer de vie. Tandis qu'il songeait à ce qui lui restait à faire, il entendit la cloche des PP. Franciscaïns qui sonnait les matines. *C'est là, s'écrie-t-il, que Dieu m'appelle pour expier mes péchés.* Il va, en effet, se jeter aux pieds du gardien de ce couvent, le suppliant de le recevoir dans l'Ordre ; mais comme il était connu pour son inconduite, ou refusa de l'admettre. Alors il raconta ce qui venait d'arriver ; et deux religieux étant allés à la rue désignée, et trouvèrent en effet le cadavre du malheureux jeune homme, baigné dans son sang, le visage tout noir et faisant une impression d'horreur. Richard fut donc reçu dans l'Ordre, y mena une vie exemplaire, et alla prêcher l'Évangile aux Indes. Il passa de là au Japon, où il rencontra le P. Alphonse de Andrada, et où il travailla avec tant de zèle, qu'il mérita comme récompense de mourir martyr pour JÉSUS-CHRIST.

\* \* \*

Le fait suivant est rapporté par le P. Martin Delrio, d'après les Annales de la Compagnie de Jésus. Il s'agit d'une apparition qui eut lieu au Pérou en 1590, et fut attestée par des témoins dignes de foi. Non loin de Lima, demeurait une dame chrétienne qui avait trois servantes, dont l'une, appelée Marthe, était une jeune indienne d'environ 16 ans. Marthe était chrétienne, mais elle oublia peu à peu la piété qu'elle avait montrée d'abord, se laissa aller à la négligence dans ses prières, et devint légère, coquette, lascive dans ses propos. Étant tombée dangereusement malade, elle reçut

les derniers sacrements. Après cette grave cérémonie, où elle avait témoigné fort peu de piété, elle dit en riant à ses deux compagnes de service, que dans la confession qu'elle venait de faire, elle s'était bien gardée de dire tous ses péchés au prêtre. Effrayées de ce langage, les filles le rapportent à leur maîtresse qui, à force d'exhortations et de menaces, obtient de la malade un signe de repentir et la promesse de faire une confession sincère et chrétienne. Marthe se confesse donc de nouveau, et meurt peu de temps après.

A peine eut-elle rendu le dernier soupir, que son cadavre répandit une infection insolite et insupportable : on fut obligé de le porter hors de la maison, sous un hangar. Le chien de la basse-cour, animal paisible d'habitude, poussait des hurlements lugubres, étranges, comme si on l'eût mis à la torture. Après l'enterrement, la dame, selon l'usage du pays, dinait au jardin en plein air, lorsque une grosse pierre tomba brusquement au milieu de la table avec un horrible fracas et fit bondir toute la vaisselle, mais sans casser aucune pièce. L'une des servantes, ayant été logée dans la chambre où Marthe était morte, fut éveillée par des bruits effrayants : tous les meubles semblaient être remués par une force invisible et jetés par terre.

On comprend que la servante n'osait pas continuer à occuper cette chambre : sa compagne essaya de prendre sa place, mais les mêmes scènes se renouvelèrent. Alors, elles convinrent d'y passer la nuit ensemble. Cette fois, elles entendirent distinctement la voix de Marthe, et bientôt cette malheureuse apparut à leurs yeux dans l'état le plus horrible, et toute en feu. Elle dit, *que, par ordre de Dieu, elle venait leur faire connaître son état ; qu'elle était damnée pour ses péchés d'impureté, et pour les confessions sacrilèges qu'elle avait continuées jusqu'à la mort.* Racontez, ajouta-t-elle, *ce que je viens vous révéler, afin que d'autres profitent de mon malheur.* A ces mots elle poussa un cri de désespoir et disparut.

\* \* \*

Le feu de l'enfer est un feu réel, un feu qui brûle comme celui de ce monde, bien qu'il soit infiniment plus actif. N'y aurait-il pas en enfer un feu réel, puisqu'il y a un feu réel au Purgatoire ? *C'est le même feu,* dit S. Augustin, *qui tourmente les damnés et qui purifie les élus.* Une foule de faits incontestables démontrent la réalité du feu dans le lieu des expiations. Voici ce que rapporte Mgr de Ségur.

L'année 1870, au mois d'avril, écrit-il, j'ai vu,

ou du moins j'ai touché à Foligno, près d'Assise, en Italie, une de ces effrayantes empreintes de feu, produites quelquefois par des âmes qui apparaissent, et attestent que le feu de l'autre vie est un feu réel.

Le 4 novembre 1859, mourut d'apoplexie foudroyante, au couvent des Tertiaires Franciscaines de Foligno, une bonne sœur, nommée Thérèse Gesta, qui était depuis de longues années maîtresse des novices, et à la fois chargée du pauvre vestiaire du monastère. Elle était née en Corse, à Bastia, en 1797, et était entrée au monastère en février 1826. Il va sans dire qu'elle était préparée dignement à la mort.

Douze jours après, le 16 novembre, une sœur nommée Anna-Félicie, qui la remplaçait dans son office, montait au vestiaire, et allait y entrer, lorsqu'elle entendit des gémissements, qui semblaient venir de l'intérieur de cette chambre. Un peu effrayée, elle s'empressa d'ouvrir la porte : il n'y avait personne. Mais de nouveaux gémissements se firent entendre, si bien accentués, que malgré son courage ordinaire, elle se sentit envahie par la peur. *Jésus ! Marie !* s'écria-t-elle, *qu'est-ce que cela ?* Elle n'avait pas fini, qu'elle entendit une voix plaintive, accompagnée de ce douloureux soupir. *Oh ! mon Dieu, que je souffre ! Oh ! Dio che peno tanto !* La sœur stupéfaite reconnut aussitôt la voix de la pauvre sœur Thérèse. Alors, toute la salle se remplit d'une épaisse fumée, et l'ombre de sœur Thérèse apparut, se dirigeant vers la porte, en se glissant le long de la muraille. Arrivée près de la porte, elle s'écria avec force : *Voici un témoignage de la miséricorde de Dieu.* Et, en disant cela, elle frappa le panneau le plus élevé de la porte, y laissant creusée dans le bois carbonisé, l'empreinte la plus parfaite de sa main droite ; puis elle disparut.

La sœur Anna-Félicie était restée à moitié morte de peur. Toute bouleversée, elle se mit à pousser des cris et à appeler au secours. Une de ses compagnes accourut, puis une autre, puis toute la communauté ; on s'empressa autour d'elle, et toutes s'étonnent de sentir une odeur de bois brûlé. La sœur Anna-Félicie leur dit ce qui vient de se passer et leur montre sur la porte la terrible empreinte. Elles reconnaissent aussitôt la forme de la main de sœur Thérèse, laquelle était remarquablement petite. Epouvantées, elles s'enfuient, courent au chœur, se mettent en prières, passent la nuit à prier et à faire des pénitences pour la défunte, et le lendemain toutes communient pour elle.

La nouvelle se répand au dehors, et les diverses communautés de la ville joignent leurs prières à celles des Franciscaines.—Le

surlendemain, 18 novembre, sœur Anna-Félicie étant entrée dans sa cellule pour se coucher, s'entendit appeler par son nom, et reconnut parfaitement la voix de sœur Thérèse. Au même instant un globe de lumière tout resplendissant apparut devant elle, éclairant la cellule comme en plein jour, et elle entend sœur Thérèse qui, d'une voix joyeuse et triomphante, dit ces paroles : *Je suis morte un vendredi, le jour de la Passion ; et voici qu'un vendredi je m'en vais à la gloire ! soyez fortes à porter la croix, soyez courageuses à souffrir, aimez la pauvreté.* Puis, ajoutant avec amour : *Adieu, adieu, adieu !* elle se transfigure en une nuée légère, blanche, éblouissante, s'envole au ciel et disparaît.

Une enquête canonique fut ouverte aussitôt par l'évêque de Foligno et les magistrats de la ville. Le 23 novembre, en présence d'un grand nombre de témoins, on ouvrit le tombeau de sœur Thérèse, et l'empreinte brûlée de la porte se trouva exactement conforme à la main de la défunte.—Le résultat de l'enquête fut un jugement officiel, qui constatait la certitude et l'authenticité parfaites de ce que nous venons de rapporter. La porte avec l'empreinte brûlée est conservée dans le couvent avec vénération. La mère abbesse, témoin du fait, a daigné me la montrer elle-même.

\* \*

S. Pierre Damien parle d'un mondain qui ne vivait que pour les amusements et les plaisirs. Vainement on l'avertit de songer à son âme ; vainement on lui prédit, qu'en suivant le chemin du mauvais riche, il aboutirait à la même fin ; il continua sa vie capable jusqu'à la mort. A peine ent-il cessé de vivre, qu'un anachorète eut connaissance de sa damnation. Il le vit au milieu d'un étang de feu : c'était un immense étang semblable à une mer, où se trouvaient plongés une infinité de malheureux qui poussaient des cris de désespoir. Ils s'efforçaient de gagner le bord, mais il était gardé par des dragons et des démons inexorables, qui les empêchaient d'en approcher et les repoussaient au loin dans cet océan de flammes.

\* \*

Nicolas de Nice, parlant du feu de l'enfer, dit que rien sur la terre n'en saurait donner une idée. Si l'on coupait, ajoute-t-il, tous les arbres des forêts, qu'on en formât un vaste bûcher et qu'on y mit le feu : ce brasier terrible ne serait pas une étincelle de l'enfer.

\* \*

Vincent de Beauvais, au livre 25 de son histoire, rapporte le fait suivant, qu'il dit être arrivé l'an 1090. Deux jeunes libertins, soit sérieusement, soit par moquerie, avaient fait un accord ensemble : celui des deux qui mourrait le premier, viendrait dire à l'autre en quel état il se trouvait. L'un vint donc à mourir, et Dieu permit qu'il apparût à son compagnon. Il était dans un état horrible et paraissait en proie à de cruelles souffrances qui le brûlaient comme une fièvre ardente et le couvraient de sueur. Il essuya son front avec la main et laissa tomber une goutte de sa sueur sur le bras de son ami, en lui disant : *Voilà la sueur de l'enfer : vous en porterez la marque jusqu'à la mort.* Cette sueur infernale brûla le bras du vivant et pénétra ses chairs avec des douleurs inouïes. Il fit son profit de ce terrible avertissement et se retira dans un monastère.

\* \*

Pierre le vénérable, abbé de Cluny, rapporte un trait du même genre. Un moribond s'obstinait dans le péché et allait mourir dans l'impénitence. Brûlé par la fièvre et tourmenté par la soif, il demandait de l'eau froide pour se rafraîchir. Dieu permit, grâces aux prières faites pour ce malheureux, que deux esprits infernaux se montrassent à lui sous une forme visible. Ils portaient une coupe contenant un liquide dont ils jetèrent une goutte sur la main du malade, en disant : *Voici l'eau froide dont on se rafraîchit en enfer !* Le liquide infernal traversa la main du malade de part en part en lui brûlant la chair et les os. Les assistants virent avec étonnement ce terrible phénomène, aussi bien que les convulsions du pécheur qui se tordait dans des souffrances indicibles.—Si l'eau froide de l'enfer brûle à ce point, que feront l'eau bouillante et le souffre enflammé ?

\* \*

En 1873, la ville de New-York fut témoin d'un incendie dont les circonstances présentèrent une image de l'enfer. La ménagerie Barnum devint la proie des flammes. Elle était peuplée de tigres, de lions et d'autres bêtes sauvages. Tous ces animaux furent brûlés vivants dans leurs cages de fer, dont les barreaux s'échauffèrent jusqu'au blanc. A mesure que le feu et la chaleur devenaient plus intenses, les bêtes devenaient de plus en plus irritées. Les ours et les tigres surtout étaient ceux qui montraient le plus de fureur, mais une fureur mêlée de rage. Ils s'élan-

çaient avec une violence extrême sur les barreaux de leurs prisons, et retombaient comme des masses inertes pour bondir de nouveau contre l'infranchissable obstacle qui les retenait captifs. Les immenses rugissements des lions, les cris des tigres, les hurlements de tous les animaux, qui indiquaient un espoir suprême, se mêlaient ensemble et formaient un chœur effroyable, rappelant celui que les damnés doivent faire entendre en enfer. Mais les sons de ce terrible concert allèrent s'affaiblissant jusqu'à ce que le lion ayant poussé son dernier rugissement, au bruit le plus lugubre, succéda le silence de la mort.

Qu'on se figure dans ces cages de fer incandescentes, non pas des animaux, mais des hommes; et des hommes qui, au lieu de mourir dans le feu, continuent à y vivre, comme si leurs corps étaient plus durs que le fer : ce serait une image de l'enfer, mais une image encore bien imparfaite.

\*  
\*  
\*

Le vendredi 18 février 1881, se donnait à Munich le bal carnavalesque ces jeunes artistes peintres. Ils étaient nombreux, et travestis, les uns en moines, en prêtres, en pèlerins ridicules, portant des chapelets grotesques et parodiant les usages religieux; les autres, en esquimaux, couverts d'étoffes et de chanvre. Un cigare imprudemment allumé, mit le feu à l'un de ces costumes inflammables. Le malheureux qui se voit en flammes, se précipite sur ses camarades; et en une minute tous ces vêtements d'étoffe et de poix sont en feu. Douze des danseurs, comme des torches vivantes, courent éperdus, sans qu'on puisse les secourir. Ils se jettent les uns sur les autres, se roulent en poussant des hurlements douloureux, vont flamber dans tous les coins de la salle en répandant une odeur infecte. Bientôt trois d'entre eux ne sont plus que de cadavres calcinés. Neuf autres expirent peu après; treize sont transportés à l'hôpital. Parmi ces derniers était Joseph Schermtzer : il expira lorsque les hommes de l'art procédaient au premier pansement. La peau se détachait de sa poitrine et de ses bras : elle en tombait enroulée en partie, laissant à nu la chair vive, entamée aussi par le feu.— Cette mort affreuse a été regardée, non sans raison, comme un châtement de la justice divine, que ces malheureux jeunes gens avaient provoqué par tous les excès de l'impicité et de la débauche. Elle présente en même temps une image de l'enfer, mais avec deux grandes différences : car elle est bien moins cruelle et elle ne dure que peu de temps. . . .

\*  
\*  
\*

Le 24 mars 1881, une autre catastrophe jeta l'épouvante et la consternation dans la ville de Nice : le théâtre municipal devint la proie des flammes. Ce théâtre avait les portes fort étroites, et absolument insuffisantes pour le dégagement en cas de grande presse. Le 24 mars se donnait une brillante représentation, qui avait attiré de nombreux spectateurs. Le rideau venait de se lever pour le premier acte, lorsque, au bout de quelques minutes, la herse fit explosion : on vit tout à coup les flammes sortir des frises et gagner toute la scène. Les cris, *au feu ! au feu !* partirent de tous les coins du théâtre, et l'affolement devint général, surtout quand de nouvelles explosions se firent entendre.

La salle et la scène se trouvèrent dans une obscurité complète. Seules, les heures de l'incendie qui se propageait avec rapidité, permettaient d'entrevoir quelques malheureux artistes traversant la scène, éperdus, fous de terreur, et cherchant une issue que les flammes leur fermaient.

Le public des galeries se ruait dans les escaliers tortueux vers les couloirs, avec une violence frénétique.

Les femmes, les enfants, étaient foulés aux pieds. On n'entendait que des cris de terreur et de désespoir : le cri de tous ces êtres humains qui luttèrent pour sauver leur vie, et qui se sentaient mourir, étouffés par la fumée, ou broyés sous les pieds de leurs voisins.

Lorsque les pompiers, les soldats et les marins purent pénétrer dans l'intérieur, le spectacle était horrible : il y avait là un amoncellement de cadavres, noirs, hideux, quelques-uns presque entièrement carbonisés. C'étaient les corps des malheureux spectateurs, qui s'étaient précipités tous à la fois par les escaliers trop étroits. Hommes, femmes et enfants, s'accrochant les uns aux autres, avaient roulé dans cet endroit. Quels drames poignants, effroyables ont dû se passer pendant ces quelques minutes suprêmes, alors que le salut n'était plus possible.

A trois heures du matin, 63 cadavres se trouvaient transportés dans l'église Saint-François-de-Paul, ils étaient à moitié brûlés; on pouvait voir sur leur visage et dans leur attitude les angoisses de la plus atroce agonie.

Que sera-ce en enfer ? Là aussi, toute issue est fermée au milieu de l'incendie; là aussi, il y a les angoisses de l'agonie la plus cruelle; mais la mort ne vient pas y mettre fin.— Ces malheureux incendiés étaient-ils prêts à mourir ? Hélas ! ce n'est pas au théâtre qu'on va se préparer à la mort ! N'est-il pas à craindre que ce lieu n'ait été pour eux à la lettre



la porte de l'enfer?—Ah! si les victimes grillées, carbonisées avaient connu que ce secret les attendait, n'auraient-elles pas renoncé à un plaisir qui devait leur coûter si cher? Vos plaisirs coupables, ô mondains, vous coûteront plus cher, et vous n'y renoncez pas!

\* \* \*

Un sinistre plus épouvantable encore, l'incendie du *Ring theater*, à Vienne, arriva le 8 décembre 1881. On devait représenter les *Contes d'Hoffmann* d'Offenbach. Cette pièce, qui s'exécutait pour la première fois, avait attiré une affluence considérable de spectateurs, arrivés de meilleure heure que d'habitude: leur nombre dépassait les 1500. A sept heures du soir, au moment où la représentation allait commencer, l'incendie éclata, et un cri d'alarme jeta l'épouvante dans l'assemblée: épouvante qui devint frénésie, quand on vit les flammes s'élançant, s'allonger et envahir rapidement la vaste enceinte. En un clin-d'œil, cette salle bondée de monde se trouva toute en feu et changée en un véritable enfer. Décrire le tumulte, les cris de détresse, de désespoir, de rage, serait chose impossible. Les malheureux se précipitent vers les issues trop étroites, se renversent et s'écrasent les uns les autres, on sont écrasés par les charpentes enflammées qui s'écroulent sur leurs têtes. D'autres, dans les galeries, se pressent aux fenêtres du second et du troisième étage, pour se jeter dans la rue. On les voit de l'extérieur, s'accrocher les uns aux autres et former comme des grappes humaines, suspendues un moment, puis se détacher et se confier au vide pour échapper au terrible élément du feu.

Mais le grand nombre se trouve emprisonné dans l'intérieur. Un millier d'hommes, de femmes, d'enfants, abandonnés au milieu des flammes, meurent de la mort la plus horrible, brûlés vifs, carbonisés, réduits en cendres. Dans le déblayage on ne trouva que les restes de leurs ossements calcinés. Cependant, tous ne furent pas consumés si complètement, et beaucoup de cadavres n'étaient qu'à moitié brûlés. On en découvrit une masse énorme ayant les bras entrelacés, enserrés les uns par les autres, et marquant une lutte suprême, dans laquelle ils avaient expiré. On reconnut avec horreur que, dans cette fournaise, il s'était livré un combat désespéré entre les fuyards: ces malheureux s'étaient poussés, saisis, battus avec fureur pour chercher une issue qu'ils ne devaient pas trouver.

Force leur a été de subir le tourment du feu et d'y mourir.

Image bien faible de l'enfer, où les réprouvés sont tourmentés par le feu, mais n'y meurent pas: c'est un feu éternel.

A l'occasion de l'épouvantable catastrophe du *Ring theater*, on a fait un relevé des théâtres incendiés depuis un siècle: le chiffre s'élève à plusieurs centaines. N'y a-t-il pas là une leçon de la Providence, appuyant les avertissements que l'Eglise ne cesse de donner aux fidèles? Puisque le théâtre contemporain est généralement une école d'irréligion et d'immoralité, un foyer de corruption pour les peuples; les incendies continuels ne marquent-ils pas assez, que ces édifices voués au feu sont pour les âmes les portes de l'enfer?

\* \* \*

La vue d'une âme qui tombe en enfer, est à elle seule un incomparable supplice. La B. Marguerite-Marie, comme il est rapporté dans son histoire, vit apparaître une des ses consœurs récemment décédée. Cette sœur implorait ses prières et ses suffrages; elle souffrait cruellement au purgatoire. *Voyez, disait-elle à la Bienheureuse, le lit où je suis couchée et où j'endure des maux intolérables.* Je vis ce lit, écrit la Bienheureuse, et il me fait encore frémir: il était hérissé de pointes aiguës et enflammées qui entraient dans les chairs. La défunte ajouta, qu'elle souffrait ce tourment pour sa paresse et sa négligence à observer la règle. *Ce n'est pas tout, dit-elle encore, on me déchire le cœur dans la poitrine, pour punir mes murmures contre les supérieurs; ma langue est rongée par les vers, pour mes paroles contraires à la charité et mes manquements au silence.* Mais tout cela est peu de chose auprès d'une autre peine que Dieu m'a fait sentir: *bien qu'elle n'ait pas duré longtemps, elle m'a été plus douloureuse que toutes mes souffrances.* La Bienheureuse, ayant désiré de savoir quelle était cette peine si douloureuse: Dieu, répondit-elle, *m'a montré une de mes proches parentes qui était morte en état de péché mortel, condamnée par le juge suprême et précipitée en enfer.* Cette vue m'a causé un effroi, une horreur, une peine, qu'aucune langue ne saurait faire comprendre.

(A continuer.)

## Esquisses,

(Pour la *Lyre d'Or*.)

### LES HEROINES

DE LA

### NOUVELLE-FRANCE.

CONFÉRENCE LUE À LA « SOCIÉTÉ HISTORIQUE » DE  
QUÉBEC, EN FÉVRIER 1888, PAR MR.  
J. M. LEMOINE, DE QUÉBEC (1).

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Si j'avais à vous entretenir sur le patriotisme de De LONGTÉL; sur les actions valeureuses de ses dignes frères, d'IBERVILLE et de Ste. HÉLÈNE; sur le dévouement surhumain de DOLLARD des Ormeaux et de sa spartiate bande de héros; si j'avais à vous faire admirer le zèle évangéliste de PÈRES JOGUES, de BREBŒUF et LALLEMAND; à l'héroïsme du vieux comte de FRONTENAC répondant à l'amiral Phipps par la bouche de ses canons, aussi bien que d'autres preux dont les carrières constituent, suivant l'heureuse expression d'un de nos estimés gouverneurs, Lord Elgin, « l'ère héroïque du Canada », ma tâche serait facile et les matériaux nombreux.

Le fécond mais silencieux passé est rempli de grandes figures qui illustrent notre drame historique; il fourmille d'hommes qui se sont distingués pendant leur vie et sont morts dans la gloire.

Mais mon but n'est pas de vous raconter les prouesses des hommes que nous trouvons burinées dans les premières pages de notre histoire. Je veux simplement vous relater quelques épisodes mettant en lumière trois des plus pures, des plus braves et des plus dévouées femmes qu'aient illustrés la première période de nos annales historiques.

Nous avons chez nous, de même qu'il s'en trouve chez d'autres peuples, de ces femmes qui ont « laissé l'empreinte de leur pied sur le sable des temps. » (2)

(1) Conférence insérée dans les *Canadian Leaves*, revue littéraire, historique, artistique et scientifique, publiée par M. Geo. M. Fairchild, jr., New-York, et traduite de l'anglais par M. Raoul Renault, de Montmagny.

(2) Who have left their footprints on the sand of time.

## I.

### Madame de Champlain.

Une des premières qui apparaît dans nos glorieuses annales est la compagne de l'intrépide fondateur de Québec, HÉLÈNE BOULLÉ, la belle jeune femme à laquelle CHAMPLAIN fut uni, et qui vint, en 1620, égayer les habitants de la solitaire et sauvage Nouvelle-France.

C'est le 5 décembre 1610 que Champlain épousa mademoiselle Boullé, dont le père, Nicolas Boullé, était secrétaire de la maison du roi. Elle n'était alors que dans sa douzième année, et avait été élevée dans les croyances calvinistes, la religion de son père. Sa mère, Marguerite Alice, d'abord catholique, avait épousé les croyances de son mari! Mais nous verrons plus tard que la jeune HÉLÈNE ne tarda pas à embrasser le catholicisme et devint un modèle de piété.

Dame rumeur insinuait dans le temps que l'audacieux fondateur de Québec n'avait pas seulement obtenu la main d'une belle et noble française, mais aussi le cœur d'une héritière. Quatre mille cinq cents livres de sa dot de six mille furent immédiatement mises à la disposition de l'époux pour l'armement de ses vaisseaux.

Cependant, il appert qu'avant son arrivée à Québec, la jeune femme ne vit que très peu son mari, qui était constamment absent; soit qu'il navigât dans des mers éloignées, soit qu'il fût en explorations ou qu'il combattit contre les Indiens.

Champlain passa deux années en France, et, s'étant défat de tout ce qu'il possédait, il engagea sa femme, qui avait alors atteint sa vingt-deuxième année, à l'accompagner au Canada. Ce à quoi elle consentit graiment, en menant avec elle trois dames de compagnie.

Grande fut la joie de la petite colonie au retour de leur brave gouverneur, de leur puissant protecteur; immense fut l'admiration qu'inspirait l'aimable et toujours souriante femme qui l'accompagnait.

La première femme qui ait foulé le sol du Canada comprit bientôt ce que c'était que vivre à Québec en 1620.

C'était alors pour les colons une vie d'alarmes incessantes, accompagnée de scorbut et de famines périodiques; de scènes de glotonnerie et de débauches de la part des sales et grotesques sauvages campés aux environs du fort.

Deux ans après l'arrivée de Champlain dans la colonie, une nombreuse bande d'Iroquois fit son apparition aux alentours de Québec. La crainte salulaire du mousquet de Champlain, dont ils avaient encore souvenance, les empêchait seule de faire incursion dans la ville.

Un jour que Champlain et la plupart de ses hommes étaient absents, le cri de guerre fut lancé ; les femmes et les enfants s'enfermèrent dans le fort ; le convent des Récollets, sur les bords de la rivière St. Charles, fut attaqué.

Jugez de la stupeur de la gentille femme de Champlain, laissée seule dans le fort avec ses compagnes.

Pendant quatre hivers consécutifs, les colons eurent à subir les horreurs des tempêtes et les ennuis du voisinage immédiat des sauvages, et néanmoins Madame de Champlain resta toujours ferme au poste du devoir.

Une de ses occupations favorites était de pourvoir aux besoins spirituels et temporels des enfants sauvages et de les visiter dans leurs wigwams. (3) Bientôt elle devint presque un dieu aux yeux naïfs et reconnaissants des sauvages, et ils étaient portés à lui vouer une espèce de culte.

L'histoire fait mention des charmes de sa personne, de ses manières affables et de sa bonté affectueuse.

Dans ses courses à travers la forêt, elle portait ordinairement un article de toilette qui n'est plus de mode de nos jours : un petit miroir pendu au côté. Les sauvages prenaient un vif plaisir à regarder leur figure basanée se réfléchir dans la glace magique. L'effet de réflexion produit par le petit miroir leur faisait dire tout naïvement : « Une femme aussi belle, qui prend soin de nous pendant nos maladies, et qui nous aime tant qu'elle porte notre image tout près de son cœur, doit être plus qu'une créature humaine. » Les bénédictions et les présents l'attendaient chaque fois qu'elle rendait visite aux aborigènes.

La candide figure de la première dame canadienne rayonnant, sans faste, au sein des solitudes du St. Laurent, il y a plus de deux siècles, et y répandant une atmosphère radieuse ! n'est-ce pas là un tableau digne d'un grand peintre, et que la poésie devrait immortaliser comme modèle de vertu, de pureté, d'abnégation ?

Les alarmes quotidiennes, la solitude, l'isolement commencèrent à désenchanter la solitaire châteline. Quatre années d'existence dans cette morne solitude étaient trop pour la noble dame habituée aux charmes des salons parisiens. Elle avait hâte de retourner à Paris.

Dans ses rêves, elle entrevoyait une autre solitude : la mystique solitude du cloître où, loin des agitations du monde, elle pourrait adresser ses prières au Tout-Puissant pour son mari absent.

Par une belle matinée du mois d'août 1624, (le 15) tout Québec regardait à regret s'éloi-

gner la barque à la blanche carène emportant dans ses flancs, vers des pays moins monotones, la captive mise en liberté.

Dix-neuf ans après la mort de son époux, Madame de Champlain fondait à Meaux, en France, un convent des sœurs de Ste. Ursule où elle se retira.

Le 20 décembre 1654, elle laissa ce monde pour aller rejoindre là-haut, espérons-le, celui qui avait été son compagnon sur cette terre. Elle avait alors cinquante-six ans.

## II.

### Madame de La Tour.

Transportons-nous des hauteurs de Stadacona à la sauvage mais fertile terre à laquelle Longfellow a donné un charme impérissable : l'Acadie, maintenant la Nouvelle-Ecosse.

Deux cents ans avant que les champs de blés dorés de grand Pré émeurent le cœur du poète Américain, vécut, aima et mourut sur les rives historiques de la rivière St. Jean, au fort St. Louis, une dame française accomplie, connue dans l'histoire sous le nom de Madame de La Tour.

Claude de St. Etienne, sieur de La Tour, était allié à la noble maison de Bouillon, mais il avait perdu la majeure partie de ses biens dans les guerres civiles. Il vint en Acadie vers 1609 avec son fils, Charles, alors âgé de quinze ans.

Charles, après la destruction de Port-Royal par Argall, devint l'ami intime de Biencourt, et vécut avec lui, menant tous deux une vie libre et inconsciente.

Biencourt réclamaient des droits importants dans Port-Royal. A sa mort, il légna ses droits au jeune huguenot, Charles de La Tour, et le nomma son lieutenant et successeur dans le gouvernement de la colonie. Il ne pouvait pas choisir un plus intrépide et entreprenant chef.

En 1625 ou vers ce temps-là, Charles de La Tour épousa la jeune femme dont je veux vous esquisser la carrière.

Peu de temps après son mariage, il établit ses quartiers à un fort qu'il avait érigé près du cap Sable. Il avait nommé ce refuge fort St. Louis, et il avait l'intention d'en faire un dépôt sûr et convenable pour la traite avec les sauvages.

Vers cette époque, les colons Français, effrayés de leur petit nombre et de leur faiblesse en cas d'agression étrangère, envoyèrent en France Claude de La Tour, père de Charles, pour représenter au gouvernement l'état de leur force et demander du renfort. Comme celui-

(3) Wigwams, cabane où lutté ou logent les sauvages.

ci s'en revenait avec des munitions destinées à Québec et à Port-Royal, son escadre et la flotte de Roquemont furent capturées, en 1628, par sir David Kirk, et Claude de La Tour fut fait prisonnier et envoyé en Angleterre.

Loin de perdre courage, il semble avoir utilisé sa captivité à poursuivre ses fins.

Huguenot marquant, il fut très-bien vu par les huguenots Français qui, exilés de leur propre pays, avaient cherché un refuge à Londres. Le monarque Anglais les considéraient comme d'utiles alliés.

Claude de La Tour fut présenté à la cour, s'éprit d'une dame d'honneur de la reine Henriette Marie, (1) l'épousa et fut fait chevalier de l'Acadie.

On lui octroya, ainsi qu'à son fils qui commandait alors l'Acadie, une concession de 4,500 milles de terre dans la nouvelle colonie Acadienne devant être fondée par Sir William Alexander, à condition que Claude de La Tour amena son fils à livrer son fort aux représentants du roi d'Angleterre.

Le père peu scrupuleux, en faisant connaître à son jeune et noble fils ce que coûteraient ces flatteuses distinctions et ces émoluments, s'aperçut bientôt qu'il y avait quelque chose de plus précieux que toutes ces concessions et ces octrois, et que cet avoir, cet héritage qui paraissait si cher à son fils Charles n'était ni plus ni moins que l'honneur. Charles de La Tour accueillit avec mépris et indignation les offres de son père.

Charles fut en butte à bien des contrariétés lorsque d'Aulnay Charnisay, le lieutenant de Razely, vint en Acadie commander une autre colonie. Charnisay était insatiable, prétentieux, vindicatif :

« L'Acadie était trop petite pour deux hommes aussi ambitieux. »

De suite Charnisay se mit à l'œuvre auprès de la cour de France pour supplanter son rival, ce à quoi il réussit avec l'aide de puissants amis. Les odieuses calomnies eurent un plein succès. La commission de lieutenant du Roi de Charles de La Tour fut révoquée en 1641 et un vaisseau fut envoyé de France pour le ramener.

Conseillé par sa courageuse femme, Charles refusa de courber la tête sous l'affront, vaincu qu'il était qu'on avait dû surprendre la bonne foi de Louis XIII. Il fortifia son fort, demanda de l'aide à Boston et envoya un représentant aux huguenots de La Rochelle en lutte avec leur mortel ennemi, Richelieu. Pendant ce temps, Charnisay traversa en France pour poursuivre ses odieux plans de

revanche contre de La Tour. Une fois de l'autre côté, il apprit que Madame de La Tour, qu'il redoutait avec raison, l'avait précédé. Il fit immédiatement émaner contre elle un mandat d'arrestation dans lequel il l'accusait de complicité dans la trahison de son époux.

Elle s'enfuit en Angleterre et ayant réussi à fréter un navire, elle le chargea de provisions et de munitions de guerre pour venir en aide à son mari au fort La Tour.

Le capitaine Anglais, au lieu de filer tout droit au fort, passa plusieurs mois à faire le commerce côtier. Pendant ce temps, Charnisay n'était pas resté oisif. A son retour, il épia et réussit à arrêter le vaisseau ; le capitaine fut obligé de cacher dans la cale son intrépide passager, Madame de La Tour, et de faire croire qu'il faisait voile vers Boston. Charnisay lui donna alors un message pour les autorités de Boston où il arriva quelques jours plus tard.

Ce changement d'itinéraire ajouta un fâcheux retard qui lui était déjà arrivé, fut un grave contre-temps pour Madame de La Tour et elle résolut de s'en faire dédommager.

À Boston, elle intenta une action en dommages de deux mille louis au capitaine Anglais, réclamation qui lui fut accordée par le tribunal bostonnais. Elle fit saisir la cargaison et loua trois autres vaisseaux pour transporter ses munitions au Fort La Tour, où elle arriva en 1644, après une absence de plus de douze mois.

Charnisay, après avoir reprimandé le gouverneur Endicot et les autorités bostonnaises pour les secours qu'ils avaient donnés à Madame de La Tour, résolut de prendre avantage de la faiblesse du fort et de l'absence de son chef pour en faire immédiatement l'attaque.

La garnison était peu nombreuse, il est vrai, mais elle avait à sa tête une chevaleresque amazone, qui valait à elle seule tout un régiment : Madame de La Tour.

Au moment de l'assaut, elle se plaça sur le bastion, commandant elle-même la canonnie et communiquant à ses guerriers son propre courage héroïque. Elle eut bientôt la satisfaction de voir le vaisseau de Charnisay obligé de s'atterrer sur une pointe, pour ne pas sombrer, et de contempler en vainqueur vingt des assiégés étendus morts et treize de blessés. Ce fut en février 1645 que Charnisay essaya ce premier échec.

Le dernier siège du fort La Tour, par d'Aulnay Charnisay eut lieu le 13 avril 1645, et l'attaque fut dirigée de terre. Malheureusement le fort n'était pas dans de meilleures conditions que la première fois, et Charles de La Tour, qui était à Boston, fut incapable d'arriver au fort, car la baie Française (baie de Fundy aujourd'hui) était bloquée par les croiseurs de Charnisay.

(1) Henriette de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis.

Madame de La Tour, quoique désespérant de pouvoir résister avec succès, se décida cependant à défendre le fort jusqu'au dernier moment. (1)

Pendant trois jours et trois nuits consécutifs, assiégés et assiégeants échangeaient un feu vif ; mais la défense était si bien conduite que les assiégeants, ne gagnant pas de terrain, furent obligés de se retirer après avoir perdu plusieurs des leurs.

La trahison, cependant, acheva ce que la force n'avait pu faire. Charnisay réussit à corrompre une sentinelle suisse qui formait partie de la garnison, et, le quatrième jour, qui était le saint jour de Pâques, alors que tout le monde était en prières, le traître laissa l'ennemi s'approcher sans en donner l'alarme. Les assiégeants escaladèrent les murailles sans que les défenseurs du fort en eurent connaissance.

Madame de La Tour, se rua sur l'ennemi à la tête de ses soldats et se battit avec tant de courage que Charnisay, ayant déjà perdu douze de ses hommes à part plusieurs blessés, désespéra du succès de son attaque. Il offrit aux assiégeants de capituler, leur promettant la liberté et la vie s'ils se rendaient.

Madame de La Tour persuadée qu'il n'y avait pas de résistance possible et désireuse de sauver la vie de ceux qu'elle avait sous ses ordres, accepta les offres de Charnisay et le laissa entrer dans le fort.

Ce fut là que Charnisay revêla toute la bassesse de sa nature, en faisant pendre toute la garnison à l'exception d'un seul homme ; et celui qu'il épargna fut forcé d'être le bourreau de ses compagnons d'armes.

Le massacre de ces pauvres soldats ne parut pourtant pas satisfaire sa soif du sang. S'il l'avait osé, il aurait très-certainement fait assassiner Madame de La Tour ; mais il craignit que la cour de France, malgré sa vénalité, ne tolérât un tel acte de barbarie. Il fit cependant quelque chose d'aussi vil, d'aussi méprisable.

La femme héroïque fut obligée d'assister, une corde au cou, comme une condamnée, à l'exécution de ses vaillants soldats.

Madame de La Tour s'inquiétait peu des plans de vengeance de son implacable rival. Rien ne plus l'émouvoir ; son grand cœur était brisé.

Elle était loin de son mari à qui elle avait été si fidèle ; elle n'osait plus espérer le revoir de nouveau, sinon captif comme elle.

(1) La carrière de Madame de La Tour a servi de canevas au plus beau poème que John Greenleaf Whittier ait fait : *Saint John*, 1847, tel est le titre.

La noble conduite de son mari refusant aux sollicitations de son père de rendre le fort qu'il commandait au roi d'Angleterre, fut immortalisée par Gérin-Lajoie, dans un drame intitulé : *Le jeune La Tour*.

Sa tâche dans la vie touchait désormais à sa fin et elle se sentait née pour la captivité.

Elle s'affaiblit de jour en jour jusqu'à ce qu'enfin son âme héroïque et pure quitta cette vallée de larmes.

Trois semaines après le siège du fort, elle fut inhumée sur les vertes rives de la rivière St. Jean qu'elle avait tant aimée et où elle avait vécu plusieurs années, « laissant un nom aussi fièrement enchaîné dans l'histoire acadienne, (dit un historien) que celui de n'importe quelle reine régnante dans l'histoire européenne. » (1)

### III.

#### Mademoiselle de Vercheres.

Retraçons maintenant un des plus énergiques caractères qui ait illustré une des plus belles époques de l'histoire canadienne : l'ère de Frontenac.

Vous avez tous entendu parler du brillant régiment de Carignan, que le grand monarque, Louis XIV, avait donné comme escorte en 1664 à son altier vice-roy, le marquis de Tracy. Ce régiment de soixante à soixante-dix officiers, dont plusieurs de la noblesse, était commandé par le colonel de Salières. Quatre compagnies, six cents hommes environ, qui furent divisées en escouades peu de temps après leur arrivée.

Les officiers et les soldats avaient été induits par des octrois de terres et de bétail, à se marier dans la Nouvelle-France.

Plusieurs d'entre eux le firent et devinrent les chefs respectés de plusieurs des premières familles canadiennes-françaises. Parmi ces derniers on remarque De Chambly,\* Sorel,\* Di Gué, La Valtrie,\* Vercheres,\* Berthier,\* Grandville, Contrecoeur,\* De Méloises, Tarien de la Pérade,\* Saint-Ours,\* De la Fougille, Maximin, Lebeau, Petit, Rongemont, Traversy, De la Nonette, Lacombe(2) et plusieurs autres, dignes compagnons d'armes de De Longueuil, de d'Iberville et de De Ste. Hélène.

L'un d'eux, M. de Vercheres, obtint en 1672, sur les rives du St. Laurent, près de Montréal, un octroi de trois milles carrés de terre que le roi augmenta en étendue l'année suivante.

Dans ces temps de troubles, une maison de seigneur c'était un petit fort pour empêcher les agressions des sauvages.

« Ces forts, dit l'historien Charlevoix, étaient de grands enclos, entourés de palissades et de

(1) "Leaving a name as proudly enshrined in Canadian history as that of any sceptered queen in European history."

(2) Les noms de ceux qui sont suivis d'un astérisque (\*) ont laissé leur nom à quelques villes ou paroisses.

« redoutes. L'église et la maison du seigneur  
« était en dedans des palissades, et le fort était  
« assez grand pour mettre en sûreté en cas  
« d'attaques les femmes, les enfants et les bes-  
« tiaux. Une ou deux sentinelles montaient la  
« garde jour et nuit. Avec quelques petites  
« pièces de canons ils tenaient en respect l'en-  
« nemi scalpeur, avertissaient les colons de se  
« tenir sur leurs gardes et les appelaient au  
« secours du fort. Ces précautions étaient suf-  
« fisantes pour se mettre en garde contre les  
« incursions, » mais pas dans tous les cas, comme  
nous le verrons par la suite.

Prenant avantage de l'absence de M. de Verchères, les Iroquois, toujours aux aguets, cernèrent un jour à la sourdine le petit fort et se mirent à escalader les palissades.

En apprenant cette incursion, Marie-Madeleine de VERCHÈRES, la jeune fille du seigneur, saisit un mousquet et fit feu. Les maraudeurs alarmés s'esquivèrent; mais, lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils n'étaient pas poursuivies, ils rodèrent pendant trois jours comme des loups aux alentours du fort sans cependant oser approcher, car de temps à autre une balle abattait celui qui se risquait à tenter l'escalade.

Ce qui augmenta leur surprise c'est qu'ils ne virent en dedans du fort aucun être vivant autre qu'une femme; mais cette femme était si active, si intrépide, si abigaiste, qu'elle semblait se prodigier partout en même temps. Et son feu mortel ne cessait pas tant qu'il y avait un ennemi en vue. Cette belliqueuse gardienne du fort était Mademoiselle de VERCHÈRES, alors dans la douzième année de son âge. Cela avait lieu en 1690.

Deux ans plus tard, les Iroquois revinrent en plus grand nombre fondre sournoisement sur le fort pendant que les colons étaient occupés à défricher le sol.

Mademoiselle de VERCHÈRES, alors âgée de quatorze ans, se promenait lentement sur le bord de la rivière, lorsqu'elle s'aperçut qu'un de ces féroces Iroquois la couchait en joue.

L'Indien était un fort coureur, mais la terreur donnait des ailes à la jeune fille. Le tomahawk à la main, le sauvage la gagnait graduellement et allait la rejoindre sous les palissades du fort comme la jeune fille allait y entrer. Faisant un dernier effort, l'Indien fit un bond et arrêta Mademoiselle de Verchères par le mouchoir qu'elle avait autour du cou. Aussi rapide que la pensée, pendant que le barbare levait son arme pour frapper le coup fatal, elle défit le nœud qui retenait le mouchoir et entra dans le fort dont elle ferma l'entrée, laissant derrière l'Iroquois ébahi.

— « Aux armes! Aux armes! »

Sans s'occuper des cris de douleurs des

pauvres femmes voyant leurs maris faits prisonniers par les sauvages, elle courut au bastion, où était l'unique sentinelle, saisit un mousquet et un képi et ordonna une grande décharge afin de faire croire aux sauvages que le fort était bien défendu. Elle chargea ensuite une petite pièce de campagne et, à défaut de bourre, elle y fourra une touaille ou serviette qu'elle déchargea sur l'ennemi.

Cette résistance inattendue remplit les maraudeurs de terreur.

Ainsi armée, et avec l'aide d'un seul soldat, elle continua le feu.

L'alarme se propagea vite dans les environs de Montréal, et un intrépide officier, le chevalier de Crisasi, frère du marquis de Crisasi alors gouverneur de Trois-Rivières, vint au secours du fort Verchères à la tête d'une escouade d'élite; mais les sauvages avaient fait leur retraite avec trois prisonniers. Après trois jours de poursuite, de Crisasi les trouva fortement retranchés sur les bords du lac Champlain. L'officier français les mit en complète déroute et les tailla en pièces.

Les prisonniers furent relâchés et toute la Nouvelle-France retentit de l'exploit de Mlle. de Verchères, qui mérite bien le titre d'héroïne.

Un autre exemple d'héroïsme de sa part qui lui valut la réputation de son mâle courage.

Un commandant français, M. de La Naudière de la Pérade, poursuivant les Iroquois dans les environs de la rivière Richelieu, selon les uns ou dans le voisinage de la rivière Ste. Anne d'après les autres, lorsque tout à coup sortit des buissons un véritable essaim de féroces Iroquois.

Pris par surprise, M. de la Pérade allait tomber victime de cette ambuscade quand Mlle. de Verchères s'emparant d'un mousquet, se précipita sur l'ennemi à la tête de quelques hommes résolus et réussit à sauver le commandant du tomahawk indien.

Elle acheva la conquête ou pour mieux dire elle devint la conquise de celui auquel elle avait sauvé la vie. A partir de cette époque, l'héroïne de Verchères porte dans l'histoire le nom d'un seigneur influent: Madame de La Naudière de la Pérade.

Le renom de cette héroïne fit écho sur les bords de la Seine, et Louis XIV ordonna à son vice-roy, en la Nouvelle-France, de la faire demander et d'avoir sa propre version de ses hauts faits. Le simple compte-rendu qu'il en fit plut beaucoup au monarque français.

L'héroïne de Verchères mourut à Ste. Anne de la Pérade le 7 août 1737.

Etude Historique.

LES  
BIENS DES JÉSUITES

En Canada

ET

LEUR VALEUR.

I.

Le 17 février dernier, l'honorable M. Mercier, premier ministre du gouvernement provincial de Québec, adressait à Rome la lettre suivante :

Québec, 17 Février 1888.

A Son Eminence le Cardinal Giovanni Simeoni, Préfet de la Sacré Congrégation de la Propagande.

EMINENCE,

« Une dépêche de Votre Eminence, en date du 7 mai dernier (1887), informait Son Eminence le Cardinal Taschereau que le Saint Père se réservait de régler lui-même la question des biens des Jésuites au Canada. Au nombre des biens ainsi appelés « Biens des Jésuites » se trouve le terrain de l'ancien collège des Pères situé en face de la Basilique, au centre même de la capitale de la province de Québec. Mes prédécesseurs dans le gouvernement avaient cru devoir, vers 1876, je crois, ordonner la démolition de ce collège et la division du terrain en lots à bâtir, en vue d'une vente prochaine qui, cependant, n'eut pas lieu, vu certaines représentations faites en haut lieu dans le temps. Pour éviter de nouvelles difficultés, je suppose, mes prédécesseurs ont laissé dormir la question et tomber le terrain dans un si triste état d'entretien qu'il est devenu le refuge des animaux et même le réceptacle d'immondices, de telle sorte que l'on dit tout haut, à Québec, que cela constitue une véritable honte publique. Dans ces circonstances, je crois de mon devoir de demander à votre Eminence si Elle verrait quelque objection sérieuse à ce que le gouvernement vendit ce terrain en attendant le règlement final de la question des biens des Jésuites. Le gouvernement considérerait le produit de cette vente comme un dépôt spécial dont il serait disposé

plus tard, suivant les conventions qui seraient arrêtées entre les parties intéressées, avec la sanction du Saint-Siège. Comme il sera peut-être nécessaire de consulter à cet égard la législature de notre province, qui doit être convoquée très-prochainement, j'ose solliciter respectueusement une réponse immédiate. Daignez croire, Eminence, à la considération filiale avec laquelle

J'ai l'honneur de me dire,  
de Votre Eminence,  
le très dévoué serviteur,  
HONORE MERCIER.  
Premier Ministre  
de la province de Québec. »

Voici la réponse qui fut faite à cette lettre ;

*Traduction.*

« Rome, le 1er mars 1888.

ILLUSTRISSIME SEIGNEUR,

« Je m'empresse de signifier à votre seigneurie, qu'ayant présenté votre demande au Saint-Père dans l'audience d'hier, Sa Sainteté a daigné accorder la faculté de vendre le terrain qui appartenait aux Pères Jésuites avant la suppression, à la condition expresse, toutefois, que la somme qui en sera retirée soit déposée et laissée à la libre disposition du Saint-Siège. En vous communiquant la présente, je vous souhaite tout bien dans le Seigneur.

De votre seigneurie  
Le très affectionné,  
GIOVANNI CARDINAL SIMEONI,  
Préfet, etc. »

Le 21 Mars suivant, un télégramme fut envoyé à Son Eminence le Cardinal Simeoni, ainsi conçu :

« Dans l'affaire des biens des Jésuites, le gouvernement objecte respectueusement à la condition imposée dans la lettre de Votre Eminence du premier mars courant, et ne peut espérer aucun succès dans le règlement de cette affaire délicate, que si permission de vendre terrain est accordée dans les conditions et suivant les termes même de ma lettre du dix-sept février dernier. Je sollicite respectueusement réponse favorable immédiate dans l'intérêt même du règlement final de la question.

H. MERCIER,  
Premier Ministre.

Son Eminence le Cardinal Sinéoni, le 24 mars, fit la réponse qui suit, par voie télégraphique :

« Pape permet que le gouvernement conserve le produit de vente terrain des Jésuites, dépôt spécial à disposer plus tard avec sanction du Saint-Siège. »

A la suite de ces négociations, la correspondance suivante fut échangée entre le Très-Révérénd Père Turgeon, Recteur du Collège Ste. Marie, à Montréal, agent du Saint-Siège, et l'honorable Mr. Mercier, premier ministre :

Collège Ste. Marie, 25 Avril 1888.

HONORABLE HONORE MERCIER,  
Premier Ministre,  
Province de Québec,

Monsieur le Premier Ministre,

« J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la lettre officielle, datée de Rome, le 27 mars 1888, par laquelle la Sacrée Congrégation autorise les Pères Jésuites à traiter avec le gouvernement, dans la question dite « Biens des Jésuites. » J'ai aussi l'honneur de vous faire connaître que dans une assemblée de la Corporation de la Compagnie de Jésus, en date du 2 avril 1888, j'ai été nommé procureur général et spécial à cet effet. De plus, le 9 avril dernier, le Père Supérieur de la Mission du Canada m'a donné sa procuration par un acte fait et passé en la Cité de Montréal, district de Montréal, en l'étude de Monsieur le Notaire L. O. Hétu, avec plein pouvoir de traiter avec le gouvernement, aux conditions énoncées dans la lettre de la Sacrée Congrégation.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Votre très humble serviteur,  
A. D. TURGEON, S. J.,  
Procureur des Jésuites à Montréal. »

*Traduction.*

Rome, le 26 mars 1888.

« Très Révérend Père,

« J'ai le plaisir de signifier à Votre Paternité, que la question concernant la revendication des biens des Pères Jésuites dans le Bas-Canada ayant été référée à une commission spéciale de Cardinaux, le 20 mars courant, il a été proposé de résoudre le doute suivant : Si, comment, et à qui il convient de donner l'autorisation de réclamer du Gouvernement de la province de Québec les biens qui appartenaient

aux Pères Jésuites avant la suppression de la Compagnie. »

« Alors les Eminentissimes Cardinaux ont répondu : « Affirmativement, en faveur des Pères de la Compagnie de Jésus, et selon le mode prescrit ailleurs, c'est-à-dire, que les Pères de la Compagnie de Jésus traitent en leur nom avec le gouvernement civil, de façon cependant à ce que pleine liberté soit laissée au Saint-Siège de disposer de ces biens comme il jugera opportun, et en conséquence qu'ils aient grand besoin qu'aucune condition ou qu'aucune clause ne soit mise dans l'acte public de cession de ces biens, qui puisse en aucune façon, affecter la liberté du Saint-Siège. De plus, quelle que soit la somme que les Pères de la Compagnie de Jésus reçoivent du gouvernement, qu'ils soient tenus de la déposer en un lieu sûr à être déterminé par la Sacrée Congrégation.

« La susdite résolution a été référée au Saint Père, dans l'audience de ce jour, et Sa Sainteté a daigné l'approuver dans toutes ses parties. En conséquence, Votre Paternité est autorisé à revendiquer les mêmes biens aux conditions déjà énoncées. En vous communiquant cette information, je prie le Seigneur de vous conserver et de vous faire prospérer.

De V. P., le très affectionné,

JEAN CARD. SIMEONI,  
Préfet,

D. Archev. de Tyr. Secr. »  
Au très Révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal.

Cabinet du Premier Ministre,  
Province de Québec.

Québec, le 1er mai, 1888.

Révérénd Père Turgeon,  
Procureur des Jésuites à Montréal,  
Montréal.

« Très Révérend Père,

« J'ai soumis à mes collègues la copie de la lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande, datée de Rome le 27 mars dernier, et qui autorise les Pères de la Compagnie de Jésus à traiter en leur nom avec le gouvernement de la province, au sujet des biens dits « Biens des Jésuites. » Je leur ai soumis aussi votre lettre du 25 avril dernier, dans laquelle vous m'informez que vous avez été nommé procureur général et spécial à l'effet susdit, et que le Révérend Père Supérieur de la mission du Canada vous a donné une procuration devant M. Hétu, Notaire, avec plein pouvoir, etc., etc. Avant d'entrer en négociation avec vous, au sujet de ces biens, le gouvernement désire vous rappeler :



1. Qu'il vous faut déposer chez un notaire l'original de la lettre susdite de la Sacrée Congrégation, avec deux déclarations solennelles, reçues au désir de la loi, et identifiant les signatures des Préfet et Secrétaire de la dite Congrégation qui se trouvent au bas de ce document ;

2. Que des copies authentiques de cette lettre et de ces déclarations solennelles, ainsi que de la résolution de votre Corporation adoptée le deux avril dernier et de la procuration du Révérend Père Supérieur des Missions en Canada, nous soient transmises ;

3. Qu'en consentant à traiter avec vous au sujet de ces biens, le gouvernement ne reconnaît aucune obligation civile, mais seulement une obligation morale, à cet égard ;

4. Qu'il ne saurait être question d'une restitution en nature, dont le principe a été abandonné par qui de droit, mais seulement d'une compensation en argent à être fixée avec vous à l'amiable ;

5. Que la somme fixée comme compensation devra être exclusivement employée dans la province ;

6. Que vous ferez au gouvernement de la province de Québec une cession complète, parfaite et à perpétuité, de tous les biens qui ont pu appartenir, en Canada, à quelque titre que ce soit, aux Pères de l'ancienne Compagnie, et que vous renoncerez à tous droits généralement quelconques sur ces Biens et sur leurs revenus en faveur de notre province, le tout, tant au nom de l'ancien Ordre des Jésuites et de votre Corporation actuelle, qu'au nom du Pape, de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de l'Eglise catholique romaine en général ;

7. Que toute convention faite entre vous et le gouvernement de cette province ne vaudra qu'en autant qu'elle sera ratifiée par le Pape et la Législature de cette province ;

8. Que le montant de la compensation fixée restera en la possession du gouvernement de la province comme une dépôt spécial, jusqu'à ce que le Pape ait ratifié le dit règlement et fait connaître sa volonté quant à la distribution de ce montant dans ce pays ; que votre corporation recevra l'intérêt de ce dépôt à 4 pour cent, à compter du jour de la sanction de l'Acte de la législature ratifiant tel arrangement, et de la signification au Secrétaire de la Province, de l'acte du Pape confirmant le même arrangement ; et cela jusqu'au paiement du capital qui devra se faire à qui de droit dans les six mois de la signification au dit Secrétaire de la Province de la décision du Pape quant à cette distribution ;

9. Enfin, que la loi qui ratifiera ces conventions contienne une clause décrétant qu'à l'oc-

casion de ce règlement, la minorité protestante recevra une allocation proportionnée à son importance numérique, en faveur de ses œuvres d'éducation. Voilà, Très Révérend Père, les bases sur lesquelles le gouvernement désire traiter avec vous cette délicate question des biens dits "Biens des Jésuites." Espérant que vous seconderez nos désirs de la régler le plus tôt possible, à l'avantage de toutes les parties intéressées.

J'ai l'honneur de me souscrire votre tout dévoué,

HONORE MERCIER,  
Premier Ministre.

Québec, 8 mai 1858.

L'honorable HONORE MERCIER,  
Premier Ministre,  
Province de Québec.

Monsieur le Ministre.

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er mai dernier, dans laquelle vous me dites avoir soumis à vos collègues, l'indult de la Sacrée Congrégation de la Propagande, daté de Rome, le 27 mars dernier, autorisant les Pères de la Compagnie de Jésus à traiter, en leur nom, avec le gouvernement de la province de Québec, la question dite "Biens des Jésuites."

"Vous me dites aussi avoir soumis à vos honorables Collègues, ma lettre de 25 avril dernier, par laquelle je vous informe que j'ai été nommé procureur général et spécial à l'effet susdit, et que le Révérend Père Supérieur de la Mission du Canada m'a donné une procuration devant maître Hélu, notaire, avec plein pouvoir, etc., etc.

"Agréez mes remerciements, monsieur le Ministre, pour avoir bien voulu donner à cette communication une attention aussi prompte. J'ai l'honneur de répondre, par la présente, aux différents points que votre gouvernement désire me rappeler, dans la vôtre du 1er mai.

1. L'original de la lettre susdite de la Sacrée Congrégation, avec déclarations solennelles reçues au désir de la loi, et identifiant les signatures des Préfet et Secrétaire de la dite Congrégation, qui se trouvent au bas de ce document, ont été déposés chez monsieur Cyrille Tessier, notaire, résidant dans la cité de Québec.

2. Veuillez trouver sous ce pli les copies authentiques de cette lettre et de ces deux déclarations solennelles, ainsi que de la résolution de notre Corporation, adoptée le 2 avril dernier, et de la procuration du Révérend Père Supérieur de la Mission du Canada, dont

l'original, sous le numéro onze mille huit cent cinquante quatre, est laissé dans l'étude de monsieur L. G. Hétu, notaire, résidant dans la cité de Montréal.

3. L'obligation morale que le gouvernement reconnaît avoir, en consentant à traiter avec moi, m'est une garantie suffisante pour entrer en négociation.

4. Le Saint-Siège, les Supérieurs de la Compagnie de Jésus, et la Corporation que je représente, toute en louant votre désir de rendre justice aux Pères de la Compagnie de Jésus, veulent aussi aider le gouvernement à régler cette question, et donne une preuve de leur dévouement envers le pays et la province de Québec en particulier; en conséquence, ils seront satisfaits d'une juste compensation, eu égard à la valeur des biens et propriétés, autrefois en possession des Pères Jésuites, au lieu d'une restitution en nature. Cette compensation en argent sera fixée à l'amiable, comme me le fait espérer la grande bienveillance que vous m'avez accordée jusqu'ici, Monsieur le Ministre, et le concours généreux que nous prêteront vos Honorables Collègues aussi bien que les Honorables Membres des deux Chambres. Si, cependant, il devenait nécessaire d'avoir recours à l'arbitrage, aucune des parties intéressées ne pourrait s'y opposer.

5. M'appuyant sur les constitutions de la Compagnie de Jésus et sur les intentions des anciens donateurs, je puis vous affirmer que la somme fixée comme compensation, et que les Pères Jésuites recevront, sera exclusivement employée dans cette province.

6. Le gouvernement de la province de Québec recevra une cession complète, parfaite et à perpétuité de tous les biens qui ont pu appartenir, en Canada, à quelque titre que ce soit, aux Pères de l'ancienne Compagnie, et les Pères Jésuites renonceront à tous droits généralement quelconques sur les biens et sur leurs revenus en faveur de la province, le tout, tant au nom du Pape, de la Sacrée Congrégation de la Propagande et de l'Eglise Catholique Romaine en général.

7. Toute convention faite entre le gouvernement de cette province et les Pères Jésuites ne vaudra qu'en autant qu'elle aura été ratifiée par le Pape et de la législature de cette province.

8. Le montant de la compensation fixée restera en la possession du gouvernement de cette province, comme un dépôt spécial, jusqu'à ce que le Pape ait ratifié le dit règlement et fait connaître sa volonté quant à la distribution de ce montant dans ce pays. Notre corporation recevra l'intérêt de ce dépôt à 4 pour cent à compter du jour de la sanction de la législature ratifiant tel arrangement, et

de la signification au Secrétaire de la province de l'acte du Pape confirmant tel arrangement, et cela jusqu'au paiement du capital, qui devra se faire à qui de droit, dans les six mois de la signification au dit Secrétaire de la province de la décision du Pape, quant à cette distribution.

9. Cette clause ne touchant pas la question que je suis chargé de traiter avec le gouvernement, je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me dispenser d'y répondre. Il ne me reste plus, Monsieur le Ministre, qu'à vous exprimer encore une fois toute ma reconnaissance et à vous promettre mon concours pour vous aider à régler le plus promptement possible cette délicate question.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Ministre,  
Votre très humble serviteur,

A. D. TURGEON, S. J.  
Procureur des Jésuites."

Cabinet du Premier Ministre,  
Québec, le 14 mai 1888.

" Mon Révérend Père,

" En réponse à votre lettre du 8 courant, j'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement est prêt à recevoir votre demande par écrit, quand à la compensation à être accordée. Il espère que cette demande sera très raisonnable et modérée, vu les difficultés financières de la province et autres.

Croyez moi, respectueusement,  
Votre dévoué,  
HONORE MERCIER.

Au Très Révérend Père TURGEON, S. J."

Québec, 20 mai 1888.

L'honorable HONORE MERCIER,  
Premier Ministre, de la province de  
Québec.

" Monsieur le Ministre,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 courant, dans laquelle vous m'informez que le gouvernement est prêt à recevoir ma demande d'une compensation raisonnable et modérée. Voici, Monsieur le Ministre, ce que je crois devoir répondre en faveur de la cause que j'ai l'honneur de défendre.

" D'après les rapports officiels que vous avez eu l'extrême obligeance de me communiquer, je constate que les biens des Jésuites sont évalués à la somme de \$1,200,000. Ce n'est qu'une valeur

approximative, et je la crois bien inférieure à sa valeur réelle. Des hommes compétents que j'ai consultés à Québec, Montréal et aux Trois-Rivières, n'hésitent pas à affirmer que les biens des Jésuites valent au moins \$2,000,000.00. Ils calculent ainsi :

1. Les seigneuries et fiefs à.....	\$500,000.00
2. La propriété au centre de la ville de Montréal, d'une étendue de 330,000 pieds, peut être évalué à \$3.00 du pied—des évaluateurs autorisés prétendent même que le prix est de \$6.00 du pied, comme il l'est de \$10 sur la Place d'Armes, et de \$16.00 au carré Victoria—représentant une somme de.....	990,040.00
3. A Québec, le terrain de l'ancien collège est évalué, dans les rapports officiels, à un prix variant de \$50,000.00 à \$200,000.00 disons....	100,000.00
4. Les revenus depuis 1867 ont atteint le chiffre de.....	400,000.00
5. Le capital des lots et ventes est de.....	92,570.00
6. Une propriété, Notre-Dame-des-Anges, à été vendue.....	18,200.00
Ce qui donne un total de plus de...	\$2,000,000.00

« Remarquez, monsieur le ministre, qu'aucune mention n'est faite des intérêts, même depuis la confédération. C'est donc en présence de ces documents que je dois faire la demande d'une compensation raisonnable et modérée, avant de mettre le gouvernement dans la pleine jouissance et la légitime possession de tous les biens des jésuites en Canada. Or, ma proposition raisonnable et modérée, la voici : je demande au gouvernement de la province de Québec la moitié de la valeur réelle d'une seule des propriétés que nos Pères ont achetées de leurs propres deniers, de notre propriété de Montréal, c'est-à-dire \$990,000.00 et les Pères jésuites abandonneront toutes les autres propriétés. »

Voici les raisons sur lesquelles j'appuie ma demande modérée.

1. Je ne demande que la moitié d'une seule propriété, et j'en cède vingt autres, (voir liste des biens); n'est-ce pas raisonnable et modéré ?

2. Nos dettes actuelles s'élèvent à \$2,000,000.00; pour nos trois maisons d'étude et de formation, il ne faut pas moins de \$30,000.00 de revenus annuels; pour faire les réparations urgentes que demanderaient nos maisons de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Saint-au-Récollet et du lac Nominingue, il ne faudrait pas moins de \$205,000.00, donc ma demande est raisonnable et modérée.

3. Le gouvernement trouvera-t-il ma demande exagérée, quand il considérera que la vente d'une seule propriété peut le rembourser

et au-delà ? Ainsi, le Champs-de-Mars, à \$5.00 du pied, rapporterait \$1,024,110.00; n'obtiendrait-on pas un pareil résultat avec la seigneurie du Cap de la Magdeleine, dont l'étendue est de 40 lieues ? Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, je considère ma demande raisonnable et modérée. Je n'ignore pas, Monsieur le Ministre, que dans un document présenté à Rome, il y a quelques années, on a évalué tous les biens des Jésuites à la somme de \$400,000; mais l'inactivité de cette évaluation est démontrée même d'après les rapports officiels, cités plus haut. Le même document contient d'autres propositions non moins inexactes, pour prouver que la Compagnie de Jésus est incapable par elle-même de recouvrer ses biens, à cause de l'opposition qu'elle rencontrerait dans la législation. En protestant contre cette insinuation, je suis heureux d'affirmer que depuis que la Compagnie de Jésus est entrée en négociations avec le gouvernement, elle a été l'objet de la plus grande bienveillance de votre part, Monsieur le Ministre, de la part de vos honorables collègues et des honorables membres des deux Chambres.

« En terminant, Monsieur le Ministre, je me permets une suggestion.—Dès que le règlement sera conclu, ne sera-t-il pas possible en dehors de la compensation accordée, de donner aux Pères Jésuites un terrain qui fût comme le monument commémoratif de l'acte éminemment catholique et conservateur que vous allez faire ? Je propose la « Commune de Laprairie »; ce terrain, dans l'état où il existe est de peu de valeur, mais il peut nous suffire pour le but commémoratif indiqué. Il est aussi une manière de commémorer dans l'histoire politique du pays ce concordat glorieux dont l'acte restera attaché au nom de votre ministère, dès que le Saint-Père l'aura ratifié : c'est que les établissements des Pères Jésuites en cette province soient toujours admis, selon leurs mérites et s'ils le demandent, à partager les largesses que le gouvernement de cette province accordera à d'autres institutions pour encourager l'enseignement, l'éducation, l'industrie, les arts ou la colonisation. La raison de cette faveur c'est que ces allocations se feront, en grande partie, sur le fonds des « Biens des Jésuites. » Ne serait-il pas étrange, pour ne rien dire de plus, de refuser aux Jésuites une part accordée à d'autres, dans les encouragements pécuniaires tirés du revenu de ces mêmes biens dont les Jésuites ont enrichi la province ? Voilà, Monsieur le Ministre, ce que j'ai cru devoir vous dire avant de savoir ce que le gouvernement est prêt à m'offrir, comme compensation des biens des Jésuites.

« En attendant l'honneur d'une réponse, je

compte sur la justice de ma réclamation, et sur la libéralité d'un sage gouvernement.

" J'ai l'honneur d'être,  
" Monsieur le Ministre,  
" Votre très humble serviteur,  
" A. D. TURGEON, S. J.  
" Procureur des Pères Jésuites."

Cabinet du Premier Ministre,  
Province de Québec.  
Québec, le 4 juin, 1888.

« Très Révérend Père,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, datée du 20 mai dernier. Vous me faites connaître les conditions auxquelles vous êtes disposé à régler la question dite " Biens des Jésuites " au moyen d'une compensation équivalant à la moitié d'une des propriétés achetées par la Compagnie de Jésus, de ses propres deniers. J'ai soumis votre lettre à mes collègues, réunis en conseil, et nous sommes arrivés à la conclusion de vous répondre ce qui suit :

" 1o. Vu les difficultés qui entourent le règlement de cette question et vu la situation de la province, nous sommes obligés, à regret, de vous dire que nous ne pouvons vous offrir plus de \$400,000.00.

" 2o. Pour arriver à ce chiffre, nous ne prenons pas pour base la valeur intrinsèque des biens, attendu que depuis longtemps les autorités religieuses ont abandonné la demande de restitution en nature, et se sont contentés invariablement de réclamer une indemnité. Le montant de cette indemnité a même été indiqué par les autorités religieuses de ce pays, à Rome, lesquelles autorités se sont déclarées prêtes, dans différentes occasions, à accepter \$400,000.00.

" 3o. Il nous est en conséquence impossible d'aller au-delà de ce montant. Nous sommes prêts à vous l'offrir aux conditions posées dans ma lettre du 1er mai dernier.

" 4o. De plus, comme commémoration de ce règlement, nous vous rétrocéderons les droits que le gouvernement possède sur la commune de Laprairie? Ces droits, minimes il est vrai, sont toutefois les mêmes que les Pères Jésuites s'étaient réservés par l'acte de concession aux habitants de Laprairie de la Madeleine reçu le 19 mai 1694, devant M<sup>re</sup> Adhémar, notaire royal de l'île de Montréal, moins les quelques changements faits à ces droits par actes de la Législature. Voilà, très révérend Père, les offres que mes collègues m'ont chargés de vous

" faire. Espérant que, vu les circonstances exposées ci-haut, vous pourrez les accepter.

" J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,  
(Signé). " HONORE MERCIER,  
" Premier-ministre."

Au Très Révérend Père Turgeon,  
Agent du Saint Siège,  
Québec, P. Q.

Québec, 8 juin, 1888.

" L'honorable Honoré Mercier,  
" Premier Ministre,  
" Province de Québec.

" Monsieur le Ministre,

" En présence de votre lettre du 4 juin courant, déclarant qu'il est impossible au gouvernement d'offrir plus de \$400,000; en présence des raisons que vous donnez et des difficultés que vous alléguiez, je crois remplir le mandat dont je suis chargé et entrer dans les vues du Saint-Siège et des supérieurs de la Compagnie de Jésus, qui ont à cœur de voir disparaître le malaise causé par cette question en ce pays, en acceptant vos propositions, si minimes qu'elles soient, et en espérant que le Saint-Siège les aura pour agréables et daignera les ratifier.

" J'ai l'honneur d'être,  
" Monsieur le Ministre,  
" Votre très humble serviteur  
" (Signé) A. D. TURGEON, S. J.,  
" Procureur des Jésuites.

Cabinet du Premier Ministre,  
Province de Québec,  
Québec, le 8 Juin 1888.

" Très Révérend Père,

" J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre de ce jour dans laquelle vous m'informez que vous acceptez, en votre qualité officielle, l'offre que le gouvernement vous a faite dans ma lettre du 4 juin courant. Il ne me reste plus qu'à faire préparer les documents nécessaires et à les soumettre à qui de droit.

" Croyez, Très Révérend Père, à la haute considération de votre tout dévoué.

HONORE MERCIER,  
Premier Ministre,

Au Très Révérend Père Turgeon.  
Procureur des Jésuites, Québec, P. Q.

Copies des lettres du Très Révérend Père Turgeon, en date du 25 avril 1888, et du

Premier Ministre, en date du 1er mai 1888, furent communiquées à Son Eminence le Cardinal Taschereau, comme il appert dans la correspondance qui suit :

" Cabinet du Premier Ministre,  
Province de Québec,  
Québec, le 4 mai 1888.

" A Son Eminence  
" le Cardinal Taschereau,  
Québec,  
" Eminenlissime Seigneur,

" J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, pour l'information de Votre Eminence, copies des documents suivants :

1o. La lettre du préfet et secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, datée de Rome 27 Mars 1888, autorisant le Procureur des Pères Jésuites, à Montréal, à traiter avec le gouvernement de cette province la question des biens des Jésuites, version italienne;

2o. Version française de la même lettre; la traduction étant des Révérends Pères Jésuites.

3o. Lettre du Révérend Père Turgeon, transmettant cette lettre de la Propagande;

4o. La réponse du gouvernement au Révérend Père.

" Veuillez croire, Eminence, à la respectueuse considération de votre tout dévoué,  
(Signé) HONORE MERCIER.  
Premier Ministre."

A laquelle communication, il plut à Son Eminence de répondre comme suit :

" Le 4 mai 1888.

" Monsieur le Premier Ministre.

" J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier et des documents qui l'accompagnent relatifs à l'affaire des biens des Jésuites. Je vous prie d'accepter mes remerciements et de me croire votre tout dévoué.

(Signé) E. A. CARDINAL TASCHEREAU,  
Archevêque de Québec."

Voici les documents transmis par le Très Révérend Père Turgeon, avec sa lettre du 8 mai 1888, savoir :

" Extrait des minutes de la Corporation de la Compagnie de Jésus, à une assemblée des membres de la dite Corporation, tenue le 8 avril mil huit cent quatre-vingt-huit, en la "Maison de l'Immaculée Conception de Montréal" rue Rachel : Traduction.—So. Le P. Turgeon est nommé Procureur-général et spécial du Rév. P. Supérieur, pour traiter avec le gouvernement de la Province de Québec la question des biens de l'ancienne Compagnie en Canada "Biens des Jésuites" ou tout autre question."

(Signé) F. VIGNON, S. J.  
Secret.

" Par devant Me. Léonard Ovide Hêtu, Notaire Public, dûment admis pour la Province de Québec, l'uno des Provinces de la Puissance du Canada, résidant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la dite Province de Québec, soussigné, fut présent le Révérend Père Pierre Hamel, Supérieur de la Compagnie de Jésus en Canada, résidant en la cité de Montréal, dans le district de Montréal. Lequel par ces présentes, fait et constitue son procureur général et spécial le Révérend Père Turgeon, recteur du collège Ste. Marie, de la cité et du district de Montréal; auquel il donne et délègue tous les droits et tous les pouvoirs qu'il possède ou qu'il pourra posséder par la suite, soit en sa qualité personnelle, soit en sa qualité de Supérieur de la Compagnie de Jésus, ou soit en qualité de délégué, procureur ou chargé d'affaires du Révérend Père Général de la Compagnie de Jésus, ou soit en qualité de délégué-procureur ou chargé d'affaires du Saint Siège, relativement aux biens des Jésuites actuellement détenus par le gouvernement de la Province de Québec et à toute affaire se rapportant directement ou indirectement à la question des anciens biens des Jésuites en Canada, et relativement à toute transaction de quelque nature qu'elle soit qui pourrait être faite à compter de ce jour avec le gouvernement ou la législature de la Province de Québec, ou avec aucun ministre ou membre du pouvoir public, fédéral ou provincial en Canada, et aussi relativement à toute requête, projet de loi, mesure, qui pourraient être soumis aux parlements ou législatures du Canada par la Compagnie de Jésus ou par aucune maison de l'Ordre des Jésuites, ou soumis aux dits parlements ou législatures par d'autres personnes, mais affectant directement ou indirectement en quoi que ce soit les droits ou intérêts de la Compagnie de Jésus ou quelqu'une de ces maisons; notamment le pouvoir de demander et recevoir de qui il appartient les biens meubles et immeubles et sommes mobilières ou immobilières appartenant à la Compagnie de Jésus, ou dont le constituant, en quelqu'une de ses qualités susdites, aura le contrôle, la charge, l'administration ou la disposition à quelque titre que ce soit, le pouvoir de vendre, céder, échanger, transporter, louer les dits biens à telle personne, par telle voie, et aux prix, charges, clauses, conditions et considérations que le procureur constitué trouvera avantageuses ou acceptables, s'engager à toutes garanties, recevoir les prix des dits biens et en donner quittance, accepter toute indemnité et consentir à tous compromis, arrangements de quelque nature que ce soit, recevoir les dites indemnités en compensation et donner bonne et valable quittance, nommer et constituer tous avoués, défenseurs ou avocats, arbitres, surarbitres, experts, etc., substituer une ou plusieurs personnes en tout ou en partie des présents pouvoirs, les révoquer et en substituer d'autres, et signer tous actes pour les effets ci-dessus, et généralement faire, de la manière la plus ample, tout acte que le dit constituant, des dites qualités, pourrait

faire lui-même quoique non prévu en ces présentes, les ratifiant et promettant les ratifier à première demande, les présents toujours valables jusqu'à révocation expresse, nonobstant surannation et laps de temps.

Fait et passé en la cité de Montréal, on l'étude du notaire sousigné, l'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le neuvième jour du mois d'avril, après-midi, sous le numéro onze mille huit cent cinquante-quatre. Et le comparant à signé avec moi notaire.

(Signé)  
P. HAMEL, S. J.  
L. O. HÉTU, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signé) L. O. HÉTU."

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le cinquième jour de mai, a comparu devant le notaire public, pour la Province de Québec, Canada, résidant en la cité de Québec, soussigné: Le Très Révérend Père Adrien D. Turgeon, de la cité de Montréal, membre de la Compagnie de Jésus, recteur du Collège Sainte-Marie, à Montréal, en sa qualité de représentant ou procureur, suivant acte de délégation de pouvoirs du 9 avril dernier (1888), devant L. O. Héту, notaire, à Montréal, du Très Révérend Père Pierre Hamel, de la dite cité de Montréal, Supérieur de la Compagnie de Jésus, en Canada, en les différentes qualités détaillées au dit acte. Lequel dépose par les présentes, à Cyrille Tessier, notaire, soussigné, et le requiert de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour, le brevet original d'une lettre (ou indult) en langues italienne et latine, adressée au Très Révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal, par Son Eminence Jean Cardinal Siméoni, Préfet de la Congrégation de la Propagande, datée à Rome, le 27 de mars dernier.

Laquelle lettre, revêtue de la signature de Monseigneur l'archevêque de Tyr, Secrétaire de la dite Congrégation, est demeurée annexée à la minute des présentes, après avoir été, par le comparant, certifiée véritable et signé en présence du dit notaire. A la minute du présent acte sont aussi annexées deux déclarations solennelles et vérifiant et identifiant les signatures apposées au bas de la dite lettre; l'une de Monseigneur Henri Têtu, de Québec, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, aumonier de l'Archevêque de Québec, et l'autre, de Monseigneur Cyrille Alfred Marois, prêtre, camérier secret de sa Sainteté Léon XIII, secrétaire de l'Archevêque de Québec, demeurant à Québec; lesquelles déclarations portent la date de ce jour et ont été reçus par Cy. Tessier, notaire, soussigné.

Dont, acte à Québec, sous le numéro sept mille quatre cent soixante-dix-neuf des minutes de Cy. Tessier, notaire, soussigné.

En foi de quoi, le comparant a signé avec le dit notaire, lecture faite.

(Signé) A. D. TURGEON, S. J.  
Cy. TESSIER, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signé) Cy. TESSIER, N. P.

S. Congregazione di propaganda  
Segretaria  
No. 1590.  
Oggotto.

Roma, li 27 Marzo 1888.

REMO PADRE,

"Ho il piacere di significare alla P. V. che deferita la questione concernente il riacquisto dei beni dei Padri Gesuiti nel basso Canada ad una speciale commissione Cardinalizia nel giorno 20 corr. Marzo fu an essa proposto a risolvere il dubbio seguente: "Se, come, ed a chi convenga dar l'autorizzazione di reclamare del Governo della Provincia di Quebec i beni appartenuti ai PP. Gesuiti prima della soppressione della compagnia." Ora gli Emi Cardinali risposero: "Affirmative, favore PP. Societatis Jesu, et juxta modum alias prescriptum, scilicet PP. Societatis Jesu suo nomine cum civili Gubernac agant, ita tamen ut Sedi applice plena libertas maneat de iis bonis disponendi, prout opportunum indicaverit, et ideo curandum illis omni studio est, ut nulla conditio vel clausula in publico instrumento cessionis honorum apponatur, quibus S. Sedis libertas quocumque modo efficiatur. Insuper quancumque summam PP. Societatis Jesu percepturi erunt a Gubernio, deponere teneantur in loco tuto a S. Congno determinando."

"Riferita la sud risoluzione nell'Udienza del giorno stesso 20 Marzo al S. Padre Sua Santità si dougno approvaria in tutto le sue partii. Quindiòche la P. V. è autorizzata a rivendicare i beni stessi con le condizioni già espote.

In questa intelligenza prego il Signore, che La conservi, e la prosperi.

Di V. P.

Affmo

Giovanni Card. Simeoni, Prefetto.

Remo

Pe Procuratore dei Jesuiti di  
Montreal.

D. Arcy, di Tyr. Segret.

Ceci est le brevet original de la lettre dont il est fait mention en un certain acte de dépôt fait par moi ce jour devant Cy. Tessier, notaire, à Québec, laquelle lettre je certifie véritable. Québec, 5 mai 1888.

(Signé) A. D. TURGEON, S. J.

En présence de  
(Signé) Cy. TESSIER, N. P.

Vraie copie,  
(Signé), Cy. TESSIER, N. P.

Je, Henri Têtu, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, aumônier de l'Archevêché de Québec, demeurant en la cité de Québec, déclare solennellement que les signatures: Giovanni Card. Siméoni, Profetto, et D. Arciv. di Tyr. Segret, au bas de la lettre—ou indult—en langue italienne et latine, adressée au Révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal, en date de Rome, du vingt-sept mars dernier (1888) et portant le numéro 1590, sont respectivement, les signatures du Cardinal Simeoni, préfet, et de Monseigneur l'Archevêque de Tyr, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de sa Majesté, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

(Signé), H. TETU, P<sup>TR</sup>. C. S.

Déclaré devant moi, notaire, à Québec, le cinq de mai 1888.

Ceci est une des déclarations solennelles dont il est fait mention dans un certain acte de dépôt fait par moi, ce jour, devant Cy. Tessier, notaire, à Québec, à la minute duquel acte elle est demeurée annexée.

Québec, 5 mai 1888.

(Signé) A. D. TURGEON, S. J.

En présence de :

(Signé) Cy. TESSIER, N. P.

[Vraie copie]

(Signé), Cy. TESSIER, N. P.

"Je, Cyrille Alfred Marois, prêtre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, secrétaire de l'archidiocèse de Québec, demeurant en la cité de Québec, déclare solennellement que les signatures: "Giovanni Card. Siméoni, Profetto," et "D. Arciv. di Tyr, Segret," au bas de la lettre—ou indult—en langues italienne et latine, adressée au Révérend Père Procureur des Jésuites de Montréal, en date de Rome du vingt-sept mars dernier (1888), et portant le numéro 1590, sont respectivement, les signatures du Cardinal Siméoni, préfet, et de Monseigneur l'Archevêque de Tyr, Secrétaire de la Congrégation de la Propagande. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

(Signé) D. A. MAROIS, p<sup>TR</sup>. S. C.

Déclaré devant moi, notaire, à Québec, ce cinq de mai 1888.

(Signé) Cy. TESSIER, N. P.

Ceci est une des déclarations solennelles dont il est fait mention en un certain acte de dépôt fait par moi, ce jour, devant Cy. Tessier,

notaire, à Québec, à la minute duquel acte elle est demeurée annexée.

Québec, 5 mai 1888.

(Signé), A. D. TURGEON, S. J.

(Signé), Cy. TESSIER, N. P.

Vraie copie,

(Signé), Cy. TESSIER, N. P.

Voici les Résolutions du gouvernement provincial telles que soumises à la chambre :

Attendu qu'il convient de mettre fin au malaise qui existe dans cette province, relativement à cette question des Jésuites, en la réglant d'une manière définitive ;

Il est résolu :

1o. Que les conventions susdites, arrêtées entre le premier ministre et le révérend Père Turgeon, sont ratifiées par les présentes et que le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à les mettre à exécution dans leur forme et teneur.

2o. Le lieutenant-gouverneur en Conseil est autorisé à payer, à même tout argent public à sa disposition, la somme de quatre cent mille piastres, de la manière et dans les conditions mentionnées dans les documents ci-dessus cités, et de faire tout acte qu'il jugera nécessaire pour la pleine et entière exécution des dites conventions.

3o. Le lieutenant-gouverneur en Conseil est autorisé à céder à la Compagnie de Jésus, société incorporée en vertu de l'acte de cette province, 50 Victoria, chapitre 28, tous les droits de cette province sur la Commune Laprairie.

4o. A l'occasion de ce règlement le lieutenant-gouverneur en Conseil pourra payer à même tout argent public à sa disposition, une somme de soixante mille piastres aux différentes universités et maisons d'éducation protestantes et dissidentes de cette province, suivant le mode de distribution qui sera préalablement faite par le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

5o. Le lieutenant-gouverneur en Conseil est autorisé à faire valoir, auprès de qui de droit, toute réclamation qui pourra échoir au gouvernement de cette province par suite de l'exécution des dites conventions.

6o. Le lieutenant-gouverneur en Conseil est autorisé, par les présentes, à disposer de la manière qu'il croira la plus avantageuse à la province, de tous les biens, meubles, immeubles, intérêts et droits généralement quelconque de la province sur les dits biens appelés "Biens des Jésuites." Et l'acte de cette législature, 48 Vict. ch. 10, nonobstant, la section 5 du dit acte ou autre loi à ce contraires, s'appliquera aux biens, dont le produit pourra être employé, nonobstant toute loi à ce contraire pour les fins ci-dessus mentionnées ou pour toutes autres fins approuvées par la législature.

## CHAPITRE II.

## EXPOSÉ

Fait en Chambre, le 28 Juin 1888,

PAR

L'HONORABLE HONORE MERCIER

touchant la question des

## BIENS DES JÉSUITES.

*M. l'Orateur.*

Permettez-moi de vous offrir, à vous et à mes autres collègues de cette chambre, quelques observations sur la nature et la portée de ces importantes résolutions; observations qui, je l'espère du moins, auront pour effet de bien faire comprendre la question que nous sommes appelés à décider.

Je réclame l'attention de mes collègues pour examiner avec eux :

1o L'histoire des biens des Jésuites en ce pays; la situation et la valeur de ces biens;

2o La nature du règlement dont la sanction est demandée;

3o Les raisons pour lesquelles ce règlement doit être sanctionné.

Les biens en question appartenaient aux Jésuites du Canada et étaient en leur possession quand le gouvernement s'en empara, en 1800, par ordre des autorités impériales, sous le règne du roi George III et pendant l'administration du lieutenant-gouverneur Sir Robert Shore Milne. Le bref adressé au shérif de Québec, à cet effet, porte la date du 8 mars 1800, et la signature de George Pownall, secrétaire, et a été enregistré le même jour sous le No. 446. Le shérif, M. James Sheppard, a fait rapport de l'exécution de ce bref le 16 avril 1800.

La prise de possession est motivée comme suit dans ce bref, au nom du roi :

" Vu que tous et chacun des biens et propriétés, meubles et immeubles situés en Canada, qui dernièrement appartenaient au ci-devant ordre des Jésuites, nous sont dévolus depuis l'année de Notre Seigneur mil sept cent soixante (1760) et nous appartiennent maintenant par la loi, sous et en vertu de la conquête du Canada, sous la dite année de Notre Seigneur mil sept cent soixante (1760), et sous et en vertu de la cession d'icelui faite par Sa Majesté très-chrétienne, dans le traité définitif de paix conclu entre nous, Sa Majesté très-chrétienne et sa Majesté très-catholique, à Paris, le dixième jour de février qui était dans l'année de Notre Seigneur

1763. Et vu que par notre faveur particulière il nous a plu gracieusement de laisser les membres survivants du dit ordre des Jésuites, qui vivaient et régnaient en Canada, dans le temps de la dite conquête et cession d'icelle, occuper certaines parties des dits biens et propriétés, meubles et immeubles, et recevoir et jouir des rentes, revenus et profits de telles parties d'iceux, et pour leur usage, bénéfice et avantage respectifs, durant le terme de leurs vies naturelles. Et vu que tous et chacun des membres sur-vivants du ci-devant ordre des Jésuites, sont décédés; et que depuis le décès des dits feux membres survivants du dit ci-devant ordre des Jésuites, d'après certaines considérations spéciales sur le sujet, il nous a plu par notre autre faveur de permettre au révérend Jean Joseph Cazot, prêtre, d'occuper diverses parties des dits biens et propriétés, qui étaient ainsi comme susdit occupés par les dits membres sur-vivants du dit ci-devant ordre des Jésuites, et de recevoir et jouir des rentes, revenus et profits d'iceux, et pour son usage, bénéfice et avantage, durant notre plaisir royal, ce que pour diverses causes et considérations, nous avons jugé à propos de déterminer comme nous le déterminons par les présentes; et vu qu'en considération des prémisses, nous avons résolu de prendre en notre possession réelle et actuelle, les parties des dits biens et propriétés du dit feu ordre des Jésuites, lesquels sous et en vertu de notre dite permission royale ont été dernièrement occupés par les dits derniers membres sur-vivants du dit ci-devant ordre des Jésuites et par le dit Jean Joseph Cazot. A ces causes etc., etc."

J'ai fait cette longue citation du bref, dont je trouve la traduction dans l'appendice des journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada (1823-24) parce que les motifs de cette prise de possession ont une importance majeure, dans les circonstances, motifs sur lesquels j'aurai l'honneur d'offrir quelques considérations plus tard.

Les Jésuites du Canada avaient été constitués par lettres patentes de Louis XIV, octroyées le 12 mai 1678; confirmées les 29 mai 1690 et 15 juin 1717.

Lors de la capitulation de Québec, 18 septembre 1759, et de celle de Montréal, 8 septembre 1760, les Jésuites possédaient des biens considérables, dont les principaux étaient :

## DISTRICT DE QUÉBEC.

- 1o. Seigneurie ou fief, Notre-Dame des Arges.
- 2o. Seigneurie ou fief, Saint-Gabriel;
- 3o. " " Sillery;
- 4o. " " Bélair.
- 5o. " " Isle des Ruoux.



DISTRICT DE TROIS-RIVIERES.

- 60. Seigneurie ou fief, Cap de la Magdeleine;
- 70. " " Batiscau;
- 80. " " Pocherigny à Trois-Rivières;
- 90. " " Côteau Saint-Louis;
- 100. " " Isle de Saint-Christophe;
- 110. " " Banlieu.

DISTRICT DE MONTREAL.

- 120. Seigneurie ou fief, Prairie de la Madeleine;
- 130. " " Village " "

DISTRICT DE QUEBEC.

- 140. Arrière fief, St. Nicholas;
- 150. " " Notre-Dame, dans Lauzon;
- 160. La ferme de Lavacherie, à Québec;
- 170. Six arpents de terre à Tadoussac;
- 180. Rentes foncières constituées dans Québec;
- 190. Le collège des Jésuites, dépendances, etc., à Québec;
- 200. Un terrain dans la cité de Montréal, aujourd'hui occupé par le Champ de Mars, le palais de justice, l'hôtel-de-ville, etc., etc.
- 210. Effets mobiliers, argenterie, ornements d'église, linge, animaux, etc., etc., tels que désignés dans le rapport du shérif de Québec du 28 Mars 1800, sur exécution du bref dont j'ai déjà parlé, tels que détaillés à l'appendice y mentionné plus haut.

J'ai fait préparer un rapport sur ces biens le 1er mai dernier (1858) par M. Rivard, le surintendant des biens des Jésuites, et voici ce qui y est constaté :

" 1er ETAT EN 1801."

" De 1781 à 1801, il fut concédé 133,563 arpents dans ces diverses seigneuries; or il restait, en 1801, une balance non concédée de 604,463, 34 arpents."

" A la même époque (en 1801), les revenus annuels de ces biens (hors les cités de Québec et de Montréal) s'élevaient, d'après les rapports des agents, à la somme de £1,358—13—41—\$5,434,67, représentant un capital de \$90,516.00.

" Il est impossible, d'après les vieux livres et les anciennes archives, d'établir le revenu précis des biens des Jésuites situés dans les cités de Québec et de Montréal; mais comme l'on sait qu'à cette époque ces propriétés étaient en pleine valeur, on doit en tenir compte dans l'évaluation de ces biens. On doit aussi ne pas omettre l'Isle des Ruaux et la propriété de Tadoussac.

Pour cela je procède de la manière suivante :

" Pour Montréal, je constate qu'une toute petite partie de la propriété a été vendue à la corporation de cette cité par acte devant M<sup>re</sup>. T. Doucet, N. P., le 17 juin 1867, au prix de

\$33,373.00, or je conclus que la totalité du terrain, dont l'étendue est bien plus grande que quadruple de celle du lot vendu à la corporation, vaut au-delà de \$120,000.00.

" Pour Québec, je fais l'évaluation d'après le revenu établi par un état préparé, sur les rapports des agents, en conformité d'un mémoire de l'honorable Secrétaire Provincial approuvé par un ordre en Conseil en date du 12 juillet 1856. Suivant cet état, le revenu de Québec était de £1210-16-10—\$4,843,37 représentant un capital de \$50,716.00; non compris bien entendu le collège des Jésuites (terrains et dépendances) qui n'a jamais été vendu ni concédé; lequel, sans exagération je crois, peut être évalué à \$75,000.00.

" J'évalue l'Isle des Ruaux et le terrain de Tadoussac à environ \$500.00.

Et les terres non concédées en 1801,—604,463 arpents à 40 centins l'arpent—\$241,775.00.

" Je ne puis tenir compte ici des effets mobiliers mentionnés à l'item 21<sup>ème</sup>, au commencement de ce mémoire, attendu que je ne saurais en constater la valeur.

" Ainsi, en récapitulant, j'arrive au résultat suivant :

1. Revenus annuels des seigneuries en 1801, capital.....	\$ 90,566.00
2. Revenus annuels dans Québec, sans le collège, capital.....	80,716.00
3. Collège des Jésuites, terrains et dépendances.....	65,000.00
4. Propriété de Montréal.....	130,000.00
5. Isle des Ruaux et Tadoussac	500.00
6. Terres non concédées.....	241,507.00
Total en 1801.....	\$618,507.00

" 2<sup>e</sup>. ETAT EN 1858."

" D'après un état fourni le 30 janvier 1858, par l'honorable L. V. Sicotte, alors commissaire des terres de la Couronne, la superficie totale des seigneuries des Jésuites était de 794,863 arpents;

" La partie concédée de.....362,457."

" Or la partie non-concédée était de.....432,406."

" Ainsi durant les 57 dernières années, c'est-à-dire : de 1801 à 1858, il avait été concédé 172,057 arpents en superficie.

" D'après l'état produit le 23 juin 1857, par l'honorable E. P. Taché, alors C. T. G., la valeur réelle des seigneuries, y compris celle des terres non-concédées, évaluées alors de 30 à 50 centins l'arpent, était de £117—817—62—\$471,269.00, dont le revenu annuel était estimé à £6—164—711 \$24,657.58.

" Ainsi, en récapitulant encore, je trouve en 1858 :

1. Valeur réelle des seigneuries et rentes constituées y compris celle des terres non-concédées.....	\$471,269.00
2. Propriété de Montréal.....	130,000.00
3. Le collège à Québec, terrains et dépendances.....	75,009.00
4. Isle des Raux et terrain de Tadousac.....	500.00
<b>Total en 1858.....</b>	<b>\$676,769.00</b>

"3e. ETAT EN 1883."

"D'après les états produits et les livres du département des Terres de la Couronne, il aurait été vendu et concédé durant les 25 dernières années, c'est-à-dire de 1858 à 1883 inclusivement, environ 68,750 arpents dans les seigneuries des Jésuites; or il resterait encore une étendue non-concédée en 1883 de 363,656 arpents.

"Aussi, d'après les états faits durant les dernières années, les revenus annuels de ces seigneuries, à part les terres non-concédées et les bois et forêts, seraient d'environ \$20,000.00, représentant un capital d'environ \$343,333.00.

"La valeur des terres non-concédées, 363,656 arpents à 40 centins, serait de \$145,462.00.

"Ainsi, en récapitulant, j'arrive au résultat suivant pour 1883 :

1. Seigneuries, non-compris les terres non-concédées, ni les bois et forêts.....	\$343,333.00
2. Terres non-concédées.....	145,462.00
3. Collège à Québec, terrain et dépendances.....	75,000.00
4. Valeur du reste de la propriété de Montréal, petite partie ayant été vendue à la Corporation.....	100,000.00
5. L'Isle des Raux et Tadousac...	500.00
<b>Total en 1883.....</b>	<b>\$664,295.00</b>

"NOTES EXPLICATIVES ET DERNIER ETAT EN 1884."

"On comprend que ces Etats ne sont qu'approximatifs, et il ne saurait en être autrement; car je ne vois aucun moyen d'obtenir un résultat tout-à-fait précis. Néanmoins, comme ils sont basés sur des données aussi exactes que possible, et vu que, relativement, il n'existe pas une grande différence entre ces divers calculs qui se rapportent à des époques très éloignées les unes des autres, j'ai raison de croire que le résultat n'est pas éloigné de la réalité.

"Si l'état de 1883 est inférieur à celui de 1858, tandis qu'il devrait être plus élevé, c'est sans doute dû aux commutations qui ont été faites depuis cette dernière époque; à la vente de plusieurs propriétés de valeur, qui par là ont cessé de produire des revenus au gouvernement et qui,

par conséquent, ne figurent pas dans cette dernière évaluation; tel que le domaine de Noire-Dame des Anges à Beauport, vendu au séminaire de Québec en 1863, au prix de \$18,200.00; le moulin du Cap de la Magdeleine vendu la même année au prix de \$2,200.00; et plusieurs autres moulins à Batiscau, à Lorette, etc., vendu avant la confédération. Aussi une partie du jardin du gouvernement à Montréal, vendu à la corporation pour l'Hotel-de-Ville, en 1867, au prix de \$33,473.00, lequel montant est en parlis déduit de la valeur totale.

Mais comme l'objet que l'on semble avoir en vue est d'établir, autant qu'il est possible, la valeur réelle de ces biens des Jésuites, et des revenus perçus depuis l'établissement de la confédération, dont le gouvernement local de la province de Québec se trouve maintenant saisi, je ferai un autre et dernier état en adoptant d'abord celui de 1883 avec quelques modifications, et en y faisant les additions nécessaires :

1. Capital du revenu des seigneuries, etc., y compris la partie de la propriété de Montréal vendue à la corporation.....	\$ 343,333 00
2. Capital du revenu des terres non-concédées, réduit à.....	125,000 00
3. Capital du revenu de la propriété du collège à Québec, réduit à.....	50,000 00
4. Capital du revenu de la propriété de Montréal, réduit à...	90,000 00
5. Revenu en argent perçus par le gouvernement local depuis le 1er juillet 1867 :	
1. Sur les terres... moins les dépenses.....	\$370,567 00 51,488 00
2. Sur le bois et forêts..... moins les dépenses, environ.	50,000 00 2,000 00
	<b>319,079 00</b>
	<b>78,000 00</b>

Grand total en 1884..... \$1,005,412 00

Humblement soumis,

(Signé)

L. L. RIVARD,  
Surintendant des B. J.

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 1er mai 1888,

Supplément en 1884 :

"Je désire qu'il soit bien compris que dans l'état ci-dessus je n'ai pas tenu compte des transactions et recettes faites après le 1er juillet 1883; or aujourd'hui je crois devoir ajouter l'état suivant des recettes faites depuis cette date (1er juillet 1883) au 31 mars 1888.

Pour plus de clarté, je retrancherai d'abord les dépenses et je ne mentionnerai comme recettes que les revenus nets de chaque année :

1883-84.....	\$27,724 99
1884-85.....	16,230 72
1885-86.....	17,368 10
1886-87.....	10,540 89
1887-88 (9 mois au 31 mars 88).....	34,752 30

Total .. .....\$106,617 00

Ce qui, ajouté au montant établi le 12 juillet 1883, dans mon rapport du 1er mai 1884..... \$1,005,412 00

Donne pour grand total..... \$1,112,029 00

On remarque une notable différence entre les diverses recettes annuelles; ceci est dû à différents faits qu'il est bon de noter. D'abord l'on sait que la recette de chaque année ne représente pas précisément la somme juste des revenus réels et réguliers, car très souvent on ne perçoit annuellement qu'une partie de ces revenus, tandis que d'autres fois on perçoit davantage, attendu qu'il est dû une somme d'arrérages dans chaque fief, et qu'on parfois on adopte des mesures plus sévères et plus efficaces pour en opérer la perception. C'est ainsi que la recette de 1886-87 n'est que de \$10,540.89, quand celle de 1883-84 est de \$27,724.99 attendu, que durant cette année le gouvernement a offert une grande remise pour engager les débiteurs à s'acquitter.

On remarque aussi que durant les neuf mois écoulés du 1er juillet 1887 au 31 mars 1888, la recette est bien plus élevée qu'à l'ordinaire—(\$34,752.30); ce qui s'explique par le fait qu'en juillet 1887, la corporation de Montréal a acquitté sa dette en payant le prix du terrain acquis en 1867 pour l'hôtel de ville (\$33,473.00.) et une année d'intérêt. Il en est de même chaque fois que l'on perçoit des capitaux, pour prix de vente, de commutation, etc.

“Quant aux revenus annuels réguliers des biens des Jésuites provenant des cens et rentes, rentes constituées etc., je vois que d'après mes propres rapports faits en 1873 et insérés dans le rapport de l'honorable commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1873-4 [pages 36 à 43] ils étaient ainsi qui suit :

Dans le district de Québec.....	\$11,994.74
Dans le district de Trois-Rivières...	3,989.56
Dans le district de Montréal.....	4,733.03

Total..... \$20,617.33

“Il est bien entendu que ce montant ne comprend pas les revenus casuels provenant de la vente des bois, des terres non-cédées, etc.

“Quant à l'évaluation que je fais en détail des biens des Jésuites, je l'ai dit, elle n'est qu'ap-

proximative, attendu que, malgré tout le soin que j'ai apporté à ce travail, j'ai dû, on plusieurs cas, sans être suffisamment renseigné, comme par exemple dans le cas de la propriété de Montréal (le jardin du gouvernement) qui ne figure enfin que pour \$90 000.00, quand l'on me dit maintenant, et avec raison, je crois, que ce n'est pas plus que le tiers de sa valeur réelle.

“Cependant je crois à propos de citer un fait que j'aperçois, en finissant mon rapport, et qui me surprend singulièrement, mais qui semble me donner raison quant à cette évaluation; c'est un rapport de J. B. Varin, Ecr., le 22 Juin 1860, mentionné dans un ordre en conseil du 1er octobre de la même année, dans lequel rapport monsieur Varin, mieux renseigné que moi peut-être, et agissant dans une toute autre circonstance, dans un tout autre but, dans des conditions et avec des données tout-à-fait différentes sans doute, enfin procédant indubitablement d'après un autre mode, arrive cependant à peu près au même résultat que moi. Par ce rapport il évalue ces biens £277,817.—\$1,111,268.00, et mon évaluation approximative est \$1,112,029.00.

¶ Le tout est très humblement soumis.

(Signé)

L. L. RIVARD.

Sur. B. J.

Québec, 1er Mai 1888.

M. Rivard m'a fait, le 1er juin courant (1888), un rapport supplémentaire dont je crois utile de citer les extraits suivants :

“Maintenant je crois devoir profiter de l'occasion de ce mémoire pour faire quelques remarques touchant mes rapports précédents.

“Lorsque j'ai fait mon rapport de 1884, comme je l'ai dit alors et je l'ai répété depuis, l'évaluation que je faisais des biens des Jésuites n'était qu'approximative, n'étant pas alors suffisamment renseigné. Puis je comprenais que je devais adopter la plus basse valeur. Et l'on sait que dans toutes choses il y a trois valeurs; la basse, la moyenne, et la grande valeur. De plus, comme je le dis dans mon dernier rapport, l'objet que l'on semblait avoir en vue était d'établir, autant que possible, la valeur de ces biens des Jésuites et les revenus perçus, etc., etc., dont le gouvernement local de Québec se trouvait alors saisi. Mais je crois comprendre que l'on veut plus que cela aujourd'hui.

“Je ferai donc une autre évaluation, en faisant quelques additions à celle comprise dans l'état de 1883 et celui de 1884, ainsi qu'il suit :

1. Seigneuries, etc., non compris les terrains non concédés, ni bois et forêts.....	\$343,333.00
2. Terres non concédées, y compris bois et forêts—363,656 arpents à 80 cent l'arpent	209,925.00
3. Collège à Québec et dépendances.....	75,000.00
4. Valeur de la propriété de Montréal, (Champ de Mars, etc.) moins la place de l'Hôtel-de-Ville, vendue en 1867, payée en 1887.....	200,000.00
5. L'Isle des Ruaux et Tadoussac.....	1,000.00
6. Recettes de 1867 à 1888.....	503,696.00
7. Propriétés vendues et prix de commutation avant 1867 (pas moins je crois).....	50,000.00
8. Arrérages alors dus.....	50,000.00
9. Montant de l'indemnité pour lods et ventes, fixé par le cadastre seigneurial en 1861 et 1862.....	92,582.00

\$1,606,536.00

De ce montant il convient de retrancher le montant d'une hypothèque dont étaient grévés les biens des Jésuites en 1800, 20,000 l'ancien cours....

3,333.00

Balance.....\$1,603,203.00

« Cette hypothèque est mentionnée au procès-verbal d'une séance (du 13 janvier 1801) des commissaires chargés de la question et administration des biens des Jésuites, à la page 74 de l'un des registres déposés dans les archives du département des Terres.

« Je ne calcule pas l'intérêt sur le montant de cette hypothèque, attendu qu'il doit y avoir eu compensation d'intérêt.

« Quant à donner le montant précis des lods et ventes payés avant leur abolition, c'est impossible, je l'ai déjà dit, et d'autres ont constaté cette impossibilité avant moi. Il n'y aurait donc d'autre moyen que celui de former une année moyenne entre: l'année 1801, recettes de lods et ventes; voir procès-verbal déjà cité du 13 janvier 1801.....\$730.00 et l'année 1856, voir cadastre.....\$5,554.00.

« On pourrait bien, aussi, si besoin est, procéder de la même manière, pour les revenus réguliers, cens, rentes, etc., ce qui pourrait faire le sujet d'une autre étude.

« On voudra bien se rappeler que dans mon rapport du 25 mai dernier, je constate le montant des arrérages de lods et ventes perçus depuis leur abolition.

Le tout très humblement soumis

(Signé) L. L. RIVARD,

Sur. B. J.

Québec, 1er juin 1888.

Ces biens provenaient de trois sources différentes: donations des rois de France, donations particulières, et achats faits par les Jésuites. Parmi les propriétés achetées se trouvaient celle mentionnée au No. 20, celle où sont aujourd'hui le Champ de Mars, le Palais de Justice et l'hôtel de ville à Montréal.

Bien que ces détails soient très longs, ils étaient indispensables dans les circonstances et je m'empresse de reprendre maintenant l'histoire des faits politiques qui peuvent avoir quelque influence sur la question soumise.

L'article II de l'acte de capitulation de Québec dit: « Que les habitants soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges » (accordé en mettant bas les armes).

L'article XXXIV de l'acte de capitulation de Québec dit: « Toutes les communautés et tous les prêtres conserveront leurs meubles, la propriété et l'usufruit des seigneuries et autres biens que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient, et les dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions », (accordé).

L'article XXXV est ainsi conçu: « Si les chanoines, prêtres, missionnaires, les prêtres du Séminaire des Missions Étrangères et de St. Sulpice, ainsi que les Jésuites et les Récollets veulent passer en France, le passage leur sera accordé sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, et tous auront la liberté de vendre en total ou en partie les biens-fonds et mobiliers qu'ils possèdent dans la colonie, soit aux Français ou aux Anglais, sans que le gouvernement britannique puisse y mettre le moindre empêchement ni obstacle. Ils pourront emporter avec eux ou faire passer en France le produit, de quelque nature qu'il soit, des dits biens vendus, en payant le fret (comme ils est dit à l'article XXXVI), et ceux d'entre les prêtres qui voudront passer cette année seront nourris pendant la traversée aux dépens de Sa Majesté Britannique. et pourront emporter avec eux leur bagage. Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens et d'en passer le produit, ainsi que leurs personnes et tout ce qui leur appartiendra, en France. » (Cet article ne paraît pas avoir été refusé et n'est pas marqué comme accordé.)

L'article XXXVII en fin dit: « Les seigneurs de terre... et toutes autres personnes que ce puisse être... conserveront l'entière paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers, meubles et immeubles, ... (accordé comme par l'article XXXVI).

Le traité de Paris, signé le 10 février 1760, contient la clause suivante:

« Sa Majesté Britannique consent de plus que les habitants français ou autres, qui avaient été sujets du Roi très chrétien en Canada, puissent se retirer en toute sûreté et liberté, où ils jugeront à propos; qu'ils vendent leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté Britannique, et qu'ils emportent leurs effets avec eux, sans être restreints dans leur émigration, sous aucun prétexte quelconque, à l'exception de celui des dettes ou poursuites criminelles; le terme limité pour cette émigration sera fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange de la ratification du présent traité. »

Durant l'administration du général Murray, du 21 novembre 1763 à 1766, monsieur Briand, alors Vicaire Général, et plus tard évêque de Québec, écrivait ce qui suit au général :

« La quatrième raison sur laquelle je n'ai pu pour demander la conservation des biens des Jésuites est qu'ils ont en possession, et que selon la capitulation, tous les corps, aussi bien que les particuliers, devraient être conservés dans la paisible jouissance de leur état, biens et possessions. Que Sa Majesté, conséquemment, les conserve dans l'état dont ils jouissaient, lorsqu'elle s'est, par la force de ses armes, soumis le Canada. »

Plus tard, on ne peut préciser la date exacte, le gouvernement défendit aux ordres religieux de recruter des novices, et le 15 novembre 1772, Mgr Briand écrivit au cardinal Castelli : « Je l'ai demandée (la permission de recevoir des sujets) au roi de la Grande Bretagne, par une adresse signée du clergé et du peuple; je crains fort de ne pas l'obtenir. Voilà deux ans écoulés et je n'ai point de réponse. . . »

Cette défense de recruter des novices est renouvelée dans les instructions royales de 1791.

Le 21 juillet 1773 la Compagnie de Jésus fut supprimée par le bref « Dominus ac Redemptor » de Clément XIV, — mais les Jésuites restèrent en possession de leurs biens jusqu'à la mort du Père Cazot, en 1800, à l'exception d'une partie de leur collège à Québec, dont les troupes anglaises s'emparèrent en 1776.

Cependant dès 1770, Lord L. Amherst avait demandé les biens; cette demande fut renouvelée à diverses reprises, tant par Lord Amherst que par ses héritiers; malgré qu'un ordre du roi fut donné le 9 novembre 1770 à l'effet de donner à Lord Amherst tout ce qui pouvait être légalement livré de ces biens, cette livraison n'eut jamais lieu. Au contraire, une commission composée de neuf personnes, fut créée, le 7 janvier 1788, avec instructions de s'enquérir entr'autres choses de quelles parties ou portions d'iceux (Biens des Jésuites) revenaient au roi et pouvaient être par lui légalement donnés et accordés. »

L'on voit que cette question délicate souleva de très sérieuses objections, car le 21 octobre 1788, le comité du Conseil législatif déclara : « qu'il était nécessaire que la Législature provinciale passât une loi ou ordonnance pour effectuer les très gracieuses intentions de Sa Majesté envers le Lord Amherst et la bienveillance de sa Majesté envers le public, en déclarant son agrément et son plaisir royal au sujet de la suppression et de la dissolution de l'ordre des Jésuites, et la réunion de leurs droits, propriétés et possessions à la Couronne, pour les objets que Sa Majesté jugera à propos d'ordonner. » (Rapport sur l'éducation 1824, p. 102.)

Les instructions royales du 16 septembre 1791 (Chisolm's Papers p. 151) disent : « C'est notre volonté et plaisir que la Société de Jésus soit supprimée et dissoute et ne soit plus à l'avenir un corps politique et public, et que toutes leurs propriétés et possessions nous retournent à nous pour les fins que nous jugeons convenables. . . »

Comme nous l'avons dit déjà, la prise de possession de ces biens, par les autorités impériales, a eu lieu en 1800, à la mort du père Cazot.

A partir de ce moment de nombreuses protestations eurent lieu, tant de la part des autorités religieuses, que des citoyens de cette province; ces protestations sont suffisamment indiquées dans le texte des résolutions, et il n'y a pas lieu de les citer ici. Cependant, je désire attirer l'attention de mes collègues sur les documents inédits, je crois, qui ont été écrits à la suite de la demande du Père Charaux, Supérieur des Jésuites en Canada, en janvier 1874.

Les voici :

EXTRAITS DU DOCUMENT D'UN HOMME D'ÉTAT DU BAS-CANADA A SON ÉMINENCE LE CARDINAL ANTONELLI, (juillet 1874). Je crois devoir taire le nom de cet homme d'État dans le moment.

« La loi de 1856 fut considérée dans le temps comme un concordat entre l'Église et l'État. Il n'y eut alors aucune réclamation de la part des Evêques, ni des Jésuites eux-mêmes contre cette loi.

« Les biens des Jésuites, en vertu de la loi ou concordat passé en 1856, sont devenus la propriété commune des catholiques et des protestants pour les fins de l'éducation supérieure. Le gouvernement provincial ne pourrait donc les rendre aux Jésuites, sans changer un ordre de choses existant en vertu de la loi.

« Les Jésuites n'auront rien, et on aura soulevé en vain, et au grand préjudice de la religion, le fanatisme et les préjugés dans une question où les passions s'excitent si facilement. D'ailleurs pourquoi remettre aux Jésuites les biens en question? Quels sont leurs titres? La bulle de Clément XIV les a supprimés, et cette bulle leur a été signifiée régulièrement à Québec. Dans

ce cas, ces biens des Jésuites, (s'ils sont ecclésiastiques) devraient être administrés par l'Ordinaire du diocèse. Or, il n'y avait à cette époque que le seul diocèse de Québec dans tout le Canada. Donc ce n'est qu'avec l'Archevêque de Québec, son successeur, et avec lui seul que le gouvernement de Québec pourrait traiter de cette question, s'il y avait lieu, dont la prudence et la sagesse inspirent au gouvernement la plus entière confiance.

"Quoiqu'il puisse en arriver concernant cette question, je dois déclarer à Votre Eminence que c'est l'intention bien arrêtée du gouvernement de ne pas traiter cette question avec les RR. PP. Jésuites, mais uniquement avec l'Archevêque de Québec.

"Mais je prie Votre Eminence d'intervenir auprès du S. Siège, afin de solliciter son action immédiate pour arrêter définitivement un mouvement dont les résultats mettent en danger la tranquillité politique et sociale, briseront l'harmonie qui existe heureusement aujourd'hui, entraveront la marche du gouvernement et préjudicieront gravement aux intérêts de la religion."

#### REMARQUES DU P. BRAUN SUR LE DOCUMENT PRÉCÉDENT.

##### CONCORDAT CANADIEN.

"Ceux qui considérèrent alors, et qui ont considéré depuis cette loi comme un concordat entre l'Eglise et l'Etat, font preuve d'une complète ignorance des notions les plus élémentaires sur la nature d'un concordat et sur les droits les plus inaliénables de l'Eglise.

"Pour qu'il y ait concordat, il faut que les parties intéressées concordent. Donc là où une des parties intéressées n'est ni appelée, ni entendue, là où tout se conclut sans elle, sans son consentement requis, obtenu et authentiquement exprimé, il n'y a pas, il ne peut y avoir de concordat. C'est précisément ce qui a eu lieu en 1856. La Sainte Eglise Catholique n'a été ni interpellée, ni entendue.

"La majorité catholique, libérale au Parlement du Bas-Canada, a disposé des droits, des biens de sa mère, la Sainte Eglise Catholique Romaine; elle a disposé en faveur des protestants comme des catholiques, des incroyants, juifs, athées, comme des fidèles, des biens de l'Eglise, biens donnés par reconnaissances aux Jésuites, ou achetés par eux, pour s'en servir selon leurs constitutions.

"Les Evêques du Canada ont-ils été interpellés? Non. Ont-ils consenti? Non. Les lois du Canada qui concernent les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et la disposition des biens des Jésuites, ont été faites sans le concours de l'Eglise. Mgr. Baillargeon, Archevêque de Québec, le déclara expressément dans une lettre circulaire à son clergé du 31 mai 1870. Le privilège d'émettre leur avis dans la rédaction de ces lois n'a été ni

offert, ni accordé aux Evêques. Ces lois furent imposées par les législateurs canadiens. Les Evêques ne dirent rien. Voilà le Concordat Canadien selon l'hon. membre du gouvernement de Québec.

"Le consentement des Evêques, en tout cas, n'eut pas suffi. Quand il s'agit de disposer des biens ecclésiastiques, de les aliéner, de les détourner de leur destination première, quand on prétend surtout régler tout cela par un Concordat, seul le S. Siège Apostolique peut et doit intervenir, examiner, discuter les conditions et les consentir par soi-même ou par son délégué.

Non, cette loi ne peut être considérée comme un concordat. Et cependant, pour apaiser les consciences, pour sauvegarder les droits de l'Eglise, les principes les plus sacrés de la justice, les bases de la société civile aussi bien qu'ecclésiastique, un concordat, une convention, consentie par le S. Siège ou son délégué, est absolument indispensable, et c'est ce que nous réclamons."

Autres inexactitudes que je prends occasion de relever dans le *Memorandum* de l'hon. M.\*\*\*

1o Clément XIV décréta la suppression de la Cie de Jésus non pas par une bulle, mais par le bref "Dominus ac Redemptor."

2o La Compagnie ne fut pas supprimée au Canada, et les Evêques de Québec ne se sont pas regardés comme les maîtres de ces biens. Sans entrer dans une étude canonique, bien intéressante il est vrai, mais par trop longue pour le but que j'ai en vue ici, il suffit, pour tout homme, même peu versé dans le droit civil et ne sachant aucunement le droit canonique, de considérer l'extrait suivant. Il est tiré du Mémoire du diocèse de Québec, fait par Mgr. Hubert au S. Siège en nov. 1794. Une copie de ce Mémoire existe aux archives du Séminaire de Québec, et une autre faite par M. l'abbé J. B. A. Ferland, le 24 avril 1855, aux archives du Collège Ste Marie, Montréal.

Mgr. Hubert écrit pour Rome, et il n'aurait eu aucune raison politique à cacher la vérité, s'il s'était regardé, lui et ses prédécesseurs, comme les possesseurs de ces biens, tout au contraire. Or voici ce qu'il dit :

"Lors de l'extinction de leur ordre en 1772, l'évêque d'alors pour leur conserver LEURS biens (la fin qu'il avait en vue) dont ils faisaient un usage édifiant, obtint du S. Siège et du Gouvernement (voici les moyens pour y arriver) qu'ils retinssent leur ancien habit, et se constituèrent leur Supérieur (comme l'évêque l'est souvent des communautés religieuses sans cependant POSSEDER LEURS biens.) Le peuple ne s'aperçut point du changement, de leur manière d'être, et continua de les appeler Jésuites. Il en restait encore douze.

"Tous sont morts les uns après les autres en travaillant au salut des âmes. Il n'en reste plus

qu'un, et ce qui caractérise bien l'humanité et la libéralité du gouvernement anglais, c'est que cet ex-Jésuite (*ex-Jésuite, c'est vrai dans un sens, puisqu'ils étaient supprimés à Rome, mais pas partout ailleurs, v. g. en Russie, aux Etats-Unis, etc.*) jouit paisiblement et tranquillement de tous les biens qui appartenaient à son ordre en ce pays, et on fait des aumônes immenses.

"C'est-à-dire déjà depuis plus de 21 ans. Le bref de suppression était daté 21 juillet 1773. Or trois choses surtout indiquent le pouvoir d'administrer des biens en possesseur : le fait de posséder, le fait d'acquérir, et la plus importante, le fait d'aliéner. Si, par conséquent, il y a de l'obscurité dans quelques autres documents émanés des Evêques de Québec, et se rappelant que nulle part il n'est dit positivement que le bref fut promulgué, cette obscurité disparaît devant les termes si claire et si formels de ce Mémoire."

En 1876, le gouvernement de cette province, sous l'administration de Boucherville, commença la démolition de l'ancien collège des Jésuites à Québec, et le même gouvernement fit diviser le terrain en lots de ville, en vue d'une vente prochaine. Ce plan de division, qui est déposé dans les archives provinciales, porte la date du 30 novembre 1877.

Le 9 octobre 1878, sous l'administration Joly, les Evêques de la province protestèrent dans les termes suivants :

"Déjà, à plusieurs reprises, l'Episcopat, le Clergé et les catholiques de cette province ont protesté contre l'usurpation des biens appartenant, en cette province, à l'ordre des Jésuites, au moment de sa suppression dans le siècle dernier. En même temps ils ont revendiqué la possession et la propriété comme biens destinés à des fins qui sont du ressort exclusif de l'Eglise Catholique, selon la volonté expresse et sacrée des nombreux bienfaiteurs, tous catholiques de l'Institut tel qu'établi en Canada. Ayant appris que le terrain sur lequel était construit le collège des Jésuites à Québec, allait bientôt être mis en vente par le gouvernement de cette province, nous, Archevêques et Evêques de la province de Québec, croyons qu'il est de notre devoir de renouveler et nous renouvelons par les présentes les susdites protestations et revendications des dits biens et en particulier du terrain en question."

Le 17 octobre 1878, le secrétaire de la province répondit :

"Le gouvernement de la province de Québec a, en effet, l'intention de mettre en vente le terrain sur lequel se trouvait le collège des Jésuites, et voici ce qui l'a amené à cette détermination."

"Lorsque les membres actuels du gouvernement sont entrés en office, ils ont trouvé la démolition de ce collège non-seulement commencée, mais presque entièrement terminée."

\* Cette protestation des évêques fut transmise, le 17 octobre 1878, aux autorités fédérales qui

ne paraissent pas s'en être occupées, s'étant contentées d'accuser réception du message le 24 octobre 1878.

En vertu d'un indult, en date du 13 octobre 1884, Sa Grâce l'Archevêque de Québec fut personnellement autorisé à traiter avec le gouvernement de cette province et à terminer, moyennant juste compensation, la question de la propriété des biens autrefois possédés dans cette province. ....

Des pourparlers eurent lieu et des correspondances furent échangées entre l'Archevêque et l'hon. M. Ross, alors premier ministre, mais sans aucun succès, et le 27 avril 1885, l'Archevêque s'en plaignit dans les termes suivants à M. Ross :

"De mon côté, je regrette d'avoir à me plaindre de ce qu'après trois mois et demie d'attente, et malgré la précaution que j'avais eue de faire ma demande longtemps avant l'ouverture de la session, et malgré les entrevues que j'ai eues aussi avec vous sur le sujet, je suis informé aujourd'hui que cette demande, quoique d'une importance majeure, ne peut obtenir une considération immédiate..... Je donnerai volontiers mon concours à toute mesure qui pourra régler cette question d'une manière satisfaisante et définitive. Et d'un autre côté, j'aime à croire que le gouvernement catholique d'une province catholique se fera un devoir de la terminer aussitôt que possible."

Tandis que ces négociations avaient lieu ici, M. l'Abbé Bichet, du Séminaire français, à Rome, se disant représenter les intérêts de Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec, soumettait au Général des Jésuites les propositions suivantes :

1°. Le gouvernement du Canada retient les biens qui appartenaient autrefois à l'ancienne compagnie.

2°. On peut les évaluer à 2,000,000 de francs.

3°. Il est impossible à la compagnie de les recouvrer.

4°. La partie protestante des députés est trop opposée aux Jésuites pour consentir à cette restitution.

5°. Ce point est évident pour tous ceux qui connaissent les personnes et les choses.

6°. Directement par elle-même, la compagnie n'a aucune chance de rentrer en possession de ces biens.

7°. Monseigneur (l'Archevêque) espère les obtenir facilement pour son université.

8°. Cette proposition est encore presque évidente.

9°. Les biens sortiraient ainsi des mains d'un gouvernement qui peut devenir, à bref délai, semblable aux gouvernements d'Europe, et alors tout est perdu sans espoir.

10°. Cependant Monseigneur comprend qu'il est convenable que la compagnie ait une bonne part à cette acquisition.

11°. Il s'engagerait tout-à-fait secrètement à payer à la compagnie la somme de 500,000 fr.

Voici une autre lettre à peu près dans le même sens, envoyée au Général des Jésuites, en 1884 :

" Rome, le 11 octobre 1884.

Très révérend Père,

Le soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, se fait un devoir de communiquer à V. Pat. Rmo la décision définitive que le Saint Père a prise au sujet des démarches pour les biens que votre digne compagnie possédait autrefois au Canada, et que le gouvernement veut maintenant rendre à l'Eglise. Sa Sainteté a ordonné au secrétaire soussigné de signifier à l'archevêque de Québec que, pour éviter toute difficulté, il traiterait personnellement avec le gouvernement, et stipulerait les actes en son nom, de manière cependant que dans l'instrument public aucune condition ou clause devrait s'y trouver qui lèserait la liberté du St. Siège dans la disposition de ces biens comme il voudra ; car le S. Père juge équitable qu'une part de ces mêmes biens, selon qu'il sera déterminé après, soit rendue à la compagnie de Jésus. Profitant de l'occasion, il a l'honneur de se déclarer avec le plus grand respect, de Votre Paternité Révérendissime,

Très humble et dévoué serviteur,

(Signé) D. Archevêque de Tyr.

Au Rvd P. Général de la Compagnie de Jésus."

Voilà tous les documents, de quelque importance, que j'ai pu me procurer sur cette question ; à part les lettres que j'ai échangées avec leurs Eminences les cardinaux Siméoni et Taschereau, et le rév. Père Turgeon, lesquelles lettres sont données textuellement dans les résolutions.

Maintenant j'arrive à la seconde partie : la nature du règlement.—Ce règlement peut se résumer dans les sept propositions suivantes :

1°. La province paiera une somme de \$400,000, aux personnes indiquées par le Pape, dans les six mois de la signification au secrétaire de la province de sa décision quant à cette distribution.

2°. Cette somme ne portera pas d'intérêt avant la signification au secrétaire de la province de l'acte du Pape sanctionnant l'arrangement, et après cette signification l'intérêt sera

de 4 p. c., payable à la Société de Jésus incorporée l'an dernier, et dont le Supérieur a été constitué agent du St. Siège pour cette fin.

3°. Si l'arrangement n'est pas sanctionné par le Pape, aucun paiement d'intérêt ou de capital ne sera fait.

4°. Cession complète, parfaite et perpétuelle doit être faite à la province, avant aucun paiement, même d'intérêt, de tous les biens qui ont pu appartenir, en Canada, à quelque titre que ce soit aux Pères de l'ancienne compagnie.

5°. Renonciation à tous droits généralement quelconques sur ces biens et leurs revenus, tant au nom de l'ancien ordre des Jésuites, de la Société de Jésus, incorporée l'an dernier, du Pape, de la Propagande et de l'Eglise Catholique Romaine en général.

6°. Rétrocession à la Compagnie de Jésus susdite des droits du gouvernement sur la commune de Laprairie.

7°. Paiement aux Universités et Maisons d'éducation protestantes et dissidentes, d'une somme de \$60,000, suivant la distribution qu'en fera le comité protestant du Conseil de l'instruction publique.

Voilà les sept propositions qui ressortent des conventions. Un mot sur deux ou trois des principales. Le montant fixé est de \$400,000 ; c'est le montant qui a été mentionné, en 1884, à Rome ; c'est le montant que l'on paraissait disposé à donner à cette époque. Cette somme ne porte intérêt qu'à partir de la signification de la sanction de l'arrangement par le pape. Et à propos de cela, M. l'Orateur, j'ai entendu depuis quelques jours des remarques, sur cette partie de l'arrangement, de personnes bienveillantes, favorables, je crois, à la transaction généralement, non hostiles au gouvernement et bien disposées à rendre justice à qui de droit. Ces objections peuvent se résumer à ceci. Comment pouvons-nous demander à la législature d'admettre que la loi qu'elle va passer n'aura d'effet que si elle est sanctionnée par le Pape ? C'est de vous mettre dans une position humiliante vis-à-vis d'une autorité étrangère, et comment voulez-vous, surtout, que les protestants, qui en définitive, ont droit d'être respectés, acceptent une telle proposition ? D'abord, M. l'Orateur, il ne faut pas se tromper pour la portée de cette déclaration et ne pas oublier qu'elle a été mise là comme protection, et, s'il y a la moindre objection sérieuse, elle peut disparaître, parce que c'est nous, les ministres, qui avons exigé cela, afin de ne pas donner d'effet à la transaction sans que l'autorité religieuse, dans la personne du Pape, l'ait sanctionnée. Et on comprend pourquoi. Dans tous les traités importants qui se font par des mandataires, ratification



doit être fait par le principal, c'est-à-dire par le mandant. Ainsi, par exemple, prenons ce qui me regarde personnellement, ce qui regarde les ministres,—qu'est-ce que l'on déclare dans les résolutions, dans les lettres? c'est que la transaction ne vaudra rien si elle n'est pas sanctionnée par la législature. Eh bien! le révérend père Turgeon, qui a été chargé par le St. Siège de régler cette question avec nous, n'est qu'un mandataire, un procureur. Et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, que la transaction soit finale, que le règlement ne puisse plus être discuté par les autorités religieuses, nous exigeons que le Pape ratifie l'arrangement. Il ne s'agit pas de faire sanctionner la loi par le pape. Il ne faut pas jouer sur les mots. La loi sera sanctionnée par le lieutenant-gouverneur. Et elle aura son effet dans les limites de la convention. C'est-à-dire, M. l'Orateur, que si le Pape ne ratifie pas l'arrangement, il n'y a ni intérêt ni capital de payer, mais alors nous avons dit aux autorités religieuses: Vous avez nommé un agent pour régler la question, nous nous sommes entendus et, si vous ne ratifiez pas l'acte de votre mandataire, c'est votre faute, car nous, les habitants de la province de Québec, par les autorités constituées, nous avons fait notre part, nous avons tenu notre promesse. Je crois que l'on comprend l'importance de la précaution que nous avons prise. Mais encore une fois, s'il y a objection sérieuse à cette partie-là, il est bien facile de s'entendre. Mais alors il faut que vous mettiez quelque chose d'équivalent à la place. Qu'est-ce que vous mettez? Il faudra que vous mettiez quelque chose qui dise que la transaction ne vaudra que quand le Pape l'aura ratifiée. Eh bien, M. l'Orateur, nous avons dit: le Pape, avec intention. Nous n'avons pas dit la Congrégation de la Propagande. Nous n'avons pas dit le Secrétaire d'Etat. Nous avons dit le Pape. Nous voulons que la ratification soit donnée par le chef de l'Eglise, afin que tous les intéressés soient liés. Maintenant on dit: Pourquoi payer l'intérêt entre le moment de la sanction par le Pape et le moment du jugement de distribution? et en second lieu, pourquoi faire faire la distribution par le Pape? Deux mots d'explications d'abord. N'oubliez pas que l'indult déclare que la somme convenue sera payée par le gouvernement aux Pères Jésuites comme représentant le Saint Siège. C'est-à-dire que nous avons obtenu, là encore, une grande concession. Au lieu de payer le montant, suivant l'indult, aux Jésuites aussitôt la loi ratifiée ici, nous le paierons que quand le Pape aura signifié la manière dont il veut distribuer l'argent. Messieurs, si nous avons suivi l'indult à la lettre, nous aurions non-seulement payé l'inté-

rêt, mais nous aurions payé le capital. Nous avons le droit de ne pas y acquiescer; c'est ce que nous avons fait. Mais, comme question de droit, l'indult permettait aux Jésuites, en autant que l'autorité religieuse peut être concernée, de nous demander de suite le capital. Eh bien! nous avons exigé que ce capital soit distribué par le Pape et ne soit payé que quand le Pape nous aura signifié le jugement de distribution. Mais on dit: Entre le temps de la sanction et la distribution, les Jésuites vont retirer l'intérêt, parce qu'on sait que, par l'indult ils avaient droit au capital. J'ai eu des objections sérieuses à cette partie-là. Sans blesser les révérends Pères Jésuites, je ne crois pas qu'il aurait été juste d'attendre de nous qu'on leur paye \$400,000 avant la ratification par le Pape lui-même. Maintenant on dit: Pourquoi faire faire la ratification par le Pape? Pour une bonne raison, c'est que nous ne voulons pas la faire nous-même. A qui donner cet argent-là? Aux Jésuites? Mais il y a d'autres institutions qui peuvent prétendre y avoir droit. Alors, nous décidons, nous, de laisser la distribution entre les mains du Pape. Le Pape la distribuera, cette somme, comme un bon père. Il donnera ce qu'il voudra aux Jésuites. Il donnera ce qu'il voudra à Laval. Il la donnera à qui il voudra. Mais à une condition: c'est que l'argent reste dans le pays (Appl.), et soit employé dans le pays. Voilà, M. l'Orateur, la portée de cet arrangement.

Maintenant, on dit: Vous prenez le Pape comme arbitre. Mais comment voulez-vous que les protestants acceptent cette proposition par le Pape? Le chef des catholiques va être l'arbitre de cette manière.

Les protestants ne peuvent être blessés de cela. Est-ce que le roi d'Espagne et l'empereur n'ont pas accepté le Pape comme arbitre, il y a quatre ou cinq ans, relativement à cette grande difficulté au sujet de certaines îles. J'ai ici la lettre de Bismark félicitant le Pape d'avoir accepté. Et pourquoi les protestants ici seraient-ils plus susceptibles, sur cette question, que les protestants d'Allemagne. Il ne s'agissait pas d'une question ecclésiastique; ici, il s'agit d'une question mixte, il s'agit de faire une restitution dont nous n'admettons pas l'obligation civile, mais l'obligation morale. Par conséquent, les autorités religieuses ont quelque chose à dire, puisque c'est à elle que la restitution va être faite. Et le Pape aura, par conséquent, son mot à dire. Et comment les protestants seraient-ils plus blessés, dans ce cas-ci, que dans le cas que je viens de mentionner? Dans le cas que je viens de mentionner, il s'agissait d'une difficulté temporelle, une difficulté survenue entre le gouvernement d'Alle-

magne et le gouvernement d'Espagne relativement à la possession de certaines îles. Et les deux gouvernements faisaient déjà des préparatifs pour la guerre quand quelqu'un dit : Référons donc la question à un arbitre. Quel arbitre prendre ? On va prendre comme arbitre un homme désintéressé, un homme qui pourra nous rendre justice. On va s'adresser au Pape, le chef spirituel de l'Eglise. Et on dit au Pape : « Réglez cette question entre un royaume catholique et un empire protestant. » Les deux acceptent la référence. Le jugement est rendu et les deux parties sont contentes, sont satisfaites. Pourquoi alors serions-nous plus difficiles ici que ces deux grandes puissances européennes ? Et l'on sait que jusqu'à cette époque-là Bismark n'avait pas beaucoup d'amour pour Léon XIII. On sait, au contraire, que les relations de l'empire d'Allemagne avec la cour de Rome étaient très tendues et les évêques étaient chassés de leurs diocèses ; il y avait des persécutions religieuses. Et ça été le commencement d'une ère de paix et de concorde. Aujourd'hui, d'après ce que l'on voit, la paix règne entre l'empire d'Allemagne,—du moins jusqu'à un certain point,—et les autorités religieuses. Donc, pour me résumer sur cette partie-là, personne ne doit trouver à redire.

D'ailleurs les protestants comme les catholiques reconnaissent que Léon XIII est un homme d'Etat. Un homme qui, par les documents qu'il a publiés, s'est montré un digne et savant pape ; et par les admirables encycliques et bulles qu'il a publiées dernièrement on doit comprendre que c'est un homme remarquable, digne de gouverner le monde, et capable de régler des questions délicates comme celles dont il s'agit dans ce moment-ci. (Appl.)

J'arrive maintenant à la dernière question : les raisons pour lesquelles nous devons sanctionner cet arrangement. D'abord, je crois que c'est un arrangement juste et équitable. Quelques personnes pourront trouver que nous donnons trop, d'autres trouveront que nous ne donnons pas assez. Nous avons cru, et je crois que sous ce rapport nous aurons l'opinion de la chambre, l'unanimité de la chambre, que nous ne pouvions pas donner plus que le montant mentionné en 1884. Lorsque Son Eminence le cardinal Taschereau était chargé de régler la question, il paraissait disposé à accepter \$400,000. Il ne me semble pas juste à ceux qui représentent le St Siège de demander plus que demandait à cette époque le représentant du St Siège. Ensuite le principe sur lequel nous procédons est un principe juste. Personne ne peut nier, M. l'Orateur, qu'il est temps de régler cette question, et que nous devons accorder une compensation à ceux qui repré-

sentent les anciens propriétaires. J'ai donné toute à l'heure les exposés des faits, quelques unes des opinions légales sur lesquelles je m'appuie. Et malgré tout le respect que j'ai pour les autorités constituées de mon pays, malgré tout le respect que j'ai pour les décisions du roi d'Angleterre, je suis forcé de dire ici, comme homme de loi, que cet acte a été un acte de spoliation.

On a basé la prise de possession sur le droit de conquête. Par cette déclaration, on violait les engagements pris par les capitulations et le traité de Paris. Si le principe, posé dans ce bref de possession, est un principe juste en droit, en droit naturel, en droit international, il n'est pas seulement juste pour les corporations religieuses, mais il serait encore juste pour les particuliers. Or, M. l'Orateur, quel n'aurait pas été le cri de rage—et bien légitime—de la part de n'importe quel habitant de ce pays dont les propriétés auraient été confisquées après la conquête. Que n'auraient pas dit nos bons habitants des campagnes, si, en vertu du droit de conquête, on était venu dire : « Nous prenons possession de vos biens ; nous prenons possession de vos terres. C'est à nous, à la Couronne, que le droit de conquête permet de nous emparer de ce sol. » C'est une violation du droit des gens, comme je l'ai établi toute à l'heure, comme je l'établirai davantage dans un instant. Il y aurait eu un long cri de douleur et de protestation dans toute la province. Ce cri aurait été entendu en Europe, et malgré la décadence du gouvernement français à cette époque, ce cri aurait eu du retentissement ; on aurait dit : « Vous violez le traité de Paris et les capitulations ; vous n'avez pas le droit de confisquer, par droit de conquête, les biens des particuliers. » Si cela ne se fait pas quand il n'y a pas de conventions, cela se fait encore moins quand il y a des conventions. Ce que l'on ne pouvait pas faire contre de simples particuliers, contre des hommes qui pouvaient en définitive se défendre, prendre les armes, parler en public, se protéger dans des assemblées publiques, faire un mouvement ; ce qu'on ne pouvait pas faire contre ces hommes dans ces conditions, on aurait pu le faire contre de pauvres religieux sans défense ? Des hommes qui avaient donné toute leur vie pour la cause de la civilisation ; des hommes dont les prédécesseurs avaient parcouru tout le pays d'un bout à l'autre et l'avaient arrosé de leur sang de la manière la plus généreuse possible. Ce qu'on aurait eu le droit de faire contre les Jésuites, on aurait eu le droit de le faire contre tous les habitants de ce pays. Ce n'est ni le droit, ni la justice. Et quand on a déclaré dans ce bref de possession, en 1800, qu'on prenait ces biens par droit

de conquête, on a dit une chose qui n'existait pas. On a violé les capitulations, on a violé le traité de Paris et on a violé le droit des gens.

Messieurs, à cette époque comme aujourd'hui le vieux droit barbare de conquête était disparu. C'est à dire conquête d'un pays était le droit de domaine du gouvernement. Avant le Christ, c'était encore la conquête du sol et des hommes. Les hommes devenaient esclaves. Les terres devenaient la propriété du vainqueur. Les troupes romaines se divisaient les dépouilles, séparaient les biens des vaincus et réduisaient à l'esclavage hommes, femmes et enfants. Cela, c'était l'ancien droit. Mais depuis le Christ ce n'est plus le droit du christianisme. C'était le droit païen. Mais le christianisme, Dieu merci, pour l'honneur de l'humanité et de la civilisation efface ce droit barbare, ce droit païen. Et aujourd'hui la conquête de la souveraineté, c'est le droit de gouverner, c'est le droit de prendre les revenus et les propriétés publiques. Mais la propriété privée est respectée ; la liberté du sujet est respectée.

Et je voudrais bien voir un conquérant aujourd'hui venir prétendre que, parce qu'il a pris possession, en raison d'une victoire temporaire, d'un pays, s'emparer des biens des citoyens, les réduire en esclavage et faire disparaître de nos pages ces conquêtes glorieuses que le christianisme y a inscrites.

Maintenant, outre que c'est stipulé dans les capitulations et dans le traité de Paris, il n'y a pas eu conquête, il n'y a pas eu défaite des français dans ce pays, et même il n'y a pas eu conquête puisqu'il a fallu un traité, et le traité déclare carrément que le roi de France cède le pays au roi d'Angleterre aux conditions y mentionnées.

Maintenant ai-je besoin d'insister sur ce point ? J'ai un grand nombre d'autorités établissant que, d'après le droit moderne, d'après Vattel, Grotius et tous les auteurs anciens et modernes, la conquête n'a plus cet effet.

Pourquoi insisterais-je ? Je prendrais inutilement votre temps, M. l'Orateur, et celui de mes collègues, parce que d'après tout ce qui se rapporte à cette prise de possession, soit les capitulations, soit les traités, il ne peut pas y avoir eu confiscation par le prétendu droit de conquête.

Maintenant nous devons ratifier cet arrangement pour une autre raison. C'est qu'il pourvoit à une indemnité raisonnable en faveur des protestants. On m'a demandé pourquoi nous accordions \$60,000.00 aux protestants ? Quelques-uns ne trouvaient pas cela juste, d'autres me demandaient pourquoi nous n'accordions pas plus. Nous nous trouvions donc entre deux termes. Eh bien ! nous accordons \$60,

000.00 aux protestants pour deux raisons. D'abord, c'est parce que nous allons prendre dans la caisse commune pour payer ces \$400,000.00. Or les protestants contribuent à la caisse commune comme les catholiques. Ils sont un septième. Nous leur donnons un peu plus du septième de \$400,000.00. Ils sont un peu moins d'un septième, mais il ne faut pas oublier que les protestants sont généralement très riches, et cela leur donne un peu plus que ce à quoi ils auraient droit d'une manière précise. Il faut tenir compte aussi de ce qu'ils vont payer une somme considérable à raison de leurs fortunes et cette somme va être prise dans la caisse commune dans laquelle ils déposent leur part. Maintenant, pouvons-nous accorder plus ? Je ne le crois pas. Ce n'aurait pas été juste. Nous leur offrons cette compensation seulement pour eux. Au lieu de faire faire la distribution par le Pape, ce qui ne leur aurait certainement pas plu, nous la faisons faire par le comité protestant de l'instruction publique. Voilà leur autorité reconnue. Une observation m'a été faite l'autre jour par l'hon. député de Brome. Il aimerait mieux que cette somme aille aux écoles primaires. Il n'y a pas de doute que le comité protestant recevra avec faveur une pareille distribution, mais nous n'avons rien à faire là-dedans, et nous serions mal vus de vouloir nous mêler de cette distribution.

Enfin, messieurs, il faut ratifier cet arrangement, et c'est la dernière considération, parce qu'il faut mettre fin au malaise qui existe depuis très longtemps. Je crois que nous devons nous féliciter d'être arrivés aussi facilement à une conclusion. Cette question était pendante depuis au delà d'un siècle. Cette question avait créée un grand malaise ; cette question avait irrité les esprits, et le défaut de solution nous mettait dans une position difficile et délicate. A chaque instant les autorités religieuses intervenaient pour faire une réclamation ; elles nous disaient avec énergie, je ne dis pas avec injustice, mais avec énergie, avec vigueur que nous étions détenteurs de biens ecclésiastiques, que nous étions des spoliateurs et que nous devions restituer, parce que tous les membres du gouvernement et de la législature se trouvaient sous l'empire de certaines peines ecclésiastiques.

Maintenant, remarquons bien que, pour ne pas gêner la liberté de la législature, nous avons déclaré que nous ne reconnaissons pas d'obligation civile, mais seulement une obligation morale, c'est-à-dire que le gouvernement n'est pas lié légalement. Il ne le sera que par la loi qui sera passée. Si cette loi était rejetée, ce que je ne crois pas, le gouvernement ne serait pas lié civilement, parce que nous avons

refusé de reconnaître une obligation civile, afin de ne pas gêner la liberté de la minorité et même de la majorité.

Maintenant, M. l'Orateur, cet arrangement va faire disparaître un grand malaise. Tout le monde sait parfaitement bien que nous nous sentions mal à l'aise avec cette question-là, et j'avoue que quand je l'ai abordé, ça été avec une crainte légitime et bien fondée; j'ai craint de ne pouvoir pas arriver à un arrangement; j'ai craint que nos efforts échoueraient. Mais, Dieu merci, grâce à une persistance continue de notre part, et grâce aussi à une bienveillance toute particulière de la part de celui qui a été chargé de représenter le Saint-Siège dans cette question, nous avons pu arriver à un règlement, et je dois dire ici que j'ai rencontré de la part du révérend Père Turgeon une bienveillance toute particulière, désintéressement remarquable: nous sentions que nous avions affaire à un religieux qui ne désire pas réclamer pour lui ni pour la famille, ni même pour son ordre, mais qui réclamait pour la grande famille catholique; c'était le religieux qui parlait au nom de l'Église, c'était le représentant du Pape qui disait: "Nous allons traiter les enfants de l'Église du Canada, de la province de Québec, avec bienveillance. Nous ne voulons pas des sommes considérables. Ce que nous désirons, c'est une part légitime pour l'Église, et, ensuite, comme conséquence, la paix et la concorde; la paix entre le gouvernement civil et les autorités religieuses, la concorde entre tous les citoyens." Et je dois dire ici que c'est là le souvenir agréable que m'a laissé, à moi et à mes collègues dans le gouvernement, le règlement que nous avons lu avec le révérend Père Turgeon, le délégué du Saint-Siège dans cette question. (Appl.)

Il appartenait, ce me semble, aux Jésuites de régler cette question. Ils ont fait beaucoup pour le pays; ils ont ajouté un nouveau titre à la reconnaissance publique; ils ont contribué à civiliser le pays; ils contribuent maintenant à nous rendre la paix religieuse, et ce sera un des plus grands bienfaits que nous pouvons recevoir de cet arrangement.

J'avais oublié de dire, messieurs, en quoi consiste la concession des droits sur la commune Laprairie. En 1694 les Jésuites étaient propriétaires de la seigneurie de Laprairie. Ils ont, par acte authentique, donné cette commune aux habitants de Laprairie et de certaines autres localités moyennant le paiement de 25 cents par chef de famille. C'est ce que le gouvernement retire aujourd'hui, 25 cents par chef de famille, pour droit de pâturage sur la commune. Les Jésuites nous ont demandé ce droit, un droit purement honorifique, peu important, et voici quel est leur but, que nous

avons trouvé louable. Ils veulent tâcher d'y ériger, d'y bâtir un grand collège, si les habitants veulent y consentir, un grand établissement avec une ferme qui pourra aider au développement de l'agriculture et en même temps de l'éducation. Ce sera un bienfait pour les habitants de cette partie du pays et ce sera un monument de plus dans notre pays. Si les habitants ne veulent pas consentir, ils ont le droit de garder cette propriété; ils la garderont, et s'ils veulent la concéder aux Jésuites, ils le feront.

Je remercie bien les membres de cette chambre de m'avoir écouté avec tant de bienveillance. L'exposé a été un peu long, mais je crois que le sujet exigeait les explications que j'ai eu l'honneur de donner. J'espère que cette mesure ne rencontrera pas d'opposition. C'est une mesure juste, équitable. Comme je l'ai dit, c'est une mesure qui n'est pas une mesure de partie. C'est un grand acte qui sera à l'honneur de la province de Québec. Nous ne le réclamons pas pour nous, nous sommes prêts à en laisser tout l'avantage à la législature, à cette chambre. Si les membres veulent nous aider à passer cette mesure unanimement, tous ceux qui y auront contribué partageront avec nous la gloire d'avoir réglé une des questions les plus difficiles.

## LISTE DES BIENS DES JÉSUITES

D'APRÈS

UN STATUT DE 1824.

(Évaluation de 1787.)

- 1°. Six arpents en superficie sur lequel le collège de Québec et l'église sont bâtis, destinés pour l'instruction des habitants.
  - 2°. Les deux Lorettes ou la Seigneurie de St-Gabriel.
  - 3°. La péninsule de Lavacherie.
  - 4°. Sillery, près du Cap Rouge.
  - 5°. Béfair.
  - 6°. Cap de la Magdeleine, près des Trois-Rivières.
  - 7°. Bapiscan.
  - 8°. L'île de Saint-Christophe, près des Trois-Rivières.
  - 9°. Laprairie de la Magdeleine.
  - 10°. Un lopin de terre à Saint-Nicolas.
  - 11°. Onze arpents de terre à la Pointe Lévis.
  - 12°. L'île aux Reaux, en bas de l'île d'Orléans.
  - 13°. Six arpents à Tadoussac.
  - 14°. Le fief Pacheryguay, près des Trois-Rivières.
  - 15°. Un autre lot au même endroit.
  - 16°. Un lopin de terre s'étendant à une petite rivière près du lac Saint-Pierre.
  - 17°. Un certain nombre de lots en la cité de Québec, maintenant bâtis, ou utilisés pour les rues publiques.
  - 18°. Le terrain utilisé par l'église et la Maison de la Mission de Montréal, etc.
- L'étendue des terres que possédaient les Jésuites était de 48,000 acres pour le district de Montréal; de 449,000 pour le district des Trois-Rivières et de 125,500 acres dans le district de Québec, formant en tout 622,500 arpents ou acres.

## Collaboration.

(Pour la *Lyre d'Or*)

# LA GASPESIE.

*J'ai vu,  
Je me souviens,  
Je raconte!*

Vicomte WALSH.

(Suite.)

## II.

À droite de la station de la Rivière-Onelle on voit l'église de Saint-Pacôme, jeune paroisse formée des concessions de la Rivière-Onelle.

Nous passons à toute vapeur la station de Saint-Philippe de Néri. Cette paroisse est formée d'un démembrement de la paroisse de Saint-Denis, formée elle-même, en 1840, de parties enlevées aux anciennes paroisses de la Rivière-Onelle et de Kamouraska. On voit que la colonisation fait des progrès dans notre province, en dépit du fléau de l'émigration.

Saint-Denis a eu l'avantage d'avoir pour curé le plus grand orateur du pays: M. Quertier, que l'on a surnommé le Bridaine canadien.

Saint-Pascal! crie le serre-frein.

Cette paroisse n'est pas fort ancienne, puisqu'elle ne date que de 1829. Elle fut formée, à cette époque, des concessions de Kamouraska, et elle est devenue l'une des plus riches paroisses d'en bas de Québec. C'est ici que, pour la première fois, je recevais le « pain des forts. » Beau jour, grand jour, qui fait époque dans la vie et dont le souvenir réjouit encore mon âme! M. Aubry (Léon, je crois) était alors notre curé. J'ai eu le plaisir, il y a quelques années seulement, de le revoir à la Rivière-du-Loup (en haut). Il touchait au terme de sa longue vie toute consacrée au Seigneur.

Le curé actuel de Saint-Pascal est M. Chas. Baillargeon, fils du sénateur et neveu de l'évêque de ce nom, de sainte mémoire.

Le chef de gare, à Saint-Pascal, a été, durant plusieurs années, M. LeBel, transféré, depuis deux ans, à Lévis. C'est un homme à figure franche et ouverte, remplissant ses devoirs avec exactitude et toujours prêt à rendre service; mais il ne fait pas lui « piler sur le pied » deux

fois avant qu'il le sache. Cet agent de l'*Inter-colonial* est un des plus populaires de cette voie ferrée.

Il y a deux petites lieues entre les églises de Saint-Pascal et de Kamouraska, et le trajet se fait en bonne voiture pour la modique somme de 30 sous.

Dirai-je, ici, que Kamouraska compte plus d'un siècle et demi d'existence (ses registres commencent avec l'année 1727); que le site de son village est, sinon le plus enchanteur, du moins un des plus attrayants que nous ayons sur les deux rives du Saint-Laurent?..... Inutile, je crois, de répéter une vérité si bien reconnue et attestée par des milliers de touristes qui, tous les ans, vont y passer la belle saison.

Dans le cimetière de cette paroisse, à quelques pas du fleuve, dort, depuis longtemps, celui que notre Père céleste nous avait choisi pour être notre père sur cette terre. Passants, une prière pour celui que nous pleurons encore.

Les stations de Sainte-Hélène et de Saint-André viennent après celle de Saint-Pascal. La première de ces deux paroisses a été formée du surplus de Saint-Pascal, et l'autre d'une partie de la paroisse de Saint-André, située sur le bord du fleuve. Toutes ces paroisses nouvelles et tant d'autres que l'on trouve sur le parcours de l'*Inter-colonial*, n'existeraient pas sans doute si le surplus des vieilles paroisses n'eût pas trouvé, en arrière, une voie de communication facile comme celle d'une voie ferrée. On peut donc dire, sans crainte de se tromper, que le curé et la voie de communication forment les deux meilleurs agents de colonisation qu'il soit possible de trouver et qu'ils sont, comme conséquence naturelle, la meilleure digue à opposer au flot envahisseur de l'émigration, la plaie la plus terrible de notre pays.

Nous arrêtons quelques minutes à Saint-Alexandre et à Notre-Dame du Portage. Voici deux autres nouvelles paroisses qui se sont formées, la première de Saint-André, de Kamouraska, et l'autre un peu de celle-ci et beaucoup de la paroisse de la Rivière-du-Loup.

La Rivière-du-Loup forme, de ce côté, la dernière paroisse de l'archidiocèse de Québec. C'est une ville en herbe qui promet beaucoup: les constructions s'y élèvent comme par enchantement; on y voit de fort jolies résidences; les rues sont larges, propres et bordées d'arbres protégeant les citoyens contre les rayons du soleil.

L'église nouvellement bâtie, le palais de justice, la résidence de M. Poirier, marchand, et plusieurs autres constructions sont de très belle apparence et feraient honneur à n'importe

quelle ville. Les deux villages (celui d'en haut ou du *Sault* et celui d'en bas ou l'*Ancien*) qui n'en formeront bientôt qu'un seul, tant on construit rapidement, ne sont séparés que par un mille de distance. Un trottoir large et bien entretenu mène le piéton de l'un à l'autre. Une rue propre et spacieuse sert aux voitures qui ne cessent de la parcourir. Dans cette procession de voitures, on remarque les équipages de quelques-uns des touristes, car la Rivière-du-Loup est une place d'eau à la mode, et la mode, si capricieuse et parfois si aveugle, ne s'est point trompée ici.

Depuis à peu près cinq ans, c'est-à-dire depuis que, en vertu de la logique du *Quia nominor leo*, cette paroisse a enlevé à Kamouraska le chef-lieu judiciaire du district, plusieurs employés sont venus s'établir ici, afin de conserver leurs positions officielles. Ce sont : le Dr. Sirois, shérif ; le Dr. Rossignol, médecin des prisonniers ; M. Pelletier, protonotaire ; M. Polydore Langlais, greffier de la cour ; M. le notaire Béchard, geôlier ; M. Martin, tourne-clefs, etc.

Parmi les avocats venus de l'ancien chef-lieu, on remarque MM. P.-V. Taché, LeBel, l'associé de M. Chalouit, demeuré à Kamouraska, J.-A. Langlais, etc.

Le député du comté (Témiscouata), M. Deschênes, a demeuré ici et est retourné sur sa ferme de Saint-Epiphane. M. le Dr. Grandbois, le député de ce comté à la Chambre fédérale, habite le village d'en bas. Nous avons peu de députés, dans notre province, qui aient fait autant pour leurs comtés respectifs que les deux députés que je viens de nommer. Je crois que la grande majorité de leurs commettants sait reconnaître leur mérite, et c'est déjà beaucoup dans un siècle où la monnaie courante semble être celle de l'ingratitude pour les services rendus.

M. Deschênes, homme de progrès et d'initiative avant tout, a construit, pour le compte du gouvernement, un embranchement, qui, soudé à l'*Intercolonial*, va se terminer sur le quai de la Pointe que l'on aperçoit du village. Ce tronçon, passant par le village Saint-Antoine, forme une courbe de quatre milles de long. Il sert au transport des voyageurs et des marchandises entre le quai et la voie principale. L'utilité de cet embranchement est évident.

La Rivière-du-Loup se trouve déjà relié aux ports du Saguenay et de la rive nord du fleuve au moyen des bateaux de la Compagnie de navigation à vapeur du Saint-Laurent. De sorte qu'il ne manque plus rien, aujourd'hui, à ce beau village sous le rapport des communications rapides et faciles.

Plus de trente marchands se partagent le

commerce de la Rivière-du-Loup : Ce nombre est peut-être trop pour les besoins commerciaux de cette localité, et, déjà, quelques-uns de ces négociants on fait la culbute.

Il y a quatre ans, je crois, au mois de juin, un journal naissait dans le village d'en bas. Son existence ne fut pas longue : il mourait au 2me ou au 3me numéro. Cause de sa mort : Manque du courage des opinions chez ceux qui l'avaient mis au monde. De sorte que, pour avoir voulu courir après un lièvre rouge et un lièvre bleu tout à la fois, on n'attrapait ni l'un ni l'autre. Ceci est d'autant plus regrettable que l'existence éphémère de cette première feuille nuira au succès d'une autre tentative de ce genre faite avec honnêteté et avec des convictions déclarées. Il y aura, de plus, la défiance créée dans l'esprit de ceux qui ont eu à payer pour les frais de l'*Echo* (ne pas confondre avec *écot*).

Le premier district établi par l'*Intercolonial* s'étend depuis Lévis jusqu'à Sainte-Flavie inclusivement, et le surintendant de ce district est M. A.-R. McDonald, dont le nom est écossais, mais dont le cœur, l'éducation et les goûts sont essentiellement canadiens. Sachant également bien les deux langues, affable, soigneux, obligeant sans rien sacrifier aux devoirs de sa charge, poli pour le pauvre comme pour le riche, doux mais ferme, telles sont les qualités dominantes de M. McDonald, l'homme réel qu'il fallait dans cette position, si l'on peut en juger par la grande popularité dont il jouit et par l'estime sincère qui l'entoure.

Ce monsieur est du petit nombre des employés publics qui ne doivent rien au favoritisme. Il occupe sa position actuelle, parce que ses aptitudes d'homme d'affaires et d'administrateur l'y désignaient d'avance. Avant d'être nommé surintendant de ce district si important, il avait donné des preuves évidentes de son habileté dans une sphère plus humble, il est vrai, mais où il s'était acquis toute la confiance de ses chefs et l'estime publique.

M. McDonald a eu ses jours de rudes épreuves, et ces épreuves cruelles, il les a supportées sans se plaindre et avec tout le courage que met au cœur la Religion. Il a vu la mort lui enlever une épouse bien-aimée et des enfants chéris, tandis qu'une persécution injuste lui enlevait les moyens de donner le pain aux enfants que Dieu lui laissait. La misère s'était dressée si effrayante à ses yeux, qu'il dut, lui aussi, prendre la route qui mène à l'exil et aller mettre son énergie, ses connaissances et ses talents au service d'étrangers. Et l'on sait comme il est amer, le pain de l'exil ! Ceux qui en ont mangé une fois n'en perdent jamais le goût : je parle ici de ceux qui ont un cœur et une âme.

M. McDonald a su s'entourer d'employés qui le secondent dignement dans ses efforts pour faire de son district la partie la mieux organisée de tout le parcours de l'*Intercolonial*. Je désire nommer entre autres M. J.-A. Pratte, chef de gare. On ne peut dire que du bien de cet officier supérieur. Il sait unir la courtoisie à la connaissance qu'il possède des affaires de son département, faisant ainsi mentir une certaine classe d'Anglais qui a fait du mot *bourru* le synonyme des mots *homme d'affaires*.

Je ne pourrais pas dire que le service de l'*Intercolonial* se fait, sur tout son parcours, avec autant d'efficacité que sur le district assigné à M. McDonald ; mais on peut présumer qu'il en est ainsi, car cette voie s'est acquise le nom d'être fort bien administrée.

Disons aussi que M. D. Pottinger, le surintendant chef, demeurant à Moncton, N.-B., est reconnu comme un administrateur d'une expérience consommée. Il est, de plus, d'un accès facile et toujours prêt à fournir les renseignements qu'on lui demande, soit de bouche ou par écrit.

Je termine, avant de nous remettre en route, par la remarque suivante. La station de la Rivière-du-Loup, les salles d'attente, etc., sont d'une grande propreté. Sous ce rapport, il y a un contraste frappant avec la station de Campbellton, dont je parlerai plus loin.

\* \* \*

A une lieue de la Rivière-du-Loup se trouve la station de Cacouna, située dans une *savane* et à une lieue du village. Cacouna est une place d'eau fort recherchée. C'est un beau village entretenu avec une propreté remarquable et ayant vue sur le fleuve qui, ici, a déjà une largeur de plusieurs lieues.

M. le chanoine Cloutier, mort il y a à peu près un an et demi, a été longtemps le curé bien-aimé de cette paroisse, la première, de ce côté, du diocèse de Mgr. Langevin. M. Cloutier a été mon professeur au collège de Sainte-Anne, et j'ai conservé de cet homme de cœur non-seulement le meilleur souvenir, mais un souvenir attendri. Nous étions, quelques-uns d'entre nous, des *durs à cuire* ; mais M. Cloutier était si bon qu'il fermait les yeux généralement sur nos escapades, afin de n'avoir pas à répéter trop souvent les punitions.

Nous n'arrêtons à aucune des stations suivantes : Saint-Arsène, l'Isle-Verte et Saint-Eloi.

La première de ces trois paroisses, Saint-Arsène, fut formée, en 1819, des concessions de Cacouna qui ne devint paroisse qu'en 1813.

Les missionnaires qui desservaient Cacouna, avant son érection en paroisse, devaient venir de l'Isle-Verte érigée en 1715 ; puis, en 1852, on formait des concessions de l'Isle-Verte la paroisse de Saint-Eloi.

M. Rioux, le chef de gare de l'Isle-Verte, est un charmant homme par sa bonté et sa politesse.

En 1848, à ma sortie du collège, je faisais ici l'école : c'était du temps de M. le curé Doucet, le plus beau cœur de prêtre que j'aie connu. Parmi mes élèves à l'école de l'Isle-Verte, se trouvaient ceux qui sont devenus, depuis, curés et professeurs : M. Luc Rouleau, ancien curé de Matane et agrégé, il y a quelques années, au séminaire de Rimouski ; M. Martin, curé de Saint-Frédéric de la Beauce, et M. Moreau, professeur au collège de Nicolet, et que la mort a enlevé lorsqu'il pouvait encore rendre d'importants services à l'institution qui se l'était attaché. Ces trois élèves, par leur science et leurs vertus, ont laissé loin derrière eux leur maître de 1848.

L'île située en face de cette paroisse et qui a donné à celle-ci son nom, porte, sur sa rive nord, un phare sous la surveillance de M. Gilbert Lindsay, un ami de cœur que je salue en passant.

Nous voici aux Trois-Pistoles, la paroisse des Rioux. On dine ici : bonne table, mets abondants ; mais vous n'avez pas un instant à perdre si vous voulez avoir quelque chose à vous mettre sous la dent avant la fin des 20 minutes que l'on vous accorde.

Chose étrange, *épatante* et presque incroyable, c'est que, pour être servi plus promptement, il faille s'adresser en anglais !... Telle est l'alternative : attendre, ou mâcher de l'anglais, ce qui ne va pas à toutes les constitutions.

Je savais que les touristes américains, en général, se laissent tondre facilement, qu'ils croiraient même qu'on les triche si on ne leur demandait pas une piastre de ce qui ne vaut que 30 sous ; mais, dans ma naïveté, je croyais aussi que, en plein cœur de notre pays et parlant à des compatriotes, on pouvait avoir sa part d'égards et d'attention en s'exprimant en français. Il paraîtrait que je me trompais et que je suis en arrière de mon siècle. Le progrès ! voyez-vous ; toujours le progrès !! Nous progressons tellement qu'avant plusieurs années, il nous faudra, je suppose, parler, *chez nous*, la langue de nos Pères *licia bas*. Quelle honte ! Quel aplatissement ! Il semblerait que nous aurons toujours comme ça des compatriotes créés et mis au monde pour s'aplatir et s'avachir. Pauvres êtres méprisables ! qui n'auront point d'indigestion, si jamais le cœur leur tombe dans le ventre.

La personne qui m'accompagnait ne se souciait point de descendre parmi cette foule qui court, se bouscule, se heurte. Je me rendis donc au buffet, afin de m'y procurer ce qu'il fallait à ma compagne et à moi.

— *What do you want, Sir?* me dit le blanc-bee préposé à la garde du buffet.

— Un pâté aux pommes et une bouteille de bière, répondis-je.

Il y avait autour de moi des Américains, on des Anglais, on des Canadiens *aplatis*, qui, tous, furent servis avant moi, quoique je fusse le premier arrivé; mais, malheureux que je suis, j'avais fait la sottise de m'adresser en français!

Pour être juste, ajoutons que M. Lavigne, le propriétaire du restaurant des Trois-Pistoles, était absent alors. Je suis certain que ce monsieur, qui a le cœur à la bonne place, verra à ce que ce sujet de plainte *légitime* disparaisse; et, en attendant, j'espère que ce que j'ai souffert avec le *What do you want, Sir?* me sera compté dans l'autre monde.

A. BÉCHARD.

(A suivre.)

(Pour la Lyre d'Or.)

## A Propos de Poesie.

Vous entendez souvent des gens s'écrier :

— Ah! moi, je sais admirer une belle toile, un superbe édifice, un joli monument; je lis avec plaisir une page de prose élégante, mais je ne puis souffrir la poésie, je la déteste même si cordialement que je souligne de mon dédain tout ce qui la sent.

Ces personnes sont-elles sincères?

Non! car par le fait qu'elles admirent un beau tableau, une œuvre d'art, elles admettent implicitement qu'elles aiment la poésie dans ce tableau, dans cette œuvre d'art.

Il y a dans leur esprit une certaine confusion sur ce que l'on doit entendre par le mot « poésie, » elles oublient que ce mot signifie « création. » L'objet de tous les arts étant de créer, il y aura donc de la poésie dans l'architecture, dans la peinture, dans les arts d'imagination, car la poésie, à proprement parler, n'a pas de forme particulière. On peut être

poète en prose comme en vers, car la prose à sa poésie tout comme le vers. Fénelon, dans son *Télémaque*: Bossuet, dans ses grands mouvements d'éloquence ne sont-ils pas de véritables poètes?

« Bossuet, — dit en effet l'auteur des *Études des Lettres*. » (1) — n'est pas seulement écrivain ou orateur, il est poète, il est créateur, il est inspiré, il est prophète. Il parle du haut des cieux. Il fait trembler la terre, il jette la terreur dans les âmes, il tonne, il éblouit. Vit-on jamais, dans aucune langue, une poésie plus féconde et plus riche que la poésie des « *Élévations sur les Mystères?* » Ce sont des odes sublimes, ce sont des cris d'amour, des élans d'enthousiasme, des transports de génie. »

Sans doute on rencontre plus de poésie dans les œuvres asservies au rythme et à la rime, mais il ne faut pas en conclure que tout ce qui rime est de la poésie. Je puis vous citer des bouts rimés dont la rime est très riche et qui, cependant, ne constituent pas même de la prose passable. En voulez-vous un exemple, ouvrez votre journal, parcourez ses colonnes de réclames et d'annonces et vous cueillerez des perles de ce genre :

Quand Bété fut malade, elle prit du Castoria;  
Quand elle fut enfant, elle en voulut encore;  
Quand elle fut plus grande, elle disait je l'adore;  
Depuis, tous ses enfants ont pris du Castoria.

La rime est riche, allez-vous me dire, que c'est de la poésie et même de la prose.

Autre exemple :

Il existait une cuisinière,  
Qui avait si bon goût,  
Qu'elle quitta la poudre ordinaire  
Qui ne fait pas lever du tout;  
Elle prit du "Imperial Baking Powder"  
Obtint un tel succès,  
Qu'elle jura là, séance tenante,  
De s'en servir à jamais!

Voilà des modèles de ce qu'on appelle la littérature réclame. Un humoriste trouverait matière à plusieurs articles récréatifs sur cette littérature grotesque; je me contente pour le moment d'enchâsser les deux échantillons ci-dessus et, en faisant abstraction des hiatus, des vers de onze à treize pieds qui y abondent comme des perles d'eau douce sur une plage propice, quelqu'un osera-t-il prétendre qu'il y a là l'œuvre d'un poète, que l'auteur visait au beau quand il ne s'agissait après tout que d'attirer l'eau au moulin? Dites que c'est l'œuvre d'un mauvais poète je vous croirai sans peine, mais de grâce ne l'attribuez point à ceux qui sont favorisés du feu sacré, de ce feu qui s'allume de lui-même, comme disait la comtesse Diane. Le mauvais poète ou le parnassien incompris a été de tout temps

(1) M. Laurentie.



le cauchemar du bon. A force de platitudes et de lieux communs, il dégoute le public intelligent de la poésie. Vous aviez un entourage bien disposé, vous le faites malheureusement bailler; en vain lui ferez-vous plus tard les promesses les plus alléchantes il ne vous croira pas, et même il vous fuira comme les étourneaux fuient les mannequins qui se dandinent au gré du vent, dans les champs de maïs, inconscients de l'effroi qu'ils causent.

Et voilà pourquoi l'on voit certains esprits qui n'avaient point de préjugés contre les poètes, les regarder par la suite de bien haut, parfois avec un petit air protecteur et les acceillant d'un sourire équivalant à l'exclamation :

« Pauvre homme! » et ce qualificatif ils l'appliquent aux bons comme aux mauvais poètes.

Benjamin Sulte raconte dans un article intitulé : *Vingt ans après* (Vol. 53 de la *Minerve*) comment il fit un jour connaissance de l'un de nos grands hommes.

— « Lorsque je fus présenté à M. Etienne Parent, il me dit, en me tapant sur l'épaule :

— Ah! c'est vous, très-bien, vous avez publié des vers, je les ai lu. Espérons que vous ferez autre chose.

Un peu raide le compliment avoue M. Sulte.

Pour moi je regrette que l'auteur des *Lavrentiennes* ait fait autre chose, et qu'il ait cessé sans raison connue d'être, selon l'expression de Gonzalve Desaulniers, l'anant fidèle :

D'une demoiselle  
Au teint rose et frais,  
Que nous appelons muse ou poésie,  
Et que l'on covvie  
A tous nos secrets.

M. Parent est pourtant excusable, il connaissait son pays et il savait que sur les bords du Saint-Laurent, toute carrière commençait en livrant des rimes aux flots bleus. Il suffit de nommer MM. Viger, Cartier, Chauveau, Routhier, Garneau et Marchand, pour s'en convaincre. Ils ne sont pas les seuls. S'il était permis de compiler tous les autographes, tous les albums de nos amis du sexe gracieux, bien peu de nos hommes publics pourraient se disculper d'avoir commis un tout petit sonnet.

Aujourd'hui vous levez les épaules lorsqu'on vous parle d'un rimeur, qui sait si dans dix, vingt, trente ans vous ne rimerez pas à votre tour. Il ne faut jamais dire :

« Fontaine, je ne boirai pas de ton eau ! »

Piron n'avait jamais rimé, et pourtant il fut un jour obligé d'avouer ainsi son péché dans sa *Métromanie*.

Dans ma tête, un beau jour, ce talent se trouva  
Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

Vous serez peut-être puni de la même manière. Vous faites semblant de dire non, prenez garde, il y a bien des veufs qui disent qu'ils ne se remarieront jamais, et il ne se passe pas six mois que vous les voyez déjà en frais de convoler.

Les veufs, voilà encore des gens bien exposés à rimer. Ils oublient qu'ils ne sont plus jeunes et ils commencent leur nouvelle cour en signant des sonnets langoureux, dans les albums des veuves! Allons, voilà que j'attaque une note indiscreète, amoureuse même. Lectrice et lecteurs, mille pardons, ce terrain est trop glissant pour moi, il pourrait me jouer de mauvais tours. Excusez mon alerte sentimentale, je vais l'expier en reprenant mon chapeau, mon inséparable parapluie de notaire, et en vous disant :  
*Au revoir!*

Chs. M. DUCHARME.

LA  
**CONVENTION NATIONALE**  
DE  
**NASHUA.**

Au banquet de Nashua, Mr. Faucher de St. Maurice, en réponse au toast : « Le Canada-Français, » a prononcé le magnifique discours suivant :

M. le Président,  
Messieurs,

Il y a quelques jours, lorsque l'Assemblée Législative de la Province de Québec nous faisait l'honneur de nous déléguer auprès de nos chers compatriotes des Etats-Unis, je sentis l'orgueil du vieux sang gaulois me monter à la figure. Je me pris alors à songer à ce que nous avons été jadis, à ce que nous sommes aujourd'hui. Je me mis à songer au passé, à ces 60,000 habitants laissés seuls lors de la cession, se groupant par paroisses sous l'œil de leurs prêtres, et restant malgré tout catholiques et Français.

Pendant des années et des années, ils luttèrent contre l'élément hétérogène qui voulait les absorber. Ils combattirent pour leurs libertés. Ils vécurent de la vie de famille, et 123 ans plus tard, ces 60,000 héros obscurs voyaient leur mémoire honorée par 1,700,000

Canadiens-français au Canada, par 800,000 Canadiens-français aux Etats-Unis. (Appl.)

Ah! nos destinées ont été vraiment providentielles et nous pouvons être fiers de nous-mêmes. Partout où le nom canadien ou acadien est prononcé aujourd'hui, que ce soit sur les rives désolées du Labrador, que ce soit sur les bords des bayous fleuris de la Louisiane, il est respecté. C'est que, voyez-vous, on le retrouve partout signant les plus belles pages de l'histoire de France du siècle dernier et du siècle précédent. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à faire le tour de votre salle de convention. Vous lisez sur des écussons superbes ces noms glorieux: "Robidou, fondateur de Saint Joseph de Missouri"; "Pierre Migneault, premier missionnaire des Etats-Unis"; "Juneau, fondateur de Milwaukee"; "de LaMothe-Cadillac, fondateur du Détroit"; "Guérin, fondateur de Saint Paul du Minnesota"; "Messeigneurs Blanchet, fondateurs véritables de l'Orégon." (Appl.)

Vous y voyez aussi le portrait d'un homme qui s'est imposé parmi vous le rôle qu'a joué plus en grand chez nous notre historien Garneau. Aussi patriote que lui, aussi modeste que lui, il s'est éteint sans bruit comme lui, pour revivre éternellement comme lui dans l'histoire du peuple canadien-français. Je ne le nommerai pas, car vos lèvres murmurent le nom à jamais respecté de Ferdinand Gagnon. (Appl.)

Tous ces hommes ont été les chefs d'une race qui n'a jamais hésité à se mettre au service des causes justes. En 1668, les nôtres volaient au secours du Saint-Siège menacé. Pendant la guerre du Nord, plus de 15,000 Canadiens-français ont perdu leur vie sur le champ de bataille de l'Amérique. Mon voisin de siège, le major Mallet, un soldat doublé d'un historien et d'un savant, a été blessé à cette époque. Chapleau, frère de notre ancien premier ministre, sorti de l'école des tambours, nous est revenu lieutenant-colonel. Et dans le beau comté que j'ai l'honneur de représenter, quand, dans les veillées, on se raconte les prouesses de ceux des nôtres qui sont morts pour la patrie américaine, on n'oublie jamais de mentionner le nom de Médard Fortier, fils de l'ancien député de Bellechasse, mort au champ d'honneur, avec deux autres de nos compatriotes, le jeune porte-drapeau Fleury d'Eschambault et le lieutenant Blais. (Appl.)

Qui a osé dire que notre race dégénérerait? Regardez ces députations de Canadiens-français venues du Kansas, du Michigan, du Nebraska, de partout. Elles viennent vous dire: Frères, comme nos pères, nous sommes restés des hommes. (Appl.) Non, notre race n'a pas dégénéré. Nos lettres, nos artistes

n'ont-ils pas fait ce que d'autres ont fait sur les champs de bataille et dans la politique? L'Académie française ne vient-elle pas de décerner la plus haute récompense, celle qui est la plus enviée, à Fréchette et à Casgrain? Est-ce que Plamondon, Théophile Hamel, Eugène Hamel, Napoléon Bourassa n'ont pas fait leur chemin dans la peinture? Hébert et Genest dans la sculpture? Eugène Taché dans l'architecture?

Voilà des noms que vous ne sauriez oublier.

A notre tour, chers compatriotes, nous ne vous oublions pas. Ah! si vous aviez pu voir, l'autre jour, la scène d'enthousiasme qui s'est passée à l'Assemblée Législative, vous en auriez été vivement impressionnés.

En recevant des mains de notre président le mandat honorable que l'on nous confiait, je ne pus m'empêcher de dire:

—Puissent les applaudissements unanimes qui viennent d'éclater dans cette enceinte aller se répercuter aux Etats-Unis, partout où bat un cœur canadien-français. Puissent-ils dire aux éloignés de notre grande famille que nous ne les oublions pas; que leurs joies sont nos joies; que leurs peines sont nos peines; que leur honneur est notre honneur. (Appl.)

Nous sommes fils de France, et nous oblige. En 1883, quand un calomniateur de la Nouvelle-Angleterre voulut jeter sur notre race un semblant de mépris, la discussion que je soulevai dans l'Assemblée Législative fut couverte par des bravos. Ils s'en allaient dire au monde entier que l'on ne touchait pas impunément à la France.

Oui, France, nous t'aimons bien! N'est-ce pas nous qui, pendant l'année terrible de 1870, avons été les seuls à laver tes mains sanglantes avec nos larmes? (Bravos.)

Maintenant, que puis-je ajouter? Conservez la devise que je vois dans cette salle: "*Loyaux mais Français.*" Restez toujours unis, toujours groupés. Etendez-vous: faites tache d'huile, tenez-vous les uns les autres. Marchez d'un pas lent, mais sûr, vers les destinées que Dieu vous réserve. En écoutant bien ce que je vous dis ce soir et le répétant à vos enfants, vous serez un jour infailliblement la France américaine et catholique. - (Applaudissements prolongés.)

## II.

M. Guillaume Amiot, de Québec, prononça également un discours qui fut fort apprécié. Le voici:

M. le Président et Messieurs,

Voici donc la grande famille canadienne-française réunie autour de sa bannière natio-

nale, sous l'égide du drapeau étoilé. Quel glorieux spectacle ! Que ce déploiement de force est beau et consolant ! Que cette réunion de canadiens-français, loin du Canada-français, est significative et pleine d'enseignements !

C'est avec bonheur que, répondant à votre appel, nous sommes accourus vers vous, pour vous donner une franche poignée de mains, et vous dire, du fond du cœur : *nous sommes encore frères !*

Où nous sommes frères. Nous le sommes par notre origine commune, par la religion que nous professons, par la langue que nous parlons, par la mission commune que nous avons reçue.

Notre mère à tous c'est la France, la vieille France catholique. Aussi comme nous l'aimons ! Nous relisons son passé avec orgueil ; nous nous sentons grandir quand nous la voyons à la tête des nations, propageant le christianisme, les arts, les lettres et les sciences à travers les siècles. Son présent nous passionne. Ses joies sont les nôtres. Nous pleurons quand elle pleure.

Et avec quelle satisfaction nous la voyons se rappeler, enfin, de ses enfants que, dans un temps de faiblesse criminelle, elle abandonna sans défense comme sans ressource, sur une terre lointaine rongie du sang de ses héros. Non-seulement aujourd'hui elle se rappelle de nous, mais plus elle nous reconnaît plus elle devient fière de son ancienne colonie d'Amérique. Avec nous elle bénit la Providence qui nous a rendus assez nombreux et puissants, pour cultiver et protéger efficacement l'arbre du catholicisme planté par nos pères sur ce continent.

Nous sommes frères parce que nous avons conservé la religion de nos pères, parce que nous adorons tous le même Dieu, le Dieu de Clovis, de Charlemagne, de St-Louis, le Dieu des immortels Pie IX et Léon XIII.

Nous sommes frères encore, parce que nous parlons tous la belle langue française, la langue des Bossuet, des Fénelon, des Corneille, des Racine, la langue diplomatique du monde entier.

Où, nous sommes frères. Tous ensemble nous constituons la France de l'Amérique. Nous sommes ici ce que la vieille France est là-bas : la fille aînée de l'église. Bientôt, je l'espère, Rome nous décernera officiellement ce titre d'honneur. Nous le porterons avec orgueil. Cette aspiration est légitime et ne saurait blesser aucune dénomination religieuse. Sur ce continent, l'esprit public est large et éclairé. L'intelligence et le progrès sont ses guides. Tout ce qu'il y a de légitime a place au soleil d'Amérique, où une franche liberté

favorise et provoque l'expansion la plus complète des progrès moral et matériel.

Compatriotes, nous vous retrouvons sur ce sol libre, mais loin du foyer de vos ancêtres.

Qu'il a dû vous en coûter pour laisser ainsi le pays natal ! Bien souvent, sans doute, vous avez reporté vos souvenirs vers les rivages du grand fleuve ; bien souvent, le cœur gros de soupirs, vous avez pensé aux parents, aux amis d'autrefois, à votre église, à votre paroisse natale, en un mot à la patrie. Et en même temps, que de regrets vous aviez laissé derrière vous ! Quel vide dans la famille ! Que de mères, que de sœurs ont pleuré votre départ !

La Providence le voulait ainsi. Elle a ses vues. Vous voilà un million dans votre patrie d'adoption, et ce peuple hospitalier des Etats, peuple étonnant par ses progrès en tout genre, il vous respecte, vous estime et vous aime.

Je n'en veux pas d'autres preuves que la lettre si sympathique du président de cette grande république, l'égal des têtes couronnées des anciens pays ; je n'en veux pas d'autres preuves que les paroles de son messager spécial, notre digne compatriote le major Mallet ; que la présence ici des dignitaires de l'état, que les rapports eulogieux de la presse américaine, que ce chaud et sympathique accueil que nous fait le peuple des Etats, que ces manufactures et ces magasins fermés pour permettre à toutes les races et croyances de se joindre à vous pour chômer notre fête nationale. Honneur à vous ! Vous formez déjà un élément important de la grande nation américaine ! Qui peut prévoir les conséquences qui s'en suivront, les proportions que prendra votre développement si rapide et si sûr ?

Nous sommes heureux, nous sommes fiers de vous retrouver florissant ainsi.

Ah ! si vous ne pouvez revenir dans la vieille patrie du Canada, qui sera toujours pour vous la maison paternelle, où vous retrouverez en tout temps l'accueil le plus sympathique, si vous ne pouvez revenir à nous, continuez au moins à grandir et à prospérer comme vous l'avez fait jusqu'à présent. Continuez à faire l'honneur de votre race ; que toute votre énergie s'emploie à améliorer votre sort de plus en plus. Mais, en même temps, rendez à votre pays d'adoption, par une franche loyauté, l'accueil sympathique qu'il vous a fait. De même que nous sommes fidèles au drapeau britannique soyez fidèles au drapeau étoilé. Soyons tous loyaux comme nos pères l'ont été. Noblesse oblige.

Mais, chers compatriotes, quelle que soit la nation à laquelle nous appartenions, quel que soit le milieu dans lequel nous vivions, n'oublions jamais que, tous ensemble, nous formons

un élément distinct parmi les populations diverses qui nous entourent, et que nous avons, au milieu d'elles, une mission spéciale à remplir.

Cette mission, elle n'a rien d'agressif. Elle ne saurait troubler l'harmonie entre les diverses races. Non : loin de là.

Puisque la Providence nous a jetés pêle-mêle au milieu de races et de religions diverses, puisqu'elle a voulu que le trop-plein des nations multiples de l'Europe se déversât sur cet immense continent, c'est qu'elle voulait former ici des peuples nouveaux, où chacun apporterait son génie spécial, son contingent de force, sa vitalité particulière. Elle a voulu l'unité de nations et la variété de races pour les Etats-Unis comme pour le Canada. Ce n'est pas pour rien que, pendant des siècles, elle a soustrait ce continent au souffle empoisonné de l'erreur qui menace l'ancien monde de catastrophes terribles. Elle voulait convoquer les diverses races de l'Europe à un grand banquet, à un concours d'intelligence sur un sol vierge. A ce peuple nouveau, non gâté par les erreurs accumulées en Europe pendant des siècles, s'appliquent ces paroles : Allez, croissez et multipliez. Cela n'implique-t-il pas la bonne entente, l'harmonie, le respect aux droits et aux légitimes aspirations de chacun ?

Formant partie de ces peuples nouveaux de l'Amérique, avec eux progressons dans les arts, les sciences, le commerce, l'agriculture et l'industrie. Qu'une noble et harmonieuse émulation nous anime tous. De concert, marchons tous ensemble, hardiment, à pas de géants, dans la voie du progrès.

Cette mission spéciale que nous avons reçue, à laquelle nous ne pourrions nous soustraire sans dégénérer de nos pères et sans faillir à l'honneur, cette mission c'est de demeurer français et catholiques, afin qu'à nous s'applique de ce côté de l'Océan le fameux adage : *gesta Dei per francos*.

Cette démonstration grandiose, elle prouve au monde entier que vous l'avez acceptée cette noble mission. Mais pendant que nous sommes réunis ici, venant de toutes les parties de l'Amérique du Nord, prenons tous l'engagement solennel de n'y pas faillir, promettons et jurons, sur la bannière nationale, d'être et de demeurer français et catholiques.

Promettons et jurons de le demeurer individuellement et collectivement, au sein de nos familles comme dans toute occasion publique. Promettons et jurons d'unir toutes nos forces à cette fin ; d'affirmer constamment notre religion et notre origine, de favoriser ces grandes démonstrations, ces vastes associations qui réchauffent les cœurs, retrempent les cou-

rages et le patriotisme et donnent à nos efforts une direction commune et pratique.

Cette glorieuse mission, elle nous incombe partout où nous sommes sur ce continent. Elle incombe aux canadiens-français de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud ; elle vous incombe à vous, des E. U., ainsi qu'à nous, de Québec ; elle incombe aux canadiens-français d'Ontario dont l'accroissement est si rapide ; à ceux de Manitoba, du Nord-Ouest, des provinces Maritimes, y compris cette poétique Acadie qui, à la stupéfaction de plusieurs, reparait sur la scène, pleine de vitalité, quand ses ennemis croyaient l'avoir anéantie pour toujours. Elle nous incombe à tous, et partout sur ce continent en entier, découvert par des catholiques, en entier fécondé par le sang des martyrs français.

Cette mission, accomplissons-la en outre par une union sincère, et par notre fidélité à la devise de nos pères : Foi et Honneur !

"Foi et honneur !" dit un illustre historien, c'était la devise qu'elle (la France) remettait à ses preux chevaliers lorsqu'elle les envoyait en Orient délivrer le tombeau du Christ.

"Foi et honneur," portant ces deux mots sur les lèvres et dans le cœur, les missionnaires français ont fait briller le flambeau du christianisme et de la civilisation au milieu des tribus qui dormaient plongées dans la nuit de l'infidélité.

"Foi et honneur," tel fut le gage d'union et d'amour que la France remit à ses enfants qu'elle envoyait se créer une nouvelle patrie dans les forêts de l'occident, sur les bords des grands fleuves d'Amérique."

Et, pour se créer cette nouvelle patrie, que de travaux et d'entreprises gigantesques, que de périls, que de souffrances, que de luttes héroïques de tout genre. Autant de colons : autant de martyrs ou de héros. Ce serait ici le lieu de rappeler les hauts faits d'armes de nos ancêtres, de citer la longue liste de nos hardis découvreurs, de nos brillants guerriers, de nos illustres martyrs. Chaque page de notre histoire est une brillante épopée, et il la faudrait relater toute.

Je serais bien injuste, toutefois, si je ne mentionnais, au moins en passant, un auxiliaire puissant que nos pères ont trouvé dans l'accomplissement de leur œuvre, si je ne rendais hommage à la femme canadienne, cette compagne intrépide autant que tendre et dévouée. A ses vertus, à sa moralité, l'on doit cette merveilleuse fécondité du peuple canadien-français qui arrachait naguère à un journaliste francophobe, ce cri de désespoir : "ils vont conquérir leurs conquérants." Pour nous, canadiens-français, aimer la femme canadienne

est non seulement un besoin du cœur ; c'est aussi un devoir de reconnaissance.

Elle a été associée à toutes les grandes luttes de nos ancêtres, et elle est encore la force la plus vitale de notre nationalité.

Heureux les peuples qui ont de telles mères et de telles épouses.

Foi et Honneur ! que cette devise continue donc à être la nôtre, qu'elle soit le cri de ralliement de tous les français catholiques du continent. Pour lui être fidèles, soyons les gardiens vigilants des nobles traditions que nous ont légués nos aïeux, enseignons à nos enfants ce qu'il y a de grand, de sublime même dans l'histoire de la race française en Amérique ; rappelons-leur souvent le patriotisme des héros de 1837-8 qui ont conquis au Canada ses libertés constitutionnelles au prix de leur sang. Soyons dignes de nos pères et nos fils seront dignes de nous.

Cette immense réunion d'aujourd'hui, cette patriotique démonstration, notre affirmation solennelle comme canadiens-français sur le sol étranger où vous êtes venus chercher fortune, sont une semence saine et vigoureuse, qui prépare une moisson abondante pour les générations futures. Laissez-moi, au nom de la société St. Jean Baptiste de Québec, je pourrais dire de tous les canadiens-français du Canada, vous en offrir nos plus sincères félicitations et vous dire les vœux ardents que nous formons pour vos succès collectifs et individuels.

Ah ! frères des Etats, continuez dans la même voie patriotique. Fréquemment, sous la bannière de notre glorieux patron, affirmons notre religion et notre origine, en union d'esprit et de cœur, réunissons-nous, dans de grandes comices nationales, pour nous écrier avec espoir et allégresse :

Vive la France Catholique dans l'Amérique du Nord !

### Resultat de la Convention.

Voici le rapport du Comité chargé de présenter les résolutions de la Convention :

1° Considérant que l'élément canadien-français des Etats-Unis est pour la première fois représenté tout entier dans cette Convention :

Resolu.—Que la nationalité canadienne-française des Etats-Unis assemblée en convention générale à Nashua, N. H., fait profession de foi solennelle dans tous les enseignements de l'Eglise catholique et de soumission à l'autorité du Saint Père et de NN. SS. les évêques.

### QUESTION SCOLAIRE.

1° Nous admettons unanimement la nécessité des écoles paroissiales comme moyen efficace de conserver notre nationalité et surtout notre foi.

2° Quant aux moyens à prendre, nous admettons encore à l'unanimité les moyens suggérés par le concile de Baltimore.

3° Par conséquent, nous nous abandonnons avec confiance à nos pasteurs légitimes et à nos communautés religieuses, à qui seuls, avec les parents, il appartient de régler l'éducation des enfants.

### LA NATURALISATION.

1° Considérant qu'il est absolument impossible aux Canadiens-Français d'acquiescer l'influence légitime à laquelle ils ont droit dans notre patrie d'adoption sans être citoyens américains :

Resolu.—Que cette convention recommande avec instance l'établissement de clubs de naturalisation dans tous les centres canadiens des Etats-Unis, et elle prie tous les Canadiens inscrits de travailler à faire comprendre ces avantages à leurs compatriotes par leur parole et leur exemple.

### LA PRESSE.

Cette convention proclame avec force la nécessité de la bonne presse française catholique, comme étant absolument utile, indispensable aux intérêts les plus chers des Canadiens-Français de notre patrie d'adoption.

La compétition ruineuse des journaux hebdomadaires du Canada devrait être combattue par le moyen le plus efficace, en souscrivant, avant tout, à un journal français catholique de ce pays.

### LA LANGUE FRANÇAISE.

Considérant que le meilleur moyen de conserver l'usage de la langue française dans les familles, est, outre les écoles catholiques françaises, le gouvernement des Canadiens, la convention recommande, pour amener ce groupement, l'organisation régulière des conventions d'Etats et des conventions générales.

## Mélanges.

### LA CAGE

DE LA

### CORRIVEAU. (1)

#### I.

Il y a de cela sept ou huit ans, en visitant un des musées de Boston,—celui qu'on appelle le *Boston Museum*—dans un coin qui paraissait peu fréquenté du public, j'aperçus une vitrine oblongue placée verticalement, et qui renfermait une masse de vieilles ferrailles brisées, tordues, enchevêtrées, rongées par la rouille et le feu. En examinant cela attentivement, on y découvrirait certains linéaments grossiers dont les lignes hideuses semblaient dessiner comme une étrange forme humaine. Sur la partie supérieure de l'encadrement, une petite pancarte portait cette simple inscription: *From Quebec.*

Cela ne pouvait manquer d'attirer l'attention et de piquer la curiosité d'un ancien Québécois. Je m'approchai et me mis à considérer avec intérêt cette curieuse relique.

Cela ressemblait à quelque panoplie inconnue, écrasée en faisceau informe; ou plutôt on aurait dit—fantaisie lugubre—une espèce de squelette en fer, à moitié disloqué et s'affaissant sur lui-même.

—Quelque antique instrument de torture, fis-je à part moi.

Mais, plus je contemplais cette fantastique machine, plus ma mémoire s'obstinait à y trouver quelque chose de vaguement familier, quelque chose de *déjà vu*. Et plus j'examinais ce monstrueux objet, plus ces réminiscences confuses s'accroissaient dans mon esprit. Ce qui m'était d'abord apparu comme à travers les brumes d'un songe lointain et depuis longtemps oublié, revêtit peu à peu les contours plus accusés d'un souvenir d'enfance.

—La cage de la Corriveau! m'écriai-je.

Et je me trouvai tout à coup transporté par le souvenir bien des années en arrière, aux jours où, petit enfant de neuf ans, je suivais, à l'église de Saint-Joseph de Lévis, mon endroit natal, les exercices préparatoires à la première communion.

Ceux qui connaissent Québec savent que l'église de Saint-Joseph de Lévis s'aperçoit à deux milles en aval, sur la rive droite du Saint-Laurent, pittoresquement assise sur cette pointe de terre qui s'avance dans le fleuve, vis-à-vis la chute de Montmorency, et l'extrémité sud-ouest de l'île d'Orléans.

C'était en 1849.

Un beau matin, deux fossoyeurs—un nommé Bourassa et un nommé Samson, si je ne me trompe—étaient occupés à creuser une fosse dans la partie Est du vieux cimetière, qui, à cette époque, était attenant à l'église. Tout-à-coup la bêche grince sur quelque chose de métallique.

Qu'était-ce?

On creuse, on bouleverse, on déblaye, et finalement l'on découvre une affreuse cage de fer ayant exactement la forme d'une horrible ébauche humaine.

Cette cage était alors parfaitement conservée. Je crois la voir encore. A peine si la rouille de près d'un siècle avait entamé les solides bandes de gros feuillard et les cercles de fer forgé dont elle se composait. Ces bandes et ces cercles, soigneusement unis ensemble par de forts rivets, se tordaient, s'enroulaient, s'entrecroisaient et se nouaient avec art, en suivant, comme les membrures d'un navire, tous les contours des jambes, des bras, du torse et de la tête de ce qui avait dû être un corps humain. Le tout se complétait par de puissants anneaux ou bracelets entourant les chevilles, les genoux, les poignets, les coudes, le cou et la taille. Sur le sommet de la tête, un gros crochet à base pivotante avait dû servir à suspendre ce singulier cerceuil. Car c'était bien là un cerceuil, puisqu'il contenait encore quelques ossements. Sa forme indiquait à n'en pas douter que c'était celui d'une femme,—et, si ma mémoire ne me fait pas défaut—d'une femme assez bien tournée, ma foi.

D'où venait cette funèbre relique? Quel mystère était renfermé dans ce sinistre réseau de fer? Les traditions populaires conservées par les plus vieux habitants de l'endroit ne tardèrent pas à résoudre le problème. On avait là sous les yeux un sombre témoin de la barbarie d'un autre âge, le dernier vestige d'un terrible drame judiciaire passé à l'état de légende dans le souvenir du peuple. On avait sous la main une chose autrefois lugubrement célèbre, et au sujet de laquelle avait couru les rumeurs les plus fantastiques, un objet qui avait durant des années jeté l'épouvante dans bien des esprits, fait le cauchemar de bien des consciences, et qui avait toujours passé pour avoir été enlevé par le diable, et entraîné avec son horrible contenu dans les profondeurs infernales.

(1) Extrait de la *Patrie* du 24 janvier 1885.

Cette trouvaille ôta un peu de coloris à la légende, mais en revanche fournissait une jolie matière aux recherches des historiens et des archéologues. Voici ce qu'ils exhumerent de l'oubli.

Juste un siècle avant la découverte que je viens de raconter—c'est-à-dire en 1749—un brave cultivateur de Saint-Valier, paroisse située sur la rive sud du Saint-Laurent, à quelques vingt milles en bas de Québec, épousait une jeune fille du même endroit, accorte et pleine de promesses, qui portait le nom de Marie-Joséphite Corriveau.

Onze ans plus tard, cet homme mourut subitement, et sa veuve épousa en secondes noces un nommé Louis Dodier, après seulement trois mois de deuil. Cette conduite parut suspecte, et l'on surveilla le nouveau ménage.

Trois ans s'écoulèrent sans incidents nouveaux, et tous les soupçons s'étaient effacés les uns après les autres, lorsque le matin du 27 janvier 1763, on trouva le corps de Louis Dodier, dans son écurie, presque sous les pieds de son cheval, le crâne fracassé par ce qui parut d'abord être les crampons de l'animal. Cette fois la justice informa. Une enquête régulière démontra que le malheureux n'avait pas été frappé par les crampons d'un cheval, mais par cette espèce de fourche de fer que nos campagnards appellent un *broc*, et qui fut retrouvé dans un coin, encore tout maculé de sang. On exhuma le premier mari, et l'on constata que sa mort avait dû être causée par du plomb fondu qui lui aurait été versé dans les oreilles—pendant son sommeil sans doute. Plusieurs autres circonstances suspectes s'enchaînèrent les unes aux autres, et bientôt—pour le meurtre de Dodier au moins—les preuves devinrent tellement écrasantes contre la veuve, que personne n'eut plus l'ombre d'un doute sur sa culpabilité.

Mais il était écrit que toute cette affaire serait entourée de circonstances les plus dramatiques.

Pour sauver sa fille, qu'il adorait, le père de l'accusée, pauvre vieillard aux cheveux blancs, terrassé par la douleur, fon de désespoir, s'accusa lui-même, et s'avoua coupable du meurtre de Dodier.

Sa misérable fille accepta froidement le sacrifice.

Le procès eut lieu devant la cour martiale, seule organisation judiciaire qui existait alors dans le pays—lequel venait justement d'être cédé à l'Angleterre, deux mois auparavant, par le traité de Paris.

Notons en passant une particularité. Le traité de Paris porte, comme on sait, la date du 10 février. Or le meurtre avait été commis à la

fin de janvier. Il s'ensuit donc que l'on eut à juger et punir, sous la domination anglaise, un crime perpétré sous la domination française. En d'autres termes, le roi d'Angleterre dut châtier, sur un territoire anglais, un ancien sujet français, pour un attentat commis contre la couronne de France, et sur un territoire exclusivement soumis à la juridiction de cette dernière.

Un avocat habile aurait eu peut-être un important point de droit à soulever ; mais inutilement sans doute, car les cours martiales anglaises n'ont pas l'habitude de fendre les cheveux en quatre, lorsqu'il s'agit de pure légalité.

Quoi qu'il en soit, voici le texte authentique du jugement qui fut rendu dans cette cause célèbre. Il est extrait d'un document militaire, propriété de la famille Nairn, de la Malbaie. C'est à M. Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, qu'on en doit la découverte :

QUEBEC, 10 AVRIL 1763.

#### Ordre général.

La Cour Martiale, présidée par le lieutenant-colonel Morris, ayant entendu le procès de Joseph Corriveau et de Marie-Joséphite Corriveau, Canadiens, accusés du meurtre de Louis Dodier, et le procès d'Isabelle Sylvain, Canadienne, accusée de parjure dans la même cause, le gouverneur ratifie et confirme les sentences suivantes: Joseph Corriveau, ayant été trouvé coupable du crime imputé à sa charge, est en conséquence condamné à être pendu.

La Cour est aussi d'opinion que Marie-Joséphite Corriveau, sa fille, veuve de feu Dodier, est coupable de complicité au dit meurtre avant le fait, et la condamne en conséquence à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières, sur le dos nu, à trois lieux différents, savoir: sous l'échafaud sur la place du marché de Québec, et dans la paroisse de Saint-Valier, vingt coups à chaque endroit, et à être marquée à la main gauche de la lettre M, avec un fer rouge.

La Cour condamne aussi Isabelle Sylvain à recevoir soixante coups de fouet à neuf lanières sur le dos nu, de la même manière, aux mêmes endroits et en même façon de la lettre P, à la main gauche.

Cette Isabelle Sylvain dont il est parlé dans cette pièce, avait été l'un des plus importants témoins au procès, et son témoignage, qui aurait pu faire condamner la Corriveau, tombait de lui-même devant l'aveu du vieillard. On lui attribua naturellement des motifs d'hostilité contre l'accusée. Elle fut déclarée coupable de parjure, et sentenciée en conséquence.

Le supérieur des jésuites de Québec était alors un révérend père du nom de Clapion. Ce fut lui qu'on appela auprès du condamné à mort. Après avoir reçu la confession du

vieillard, le prêtre lui fit comprendre que, en supposant même qu'il eût le droit de sacrifier sa vie et de frustrer les fins de la justice, sa conscience ne lui permettait pas de faire punir et d'honorer une pauvre femme pour un crime qu'elle n'avait pas commis.

L'héroïque vieillard était chrétien ; il avait volontiers donné sa vie pour sa fille ; mais il ne pouvait lui sacrifier son âme. La vérité fut révélée aux autorités, et l'on fut d'autant plus implacable pour la meurtrière qu'elle avait lâchement consenti à voir son vieux père monter sur l'échafaud pour un forfait dont elle seule était coupable.

Un nouveau procès eut lieu, et voici le texte du jugement, que je puise aux mêmes sources que le document qui précède :

QUEBEC, 15 AVRIL 1763.

Ordre général.

La Cour martiale, présidée par le lieutenant-général Morris est dissoute.

La Cour martiale générale, ayant fait le procès de Marie-Joséphite Corriveau accusée du meurtre de son mari Dodier, l'a trouvée coupable. Le gouverneur, (Murray) ratifie et confirme la sentence suivante :—Marie-Joséphite Corriveau sera mise à mort pour le crime, et son corps sera enchaîné et suspendu à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner.

(Signé)

THOMAS MILLS.

La Corriveau—pour me servir du nom que lui a consacré la tradition—a passé longtemps pour avoir été enfermée vivante dans la fameuse cage de fer, et plusieurs personnes sont encore sous l'impression qu'elle y est morte de faim. C'est une erreur.

Elle fut d'abord exécutée en la manière ordinaire, sur les plaines d'Abraham, illustrées trois ans auparavant par la célèbre bataille où les deux généraux ennemis, Montcalm et Wolfe, perdirent la vie, et qui conquit à George II mourant un territoire plus grand que l'Europe tout entière.

Après l'exécution, on forgea sur le cadavre de la suppliciée cette singulière enveloppe, et l'on suspendit le tout au bras d'un immense gibet qu'on éleva sur les hauteurs de Lévis, au carrefour qui se voit encore entre les deux villages de Bienville et de Lauzon.

On conçoit quel sujet d'épouvante cette effrayante exhibition fut pour les habitants du lieu et pour les passants. Ce cadavre encerclé de fer, que les oiseaux de proie et de nuit venaient déchiqueter, qui tendait lamentablement ses bras fantastique à tous les horizons, et qui se balançait au vent en grinçant sous son crochet rouillé, fut bientôt le sujet de mille légendes plus ou moins noires.

La Corriveau descendait la nuit de sa potence

et poursuivait les voyageurs attardés. Quand l'obscurité était bien opaque, elle s'enfonçait dans le cimetière, et vampire bardé de fer, elle assouvissait ses horribles appétits à même les tombes nouvellement fermées. Chaque déponille de trépassé mort sans sacrements lui revenait de droit.

Toutes les portes se verrouillaient au soleil couchant ; et, s'il arrivait qu'il prit fantaisie au spectre de s'arrêter un instant sur la route, le sol qu'il touchait devenait maudit, et les accidents de toutes sortes s'y multipliaient, jusqu'à ce que la bénédiction d'un prêtre vint conjurer le charme. Sous le gibet, l'herbe était toujours brûlée jusqu'à la racine. Les âmes en peine venaient y danser la nuit leurs macabres diaboliques. Plusieurs personnes dignes de foi y avaient vu de grandes bêtes noires s'allonger, jusqu'à ce qu'elles pussent chuchoter d'épouvantables secrets à l'oreille de la défunte. C'étaient d'affreux lousp-garous. Ils la demandaient en mariage, disait-on.

D'autres fois—toujours dans les croyances populaires—les samedis surtout, au moment juste où minuit tintait au beffroi de la citadelle de Québec, la potence cessait de grincer, et l'on voyait glisser lourdement dans la nuit sombre je ne sais quel fantôme formidable qui s'avancait lentement du côté de la grève, en rendant à chaque pas comme un cliquetis sinistre de chaines et de ferrailles. Alors ceux qui veillaient encore se signaient dévotement et s'agenouillaient en tremblant pour balbutier un *de profundis*. C'était la Corriveau qui allait faire le sabbat et danser la sarabande infernale avec les sorciers de l'île d'Orléans.

Ce que c'était que les *Sorciers de l'Île*, comme on les appelait, je vais vous le dire.

Imaginez des cyclopes monstrueux, avec un groin fendu jusqu'aux oreilles, et d'où sortait une affreuse dent de sanglier qui passait à volonté de droite à gauche ou de gauche à droite. Des têtes énormes avec un œil unique et chassieux, luisant comme un charbon entre deux hideuses paupières sanguinolentes. Des ventres de crapaud pustuleux avec de longues et grêles jambes de grenouille, et d'immenses bras en pattes d'araignée armés de pinces de homards. Ajoutez à cela des cornes de bouc, des queues à plusieurs branches remuant et frétilant comme des brochetées d'anguilles, et une haleine à tuer un bœuf à trois arpents ! Tous ceux qui ont vu les *Sorciers de l'Île*—et ils sont nombreux—en font la même description.

À certaines heures de la nuit, ces intéressants personnages se réunissaient sur la grève de l'île, au fond d'une anse appelée *le trou*, et là grinçant, miaulant, glapissant, hurlant, menaient un charivari d'enfer, et faisaient



rôtir au bout d'une fourche un enfant mort sans baptême, qu'ils devaient ensuite à belle dent — au singulier, puisqu'ils n'en avaient qu'une. Puis, avec des voix de crécelle criarde, qui ressemblaient tantôt au sifflement d'une tempête, et tantôt au grésillement de la graisse sur le feu, sautellant, piétinant et se distordant le corps en tous sens, ils chantaient à tue-tête, — les gens de Saint-Jacques de Lévis les entendaient "tout à clair" — quelque ronde folle, furieuse, échevelée, satanique, à faire dresser les cheveux de terreur.

M. Aubert de Gaspé nous a conservé le texte d'une de ces diaboliques mélodies. Le voici :

C'est notre terre d'Orléans (*bis*),  
Qu'est le pays des bons enfants.

Toure-loure !  
Dansons alentour,  
Loure ;  
Dansons alentour !

Venez-y tous en survenants (*bis*),  
Sorcières, lézards, crapauds, serpents.

Toure-loure !  
Dansons alentour,  
Loure ;  
Dansons alentour !

Venez-y tous en survenants (*bis*),  
Impies, athées et mécréants.

Toure-loure !  
Dansons alentour,  
Loure ;  
Dansons alentour !

Voilà ce qu'on appelait les *Sorcières de l'Île*. Et c'était avec ces aimables compagnons que la Corriveau allait, tous les samedis soirs à minuit sonnante, passer une heure ou deux pour se délasser de sa vie solitaire et monotone, et pour tromper un peu les ennemis de sa situation.

Au point du jour, elle revenait reprendre son poste, et se mettre au crochet... du gouvernement.

Cela ne pouvait pas durer toujours. Un beau matin, la Corriveau ne reparut pas. Le bruit se répandit tout naturellement qu'elle avait été enlevée par le diable. On remarqua même une vague odeur de soufre dans l'atmosphère.

Le vrai, le voici. La Corriveau n'était pas seulement un sujet de consternation pour le voisinage ; c'était encore un épouvantail pour tous les étrangers. Les habitants de Saint-Michel, de Saint-Charles, de Saint-Gervais et des autres paroisses d'en-bas, n'osaient plus passer à la Pointe-Lévis, et prenaient la voie du fleuve pour aller porter leurs denrées et faire leurs affaires à Québec. Cela causait un tort considérable aux petits commerçants et aux

aubergistes de l'endroit. L'intérêt avait eu raison de la peur. Quelques hardis gaillards, moins superstitieux que le reste de la population, avaient nuitamment détaché la cage de la potence, et l'avaient enfouie avec son contenu le long du mur d'enceinte du cimetière, à l'endroit où l'on enterrait d'ordinaire les suppliciés et les noyés inconnus. Naturellement l'affaire avait été tenue secrète à cause des autorités.

En 1830, lorsqu'on reconstruisit l'église paroissiale détruite par un incendie, le cimetière fut agrandi du côté de l'est, et c'est ce qui explique la présence de l'étrange relique dans l'intérieur de l'enceinte consacrée.

Tout naturellement, la presse étant inconnue à l'époque de ces singuliers événements, la rumeur publique en avait grossi considérablement les proportions. Ce ne fut bientôt plus deux individus seulement que la Corriveau avait assassinés ; les maris augmentèrent si bien en nombre que, lorsque la cage fut exhumée sous mes yeux, en 1849, je me rappelle en avoir entendu compter et nommer bel et bien sept ou huit, avec force détails touchant leur âge, leur caractère, leur profession, et surtout les circonstances tout particulièrement tragiques qui avaient accompagné leur décès.

On conçoit l'affluence des visiteurs attirés par cette curieuse découverte. Cela dura une couple de semaines. Mais, un beau matin, on s'aperçut que la cage de la Corriveau, tenue sous clef cependant dans le sous-sol de la sacristie, avait de nouveau disparu. Le diable l'avait encore enlevée. Mais le diable, cette fois, c'était Barnum. Nous apprîmes un jour que la cage de la Corriveau était en exhibition au fameux musée de New-York. Il est probable que c'est lors de l'incendie de l'établissement, arrivé, je crois, en 1862, que cette curiosité historique fut mise dans l'état de délabrement où elle est aujourd'hui.

Il peut se faire que ces détails, scrupuleusement authentiques, ne soient pas sans quelque intérêt pour ceux qui, comme moi, se demanderaient l'origine de cette masse informe de vieilles ferrailles rouillées que contient la vitrine du musée de Boston.

LOUIS FRECHETTE.

... plus tard, la mère

(Pour la *Lyre d'Or.*)

## Une Lettre Au Bon Dieu.

(Fait Vêridique.)

Il existe dans le cœur de certaines femmes canadiennes une vieille et pieuse croyance que le temps n'a pu déraciner complètement.

Le récit suivant, dont je garantis l'authenticité, prouve que cette croyance est encore assez vivace au cœur des Canadiens-Français d'aujourd'hui.

En 18...., dans la paroisse du Château-Richer, située sur la rive nord du St. Laurent, vivait une vieille femme sur le front de laquelle le chagrin et le travail—bien plus que les années—vaient creusé des rides profondes. Elle était pauvre. Cependant, elle avait connu des beaux jours et jouit longtemps d'une aisance relative.

A l'âge de 20 ans, elle avait épousé un cultivateur probe et laborieux qui avait pu, par son travail et sa bonne conduite, mettre du pain dans la huche, beaucoup de linge dans le coffre bleu traditionnel, et quelque argent dans la bourse de laine que l'épouse portait soigneusement dans la poche de sa jupe de droguet.

Après plusieurs années de ménage, sept enfants, dont cinq garçons et deux filles, étaient venus apporter la joie et le bonheur dans ce modeste logis.

L'aîné, qui avait 16 ans, commençait à manœuvrer le marteau chez le forgeron D...., et, à l'exemple de son patron, il chantait tout le jour en s'accompagnant sur l'enclume.

Bref, un soir de novembre, la mort enleva presque soudainement le chef de cette famille heureuse.

Ce fut un coup terrible pour la veuve, qui n'avait connu jusque là que les joies ineffables du foyer domestique.

Ce malheur arrivait deux jours après le mariage de Narcisse, l'aîné des enfants, et ce brave jeune homme avait avec son métier qu'il exerçait à peine assez pour subvenir à sa femme.

D'un coup, elle se vit privée de l'étendard de sa religion. Mais la Providence prodigua ses plus douces consolations. Elle ne se découragea point, au contraire, elle se mit vaillamment à l'ouvrage. Le jour, le rochet n'arrêtait pas, et le soir, lorsque ses chers amours repo-

saient douillettement sur leurs couches de lin, elle se remettait au travail, tricôtant ou cousant jusqu'à une heure avancée de la nuit. Par ce labeur excessif elle subvenait aux dépenses de la famille et faisait même des petites épargnes.

Un prêtre avait remarqué chez le troisième de ses garçons, Alphonse, beaucoup d'intelligence, s'était chargé du soin de le faire instruire; il l'avait placé au séminaire de Québec, où le petit protégé fit de rapides progrès.

Pendant que ce dernier faisait sa rhétorique, son frère, Joseph, entraît au même séminaire, grâce aux économies de sa mère. Cette brave femme avait su profiter des leçons que la maîtresse du village lui avait données jadis; or, connaissant un peu les bienfaits de l'éducation, elle éprouvait de la joie à la pensée que deux de ses garçons au moins possèderaient une instruction supérieure.

Plusieurs années s'écoulèrent sans amener de notables changements dans cette famille. La mère travaillait toujours ferme. Ses enfants grandissaient et s'instruisaient, mais ils ne donnaient encore à leur mère que des espérances. Celle-ci se disait, en filant ou en cousant: « bientôt, mon Alphonse sera prêtre, mes autres enfants seront en état de gagner honorablement leur vie, alors j'irai demeurer chez Alphonse qui aura, je l'espère, une bonne cure; j'assisterai à sa messe tous les matins, je veillerai à tous les détails de son presbytère, je servirai en paix le bon Dieu, en un mot je serai heureuse autant qu'on peut l'être ici-bas.»

Mais, hélas! ces rêves roses, ces nobles désirs ne devaient pas se réaliser de sitôt! Dieu réservait à cette pauvre mère de nouvelles et rudes épreuves.

Alphonse fut, en effet, reçu prêtre en 18...., et son Ordinaire l'envoya exercer le saint ministère à Ste. J.... pauvre et petite paroisse, sise à 40 milles de Québec.

Tout alla cahin-caha pendant six mois. Le jeune curé était respecté et chéri de ses paroissiens; mais un jour il eut le tort d'obéir trop vite aux élans de son cœur naturellement généreux; s'étant porté caution pour une somme relativement considérable, il en fut tenu responsable, car son protégé, marchand improbe, quitta le pays à la suite d'une affaire frauduleuse.

Le jeune prêtre, voulant faire honneur aux obligations qu'il avait contractées envers son misérable compatriote, demanda à son évêque la permission d'aller passer quelques années aux Etats-Unis où il espérait pouvoir réaliser la somme qu'il devait. L'évêque, en le bénissant, fit droit à sa demande.

Une semaine plus tard, le courageux apôtre, après avoir pressé dans ses bras sa pauvre mère, ses frères et sœurs, jeté un triste regard

sur le clocher de sa paroisse natale et béni ses paroissiens, prit la route de l'exil en pleurant comme un enfant... Mais on eût dit que le sort se plaisait à le tyranniser, car après un séjour de trois ans dans la république voisine, il désservait encore une pauvre paroisse de l'Etat du M...., desserte qui ne lui rapportait guère plus de \$300.00 par année; cependant, il retranchait \$100.00 sur son salaire annuel pour éteindre sa dette. Pas n'est besoin de dire qu'il ne pouvait aider sa famille, qui vivait presque dans la misère.

La mère se faisait vieille; le ronnet fatiguait ses jambes et les travaux de l'aiguille affaiblissaient sa vue.

La plus jeune de ses filles (car l'aînée s'était mariée à un pauvre ouvrier depuis quelques mois,) demeurait dans une famille respectable en qualité de couturière.

Les trois plus vieux des garçons (mariés et pères de famille) gagnaient juste ce qu'il fallait, l'un à la forge et les deux autres à la charrie, pour subvenir à leurs dépenses; le cadet, Joseph, avait terminé son cours classique et ne pouvait, avec toute sa science, obtenir le plus modeste emploi, et il était encore à la charge de sa mère; en sorte que celle-ci était plus à plaindre que jamais.

Elle réussissait à cacher à son fils le chagrin et les inquiétudes qui l'obsédaient; mais la nuit, lorsque celui-ci dormait avec ce calme qui distingue certaines natures, elle donnait libre cours à sa douleur en versant des torrents de larmes silencieuses. Ces longues insomnies altéraient sa santé et amenaient chez elle une vieillesse prématurée.

\* \* \*

La fille de cette mère de douleur, Mme. L..., qui habitait aussi le Château-Richer, venait de perdre un enfant, âgé de six mois. On avait placé le petit dans son cercueil, parcequ'il commençait à se décomposer, l'enfant allait être inhumé le lendemain.

La grand'mère avait manifesté à sa fille et à son gendre le désir de passer seule la dernière nuit auprès des restes mortels de son petit fils.

Elle était donc seule, le chapelet à la main, dans la chambre mortuaire.

Minnit sonna et la vieille priait encore. Tout à coup elle tressaillit; une pensée—ou plutôt une inspiration d'en haut—venait de frapper son esprit. Elle se leva, marchant sur la pointe des pieds, alla chercher une feuille de papier, une plume et de l'encre, puis, s'approchant d'une table, elle écrivit d'une main tremblante ces quelques lignes pleines de foi et de naïveté.

« Château-Richer, 26 juillet 18....  
« Au Maître du ciel et de la terre. »

« Mon Dieu,

« Je vous adresse cette lettre par l'entremise  
« de ce petit enfant qui ne vous a jamais of-  
« fensé, ni fait de peine à qui que ce soit; je  
« veux la placer dans ses mains afin qu'il vous  
« la remette lui-même. Je désire vous deman-  
« der bien des choses, ô mon Dieu! vous trou-  
« verez peut-être que je vous en demande trop,  
« mais si je n'obtiens pas ce que je désire, je  
« comprendrai que j'en suis indigne, et je vous  
« aimerai pareillement; car je sais qu'il faut  
« souffrir et souffrir beaucoup sur la terre pour  
« mériter d'être avec vous pendant l'éternité:  
« eh bien, si vous le voulez, je souffrirai encore!  
« Mais j'ose vous adresser ma demande et j'ai  
« confiance que vous la recevrez avec bonté.  
« Vous avez dit: *demandez et vous recevrez*;  
« alors je vous demande pour mon fils, le  
« prêtre, une bonne cure qui lui permette: 1o.  
« de payer la balance de la somme qu'il doit;  
« 2o. de me donner la subsistance ainsi qu'à  
« ma pauvre fille qui est obligée de s'éloigner  
« de moi pour gagner sa vie. Je vous demande  
« pour le dernier de mes garçons, une position  
« en rapport avec son instruction qui ne coûte  
« les yeux de la tête; et enfin, pour toute ma  
« famille, je demande la grâce de bien vivre  
« afin de pouvoir bien mourir.

Celle qui vous aime toujours.

MARIE S....

P. S.

« Et toi, mon cher petit enfant, tu n'as  
« besoin de rien, hein? car à l'heure qu'il est  
« tu possèdes tout! Tâche donc de dire quel-  
« ques bonnes paroles au bon Dieu lorsque tu  
« lui remettras cette lettre.

« Adieu, cher amour, et bon voyage! »

Ta grand'mère.

MARIE S.... »

La vieille copia soigneusement sa missive (non parcequ'elle craignait que le bon Dieu fut incapable de la lire, mais sans doute par respect pour sa Majesté) puis, (\*) après l'avoir pliée, elle leva le couvercle du cercueil, plaça sa missive entre les mains jointes du petit ange, qu'elle embrassa à plusieurs reprises, et referma le cercueil.....

\* \* \*

Trois jours plus tard, la mère S.... faisait tourner le rouet, quand le fils du maître de poste du Château-Richer lui remit un pli en-

(\*) J'ai pu me procurer cette copie que j'ai citée textuellement.

ché; à l'écriture de l'adresse elle reconnut que ce pli venait de son fils le prêtre. Elle ajusta ses lunettes, renifla une bonne prise de tabac et brisa le cachet de la lettre. Mais à peine en avait-elle lu trois lignes qu'elle se leva, la figure épanouie, en criant de toute la force de ses poumons: Joseph, Joseph, viens vite!

À ce cri, son fils accourut en lui demandant ce qu'elle désirait.

—Des bonnes nouvelles, mon enfant, des bonnes nouvelles! Et la vieille se mit à lire à haute voix ce qui suit:

« D.... Etat du M.... 27 juillet 18...  
9 heures A. M.

« Mère chérie.

« Dieu soit loué! Sa Grandeur Mgr. J. . . vient de me nommer à une cure très lucrative! Je vais donc pouvoir enfin vous payer une faible partie de la dette de reconnaissance que j'ai contracté envers vous, qui êtes la meilleure des mères! J'aurai donc le bonheur de vous avoir près de moi, afin, si c'est possible, de vous faire oublier par mes soins et ma tendresse toute la peine que je vous ai causée involontairement. Oui, Dieu soit loué! car rien, hier encore, ne pouvait me faire espérer ce qui vient de m'arriver.

« Imaginez-vous que je suis appelé à remplacer le Rvd. M. L. D. ce prêtre si bon et si riche dont je vous ai souvent parlé dans mes lettres. Il a eu le malheur d'être frappé de paralysie hier soir, pendant qu'il lisait son bréviaire; les médecins qui ont été appelé auprès du vénérable vieillard s'accordent tous à dire que, bien qu'il ne soit pas en danger, il ne pourra jamais exercer le saint ministère.

« J'éprouve donc en ce moment deux sentiments bien opposés: sentiments de tristesse et de joie; en effet, la maladie de ce saint prêtre m'attriste profondément, et cependant je me réjouis à la pensée que je pourrai vous ravir à la misère, aider toute ma famille et payer la balance de la dette que j'ai faite en répondant pour P.... le déserteur de Ste. J....

« À propos de ce dernier, laissez-moi vous apprendre une chose qui va grandement vous surprendre. Avant-hier, on est venu me chercher à la hâte pour administrer les sacrements à un malade. Je me suis rendu à la demeure de ce dernier, et qu'elle n'a pas été ma surprise de reconnaître dans la personne du malade celui qui m'a extorqué 1200 piastres! Il gisait sur un misérable grabat.

« Le récit de ses malheurs, joint aux tortures morales et physiques qu'il endurait, m'a impressionné vivement. Je m'efforçais de le consoler, mais je me suis aperçu que je pleurais plus que lui! Il est mort à 7 heures

« du soir, après avoir reçu tous les secours de notre sublime religion.

« O ma mère, pardonnez-lui, comme je lui pardonne, tout le mal qu'il nous a fait, car il a bien expié ses fautes, allez! Priez pour le repos de sa chère âme!

« Je vous transmets sous ce pli un mandat de \$75.00; montez le plus tôt possible avec ma bonne sœur et mon frère Joseph; j'ai obtenu pour Joseph une place à la rédaction du journal « Le C. .... » Nous resterons tous ensemble. Je vous donnerai les autres détails de vive-voix. Tâchez de monter cette semaine: il me tarde tant de vous revoir, « bonne et tendre mère! »

Le plus affectueux des enfants,

ALPHONSE S. .... Ptr.

Lorsque la vieille eut achevé la lecture de cette lettre, elle tomba à genoux et pria bien longtemps.

Que se passa-t-il alors dans cette âme si éprouvée et si généreusement récompensée? C'est le secret de l'Éternel!

Dans tous les cas le petit mort avait porté la lettre à son adresse, et le bon Dieu en avait promptement accusé la réception!

Il paraît même—chose certaine—que ces lettres ne sont jamais renvoyées au bureau des « Lettres-Mortes »....

J. B. CAQUETTE.

Québec, 1er Août 1888.

## Le Rocher Blanc.

Quand vous quittez la charmante petite ville de Rimouski pour remonter le fleuve St-Laurent, dix minutes se sont à peine écoulées que votre vue est frappée à l'aspect d'un magnifique rocher qui borne la côte sud, sur un parcours d'un mille. Les habitants en cet endroit semblent protégés par un triple rempart—l'Île St-Barnabé, d'abord, à trois milles du rivage, l'Îlet à Camel, à mi-chemin entre l'Île et la terre ferme, puis enfin le Rocher-Blanc, notre ami.

Nous nous trouvons dans la paroisse de N.-D. du Sacré-Cœur, voisine de la ville de St-Germain de Rimouski.

Notre rocher, vraie muraille naturelle, est à tous les points de vue un petit chef-d'œuvre de la main créatrice qui a présidé à la merveilleuse édification de notre nature sauvage et poétique. Son sommet le plus élevé est à deux cent pieds au-dessus du niveau du fleuve et

domine à plusieurs milles au loin, toute la contrée environnante.

De ce point de vue, comme du haut d'un magnifique observatoire, vous pouvez contempler d'un côté, à l'ouest, les montagnes si pittoresques du Bic, notre Suisse américaine, qui, suivant l'heureuse expression d'un célèbre touriste canadien, viennent comme autant de rois de la forêt, prendre un bain dans notre fleuve géant après une longue course sous un ciel de feu. Au nord-ouest se dessine en une longue traînée bleue l'Île du Bic, puis à un mille et demi en arrière le *Bicquet*, dont le phare vacillant et vigilant éclaire en silence nos nuits si sereines. Au nord, vous avez devant vous un fleuve sans rivages, un ciel sans nuages, des horizons sans limites. A l'est vous apercevez au loin la Pointe-au-Père et son phare fixe; le sanctuaire de Sainte Anne, cet autre phare célèbre dans nos parages et béni du pèlerin; un peu en deçà l'endroit où devait être le *Havre de Refuge*, si bien placé près de Sainte Anne, refuge des naufragés de la nature; puis, en-deçà encore, la ville de Rimouski si gaie, si coquette, et ses fêches qui gourmandent le ciel. Au sud, du côté de la plaine, le sanctuaire de N.-D. du Sacré-Cœur et son aimable petit village.

La façade de notre rocher qui regarde le fleuve est parfaitement perpendiculaire à l'horizon. Vous y rencontrez çà et là de magnifiques grottes taillées dans le roc, ombragées d'un feuillage toujours vert et tapissées d'une mousse soyeuse qui invite au repos. De ces grottes vous dominez le fleuve dont les eaux nonchalantes et endormies viennent avec volupté caresser vos pieds fatigués. Laissez-vous choir, vous êtes au bain. Eh! quel bain! une eau fraîche et pure, un sable d'or; pour écran ce rocher divin dont la crête ondulante au gré d'une légère brise vous dispense un ombrage qu'envierait une nymphe vierge.

La façade qui regarde la plaine est moins raide, plus douce, s'élève en amphithéâtre. Tout au pied serpente un charmant ruisseau dont le murmure est toujours le bienvenu de l'habitué des piques niques en quête d'eau douce.

Notre amphithéâtre a pour gradins une forêt vierge silonnée en tous sens de sentiers bien connus du touriste. Les étudiants de tout genre viennent s'y amuser, les séminaristes y prennent leurs ébats, les universitaires y rêvent.

Avez-vous du goût pour la littérature, apportez votre ouvrage favori, votre carnet et venez. Votre âme est-elle mélancolique, c'est ici le lieu du silence et de la rêverie. Cultivez-vous la poésie, c'est ici le séjour des muses, jamais nature fut plus poétique.

Rocher blanc, redis donc les noms de tous les amis qui t'ont fréquenté. Non, non, tu ne finirais pas.

Enfants nous y venions nombreux. Adolescents nous y étions encore en grand nombre. Hélas depuis, plus d'une voix a cessé de faire écho sous ces allées solitaires—l'herbe a cru dans plus d'un sentier.

Mon rocher permets-moi de te donner ce titre, puisque seule, je te suis resté fidèle, tandis que tant d'autres amis se sont éloignés et sont disparus avec leur souvenir qu'emporte le souffle de l'oubli.

Restée seule au poste de l'amitié, comme le dernier huron, je vivrai désormais pour rêver et pleurer.

LÉTTIA DRAPEAU.

N.-D. du Sacré-Cœur.

## LE RUISSEAU.

Souvent je dirige mes pas vers une des extrémités du village. Je ne sais pourquoi je trouve un charme tout particulier à aller de ce côté.

Aux yeux des indifférents, je pourrais paraître excentrique, car cette promenade ne possède pour eux aucun attrait. Qu'est-ce donc qui m'attire vers ce coin de terre? Il est vrai que l'air y est plus pur et que l'œil est réjoui par la verdure des champs et des bois dont la ligne sombre se détache sur l'azur du ciel. Serait-ce là ce qui m'attire?

Peut-être un peu; oui, je l'avoue. Mais l'objet de mon admiration, c'est un... ruisseau qui déploie son écharpe argentée au milieu d'une prairie.

J'ignore où sa source est cachée, mais ce doit être dans ce bois d'où il sort furtivement. Mince filet d'eau d'abord, son cours s'étend, et il s'arrête tout écumant, comme un coursier haletant.

La croix étend les bras au-dessus de lui comme pour le protéger, et le Divin Crucifié semble pencher la tête pour le regarder avec complaisance.

Les oiseaux, après s'être rafraîchis dans l'onde transparente, viennent se reposer à l'ombre de la croix, dans un petit arbre dont les branches cachent plus d'un nid aux regards curieux, et peut-être à la cruauté des petits dénicheurs. Il semble aux petits chanteurs qu'ils sont à l'abri du malheur, sous les bras de la croix. Aussi leurs chants joyeux s'envolent

en notes plus harmonieuses vers le firmament bleu.

Les rives de mon ruisseau sont encadrées d'émeraude; de blanches marguerites fleurissent sur ce frais gazon, et, toutes curieuses, se penchent pour contempler leur image dans le miroir toujours uni. Plus timide, la violette n'ose lever la tête au-dessus du brin d'herbe où elle doit se dérober aux yeux des jeunes filles qui, dans leurs courses folâtres, viennent parfois jusqu'au bord du ruisseau. Ne craignez point, pauvres fleurettes. Votre vie si courte, s'écoulera paisiblement dans ce coin de terre, inconnu des uns, dont les autres n'apprécient pas la beauté. Et que vous importent les brillantes couleurs, les parfums délicieux dont les autres fleurs sont douées?

Ne savez-vous pas que leur éclat ne dure qu'un jour? Ignorez-vous que leur beauté cause souvent leur mort?

Oh! il vaut mille fois mieux vivre dans l'ombre, ignorée de tous, que de briller d'un éclat qui ne sert qu'à nous perdre.

Pour vous, votre existence s'éteindra avec les derniers sourires de l'été, à cette même place où la main du Créateur vous a mises. Seul, le petit ruisseau pleurera votre mort, et l'annoncera aux oiseaux qui viennent s'abreuver dans sa coupe de cristal. O me, fleurettes, que j'envie votre sort! Si j'étais fleur, je voudrais être violette. Comme elle, je désirerais passer ma vie toujours dans l'ombre, à l'abri des regards curieux de ceux qui ne recueillent nos sourires que pour les changer en larmes amères. Loin, oh! bien loin de ceux dont la main cruelle se plaît à enfoncer des épines dans notre pauvre cœur.

Mourir comme la violette, aux lieux où s'écouleront mes plus beaux jours: tel est mon vœu.

Un arbre, un seul répand son ombre sur le ruisseau. C'est un saule centenaire dont la tête chevelue s'élance vers le ciel comme pour l'atteindre. Ses rameaux s'étendent au loin; ils dérobent aux regards brûlants du soleil le petit ruisseau qui, dans sa course rapide, s'arrête un instant pour se rafraîchir à l'ombre du vieux saule. Le vent bruit doucement dans le feuillage, si doucement qu'on est tenté de croire que c'est l'ange des ruisseaux qui y accorde sa lyre d'or.

On dirait que les rossignols se sont donné rendez-vous dans ce lieu enchanteur.

Aussitôt que les ombres de la nuit s'étendent sur la terre, le doux chanter de la nature lance vers le ciel une note harmonieuse.

Répondant à son appel, tous les rossignols du voisinage accourent à tire-d'aile; bientôt,

d'autres oiseaux viennent mêler leurs voix à celles de leurs frères.

Quelles notes gracieuses s'échappent du gosier des petits virtuoses. Parfois, c'est un mélange confus de voix; on n'en peut distinguer aucune. Souvent le doyen des rossignols impose silence à la troupe joyeuse et tout rentre dans le calme. Toutefois, ce n'est que pour un instant, le concert recommence tout-à-coup avec plus d'entrain que jamais. Au-dessus de toutes les voix domine celle de Philomèle.

Alors, comme par enchantement, le ruisseau suspendant sa marche rapide, s'arrête pour écouter; les marguerites tournent leurs blanches visages vers le vieux saule et, tout attentives, se laissent bercer doucement par les chants snaves qui les endorment petit à petit. La violette elle-même ose sortir un instant de sa cachette pour saluer le rossignol dont les concerts s'adressent à l'humble fleurette.

Tel est mon ruisseau, le but de mes promenades. Ne trouvez-vous pas que j'ai raison de l'aimer? Que de fois, lassée des bruits du monde, je suis venue m'asseoir sur ses bords, à ce même endroit. . . . Alors, me laissant doucement bercer par les refrains de la vague joyeuse, je passe de longues heures à écouter la voix du petit ruisseau qui me fait d'intéressants récits. Mais ce que j'aime, surtout, c'est la leçon qu'il me donne sans cesse:

« On a souvent comparé la vie de l'homme à mon cours, me dit-il souvent. Comme moi vous devez toujours avancer sans vous occuper des obstacles qui se rencontrent sur votre route. La religion, dont les rameaux s'étendent sur tout l'univers, vous couvre de son ombre. Elle vous protège du feu des passions, et fait éclore dans votre cœur ces fleurs dont l'âme du chrétien doit être ornée. Comme moi encore vous devez attendre le but qui vous a été assigné aux pieds de la Croix; votre vie doit s'écouler à l'abri des plaisirs mondains, dont vous n'entendrez qu'un écho affaibli. Timides colombes, dérobez-vous aux yeux de ceux qui cherchent à vous ravir la vie.

« Le bonheur que vous cherchez en vain dans le monde vous attend près de la Croix.

« Ne vous laissez pas séduire par les charmes du perfide, quelque riant qu'ils puissent vous paraître: ce ne sont que des appâts qui vous sont tendus par l'ennemi.

« La croix, tel est est votre but! C'est là que vous devez aimer, souffrir et mourir. »

PHILONISE,

ST.-OCTES, 1888.

## Agriculture.

(Gazette des Campagnes.)

### CAUSERIE

TOUCHANT LA

## Possibilité d'Améliorer le Sol.

I.

AMIS LECTEURS,

Vous le savez, chaque fois que quelques personnes animées du désir sincère d'aider les propriétaires du sol, parlant de la nécessité de la culture améliorée, de toute part on entend cette réponse : « Ce n'est pas possible ! »

Comment ce n'est pas possible ! mais alors il ne nous reste plus qu'à mettre le feu aux maisons qui nous sont si chères ; dire adieu à nos belles campagnes, désertier les bords enchanteurs de notre majestueux fleuve, et aller chercher de nouvelles ressources au sein de nos forêts.

Ce n'est pas possible ! mais y avez-vous sérieusement pensé ? et cette pensée est-elle le fruit d'une longue expérience, d'essais sérieux, d'études profondes ?

Comment, ce n'est pas possible ici quand c'est possible dans les autres pays ! Ce n'est pas possible pour vous, Canadiens quand c'est possible pour tous les peuples !

Non, non, cultivateurs, ne faites plus entendre ces paroles si pleines de découragement ; au contraire, relevez votre courage, prêtez l'oreille à nos enseignements, vous y trouverez une doctrine toute contraire, et après quelques instants d'attention, votre sens droit vous forcera de répéter avec nous : « c'est possible, c'est facile ! »

D'abord, permettez que nous vous adressions cette question : Ce qui a été fait par une personne, peut-il être fait par une autre qui a les mêmes ressources et qui se trouve en tout dans les mêmes circonstances et conditions ? A cette demande, on ne reçoit de toute part qu'une réponse : « Oui, oui, c'est la lumière en plein

midi." Pour mieux faire saisir notre pensée, nous allons répéter notre demande en d'autres termes : Ce que dix, vingt, cent personnes ont fait, peut-il être exécuté de la même manière par dix, vingt, cent autres qui ont autant d'intelligence, de force, d'ordre, de connaissance ? Encore même réponse : « oui, oui. »

Voilà donc ce que nul homme ne conteste, au contraire, ce que tous admettent. Eh bien ! maintenant si vous voulez être conséquents et poursuivre la voie droite où vous êtes entrés, vous admettrez dans un instant qu'il est possible de rendre à nos terres leur première fertilité. Faisons l'application des principes émis.

\* \*

Des français, des anglais, des écossais, des irlandais, etc., sont venus ici, en grand nombre, et parmi ces émigrants ceux qui se sont livrés à la culture du sol ont presque tous réussi à doubler, à tripler et davantage le revenu des terres qu'ils ont acquises. Dites-nous donc, lecteurs, comment ont-ils pu arriver à cet heureux résultat ? Nous le prévoyions, la première réponse à cette demande va être une objection, et vous nous direz : « Ah ! oui, mais ils étaient riches et nous sommes pauvres, ils avaient des moyens pécuniaires et nous n'en avons pas. »

En effet, quelques-uns de ces émigrants étaient riches, avaient même beaucoup d'argent ; aussi ce ne sont pas ceux-là que nous allons offrir à votre imitation, mais ceux qui, parmi eux, non-seulement étaient sans ressources pécuniaires, mais même dans un état voisin de l'indigence à leur arrivée au milieu de nous. Voici une autre objection qui va suivre de près, nous le sentons : « Ces étrangers sont très économes, et ce qui leur suffit nous est absolument insuffisant. » Nous pourrions d'abord répondre à cette objection : Si certains cultivateurs étrangers font de l'économie leur principale source de richesse, nous canadiens, pour la plupart, nous sommes coupables de prodigalité et dans bien des cas nous pourrions réduire les dépenses de nos tables, de nos habits et de nos atelages. Cependant malgré les reproches que nous pourrions vous adresser à ce sujet, il est des peuples qui nous ressemblent. Oui, parmi ceux qui nous arrivent de l'ancien monde, il en est qui aiment le travail, mais qui aiment encore plus la bonne chair et le luxe de la ferme, et ce sont ceux-là que nous allons choisir de préférence, pour nous forcer d'avouer qu'ils sont en tout dans les mêmes circonstances que vous.

Écoutez le fait suivant, il vous en dira plus sur le sujet que nous traitons que de longs raisonnements.

\* \*

Il y a quelques années, un français apprenant que le Canada possède un grand nombre de terres incultes mais fertiles, vend aussitôt sa propriété, d'une faible valeur, s'embarque sur un vaisseau anglais avec sa famille. Arrivé ici sa bourse est vide, car le revenu de sa propriété a suffi à peine pour payer son passage. Le voilà donc sur une terre étrangère, sans moyen d'existence ! Que va-t-il faire ? — mendier ? Oh ! non ; il a de la force, de la jeunesse, et il rougirait d'aller de porte en porte solliciter une aumône. Sans perdre un instant, il cherche, il s'informe où il pourra trouver de l'ouvrage, car il ne peut se rendre avec sa famille dans la forêt, privé de tout secours. Ses recherches sont suivies d'un prompt succès, car dès le lendemain il est fermier. Mais le champ qui lui est confié est presque stérile et est en partie couvert de mauvaises herbes. Sans perdre de temps, le voilà à l'œuvre ; il détruit ces herbes nuisibles par un labour profond et répété, il engraisse ce champ, etc., enfin il fait tant et si bien qu'au bout de trois années seulement, il a au-delà de quatre cents piastres à sa disposition. Son maître voyant sa terre dans un état d'aussi grande prospérité, est bien aise de la reprendre sous sa conduite, et de cet instant tout est fini entre eux. Notre fermier, au lieu d'aller dans la forêt, comme il l'avait d'abord résolu, apprenant qu'une terre est en vente à quelque distance de là, se rend aussitôt chez le propriétaire de cette terre. A première vue il reconnaît bien que le maître n'est réduit à la pénible nécessité de vendre son champ parce qu'il l'a épuisé, mais il ne se laisse décourager et il s'enquiert de prix de cette terre.

— Douze cents piastres, lui fut-il répondu.

— Douze cents piastres !... mais, me vous rapporte-t-elle donc, cette terre, chaque année ?

— Elle rapporte comme celles de mes voisins, c'est-à-dire peu, car, voyez vous, ces terres donnent de bons revenus pendant les premières années, puis ensuite elles se reposent ; mais j'espère bien que la mienne redeviendra bonne ; d'ailleurs voyez son étendue et vous comprendrez que le prix est au-dessous de sa valeur réelle.

Après ces pourparlers notre étranger achète cette terre aux conditions suivante : Quatre cents piastres au moment de l'achat, et deux cents piastres par année, jusqu'à parfait paiement. Aussitôt que le marché est conclu, le vendeur en tournant sur lui-même se trouve en face d'un ami, à qui il dit : *« Le pauvre niais, le voilà bien attrapé ! croit-il qu'il fera mieux que moi, qu'il pourra avoir du blé où je n'ai eu que des chardons, de bon foin où il ne pousse que des bouquets jaunes ! »*

— Nous verrons plus tard quel est le plus niais des deux.

\* \*

On ajoute qu'au bout de quatre ans cette terre était entièrement payée et qu'elle était d'une fertilité à rendre tous les voisins jaloux. Des animaux d'espèces choisies la parcouraient en tout sens et proclamaient sa richesse par leur embonpoint.

Mais sa vigueur n'est-elle pas passagère et ne va-t-elle pas disparaître pour faire place de nouveau à la stérilité ? Non, au contraire les revenus accroissent d'année en année, et au bout de dix ans seulement, ce propriétaire croirait sacrifier son champ en le vendant pour la somme de quatre mille piastres. Ainsi voilà qui est clair comme le jour ; la même terre a ruiné son premier propriétaire, parce qu'il s'est cramponné à une malheureuse routine ; elle a fait la fortune du second, parce qu'il l'a traitée convenablement. Ce fait, loin d'être isolé, a été répété des centaines de fois.

Voici un autre cas à peu près semblable. Cette fois ce n'est plus un français, mais un anglais. Ce dernier, ruiné par de fausses spéculations dans son pays, et réduit aux conditions les plus déplorables, s'expatrie et vient en Canada. Lui aussi devient fermier et conduit les travaux de la ferme avec le plus grand succès. Le propriétaire et ses voisins, qui accueillirent ses débuts par des rires moqueurs, furent bientôt forcés de changer d'avis. En dernière analyse voici ce qui arriva : Au bout de cinq ans le fermier devient propriétaire du champ qu'il a fertilisé, et le paie complètement sur le champ. A quelques années de là cet étranger valait, par ses richesses, autant qu'un tiers des cultivateurs de la paroisse où il vivait.

Nous pourrions vous citer de nombreux exemples d'écoissais et d'irlandais qui sont arrivés pauvres au milieu de nous, et qui sont devenus propriétaires de terres que des canadiens étaient forcés de vendre ; mais nous croyons que ceux que nous avons cités sont plus que suffisants pour ceux qui veulent sincèrement être éclairés. Ces faits, malgré la conviction qu'ils doivent porter dans nos esprits, ne doivent pas cependant nous empêcher de pousser nos conséquences jusqu'au bout, ainsi continuons.

Maintenant que nous sommes forcés, par les preuves déjà données, de reconnaître que des étrangers, venus ici pauvres, sont devenus riches sur des terres que nous avions épuisées, il ne nous reste donc plus qu'à examiner si nous sommes, en tout, dans les mêmes circonstances qu'eux, et si nous avons les mêmes ressources, ou si nous pouvons les acquérir.



## II.

Eh bien ! comment sont-ils arrivés aux résultats que nous admirons ? Les connaissances en agriculture, l'intelligence jointe à l'activité, à l'économie, à l'esprit d'ordre et d'observation : tels sont les secrets qui leur ont procuré le succès, et rien de plus. Maintenant demandons-nous ; Que nous manque-t-il pour arriver au même but ? D'abord il est vrai que nous sommes forcés d'admettre que nos connaissances en agriculture sont généralement inférieures aux leurs, et laissent beaucoup à désirer ; mais ne pouvons-nous pas les acquérir par la lecture des livres et des journaux agricoles ? Ne pouvons-nous pas les accroître en observant, étudiant les modèles que nous donnent certaines localités et institutions ?

Ah ! si nous nous étions mis à l'œuvre aussitôt que l'occasion nous a été fournie, aujourd'hui nos connaissances seraient très étendues. Ainsi cette ressource, si elle manque au grand nombre aujourd'hui, tous peuvent l'obtenir en quelques années. Quant à l'intelligence, croyez-vous, bienveillants lecteurs, que nous en sommes plus dépourvus que les étrangers qui nous arrivent ? Pour nous, nous croyons sincèrement que nos compatriotes possèdent cette précieuse faculté à un aussi haut degré qu'un autre peuple. Nous sommes persuadés qu'un simple rapprochement de nos travaux intellectuels, littéraires et matériels avec ceux de n'importe quelle nation de la terre suffirait pour nous en convaincre. Cet avancé va paraître exagéré à quelques-uns de nos lecteurs. " Comment ! dira-t-on, comparer nos travaux intellectuels, etc., à ceux de la France, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Espagne ? Oui, nous croyons que ce rapprochement nous serait favorable ! Et nous osons avancer que nos contradicteurs seront d'accord avec nous dès qu'ils voudront se rappeler une chose essentielle, c'est-à-dire notre âge comme peuple.

N'oublions pas que nous comptons peu d'années, que notre marche a été retardée par les obstacles les plus multipliés, par des difficultés de tout genre ; qu'on a tout fait pour nous anéantir. Les nations auxquelles nous osons nous comparer, comptent une longue suite de siècles. Par la proximité qui existe entre eux, la découverte d'un pays, ses lumières deviennent le partage du pays voisin. Tous ces avantages et bien d'autres leur ont donné sur nous une supériorité marquante. Mais parce qu'un homme, dans l'âge mûr, aura des connaissances plus étendues, un savoir plus vaste qu'un jeune homme de quinze ans, en conclurez-vous que ce dernier lui est inférieur sous le rapport de l'intelligence, de l'esprit, du génie et des autres facultés, surtout s'il est

heureusement pourvu ? Non, sans doute, et chaque fois que vous voudrez les comparer l'un à l'autre vous ferez toujours la part de l'âge. Agissez ainsi quand vous voulez comparer le peuple canadien à ceux de la vieille Europe, et vous ne nous refuserez pas ce que nous réclamons.



## Recreations

(Pour la *Lyre d'Or.*)

## LA FÉE YVONNETTE.

Il y a bien longtemps,—c'était à l'époque où l'on voyait encore des fées,—une petite fille de trois ans nommée Marthe était allée au bois en compagnie de sa sœur aînée, pour cueillir des framboises noires. Elles avaient marché longtemps, sans songer qu'elles s'éloignaient toujours de la maison, et leurs paniers étaient déjà pleins, lorsqu'elles entendirent un craquement de branches derrière une grosse talle de *bois d'ornival*. L'aînée, une fillette de dix ans à peine, crut de suite qu'elles avaient affaire à un ours ou à un loup, et, laissant là ses paniers, entraîna sa petite sœur le plus vite qu'elle put, dans la direction où elle pensait retrouver la maison. Elle était tellement prise de frayeur qu'elle perdit l'un après l'autre ses souliers, sans s'en apercevoir ; mais, ce qui est encore bien plus regrettable, c'est qu'au bout d'une course de vingt minutes, elle ne s'aperçut point que sa petite sœur, épuisée et demi morte de peur était tombée évanouie sur un gros tronc moussu. Ce ne fut que quelque temps après, en arrivant à une éclaircie, qu'elle s'aperçut que la petite fille ne la tenait plus par la main. Sa première idée fut de retourner en arrière, mais la crainte terrible qu'elle éprouvait la fit hésiter un instant. Ce moment d'hésitation eut les plus tristes résultats ; car, lorsqu'elle fut enfin décidée à retourner sur ses pas, il lui fut impossible de reprendre exactement la direction qu'elle venait de quitter. Elle erra donc pendant longtemps autour du même endroit et appela de toutes ses forces, sans trop craindre maintenant, car l'inquiétude lui avait fait oublier sa grande peur. Mais personne ne répondit à son appel ; et vous le comprendrez facilement, puisque je viens de vous dire que la petite Marthe était tombée évanouie. Enfin, après bien des tours et des détours, comme elle voyait le soleil baisser rapidement, elle se décida à courir vers la maison, afin d'anéantir du secours. Maintenant, la direction n'était plus aussi difficile à trouver, car la petite fille savait que le soleil se couchait derrière la forêt ; or, en tournant le dos à l'occident, elle était à peu près certaine de marcher droit vers la maison. C'est ce qu'elle fit, et, au bout d'une

demi-heure, elle sortait de la forêt et apercevait la maison de son père où elle arrivait bientôt à demi morte de fatigue et les pieds tout saignants. En quelques mots entreoccupés elle raconta son aventure, et le père partit aussitôt avec quelques voisins, pour chercher la petite Marthe. Ils s'étaient munis de lanternes pour le cas où ils seraient obligés de prolonger les recherches jusqu'à la nuit. C'est malheureusement ce qui arriva. Ils passèrent la nuit à explorer la forêt, mais ne purent rien trouver. Au matin, ils revinrent las à la maison où ils espéraient que quelque passant aurait pu ramener la petite ; mais personne n'en avait entendu parler. Pendant une semaine, ils battirent la forêt et firent faire des recherches dans les villages voisins ; mais tout fut en vain, et, à la fin, les parents jurèrent se résigner à regarder la petite comme complètement perdue pour eux. Ils ne la croyaient pas morte : car les seules bêtes que renfermait la forêt étaient des lièvres, des lapins et des écureuils ; mais ils pensèrent que quelques bohémiens,—il en passait de temps à autre,—avaient pu la trouver et l'emmener avec eux, comme cela s'était déjà vu. Ils pleurèrent longtemps sans pourtant faire trop de reproches à la sœur aînée qui, après tout n'avait que dix ans, et avait cédé à un sentiment de crainte insurmontable.

Pendant ce temps qu'était devenue la petite Marthe ? En revenant de son évanouissement, elle s'était trouvée couchée sur un beau petit lit, dans une belle chambre tendue d'étoffes précieuses et assombrie par d'épais rideaux qui cachaient les fenêtres. Près d'elle était assise une belle dame avec de beaux cheveux d'or et mise comme les princesses que Marthe avait vues dans les gravures coloriées que son grand papa lui avait données ce jour de l'an. Elle eut d'abord un peu de frayeur, mais lorsqu'elle vit l'expression si bonne de la belle dame, elle se remit un peu et appela : « Maman ! »

—Maman n'est pas ici, lui dit la dame, mais nous irons la retrouver, comment se nomme-t-elle, ta maman, dis ?

Malheureusement, Marthe ne connaissait son papa et sa maman que sous les noms familiers de « papa » et de « maman » ; elle ne les avait jamais appelés autrement. Il est vrai qu'elle n'avait que trois ans ; cependant, à trois ans, une petite fille devrait connaître le nom de ses parents, et le nom de son village ou de sa paroisse, et lorsqu'elle ne les sait pas, ce sont les parents qui sont à blâmer. La dame se promit bien de faire des recherches, mais, en attendant, elle fit lever Marthe et l'habilla,—car on était au matin et la petite avait dormi tout le temps depuis le moment de sa chute ; puis, elle la fit déjeuner et l'envoya se promener dans un beau parc où il y avait des canards,

des poules et des pigeons de toute espèce qui barbotaient, caquetaient et roucoulaient avec le plus grand sans gêne ; si bien que Marthe se serait crue presque chez elle, si tout ce qui l'entourait n'avait pas été infiniment plus beau que la ferme du père. Laissons-là s'amuser et oublier un peu son chagrin,—car les enfants, heureusement, oublient vite,—et allons faire connaissance avec la propriétaire du château, car c'était bien un beau château que la maison où Marthe s'était trouvée transportée.

Cette dame était une bonne petite fée que ses sœurs appelaient la fée Yvonne. — Ah ! mais, me direz-vous, puisque c'était une fée, comment ne savait-elle pas le nom des parents de Marthe ? Les fées ne savent-elles pas tout ? — Attendez un peu et je vais vous répondre.

La fée Yvonne demeure bien loin de l'endroit où elle avait recueilli Marthe. Les fées savent bien des choses, mais elles ne savent pas tout. Ainsi, la fée Yvonne aurait pu bien vite trouver le nom d'une petite fille dont les parents auraient demeuré dans les limites de son royaume, mais il lui était impossible, sans faire des recherches, de savoir les noms de ceux qui se trouvaient en dehors de ce rayon. Elle aurait bien pu s'adresser à une autre fée, mais, malheureusement, lorsqu'elle avait ramassé Marthe, elle était à la poursuite d'une méchante fée qu'elle voulait châtier, et, dans sa hâte, elle n'avait pas remarqué la partie du pays où elle se trouvait. Elle aurait bien voulu aller aux renseignements, mais elle ne savait pas sur quel point se diriger. Or comme il devait y avoir, six mois plus tard, une grande réunion de toutes les fées de sa connaissance, elle ajourna ses recherches à cette époque, pensant bien qu'alors, elle pourrait découvrir le nom et la résidence des parents de Marthe. En attendant, elle garderait la petite avec elle et tâcherait de remplacer sa mère.

Au bout de quelques jours, Marthe s'était déjà attachée à la bonne fée et celle-ci, de son côté, éprouvait une grande affection pour la petite qui était très-gentille et qui, du reste,—ce qui valait encore mieux,—avait un charmant caractère.

La fée Yvonne s'amusa de son babil d'enfant, et l'emmenait souvent avec elle lorsqu'elle faisait des courses dans le voisinage.

Six mois passèrent rapidement pour la fée comme pour Marthe, et l'époque du grand conseil des fées arriva. Malheureusement, ce jour-là la fée Yvonne fut appelée subitement au chevet d'une bonne vieille fée qui avait été sa marraine et qui n'avait plus que quelques jours à vivre. Il était inutile de songer à refuser ce service ; aussi la fée Yvonne se vit-elle, à son grand regret, privée d'assister au conseil général. Elle se rendit

auprès de sa marraine dont elle reçut le dernier soupir et, lorsqu'elle revint à son château, le grand conseil était terminé et toutes les fées étaient retournées chez elles.

Il lui fut donc impossible de demander les renseignements qu'elle voulait avoir au sujet des parents de Marthe.

La bonne fée en était très affligée ; toutefois, comme il n'y avait aucunement de sa faute, elle en prit bientôt son parti et se mit à travailler à l'éducation de Marthe en attendant qu'elle pût retrouver ses parents. Elle savait que Marthe appartenait à une famille de cultivateurs et qu'elle était destinée à vivre à la campagne ; elle ne voulut pas, par conséquent, lui enseigner tout ces petits riens que bien des jeunes filles apprennent à la place de choses sérieuses, et qui ne servent la plupart du temps qu'à les rendre malheureuses plus tard. Soir et matin, elle lui faisait apprendre et réciter ses prières, puis, dans la journée, elle la conduisait dans la campagne, lui indiquant le nom des plantes, des fleurs et des fruits ; elle lui inculquait enfin une foule de notions utiles qui pussent réellement lui servir dans le cours de son existence. Les jours où le mauvais temps les retenait à la maison, elles s'occupaient à la couture et aux travaux du ménage. Mais, la bonne fée Yvonne n'exigeait pas que Marthe travaillât sans relâche ; bien au contraire, elle la laissait jouer une grande partie de la journée. Elle savait que les enfants ne sont pas comme les grandes personnes, et qu'il leur faut beaucoup d'exercice et de mouvement.

Il y avait cinq ans que Marthe demeurait chez la fée Yvonne, heureuse comme une petite reine,—ci, toutefois, il est vrai que les reines soient heureuses, ce que, pour ma part, je ne crois pas. Elle n'avait pas oublié ses parents, mais elle y pensait sans amertume. Le grand conseil des fées, qui se tenait tous les cinq ans, allait avoir lieu bientôt, et, cette fois, la fée Yvonne comptait bien n'y pas manquer. En effet, lorsque le jour arriva, elle était rendue parmi les premières. Quand le conseil eut fini de discuter toutes les questions graves qui lui avaient été soumises, la fée Yvonne s'informa auprès de ses compagnes du sujet qui l'occupait, et elle apprit que les parents de Marthe demeuraient dans une campagne très-éloignée et qu'ils conservaient toujours l'espoir de retrouver leur petite fille.

—Eh ! bien, dit Yvonne, leur espoir ne sera pas déçu ; et, malgré le regret que j'éprouve à me séparer de cette chère enfant, j'irai moi-même la reconduire au sein de sa famille.

Le soir même, au moment où Marthe se mettait au lit, la fée Yvonne lui demanda :

— Aimerais-tu bien à revoir ton papa et ta maman ?

Marthe devint toute pâle et ne put pas répondre. Elle était partagée entre l'espoir de retrouver son père et sa mère, et une certaine appréhension à la pensée de quitter cette maison où elle avait trouvé une si vive et si tendre affection. Elle ne put que se jeter au cou de la bonne fée et l'embrasser en pleurant.

— Ne pleure pas, dit Yvonne, et dors tranquille, demain nous partirons pour faire un grand voyage et j'espère que ce sera pour ton plus grand bonheur. Le lendemain la fée Yvonne fit mettre deux chevaux à son grand carrosse de cérémonie et partit avec Marthe dont le petit cœur, maintenant, débordait de joie. Une autre voiture les suivait avec les bagages.

La fée Yvonne aurait bien pu voyager d'une manière plus rapide en se servant de ses grands coursiers ailés et de son char-ballon ; mais elle aimait mieux prendre le carrosse de gala dont elle se servait pour les courses du voisinage, dans la crainte d'effrayer trop les gens.

Le voyage dura huit jours. Chaque soir Yvonne et Marthe descendaient à une hôtellerie pour souper et y passer la nuit, puis repartaient le lendemain matin après le déjeuner. Elles dinaient ordinairement dans leur carrosse, ou bien Yvonne faisait dresser une petite table sous les arbres, lorsqu'il s'en trouvait sur la route.

Un soir au coucher du soleil, comme le cocher avait modéré l'allure de ses chevaux à l'entrée d'un village, pour chercher des yeux l'enseigne d'une hôtellerie, Marthe jeta un cri de surprise, elle venait de reconnaître le village près duquel habitait son père et elle revoyait un peu plus loin la grande forêt où elle était allée, cinq ans auparavant, cueillir des framboises noires.

La bonne fée, qui vit son émotion, savait bien de quoi elle provenait, et fut heureuse de voir que la petite avait conservé le souvenir des lieux de son enfance ; cependant, elle se sentit triste à l'idée que la séparation était si proche.

Après avoir fait remiser la voiture à l'hôtellerie, elle partit à pied, avec Marthe, pour se rendre à la ferme. En moins d'une demi-heure, elles y arrivaient, au moment où le soleil disparaissait derrière la forêt.

Quand elles entrèrent dans la maison, toute la famille était à table. Le père se leva, pour recevoir des visiteurs qui paraissaient si distingués. Mais la mère, — le cœur des mères ne se trompe jamais, — la mère ne put que pousser ce seul cri : Marthe ! Elle avait du premier coup

d'œil reconnu sa petite fille et serait tombée à la renverse si la bonne fée ne s'était pas précipitée pour la soutenir.

La joie ne fait pas mourir, et la mère de Marthe revint bientôt de son évanouissement, pour serrer sa petite fille dans ses bras.

Je vous laisse à penser si toute la famille fut dans l'allégresse. Tout le monde voulait à la fois embrasser Marthe, l'enfant retrouvée si miraculeusement.

Le lendemain matin, la nouvelle était répandue dans tout le village. On savait que Marthe était revenue avec une belle dame, dans ce riche carrosse que toute la population alla admirer à l'hôtellerie. Pendant toute la journée, la maison ne se désémit pas ; tous les parents et les amis venaient offrir leurs félicitations et embrasser la petite.

La bonne fée dut rester huit jours dans la famille de Marthe ; on ne pouvait pas se décider à la laisser partir.

Enfin, il lui fallut quitter cette maison hospitalière où elle venait d'apporter la joie et le bonheur. Avant de partir elle s'adressa aux parents de Marthe :

— Je pourrais, dit-elle, accorder à cette petite bien des choses, car j'ai le pouvoir de former des souhaits qui s'accomplissent toujours ; mais je n'en ferai rien, car elle a tout ce que je pourrais désirer pour elle, une bonne âme et un cœur vertueux : avec cela on peut se passer de tout le reste. Cependant, je ferai un souhait pour les autres enfants : c'est qu'ils ressemblent tous à leur petite sœur.

Sur ces mots, la bonne fée embrassa toute la famille et s'éloigna, non sans avoir laissé à chacun de riches cadeaux.

Depuis ce temps, la fée Yvonne revient tous les ans passer huit jours dans la famille de Marthe, car elle aime sincèrement la petite et trouve son grand château bien vide depuis son départ.

À chaque voyage, elle trouve toujours Marthe encore plus jolie et meilleure que l'année précédente. Elle n'a pas besoin de lui recommander de n'être pas fière, car Marthe n'a point ce vilain défaut de la vanité, et elle vit avec ses compagnes aussi modestement que si elle n'avait pas passé cinq années de sa vie dans un grand château.

Quand elle s'établira, la fée Yvonne promet de lui donner une bonne dot, et je vous assure que la fée Yvonne tiendra sa parole.

NAPOLEON LEGENDRE.

## Colonisation.

REGION DU NORD.

### BRIEF RÈCIT

D'UN

## VOYAGE AU LAC NOMININGUE

en 1884.

AVANT-PROPOS.

Je dois aux lecteurs d'expliquer que cette narration ayant été préparée en 1884, il existe aujourd'hui de grands changements dans l'état des lieux décrits depuis cette époque. Le chemin de fer alors projeté est devenu une presque réalité, puisque la ligne est tracée et beaucoup de travaux préliminaires exécutés.

Le Nominingue a aujourd'hui un Couvent sous la direction des Révérendes Sœurs Marianites; la sœur Archambault, fille de Mr. le notaire Archambault, de Varennes, en est la première Supérieure.

J'ai constaté à mon dernier voyage que plusieurs Français s'y sont établis et qu'ils y font de bons colons. Le Rév. M. Plantin, aujourd'hui de l'Archevêché d'Ottawa, y a introduit des colons des contrées montagneuses de France, et leur présence ne peut qu'être utile à nos concitoyens, qui apprendront d'eux les avantages de l'élevage, ressource principale des pays de montagnes, éloignés des marchés.

En visitant de nouveau ces cantons du Nord, dont le sol est si avantageux, nous ne pouvons nous empêcher de faire les réflexions suivantes :

Si au lieu de se tasser dans les villes où cet encombrement cause des crises si sérieuses et où la fabrication exagérée inonde les marchés, les gens se lançaient dans la forêt pour y tailler des héritages à leurs enfants, combien l'agriculture en profiterait et combien s'augmenterait le bonheur du peuple.

Les hommes sérieux ont compris les bienfaits de la colonisation. Les gouvernements ont écouté les représentations du clergé, qui y voyait un puissant moyen de servir le pays et

la religion. En effet, c'est travailler à la moralité du peuple que de l'éloigner des grands centres où il s'étiole, pour le fixer sur des terres, où il conserve même les traditions de sa race. Le Canadien semble destiné pour l'agriculture. Et certes! c'est une grande et belle vocation. De fait, c'est l'art considéré dans tous les pays comme le plus digne et le plus noble.

D'ailleurs il est de la plus grande importance que la race française s'empare du sol, et il n'y a qu'en s'emparant de la terre qu'on s'y implantera et que la nationalité poussera de profondes racines.

C'est surtout les comtés avoisinant les étrangers qui doivent être le point principal de la colonisation. D'abord parcequ'ils servent de place d'observation d'où la population peut s'étendre et s'emparer du sol voisin, puis parce que les groupes ainsi placés forment un cordon à travers lequel les étrangers ne passent que difficilement, ne consentant pas à s'isoler.

Je donne avis que je n'ai pas eu le temps de mettre des formes à mon récit. Il est le fruit de notes prises à la hâte. C'est un bouquet cueilli sur le bord du chemin, sur la rive d'un lac, et dont les fleurs pour être jetées pêle-mêle, n'en seront pas moins odorantes pour ceux, bien entendu, qui ont conservé la délicatesse du sentiment.

La première précaution à prendre avant de partir pour une excursion de campagne, c'est de se choisir un bon compagnon. Et il ne sont pas si communs, ceux qui ont vos goûts, qui voient comme vous, qui apprécient comme vous. Et puis pour s'enfoncer dans ces sentiers côtelés, il ne faut pas être trop douillet. Le dicton populaire : « Qui choisit prend pire : » a souvent son application, car pour faire ce voyage je n'ens même pas à choisir. Et pourtant je trouvai pour m'accompagner un ami qualifié sous tous les rapports.

Un matin du mois d'août je recevais une note bien courte pour une affaire aussi importante.

LUNDI.

Je pars ce soir pour le Nominingue. Viens-tu ?

LOUIS BEAUMEN.

Je voulais d'abord résister à la tentation. Et toute la journée cette pensée du Nominingue me revint. L'imagination s'en mêla. Et quand je vis que l'idée prenait de l'empire j'y fis consentir la raison : je n'avais pas pris de vacances l'année précédente; l'air des montagnes me serait favorable;—j'allai jusqu'à croire que mon voyage serait utile à la colonisation!!! Où les prétentions vont-elle se nichier ?

Mais la raison déterminante, c'était l'occasion de faire le voyage avec un ami qui était avec moi en communauté d'idées. Ce fut le trait comme disent les épiciers.

Je n'avais que quelques heures pour me préparer. C'est peu, car, on a beau dire, il faut, pour un voyage de quinze jours, se précautionner de petits riens qui contribuent à rendre l'expédition agréable.

Cinq heures et demie, c'est l'heure où la brise fraîche sèche les sueurs de l'ouvrier qui se prépare à quitter le travail des usines; c'est l'heure où l'eau se ride sous la roue des bateaux à vapeur et où les gouttelettes qui tombent de la rame du batelier murmurent à ceux qu'il mène que le temps s'échappe dans le gouffre de l'éternité.

Nous voilà parti de Montréal pour St. Jérôme. Le coursier qui nous entraîne a la crinière enfumée et la gueule en feu. Il roule ses pattes cerclées sur la route ferrée. Nous sommes en croupe. Nous longeons le fleuve jusqu'à Hochelaga où les murs de granit des carrières de St.-François de Sales, jetés sur le flanc des grands quais, entourent le site de la bourgade où Jacques-Cartier reçut la bienvenue de l'agouhanna huron. Nous quittons la ville, la face au soleil couchant. Nous traversons la gare d'Hochelaga, nous longeons les usines à gaz, nous traversons les carrières de St.-Louis, et nous voilà hors de la cage.

## I.

Le matin du 7 août nous nous réveillons à St.-Jérôme.

St.-Jérôme est le chef-lieu du comté de Terrebonne, situé à 33 milles de Montréal, et les terres de cette localité sont généralement bonnes et d'une nature variée, convenant à toute espèce de culture.

En jetant un coup-d'œil sur le site exceptionnellement beau de cette ville naissante, en voyant le nombre de ses pouvoirs d'eau que nous montre la carte préparée par Mr. Malsburg, et les artères qui y font couler les produits des cantons du Nord, on ne peut douter qu'elle soit destinée à devenir une des princesses de la Puissance.

A l'heure qu'il est on y voit sur ses cours d'eau la manufacture de papier Rolland, la plus grande de l'Amérique, des moulins à farine perfectionnés, des scieries de différents genres, des machineries à préparer le bois, des fabriques d'étoffes, des cardes, des fonderies, des usines à pulpes, des manufactures de boutons, de cribles, de scaux et différents autres établissements d'industrie qui active la vie et y attirent les habitants des localités environ-

nantes. Aussi son marché est-il abondamment approvisionné de produits variés qu'offrent en vente les cultivateurs, en venant porter aux usines les matières premières propres à les alimenter, ou en venant faire des emplettes chez les marchands de la ville.

Mais du milieu de cette place d'affaires s'élève l'église devant laquelle le commerçant et l'industriel, le cultivateur comme le journalier se découvrent respectueusement, et où tous les dimanches ils se rendent pour prier, rendre un hommage à Dieu, chanter ensemble le Credo et recevoir les conseils de leur curé.

A côté de l'église s'élève un spacieux couvent que fréquentent au-delà de trois cents jeunes filles dirigées par les Sœurs Ste.-Anne, dont la maison-mère est à Lachine. Les filles de cette communauté, fondée par Messire Archambault en 1843, se dévouent principalement à l'instruction des jeunes filles, et s'occupent en même temps de former des institutrices pour tenir les écoles élémentaires dans nos paroisses.

Le couvent de St.-Jérôme a été construit d'après les plans de M. Godfroi Laviolette, l'héroïque ex-préfet du pénitencier provincial, et sous les auspices du Révérend M. Graton.

Trois cents jeunes filles, presque toutes destinées à faire des mères de famille, reçoivent dans les murs de cette institution une éducation solide pour l'esprit et surtout pour le cœur ?

Ah ! qu'il est consolant, pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de leur pays, de penser que les futures épouses, celles qui seront les mères des générations à venir de nos campagnes, sont formées sous l'égide des religieuses. On peut le dire, à une telle école ces filles seront autant de saintes pour l'église, autant de femmes dévouées à la patrie. Sans doute elles seront moins effarées que celles qui apprennent la dance, le patinage et la mode; mais elles sauront prier, aimer et tenir un ménage, écrire leur langue et bien élever leurs enfants. De ces sciences les maris se trouvent bien.

## II.

Il y a plusieurs mines dans la paroisse de St.-Jérôme, mais le défaut de capitaux n'a pu encore en permettre l'exploitation. Sur la rive Nord-Ouest de la rivière du Nord, non loin du village, est une riche mine de fer que l'on avait commencé à exploiter, il y a quelques années. Une autre mine, que l'on pensait être d'argent, a aussi été travaillée, mais les ressources n'ont pas permis de réaliser les espérances qu'elle offrait.

On me permettra de parler de St.-Jérôme en

détail, à moi, enfant de la paroisse. En re-voyant le lieu où je suis né, où j'ai passé mes plus jeunes années, que de souvenirs il évoque ! je revois encore la maison paternelle perchée sur un coteau au pied duquel coule un ruisseau qu'on appelait, nous, "la petite rivière." Au printemps elle inonde le ravin. Elle se jette dans la rivière du Nord que nous appelions "la grande rivière." C'est au bord de cette petite rivière que s'est établie la première potasserie du nord. Qui le dirait, quarante ans plus tard, les cendres accumulées du résidu de la potasse et conservées en tas, servaient à fertiliser les terres de la succession Montigny. Les prairies engraisées par ce procédé s'en ressentaient dix ans après, tant est énergique cet amendement.

Que de courses n'ai-je pas faites à travers les champs de la Côte St-Antoine que traverse le faible tributaire de la rivière du Nord. J'y vois encore la petite pointe où je m'asseyais pour pêcher la carpe ronde ; le bassin où j'attrapais le mulot ; la talle d'aunes où je capturais le crapet. Comme ils répandaient un fumet appétissant ces petits poissons quand, roulés dans la farine, ils rôtissaient dans le beurre. Il fallait nous voir arriver à la maison avec une brochée de poissons, les écorcher et les faire frire.

Je vois encore, là-bas, cette petite baie où j'étendais mes pièges aux rats musqués, dont la chair convertie en ragout, a l'avantage de pouvoir s'offrir le vendredi. Rien de succulent comme la chair de la femelle du rat d'eau bien accommodée, au printemps, quand elle sort d'hivernement et qu'elle est dans toute sa graisse. Et puis la fourrure n'est pas à dédaigner, surtout depuis qu'on l'imite en poil de loup marin.

Je crois devoir consacrer quelques lignes à l'adresse d'un homme que tout le monde connaît et qui est l'un de tout le monde, parce qu'il est l'un des plus grands bienfaiteurs de son pays. J'ai nommé le curé Labelle.

L'amour du bien public passionne cette nature d'élite, au point de ne lui laisser aucun repos. Le jour, la nuit il travaille au triomphe de ses idées patriotiques. Veilles, voyages, rien ne lui coûte pour accomplir ce qu'il croit profitable au bien de ses compatriotes, car son patriotisme s'étend au delà de sa paroisse. Il connaît bien son pays, ses ressources et ses besoins. Ses visées larges et lointaines ne sont pas toujours comprises, les moyens qu'il emploie ne sont pas toujours approuvés, et c'est ce qui le porte à des impatiences propres à froisser les autres. Mais il lui sera beaucoup pardonné, parcequ'il aura beaucoup aimé. Et tout le monde est si persuadé que c'est par amour pour son pays qu'il agit, qu'on ne fait pas trop attention à l'énergie de ses expressions. Une

de ses grandes qualités, grande surtout chez un prêtre, c'est qu'il n'a rien qu'il ne soit prêt à sacrifier pour le bien public. Non seulement le pauvre l'aide à manger sa dime qu'il ne calcule jamais, mais les étrangers trouvent dans son presbytère une généreuse hospitalité. Tout le monde est chez soi dans la maison curiale, où tout se fait avec une grande simplicité. Il ne connaît pas le luxe, et depuis le fumoir jusqu'au salon, tout est réduit à sa plus simple expression.

Son œuvre principale est la colonisation qu'il a développée d'une manière étonnante. L'un des grands avantages qu'il a procurés à cette cause, ça été de donner une direction à de jeunes collaborateurs qui se sont inspirés à son école. Aussi les populations du Nord de Montréal lui vouent-elles un culte que partagent les curés de ces paroisses surgies depuis quelques années.

### III.

En quittant St-Jérôme pour nous diriger vers St-Sauveur, le 8 août, nous laissons à notre droite Ste-Sophie, dans la seigneurie de Terrebonne, et St-Hypolite, avec son grand lac de l'Achigan, dans le canton d'Abercrombie. Cette route est tout-à-fait poétique ; elle longe tantôt à l'est, tantôt à l'ouest, la rivière du Nord, qui serpente à travers des collines et des plaines d'un riant aspect. Son lit est quelquefois coteleux, mais ses eaux, presque toujours calmes, reflètent la sérénité des cieux. L'étoile y scintille le soir avec l'ombre des arbres qui les rendent sombres même pendant le jour. Elles se précipitent quelquefois en bouillonnant des rochers à fleur d'eau, et forment des cascades écumantes, dont la course folâtre s'annonce au loin par un babil qui porte à la mélancolie. L'industrie a placé sur ces torrents des moulins qui mêlent leurs voix à cette clameur constante des chaussées qu'a ménagées la nature ou qu'a élevées le génie.

Comme ces cours d'eau sont bien une image fidèle de la vie, qui s'écoule tranquille ou agitée, riante ou sombre, suivant que les écueils y abondent, que le ciel s'y mire, que les rameaux bienfaisants y entretiennent une douce fraîcheur. Les passions, ces récifs de l'existence, qui sont si souvent l'écueil où se brisent les embarcations mal dirigées, ne servent-elles pas, elles aussi, quand elles sont réprimées par les dignes de la raison, à faire des merveilles plus grandes encore que celles que l'on constate dans l'industrie ?

Où vont-elles ces eaux qui prennent naissance dans ces antres profonds des montagnes ? Elles sortent du sein de la terre comme nous. Comme nous elles passent en faisant plus ou

moins de bruit, en semant quelques bienfaits et en causant beaucoup de dégâts, pour aller et confondre dans le gouffre sans fonds d'un océan sans bords.

Cette rivière du Nord, qui est charmante dans tout son parcours, peut avec quelques travaux, ouvrir son sein à la navigation. Des ingénieurs se sont déjà occupés de la question, et ils prétendent qu'avec peu de frais on pourrait éviter les obstacles que la nature y a jetés. Quoiqu'il en soit elle est flottable, et les forêts du Nord lui ont confié les plus riches de leurs dépouilles.

Elle était autrefois poissonneuse, mais les digues que l'industrie a élevées dans son bassin empêchent maintenant le poisson d'y monter. C'est un malheur.

A huit milles de St-Jérôme, à l'endroit appelé "Pont Shaw," où il y a un bureau de poste, on traverse la rivière. Ce poste se compose de quelques maisons qui entourent une belle résidence construite il y a une vingtaine d'années par un M. Wm. Shaw.

Voilà un Irlandais protestant, qui s'est établi au milieu de nous, sans son ni maille, et qui aujourd'hui est très riche, possède de belles terres et exerce dans la localité une certaine influence. Il est très probe et brave homme. Mais il n'est certes pas plus intelligent que les trois quarts de nos canadiens. Qui lui a valu ce succès? Il avait quelque peu d'instruction, il a travaillé beaucoup et il a économisé encore plus. C'est un homme qui a resté longtemps dans sa coquille en faisant un petit commerce. Il pourrait répondre à qui lui demanderait comment il a fait fortune: "C'est en me mêlant de mes affaires."

J'ai constaté bien souvent, et vous comme moi, lecteurs, que la raison du succès vient de trois choses essentielles: le travail, l'économie et la persévérance. Combien n'en a-t-on pas vu de gens, qui plus de talents, travaillent avec ardeur, mais qui ne peuvent rien acquérir faute d'économie, ou qui, par défaut de persévérance, prouvent la vérité de ce proverbe: *Roche qui roule n'amasse pas mousse*. Combien, au contraire, n'avez-vous pas vu d'hommes dépourvus de grands talents et qui, à force de travailler avec la lenteur du bœuf, à la même place, creuse un sillon d'où sort une abondante moisson. C'est bien connu d'ailleurs qu'on ne peut courir deux lièvres à la fois, et Lafontaine l'a fait bien comprendre dans sa fable du Lièvre et de la Tortue, dont la morale est: "Rien ne sert de courir, il faut partir à temps."

#### IV.

Après avoir traversé la rivière du Nord on

entre dans une gorge, que forme une chaîne de montagnes pour la plupart arides, mais d'une imposante majesté. La paroisse de St-Sauveur, qui se trouve à l'entrée de cette gorge, est à 13 milles de St-Jérôme.

Nous ne pouvons nous défendre d'une impression qui s'impose en voyant aujourd'hui St-Sauveur si prospère, en constatant les défrichements qui s'y sont faits et l'aisance qui y règne. Il y a quelque trente ans, alors que cette paroisse était naissante, on prenait pitié des colons qui s'y dirigeaient, la poche sur le dos et la hache au côté: c'était l'avoir de plusieurs d'entre eux. Aujourd'hui ils sont presque tous des cultivateurs indépendants, quelques-uns sont riches; et leurs enfants sont établis à côté d'eux, avec chacun un lot de cent acres, quelque-fois avec plusieurs de ces lots.

Mais continuons notre route. Il passe midi, et il faut aller camper à Ste-Agathe.

De St-Sauveur à Ste-Adèle la route est pittoresque et très accidentée. On est à 18 milles de St-Jérôme. Cette route longe presque continuellement la rivière du Nord, qui reçoit quelque petits tributaires qu'on traverse sur de solides ponts municipaux, et plusieurs de ces cours d'eau font mouvoir des scieries.

Enfin nous arrivons à Ste-Adèle. C'est le soir, temps où les laboureurs reviennent des champs. On entend le bruit que font les pièces du collier et du harnais à chaque pas du cheval, que monte un paysan ou l'un de ses enfants. Il chante d'une voix tremblotante et nasillarde, un air du bon vieux temps où les ss et les tt ne font pas défaut. Je voudrais pouvoir noter l'air de quelques-unes de ces romances, pour les offrir au public et les rendre impérissables. Il y en a qui sont un bijou du genre. Ceux qui ont entendu les paysans italiens roucouler leurs chansons amoureuses aux fenêtres de leurs duleinées, sont forcés d'y reconnaître un trait de ressemblance avec les nôtres.

C'est l'hon. A. N. Morin qui est le fondateur de la paroisse de Ste-Adèle, du nom de sa digne épouse, Delle Adèle Raymond.

Mr. Morin fut un grand homme d'état, et sincèrement amis des canadiens-français. Il fut une providence pour tous ceux qui venaient lui demander secours et conseils.

Un modeste monument a été érigé dans l'église de Ste-Adèle, à la mémoire de son bienfaiteur, mais ce n'est pas assez pour satisfaire la reconnaissance publique. Et nous avons intérêt à ce que nos enfants sachent ce que peut faire l'amour de son pays dans un cœur chrétien et catholique.

C'est dans cette maison qu'il avait fait bâtir,



où il recevait les colons, et qui fut le théâtre de ses bienfaits les plus abondants, qu'il s'éteignit un soir, après une journée de grande charité, en grâce avec son Dieu dans le sein duquel il s'endormit paisiblement.

Ses cendres ne sont pas restées à Ste-Adèle. Son épouse, femme d'élite et de piété, ne pouvant supporter cette perte qu'à l'ombre des cloîtres, voulut qu'elles fussent transportées au monastère du Précieux Sang, à St-Hyacinthe, où elle-même est enfermée avec le souvenir de celui qu'elle a apprécié, et pour lequel elle croit devoir consacrer tout le reste de sa vie dans la douleur et les bonnes œuvres. Touchant spectacle de l'amour purifié par la religion et qui continue au-delà de la tombe.

Le village Ste-Adèle est adossé à une montagne élevée sur le sommet de laquelle s'est creusé un lac dont les bords en pente longue et douce l'encadrent régulièrement. C'est sur ce penchant que l'église est bâtie, et le village, dont les maisons placées en amphithéâtre bordent de larges et belles rues toujours sèches, s'étend jusqu'aux rives du Lac Rond.

L'église, qui a remplacé une chapelle temporaire, est l'une des plus jolies du Nord et par son site et par son architecture. La flèche de son clocher qui domine les montagnes environnantes est svelte et bien proportionnée.

Le premier cure résidant a été le Rév. M. Dequoy.

Nous voilà en route pour Ste-Agathe des Monts.

## V.

Deux routes nous conduisent à Ste-Agathe. L'une, qui passe à l'ouest, aux fermes de Madame Dr. LaRoque, c'est la plus ancienne. La nouvelle est maintenant la plus fréquentée et passe aux moulins de M. Adolphe Marier. Le voyageur qui traverse nos campagnes est souvent embarrassé sur le choix des routes à prendre pour se rendre à destination. Il s'engouffre souvent dans un chemin où il n'y a pas d'habitation, et il parcourt quelquefois de longues distances sans reconnaître qu'il a fait fausse route. Il me semble qu'il serait très à propos, de la part des conseils municipaux, d'indiquer, aux fourches de tous les chemins, l'endroit où ils conduisent et la distance à parcourir pour s'y rendre. Le code municipal, article 519, autorise les conseils de comté à placer ainsi des poteaux indicateurs. D'ailleurs le coût en serait si minime et les avantages que le public en retirerait, que les municipalités devraient se presser de donner l'exemple dans cette voie.

Quoiqu'il en soit, nous avons pris la route. Est que traverse la rivière du Nord ainsi que

la décharge du lac des Sables. C'est sur cette décharge qu'est placé le moulin de M. Adolphe Marier dont je me plais à faire l'éloge. C'est un homme d'une grande intelligence et surtout d'un solide jugement. Il a fait preuve d'un rare dévouement à la cause de la colonisation. M. Marier jouit d'une réputation sans tache, et son honnêteté proverbiale lui a assuré l'estime et le respect de toute la population. Il aime les honnêtes gens, et il était sincèrement attaché à l'Hon. M. Morin, qui voyait en lui un homme d'une extrême droiture.

Nous nous dirigeons vers le village de Ste-Agathe, à 30 milles de la paroisse de St-Jérôme, dont elle est une des plus jolies villes. Comme toutes les paroisses que nous avons traversées, celle-ci a eu pour noyau principal des colons venus de St-Jérôme. Plusieurs raisons ont contribué à cela, et la proximité des lieux, et le courage de ses habitants initiés à la vie de défricheurs ou de voyageurs, et l'encouragement des curés qui se sont succédés à St-Jérôme et surtout de M. Labelle, qui a fait de la colonisation du Nord une question d'état.

Le village Ste-Agathe des Monts est placé en amphithéâtre sur le bord du grand Lac des Sables, dans le troisième rang du canton de Beresford. L'aspect en est ravissant; au soleil levant d'un beau jour d'été, alors que les vapeurs du lac se dissipent et que surgissent les bords enchanteurs de cette nappe d'eau et les pointes qui s'y avancent, vraiment je n'ai jamais rien vu de plus poétique ni sur les bords du lac de Genève, ni sur le lac d'Albano.

L'église, qui est un petit bijou de style et d'ornementation, est sur un large terrain donné par le regretté M. le Dr L. E. LaRoque, qui était le frère de Mgr Jese, LaRoque, évêque de Germainopolis. Il avait sacrifié une partie de son temps et de sa fortune au succès de cet établissement. Il y a mis l'énergie qu'il mettait en tout ce qu'il entreprenait. Il fut l'un des bienfaiteurs de la localité, où il s'est empressé de faire bâtir un moulin pour le bénéfice des colons qui devaient venir après lui. Son nom est béni de tous et gravé dans le cœur des paroissiens, en attendant qu'il soit gravé sur le marbre de l'église pour laquelle il s'est montré d'une grande générosité.

M. le Dr LaRoque a laissé à sa mort plusieurs propriétés, entr'autres cette magnifique pointe de laquelle a été détaché le terrain de l'église, et une ferme à deux milles du Village.

Nous arrivâmes à Ste-Agathe à la soirée, alors que les quinquets s'allumaient successivement, suivant le local; à la campagne les gens veillent en partie aux portes, pendant ces soirées chaudes d'été où l'air est insupportable sous les mansardes, tandis qu'on respire avec tant d'aïes sur les ferrons ou même sur la renouée des devantures de portes.

Quelques-uns passent des soirées entières sans allumer de chandelles, soit par économie, soit par agrément. De fait il y a un certain charme à passer la soirée sous les lustres du firmament, surtout quand la grande lampe du ciel répand sa lumière argentée.

Le lac des Sables, sur le bord duquel le village est bâti, s'étend dans les 2e, 3e et 4e rangs de Beresford. Il était autrefois bien poissonneux, en truites surtout. Il est presque épuisé aujourd'hui. Cependant on y prend encore de belles pièces. C'est tout de même bien agréable pour une localité, d'avoir, à la porte, un étang de quelque dix milles de circonférence, où l'on peut mettre la ligne et sentir mordre à l'appât, quand même on ne prend rien. Ça me rappelle une farce. Un de ces enrégés pêcheurs était depuis quelques heures sur le bord de l'eau à plonger et tirer sa ligne sans prendre un traître mullet. Un observateur, agacé de tant de patience, lui crie : "Voilà une heure que je vous regarde pêcher, il faut que vous soyez bien sot de rester si longtemps sans rien prendre." "Je vous trouve bien plus sot, moi," répondit-il, de me regarder faire si longtemps sans espérance de ne rien prendre."

Des deux le plus crétin était bien, en effet, celui qui regardait bêtement faire l'autre.

La décharge du lac des Sables est assez abondante pour faire mouvoir plusieurs moulins. C'est sur son cours, qui se jette dans la rivière du Nord, qu'est bâti le moulin du Dr Larocque, le premier de la localité, et ce sont ses eaux qui alimentent les écluses du moulin Marier.

Le lac des Sables est tout à fait irrégulier et présente l'aspect d'une ancre de navire.

Du lac des Sables on communique par une route assez avantageuse au lac Morin, connu sous le nom de lac Manitou, situé à une couple de lieues du village Ste-Agathe, dans les 2e, 3e, 4e et 5e rangs de Beresford ; mais il atteint par une de ses pointes le canton de Wolfe. L'aspect de ce lac Morin est ravissant, parsemé qu'il est d'îles verdoyantes. Il est peuplé d'une quantité considérable de poissons, surtout de truites saumonées.

## VI.

Nous quittons de bonne heure le village de Ste-Agathe, pour St-Faustin, qui n'est encore qu'une mission, situé dans le 6e rang du canton Wolfe. Lors du recensement de 1881, St-Faustin n'était pas encore érigé. En 1881, cette mission renfermait une centaine de familles, formant une population d'environ 400 âmes. C'était le curé de St-Jovite qui desservait la population, en y disant la messe tous les quinze jours, dans une petite chapelle temporaire.

Bonjour, St-Faustin, au revoir ; et en route pour St-Jovite par un chemin comparative-ment beau. Ah ! quand je dis beau, il ne faut pas s'imaginer qu'on y puisse pousser les chevaux, mais au moins on peut y trotter par tache. Mais nos reins, nom d'un p'tit bonhomme ! L'air se fait frais et il faut se presser, car notre étape du jour est la Chute aux Iroquois. Touche, touche. Et nous faisons solennellement notre entrée à St-Jovite, le samedi, presque à la brunante.

Reposons-nous un peu, car, vraiment, nos chevaux nous font pitié... tant ils sont bons. Pauvres bêtes ! Dire qu'ils se mettent à notre disposition sans répliquer, tandis que d'un coup de pied il pourrait nous envoyer paître. Vrai, on ne peut penser aux services que nous rendent ces animaux, et à la patience avec laquelle il nous servent, sans éprouver un sentiment de reconnaissance envers Celui qui leur a ordonné de nous obéir. Aussi méritent-ils qu'on les soigne bien. Entrons à l'hôtel, et ordonnons que nos courageuses bêtes aient chacune une bonne portion... quand elles seront ressuées, bien entendu.

Le village de St-Jovite, à 44 milles de Montréal, est situé sur un plateau d'environ un mille carré que cerne la rivière au Diable. J'ai examiné l'apparence de ce tributaire de la Ronge, pour m'assurer s'il ne ressemble pas à l'ancien Diable avec des griffes et la queue en ripe.—Je n'ai rien trouvé qui ressemblât à Belzébuth, si ce n'est sa forme tortueuse qui lui donne des faux airs de serpent. Mais ce n'est pas de ses sinuosités que cette rivière tire son nom. Ce sont les voyageurs qui, la trouvant difficile pour la descente du bois, l'ont apostrophée du nom de Diable, et cette épithète lui est restée.

En 1878, tout l'espace entre Ste-Agathe et le Nominigue était forêt. Les établissements qui commençaient étaient comme des oasis au milieu des bois debout. C'est en septembre de cette année qu'y fut envoyé le révérend M. Onimet pour desservir les cantons du Nord.

À son arrivée il se mit à l'œuvre pour construire un presbytère dont le haut devait servir de chapelle provisoire, et au mois de janvier 1880 il s'installait dans sa résidence pour desservir les colons à 15 lieues à la ronde. Aujourd'hui encore il exerce son ministère dans les missions d'Arnadel, Amherst et Pensohy.

Les rues du village de St-Jovite sont larges de 60 pieds et les maisons, au nombre d'une quarantaine, sont bâties à la française et avec un goût remarquable.

Il y a de bons puits d'eau fournis par un ruisseau appelé Clair, lequel prend sa source à St-Faustin.

La montagne Tremblante, vers le Nord, ne

tremble pas plus que l'Hotel-de-ville de Montréal, mais enfin c'est son nom; au pied se trouve le lac Tremblant qui a une étendue de huit milles; il est le réservoir de la rivière cachée. Lac très poisonneux, c'est un endroit magnifique pour les touristes amateurs de pêche.

Un lac coquet, c'est le lac Ouimet, situé à trois milles du village, il est parsemé d'îles qui en rendent l'aspect charmant.

Le lac Duhamel et le lac aux Brochets méritent aussi une mention honorable.

Le sol est sablonneux, mais propre à toute espèce de culture, imprégné qu'il est de phosphate de chaux fournie par les montagnes avoisinantes. Il est surtout propre à la culture des légumes qui y sont splendides.

Cette localité faisait autrefois partie du comté d'Argenteuil, mais elle a été annexée au comté de Terrebonne.

St-Jovite occupe une position exceptionnellement avantageuse, à la jonction des grandes routes de St-Jérôme et de Grenville. Celle de Grenville longe la rivière Rouge, comme celle de St-Jérôme côtoie la rivière du Nord.

St-Jovite comptait, en 1884, 160 familles, et St-Faustin, que dessert le même curé, 700 âmes.

## VII.

Nous quittons St-Jovite en nous retournant souvent pour jeter un coup-d'œil sur ce village si florissant et qui promet de devenir un centre important des paroisses du Nord. Encore une fois nous constatons ce que peut faire un curé secondé par les gens intelligents d'une localité.

Hommage soit rendu à ceux-ci qui ont su par leur union et leur travail faire marcher leur paroisse à aussi grands pas et donner aux autres plus jeunes un exemple salutaire. Le curé Labelle a eu bien raison de faire adopter le plan de commencer l'établissement du canton en y plantant d'abord la chapelle, autour de laquelle viennent se grouper les colons qui ont pour leur curé l'exemple du dévouement, le conseiller le plus franc et le plus éclairé, et dans le sanctuaire la consolation dans leurs peines et leurs ennuis. Vite une cloche, afin que le colon entende sa voix bénie, qui marque les heures du travail et qui l'appelle à la prière. Que de poésie il y a dans cette voix du clocher et quelle profonde philosophie elle enseigne à ceux qui l'écoutent! Plus que le cri de la nature, cette voix de l'airain s'associe aux sentiments de l'homme religieux, elle pleure et prie avec lui, elle se réjouit avec sa famille.

Nous nous dirigeons vers la Chute aux Iroquois par la paroisse de l'Immaculée Conception. La distance actuelle de St-Jovite à la Chute aux Iroquois est de 21 milles; mais on est à faire un chemin appelé Chemin Bisson, qui réduira cette distance à 16 milles. Ce chemin traverse les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> rangs de Grandison en conduisant à la Chute aux Iroquois par le côté Est de la rivière Rouge.

Nous suivons donc l'ancienne route, qui est belle, en traversant la Diable et nous dirigeant à l'Ouest pour prendre la vallée de la Rouge, en longeant le Lac Duhamel.

Depuis tant de temps que nous entendons parler de la Rouge! La voici.

Cette rivière, qui court de l'Est à l'Ouest, prend sa principale source dans une suite de lacs situés entre les comtés de Joliette et Montcalm. Sa branche principale parcourt les cantons Mousseau, Marcand, Joly, Clyde, Salaberry, Arundel, Harrington et Grenville pour se jeter dans l'Ottawa, entre le village de Grenville et la Pointe du Chêne. Elle a 50 lieues de longueur.

La rivière Rouge, en partant de sa source, se dirige d'abord vers le Sud-Ouest, traverse la partie supérieure de Montcalm, jusque vis-à-vis le lac Nominique, en arrière d'Argenteuil, là, faisant un coude, elle tourne vers le Sud, se fait un chemin à travers les Laurentides et vient se jeter dans l'Ottawa, deux milles plus haut que le Calumet, en face de l'Orignal. A trente milles en droite ligne de l'embouchure de la Rouge, sur le côté Est de la rivière, dans le canton de Salaberry, longeant une plaine de cinq lieues de long, après une course de 45 à 50 milles, se jette dans la *Diable*, qui sort du lac du même nom, à trois milles de la rivière Mattawan, et reçoit les eaux du lac Tremblant par la rivière Cachée.

Au point de vue agricole le bassin de la rivière Rouge est des plus avantageux. Il offre une immense vallée de terre d'alluvion qui pousse avec une vigueur étonnante. Les explorations avaient révélé, il y a déjà longtemps, l'excellente qualité de ce sol. M. Bouchette écrivait en 1859, dans son rapport sur les terres de la Couronne: "Les vallées de la rivière Rouge et de la Lièvre présentent une grande étendue de terre qui sont d'une qualité supérieure et ne sont surpassés par aucune autre du Haut ou du Bas-Canada."

Tous les habitants de cette vallée de la Rouge, depuis St-Jovite jusqu'à la Chute-aux-Iroquois, sont dans une ère de prospérité étonnante. Les bûches, les instruments agricoles, les animaux, la tenue de leurs terres, tout fait voir qu'ils ont reçu une bonne direction et qu'ils ont été payés de leurs sacrifices.

Cette vallée de la Rouge serpente tantôt

rétrécie par les montagnes sur le flanc desquelles on chemine, tantôt en prenant ses ébats sur le dos des collines qui se penchent.

Le terrain de cette vallée de la Rouge donne la vie déjà à de nombreux colons arrivés là sans avance. Les pointes que forme la rivière en serpentant dans le canton de Clyde sont ravissantes de formes et de fonds. J'ai vu avec plaisir, en traversant la plaine, l'établissement d'un ami de St-Jérôme, longtemps voisin de mon père, et qui a eu le courage, pour élever sa nombreuse famille, d'aller ouvrir de nouvelles terres, à l'entrée du bassin de la Rouge. M. Mélassipe Longpré est un rude travailleur et il s'entend en culture; aussi a-t-il mis sa ferme sur un pied tel, qu'on demande, en l'apercevant, le nom de son propriétaire. A St-Jérôme il était réputé pour avoir de beaux animaux et surtout des *Alderneys* qui lui permettaient de faire du beurre de première qualité.

Ce courageux cultivateur, qui jouissait à St-Jérôme de l'estime de ses concitoyens, s'est courageusement arraché à une vie comparativement aisée, pour aller dans les profondeurs de la forêt, assurer l'avenir de ses enfants. Mais, comme me le disait un jour un brave habitant des grandes côtes, les sacrifices que fait le colon en ouvrant de nouvelles terres sont bien payés par la joie de voir s'établir autour de lui ses enfants qui, sans cela, auraient été obligés d'aller dans les chantiers ou vivre dans les Etats-Unis.

### VIII.

C'est dans cette vallée admirable de la Rouge qu'est la paroisse de l'Immaculée Conception. Il n'y a pas de village à la Conception.

L'église de la Conception est bâtie sur la rive ouest de la Rouge, qui se relie à la rive opposée par un pont de 254 pieds bâti en 1882, et pour lequel le gouvernement a donné \$2000.

En 1884, la population de la paroisse de la Conception, desservie par le curé de la Chûte aux Iroquois, comptait environ 400 âmes. Cette paroisse deviendra très-riche et sera certainement le grenier du Nord.

Nous nous dirigeons ensuite vers la Chûte aux Iroquois, en longeant presque toujours la Rouge. C'est un pays grandiose où la nature est forte, en passant sous ces hautes érables, dont les rameaux forment sur notre route des arcs majestueux. Là-bas est une cascade qui gémit en se jetant sur les pierres de ruisseau, et de distance en distance on aperçoit un défrichement qu'un *syattler* a fait sur un lot, avant que le canton fut arpenté.

La route, quoique belle, commençait à paraître longue.

Tout à coup du haut d'une colline nous apercevons devant nous une petite mer encastrée à l'ouest de montagnes en pente douce, couvertes de bois franc; au nord d'un pic de rochers abruptes; au nord-est par une plage couverte de bois résineux.

C'est le Nomingue!!! Mais le petit Nomingue, qui est à un mille environ du grand Nomingue, dans lequel il se décharge. Il fallait nous entendre faire retentir l'air de cris de joie en apercevant ce lac après lequel nous courrions depuis quatre jours! Les colons des alentours étaient étonnés d'entendre un tel vacarme et les chevaux semblaient comprendre qu'on arrivait au terme du voyage.

Pour paraître moins farouches nous entonnâmes la chanson—*A Saint Malo, beau port de mer*, et les montagnes répétaient après nous en cadence—“Nous irons sur l'eau, nous y prom...promener, nous irons jouer dans l'île.” C'était à propos, car ce lac contient quatorze belles îles.

Nous traversons la décharge sur un pont solide. Et nous voilà chez nous, dans la presqu'île formée par le Grand et le Petit Nomingue et où se trouve l'établissement des R.R. PP. Jésuites.

Le Petit Nomingue, dentelé de quelques pointes qui nous en cachent l'étendue, a environ quinze milles de tour. La rive Est, que nous longeons l'espace de deux arpents, est couverte d'un sable propre au mortier. La plage se prolonge loin dans le flot, où l'on peut mener une voiture à plusieurs perches du bord.

Les eaux du Petit Nomingue sont profondes dans la partie Ouest, où le rivage est taillé à pic. Les poissons y abondent, surtout le brochet, la barbotte et le poisson blanc.

Nous nous acheminions, par une route sablonneuse, ombragée de pins, de sapins et de cèdres vers la résidence des Rév. Pères Jésuites, située sur une colline, à environ trois milles de la décharge du Petit Nomingue. C'est le point d'observation le plus élevé des environs, et le panorama qu'il offre est merveilleux. On apercevra de ce lieu, quand le défrichement sera fait, le grand Nomingue, qui en est à 12 acres, et qui a 30 milles de tour. C'est le Roi de Lacs du Nord, et bien couronné de forêts tressées des essences les plus variées.

Le Grand Nomingue se décharge dans la Rivière Rouge et lui paie un tribut généreux, en gonflant son sein devenu voie de communication flottable. D'où lui vient le nom de Nomingue! Nomingue veut dire en langue Iroquoise, peinture rouge. De fait on trouve encore une espèce de craie avec laquelle

les Sauvages se tatouaient, et dont quelques colons se servent aujourd'hui pour peindre leurs bâtiments. C'est peut-être de cet incident que la Rivière Rouge tire son nom.

Ce lac devait être connu sous la domination française, et les anciens missionnaires ont dû voguer sur ses eaux. Aussi semble-t-on voir, sur l'une des ses pointes, la plus rapprochée de la Rouge, des restes de fortifications en cailloux. Ce que c'est que les destinées humaines ! voilà plus de deux cents ans peut-être que les Jésuites accompagnaient les sauvages sur ces lacs semés par delà les Laurentides, et voilà qu'aujourd'hui ils s'en vont retrouver les jalons qu'ils y ont alors plantés.

## IX.

Quelques minutes après notre arrivée l'eau bouillait dans la marmite, le thé était infusé, les grillades étaient prêtes, le jambon était sur la pelouse, le beurre développé, et tortillez moi ça. Quels affamés, mes amis ! Après un repas délicieux—les uns se roulent sur le gazon, les autres appareillent les lignes, et vont à la pêche. Mais les poissons des alentours qui nous avaient entendus manger, merci, n'avaient pas envie du tout de se laisser prendre ; il n'y eut que des barbottes des eaux profondes, qui, ne se doutant pas du sort qui les attendaient, vinrent mordro à nos hameçons et tomber de la brochetée dans la poêle à frire, non sans faire à ceux qui ne leur étaient pas intimes, des aéroes aux mains avec le dard qui leur sert de défense.

Les Jésuites ont acheté, entre les deux Nominique, vingt lots qu'ils ont en grande partie cédés aux colons, ne gardant pour eux qu'un terrain pour l'église et une pointe où ils ont dessein de bâtir un collège industriel ou agricole. Ce collège est incorporé par le 45 Vict., ch. 54.

Ces lots des Pères Jésuites, comme presque tous ceux du Canton L'Oranger, sont de bonne terre, quoique plus sablonneuse que le reste, mais d'un sable fertile, à l'exception de la plage Est du Petit Nominique.

Ces lacs fournissent une grande quantité de poissons qu'on pourrait augmenter en les cultivant. Les forêts donnent des essences précieuses. Le bois que le colon est obligé de brûler sur place, pour faire sa terre, alimenterait les villes de la Province des années durant. Le sol y est d'une fertilité prodigieuse, et, sans les gelées qui y font des ravages faits de désert, ce serait une vraie terre d'abondance. Il y a bon nombre de petits lacs. Outre le Petit et le Grand Nominique, on en compte six autour de l'emplacement du village St.-Ignace. Le plus éloigné n'en est pas à un mille. Une

des plus jolies rivières qui serpentent entre les montagnes et la Sawguay, qui passe au Nord du Grand Nominique et va se jeter dans le Petit. Elle est charmante de caprices, son aspect est sauvage, mais agrémenté par des lacs qui en élargissent le cours à différents endroits. Près du chemin Chapleau, qui la traverse, se trouve entre autres le lac Bourget et le lac Lafèche, qui sont d'une limpidité et d'une sérénité remarquables. Ils sont tous deux protégés par des forêts de haute futaie où s'arrêtent les vents et les tempêtes. Sur ces grands lacs se promènent toujours de grandes quantités considérables de canards qui y vont chercher une nourriture substantielle pour leurs petits, lesquels peuvent facilement y prendre leurs ébats.

On voit dans cette rivière Sawguay, plusieurs vestiges des travaux des castors, qui dénotent de la valeur et de l'intelligence de ces amphibiens.

Parallèle à la Sawguay est une rivière plus modeste et que j'appellerai rivière St.-Ignace. Elle offre à l'industrie d'immenses ressources, quoique la pente de son cours soit à peu près nulle.

Sur cette rivière sont deux petits lacs : Ste. Marie, de 3 milles de tour, et St. Joseph, d'un mille de longueur sur dix arpents de largeur. C'est à l'embouchure de St. Joseph, située à environ 5 arpents en bas du Ste. Marie, qu'a été érigé le moulin des Pères Jésuites.

À l'heure qu'il est la chapelle, où la première messe fut dite le 26 avril 1883, et qui ressemblait à la crèche de Bethléem, est restaurée, le carré en a été relevé et le comble convert en hardeau.

Le premier baptême y a été fait le 3 août 1883 ; la première sépulture le 3 mars 1884, et le premier mariage le 25 novembre 1884.

Le premier curé du Nominique a été le Rév. P. Martineau, et le premier vicaire le Rév. P. E. Proulx, S. J., arrivé à son poste le 8 août 1885.

Il y a peu d'Anglais au Nominique. Il est de fait qu'il n'y a guère que des Canadiens-Français qui puissent résister aux rudes épreuves de cette vie de colons et qui aient le courage de l'affronter avec assez de persistance pour s'implanter dans ces rudes contrées couvertes de forêts.

Il y a d'ailleurs peu de nationalités étrangères dans ces cantons du Nord.

Outre l'énergie qui manque à la plupart d'entre elles, il y en a qui craignent le voisinage de ces descendants de Normands et de Bretons qui ne s'en laissent pas facilement imposer.

## X.

On ne saurait s'imaginer les richesses incalculables que renferme cette Vallée d'Ottawa, si longtemps laissée inculte, mais que savaient déjà apprécier nos coureurs des bois français conduits par les missionnaires. De nos jours encore, c'est le missionnaire qui en a fait connaître toutes les ressources et c'est le zèle du clergé qui a déterminé les colons à aller les exploiter.

Cette magnifique région couvre une superficie de plus de 30,000 milles carrés et a une étendue territoriale plus grande que la plupart des états américains.

Elle est sillonnée par la rivière de l'Outaouais, qui prend sa source sur la "hauteur des terres" et va se jeter dans le Saint-Laurent, après une course de 800 milles.

L'Outaouais après maints détours capricieux du Nord-Ouest au Sud-Ouest forme l'immense nappe du lac Témiscamingue, dont les bords viennent d'être signalés à la colonisation par les Pères Oblats comme la plus belle plaine de tout le Canada Uni.

L'Ottawa reçoit successivement les eaux des rivières Blanche, Montréal, Keepawa, Maganassipi et du Matawan. Dans son parcours l'Outaouais forme des rapides superbes et de lacs magnifiques et, après avoir été grossir les rivières du Moine, Coulonge, Madawaska, Noire, Mississipi, Bonne Chère, Petewawee, Rideau, Gatineau, du Lièvre, la Petite Nation, Rouge, Blanche, du Nord, Montréal, Keepawa, Maganassipi, Matawan, se jette dans le St. Laurent, à Ste. Anne de Bellevue et à Repentigny, formant ainsi l'Isle de Montréal.

Les terrains qui avoisinent ces nombreuses rivières offrent des ressources considérables à l'industrie agricole, et même forestière.

Comme conclusion générale, affirmons hautement que notre patrie renferme des trésors capables d'activer les industries de toutes espèces, et qu'elle offre un sein gonflé des richesses les plus variées à ses enfants et aux étrangers qui désirent venir prendre place au banquet que la Providence a dressé avec tant de générosité.

Bénédissons Dieu des merveilles qu'il a multipliées autour de nous, que nos cœurs reconnaissants se livrent à l'allégresse propre aux enfants conviés au festin d'un si bon Père!

B. A. T. DE MONTIGNY.

## LA VIE CHAMPÊTRE.

Nous avons tous un goût naturel pour la vie champêtre. Loin du fracas des villes et des jouissances factices que leur vaine et tumultueuse société peut offrir, avec quel plaisir vivement ressenti nous allons y respirer l'air de la santé, de la liberté, de la paix!

Une scène se prépare plus intéressante mille fois que toutes celles que l'art invente à grands frais pour vous amuser ou vous distraire. Du sommet de la montagne qui borne l'horizon, l'astre du jour s'éclaire brillant de tous ses feux. Le silence de la nuit n'est encore interrompu que par le chant plaintif et tendre du rossignol, ou le zéphyr léger qui murmure dans le feuillage, ou le bruit confus du ruisseau qui roule dans la prairie ses eaux étincelantes. Voyez-vous ces collines se dépouiller par degrés du voile de pourpre qui les recèle, ces moissons mollement agitées se balancer au loin sous des nuances incertaines, ces châteaux, ces bois, ces chaumières, bizarrement groupés, s'élever du sein des vapeurs, ou se dessiner en traits ondoyants dans le vague azuré des airs? L'homme des champs s'éveille. Tandis que sa robuste compagne fait couler dans une urne grossière le lait de vos troupeaux, le voyez-vous ouvrir gaiement un pénible sillon, ou la serpe à la main, émonder en chantant l'arbuste qui ne produit que pour vous ses fruits savoureux? Cependant le soleil s'avance dans sa carrière enflammée; l'ombre, comme une vague immense, roule et se précipite vers la gorge solitaire d'où s'échappent les eaux du torrent; le vent fraîchit, l'air s'épure; une abondante rosée tombe en perles d'argent sur le velours des fleurs, ou se résout en étincelles de feu sur la naissante verdure. O combien votre âme est émue! quelle fraîcheur délicieuse pénètre alors vos sens! comme elles sont consolantes et pures les pensées du matin! comme elles égalaient le rêve mélancolique de la vie! en s'abandonnant à leurs douces erreurs, combien aisément on oublie, et les tristes projets de la grandeur, et les vaines jouissances de la gloire, et le mépris du monde et sa froide injustice!

Dans cette solitude champêtre qu'ont habitée vos pères, dans cet asile des mœurs, de la confiance et de la paix, que vous importent les vains discours des hommes, et leurs lâches intrigues, et leur haine impuissante, et leurs promesses trompeuses? Quelle impression peut encore faire sur votre âme le récit inopportun de leurs erreurs ou de leurs crimes? Au déclin d'un jour orageux, ainsi gronde la foudre dans le nuage flottant sur les bords enflammés de l'horizon, ainsi retentit le torrent qui ravage au loin une terre agreste et sauvage.

BERGASSE.

**COLLABORATEURS DE LA  
"LYRE D'OR."**

**Amyot** (Guillaume)—Québec.  
**Aube** (Ed.)—Journaliste.—Ottawa.  
**Bechara**, (A.)—Ottawa.  
**Bruyère**, (Boucher de la)—St. Hyacinthe.  
**Caouette**, (J. B.)—Québec.  
**Champagne**, (N.)—Ottawa.  
**Charland**, (J. Hermas)—Journaliste.—Montréal.  
**Comeau**, (Dr. F. X.)—Petit Rocher, N. B.  
**De Celles**, (A. C.)—Ottawa.  
**De Montigny**, (B. A. Testard)—Chevalier de Pie IX.—St. Jérôme.  
**Desaulniers**, (F. L.) M. P.—Yamachiche.  
**Dionne**, (Dr. N. E.)—Québec.  
**Drapeau**, (Stanislas)—Ottawa.  
**Ducharme**, (Chas. M.)—Montréal.  
**Duval**, (Dlle-Anna M.)—New-York.  
**Faucher**, (de St. Maurice),—Québec.  
**Garneau**, (A.)—Ottawa.  
**Gauvreau**, (Chas. A.)—Isle Verte.  
**Gélinas**, (Sévère)—Ottawa.  
**Genest**, (Arthur)—Ottawa.  
**Gladu**, (R. P.)—Oblat—Québec.  
**L'Ecuyer**, (Eugène)—Notaire—St. Raphaël.  
**Legendre**, (Napoléon)—Québec.  
**Le May**, (L. Pamphile)—Québec.  
**LeVasseur**, (N.)—Québec.  
**Lusignan**, (A.)—Ottawa.  
**Montpetit**, (J. N.)—Montréal.  
**Nolin**, (Joseph)—Ottawa.  
**Poirier**, (Hon. Pascal)—Sénateur.—Shédiac, N. B.  
**Renault**, (Eugène)—Montmagny.  
**Renault**, (Raoul), fils—Montmagny.  
**Rouillard**, (Eugène.)—Journaliste.—Québec.  
**Roy**, (Eizébert)—Ottawa.  
**Smith**, (Chevalier Gustave)—Ottawa.  
**Sulte**, (Benjamin)—Ottawa.  
**Sylvain**, (L. P.)—Ottawa (Bibliothèque Fédérale.)  
**Tache**, (Louis H.)—Ottawa.  
**Thibault**, (Charles)—Ottawa.

---

**LA LYRE D'OR.**


---

*Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Revue puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles.*

---

**OTTAWA,**
**Le 1<sup>er</sup> Juin et Septembre ISS.**


---

**Entre-Nous.**

L'appel que nous avons fait au public, le mois de juin dernier, dans un Supplément de trois pages adressé aux Maîtres de poste canadiens-français, pour circulation, ne nous a point apporté le résultat anticipé, bien que plus de 20,000 exemplaires eussent dû circuler dans toutes les paroisses ou centres français du pays.

Désireux d'intéresser nos abonnés réguliers et porter à leur connaissance notre démarche, nous avons cru devoir ré-imprimer cet appel dans la *Lyre d'Or* du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

Grâce à l'influence de quelques-uns de nos abonnés, nous avons recueillis quelques nouveaux adhérents, mais pas en nombre suffisant pour couvrir nos dépenses d'impression et frais de poste. Quoiqu'il en soit, nous avons l'espoir que le public, qui connaît maintenant l'existence de notre publication, viendra graduellement grossir la liste de nos protecteurs, comme abonnés. Notre entreprise est trop hautement jugée, maintenant, pour ne pas espérer un succès prochain.

Que ceux de nos lecteurs qui auraient négligés de lire cet appel, inséré à la page 327 de la *Lyre d'Or* du 1<sup>er</sup> juillet dernier, veuillent bien se donner le trouble de nous lire, et ils se convaincront sur la nécessité qu'il y a pour tous d'aider au développement de cette patriotique et utile entreprise, en la recommandant à leurs amis, et les invitant à s'y abonner.

Comme le disait la reine Christine : « Il faut lire pour s'instruire, pour se corriger et pour se consoler. » Selon la maxime de St. Paul : « Les livres sont à l'âme ce que la nature est au corps. »

\* \* \*

Etant décidé plus que jamais de donner à la *Lyre d'Or* un essor effectif, nous commencerons avec la prochaine année la publication d'un Roman historique de haute portée, se rattachant aux événements de 1837-38, lequel sera inédit et spécialement écrit pour les lecteurs de la *Lyre d'Or*. L'auteur, qui est hautement apprécié dans le monde littéraire de notre pays, en fera une œuvre d'un intérêt tout à fait exceptionnel, tant par l'action dramatique, étonnante, qui se dégagera des péripéties palpitantes de ce lugubre drame, que par le choc des personnages, assiégeants et assiégés, pris sur le vif. Aux abonnés de propager cette bonne nouvelle.

\* \* \*

Nous constatons avec bonheur, que dans le public lettré, bon nombre de vaillantes et jeunes plumes correspondent à nos efforts, en nous offrant gratuitement le fruit de leurs études et de leurs travaux, pour faire de la *Lyre d'Or* l'organe du beau et du vrai dans les belles-lettres et les sciences, le tout inspiré à l'ombre des grands principes de l'ordre social et religieux.

Aux vingt-deux vaillants Collaborateurs dont les noms figurent dans le premier fascicule de

la *Lyre d'Or* du 1er janvier dernier, seize nouveaux ouvriers de la pensée sont venus s'adjoindre aux premiers, formant à l'heure qu'il est un bataillon de 38 écrivains tous disposés à faire grandir le sens du beau dans l'esprit des masses, et de propager le goût pour les œuvres sérieuses de l'imagination.

Par son caractère, la *Lyre d'Or* n'est l'organe d'aucune fraction politique, et ne s'adresse qu'à la vie intellectuelle de la société civile et religieuse, qu'aux pures occupations de l'esprit. C'est donc tout-à-fait une entreprise nationale qui mérite l'adhésion de tous, sans préjugés comme sans entraves.

### A nos Confreres.

Nous remercions très vivement ceux de nos confrères de la presse qui aident si efficacement au développement de notre œuvre, en faisant connaître à leurs lecteurs notre publication et ses conditions d'abonnement.

Voici, entr'autres journaux, les lignes que nous consacrent le *Colonisateur Canadien*, de Montréal :

« Nous avons reçu le numéro de juillet de la *Lyre d'Or*, revue mensuelle publiée à Ottawa par M. Stanislas Drapeau.

« Cette publication, dans ses quarante-huit pages, offre beaucoup de matière à lire très-intéressante. La *Lyre d'Or* a sa place marquée dans tous les foyers canadiens.

« Le nom de l'éditeur est une garantie pour les mères de famille désireuses de ne fournir qu'une saine nourriture intellectuelle à leurs jeunes filles.

« Le prix de l'abonnement est \$2.00 par année. »

Le *Canadien* de St. Paul, Minnesota, dit, à son tour :

« Nous accusons réception du 7e fascicule de la « *Lyre d'Or*. » Le sommaire renferme les morceaux les plus intéressants, qui valent à eux seuls le prix de l'abonnement. Nous encourageons nos lecteurs à s'abonner à cette instructive publication. »

Le *Franco-Américain*, de New-York, s'exprime comme suit :

« Nous venons de recevoir les premiers numéros d'une nouvelle revue, « *La Lyre d'Or*, » publiée à Ottawa. C'est, comme le dit le *Citizen* de cette ville, une revue littéraire d'une haute

valeur et qui devra mériter l'encouragement du public religieux. La plupart des écrivains les plus en vue dans le monde littéraire canadien font partie de la rédaction.

« Cette revue est publiée le premier de chaque mois. Chaque numéro comprend 48 pages double colonne, avec une galerie nationale de portraits historiques, politiques et littéraires. L'abonnement est de \$2.00 par an. »

Une voix d'outre-mer se fait entendre de nouveau. Le *Paris-Canada*, qui a pour fondateur et rédacteur-en-chef l'hon. Hector FABRE,—ci-devant rédacteur-proprétaire de l'*Événement* de Québec,—publie ce qui suit à propos de la *Lyre d'Or* :

« On ne saurait trop louer le zèle que montre M. Stanislas Drapeau pour tous les travaux d'ordre littéraire. Il nous a donné tout récemment un *Guide du Colon*, qui comble une véritable lacune, peu après avoir fondé à Ottawa une revue qui porte le titre *La Lyre d'Or* et offre l'intérêt le plus varié. »

À propos du *Guide du Colon* dont il est fait mention dans ces lignes, nous sommes heureux d'apprendre que sur la demande de l'honorable M. Fabre, commissaire-général du Canada pour l'émigration française en ce pays, le Département de l'Agriculture vient d'expédier dix mille exemplaires du *Guide du Colon* ci-dessus mentionné, pour être répandu en France, en Belgique et autres endroits de l'Europe, dans l'intérêt du Canada.

Le vénérable Messire J.O. PRINCE, chanoine, et curé de la paroisse de St. Maurice, district de Trois-Rivières, nous adresse ces généreuses et bienveillantes lignes :

« ..... Je suis très content de votre revue, la *Lyre d'Or*, et je la trouve très intéressante.

« Je vous remercie beaucoup de l'envoi de votre *Guide du Colon*, c'est un livre d'or; je le tiens toujours sur ma table de lecture. Vous avez bien mérité au pays en écrivant vos livres de statistiques, et je vous considère comme un vrai patriote. »

### Recolte d'Or.

Nous offrons avec empressement nos remerciements aux abonnés qui nous ont fait parve-



nir le prix de leur abonnement durant le mois qui vient de s'écouler. Nous en avons grandement besoin.

Ceux qui n'ont pas encore répondu à notre appel, voudront bien se montrer aussi généreux, en nous transmettant durant le présent mois de septembre leur quote-part, et avant que l'horloge ait sonné la douzième heure de l'année 1888. Nous voulons apporter certaines améliorations à notre publication, et pour cela il faut que tous nos patrons mettent l'épaulé à la roue : c'est de rigueur.

#### Aux abonnés des Etats-Unis.

Quelques-uns de nos abonnés des Etats-Unis ont l'habitude de payer leur abonnement par un chèque, et ils ignorent sans doute qu'ils nous font perdre 25 cts. pour frais de commission que la banque canadienne charge sur tout chèque tiré sur les banques américaines.

Nous les prions donc de prendre plutôt un mandat sur la poste (*Money order*), qui ne leur coûte que quelques centimes.

Là où il n'y a pas possibilité de se procurer des mandats sur la poste, alors que l'on fasse enregistrer la lettre contenant de l'argent. De cette manière, il n'y a pas de danger pour l'abonné ni perte pour l'éditeur.

#### Encyclique sur la Liberté humaine.

Sa Sainteté Léon XIII vient de lancer une lettre encyclique sur la liberté humaine. C'est un document magistral qui est le digne pendant de l'encyclique *Immortale Dei*.

Assis sur la Chaire de Pierre, le philosophe infailible donne au monde une leçon de la plus haute philosophie. Cet auguste enseignement a provoqué la rage des impies et commandé le respect des protestants.

Cet important document ayant été publié par toute la presse française et catholique des diverses provinces du Canada, nous nous bornerons, à cette heure attardée, qu'à la reproduction de la savante analyse que vient d'en faire l'un des rédacteurs de l'*Étendard*.

#### I.

La parole vibrante du Maître Infailible—dit l'*Étendard*—remet dans son jour véritable un point de la doctrine, souvent incompris, et plus souvent systématiquement faussé par les soi disant Philosophes.

Que d'erreurs, en effet, n'ont pas cours à l'endroit de la liberté humaine ! que de ténébreuses amassées autour de ce mot ! que de lamentables déceptions portées à son crédit ! Grâce à notre Grand Pape, la lumière brille de plus en plus sur ce sujet et les enfants de l'Eglise, recueillant avec amour ces hautes leçons, expliquées, commentées par les évêques et les pasteurs, s'empresseront d'y conformer tous les actes de leur existence.

\* \* \*

Sans vouloir prévenir les remarques de l'autorité légitime, nous désirons indiquer les lignes principales de l'Encyclique, et ainsi aider nos lecteurs à les graver dans leur esprit.

\* \* \*

L'usage de la liberté est d'une souveraine importance, et Jésus-Christ, le Libérateur par excellence, ainsi que l'Eglise, son épouse chérie, loin de mettre des entraves au libre arbitre, ont toujours essayé d'en diriger et d'en perfectionner l'exercice. Mais puisque certaines gens ne cessent point leurs attaques contre l'Eglise Romaine, l'accusant de tyrannie, il est à propos d'examiner les *libertés dites modernes* et d'en établir le bilan à la lumière de la vérité.

Si tout n'est point condamnable dans les principes de 89, il s'en faut que tout soit digne d'éloges et d'admiration. Tel est donc le but de la Lettre Encyclique de Sa Sainteté Léon XIII : faire le procès aux *libertés modernes* en posant les fermes assises de la vraie liberté ; répondre d'une manière claire, précise et victorieuse aux esprits engoués de la révolution et des grandes conquêtes de la science humaine.

\* \* \*

Notre Saint Père étudie donc la liberté morale, dans les individus et les sociétés : il en montre la source dans cette liberté naturelle qui sépare l'être intelligent de la brute et donne naissance à la responsabilité humaine.

La raison, comprenant que nulle chose ici-bas n'existe nécessairement, laisse à la volonté le choix entre ces choses, et en même temps fournit la preuve de la simplicité, de la spiritualité de l'âme, de sa création immédiate par Dieu, de son immortalité.

Ces vérités, l'Eglise les a toujours enseignées, et les a défendues en tout temps, en particulier contre les Manichéens et surtout contre Jansénius, revendiquant sans cesse les droits de la liberté que voulait ruiner le fatalisme.

La liberté, d'après ce qui précède, est donc la faculté de choisir entre les moyens qui con-

duisent à un but déterminé ; d'où il résulte que la liberté réside dans la volonté, laquelle doit se conduire d'après la raison, car *ignoti nulla cupido*, selon l'adage de l'École.

Mais l'intelligence comme la volonté de l'homme étant imparfaite, il est clair qu'il peut y avoir erreur dans l'une ou l'autre de ces facultés. Et l'expérience, une triste expérience prouve surabondamment combien nous sommes entraînés à des biens périssables, à des choses criminelles, au péché. « Mais de même que pouvoir se tromper et se tromper réellement est un défaut qui accuse l'absence de la perfection intégrale dans l'intelligence, ainsi s'attacher à un bien faux et trompeur, tout en étant l'indice du libre arbitre, comme la maladie l'est de la vie, constitue néanmoins un défaut de la liberté » et par conséquent n'appartient point à l'essence du libre arbitre.

L'action de pécher est un abus et non l'exercice véritable de la liberté : autrement Dieu, les anges, les bienheureux seraient soumis à la possibilité de faute, ce qui est inadmissible ; et pourtant nul être n'est aussi libre que le Créateur ou ses élus.

La liberté humaine étant donc viciée par une désobéissance première, demande une règle pour l'empêcher de déchoir : c'est ce qu'on appelle la loi.

## II.

La loi est la gardienne, la protectrice et non l'ennemie de la liberté humaine, car la règle qui met la volonté en harmonie avec la droite raison, et tel est le but de la loi, ne saurait amoindrir ni renverser le libre arbitre, celui-ci ne pouvant consister dans le droit d'aller contre le bon sens.

Or, de toutes les lois, la première, déposée par Dieu lui-même dans le cœur de l'homme, s'appelle la *loi naturelle* : c'est la raison humaine elle-même indiquant le bien et le mal moral ; c'est cette lumière de l'intelligence nous éclairant sur le juste et l'injuste ; c'est cette voix intérieure qui nous prescrit les choses bonnes et nous défend les choses mauvaises.

Il est alors évident que la loi naturelle tire sa force et sa sanction d'une autorité plus haute, c'est-à-dire de la raison divine, source de toute vérité, loi éternelle, immuable, souveraine.

\* \* \*

La *grâce* est un autre moyen par lequel le Créateur veut prévenir les écarts de notre volonté et l'incliner au bien moral avec douceur et avec force, *leniter et feraciter* sans nuire

en rien à notre liberté qui doit être heureuse de choisir ce qui seul est bon et digne d'être aimé.

\* \*

Viennent enfin les *lois humaines* dont a besoin la société pour arriver au bonheur qu'elle recherche. L'obligation de ces lois origine toujours du droit naturel directement ou indirectement, selon que les prescriptions de l'autorité légitime se confondent avec celles de la conscience, ou bien que la loi humaine détermine d'une manière plus explicite ce qui est indéfini dans le droit de la nature.

Dans les deux cas, le pouvoir qui dirige la société vers sa fin ne doit jamais se placer en opposition avec le Maître du monde, la Raison suprême. Ainsi en Dieu se réunissent, comme à leur centre et à leur foyer, toutes les lois et par là se trouve singulièrement relevée la condition des gouvernants et des gouvernés. Ceux-ci doivent l'obéissance à ceux-là car « qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi de Dieu, » et par suite, c'est donc le Seigneur que respecte le sujet fidèle à l'autorité légitime.

D'un autre côté, le pouvoir représentant le Très-Haut, commande toujours avec justice et sagesse : car le pouvoir qui devient, dans sa tendance générale, le tyranique oppresseur de la conscience et de la religion, n'a plus aucun droit à la soumission, puisqu'il va directement contre la fin de la société.

Semblable doctrine n'est-elle pas la sauvegarde de la volonté de tous et si les hommes entendaient la liberté de cette manière, le bonheur et la paix ne règneraient-ils pas en tous lieux ?

L'Église comprenant la vérité de ces maximes, a lutté courageusement pour le triomphe de ces idées et elle n'a cessé d'avertir les peuples et les rois, de leur remettre sous les yeux ces grands principes d'ordre et d'harmonie qui assurent la félicité des nations.

Mais des esprits prétendus forts, n'ont pas voulu donner à la liberté cette signification, seule véritable, et l'ont confondue avec la licence. Ce sont des esprits attachés à l'école dite *libérale*.

\* \*

Séparant le *Libéralisme* en catégories distinctes, le Souverain-Pontife parle d'abord de cette classe de libéraux pour qui la raison humaine est tout et la raison divine est absolument nulle.

Rationaliste, dans l'ordre moral comme dans l'ordre philosophique, ces gens proclament le règne de la *Morale Indépendante*, fondée sur l'opinion individuelle, sur le caprice d'un chacun. Erreur monstrueuse qui supprime

toute règle des mœurs en détruisant le fondement de la moralité qui est Dieu ; erreur fatale qui jette le malaise, le trouble, la tyrannie et les révoltes au sein d'une société en plaçant le principe de la souveraineté dans la multitude, et non où il doit être, en la Divinité même. Les désordres du *Socialisme* et autres associations sont la conséquence nécessaire de cette morale prônée par les athées et les libertins.

\* \*

Effrayés par ces terribles résultats, d'autres libéraux vont moins loin dans l'*indépendance*, et ils reconnaissent volontiers la loi naturelle, mais ils se refusent à recevoir les prescriptions que Dieu leur enverrait par une autre voie. Ceux-là tiennent encore fortement au Rationalisme et ne réfléchissent pas combien il est ridicule de fixer au Créateur les moyens par lesquels il doit intimer aux hommes ses volontés.

Si nous sommes tenus d'obéir à la loi naturelle, nous ne sommes pas moins obligés de suivre toutes les autres lois, puisque c'est le même Dieu qui commande et par la conscience et par l'autorité religieuse ou civile.

Reste une troisième catégorie, et elle est nombreuse : celle des libéraux qui admettent bien la Religion, la morale chrétienne dans la vie privée, mais ne veulent en avoir souci dans la conduite de l'Etat, dans le gouvernement d'un pays.

Selon eux, les particuliers suivront avec fidélité les enseignements de l'Eglise, mais la société sera indépendante de semblables devoirs.

Ces ridicules prétentions renversent la fin de toute société, laquelle fin, nous l'avons déjà dit, est de favoriser les individus dans l'acquisition des biens du corps et de l'âme. Il est donc impossible *absolument* que l'autorité conduise les sujets à la fin de la société, sans tenir compte de la loi divine, de la loi religieuse, indispensable aux individus, de l'aveu des adversaires.

Arrière donc ce *Libéralisme* moins avancé que les espèces dont nous parlons plus haut, mais non moins dangereux ni funeste, libéralisme que suivent parfois nos hommes publics d'une manière inconsciente et qui se montre souvent dans notre législation.

Le Pape Léon XIII nous met en garde contre cette doctrine fautive et veut nous la faire comprendre davantage en repassant les *libertés modernes*.

### III.

Notre âge qui se targue de ses progrès en

tous les genres, fait sonner bien haut ce qu'il appelle les conquêtes de l'esprit moderne, à savoir : la liberté des cultes, de la parole ou de la presse, la liberté d'enseignement, de conscience, la tolérance absolue.

Chacun de ces mots recouvre une erreur, une notion fautive du libre arbitre, un attentat à la vraie et réelle liberté.

Le Docteur universel, le Pontife infallible s'attache, dans la dernière partie de son Encyclopédie, à signaler le vice radical de toutes ces prétendues libertés et place constamment en regard la sainte et admirable liberté chrétienne.

\* \*

Pour l'individu, la *liberté des cultes* consiste à pratiquer telle ou telle religion, ou à n'en suivre aucune, contrairement à ce principe élémentaire que nous sommes créés par Dieu et que nous devons retourner à lui, selon les moyens que lui-même nous a indiqués. Admettre la liberté des cultes, c'est évidemment faire fi de la plus glorieuse des obligations, du plus grave et du plus doux des devoirs, c'est refuser au Créateur l'hommage dû et en la manière convenable, car la Religion Catholique seule possède les caractères essentiels au culte *en esprit et en vérité*, et toutes ces sectes, toujours contradictoires entre elles, ne sont qu'injurieuses au Divin Auteur de la nature.

Au point de vue social, la liberté des cultes veut que l'Etat observe la neutralité vis-à-vis des diverses dénominations religieuses vu qu'il accorde les mêmes droits à toutes même dans un pays catholique.

Mais la société civile ne s'est pas constituée d'elle-même : Dieu créant l'homme sociable, est le principe, la cause de toute société et ainsi s'établissent des relations entre Dieu et l'Etat, relations que celui-ci ne peut briser sans aller contre le but de toute association qui est de faciliter aux individus l'accomplissement de leurs devoirs.

Il est donc impossible pour l'Etat d'embrasser l'athéisme ou de favoriser également toutes les sectes, mais il doit suivre la vraie Religion et la protéger selon la prudence et la sagesse. En ceci, nulle atteinte n'est portée au libre arbitre, puisque la Religion chrétienne harmonise la créature avec le Créateur et maintient la paix et la tranquillité en haut comme en bas de l'échelle sociale.

\* \*

La *liberté de la parole ou de la presse*, entendue dans un sens absolu, implique contradiction en mettant sur un pied d'égalité le vrai et le faux ; elle blesse les droits des individus

que l'autorité est tenue de défendre contre toute influence délétère, amène enfin des conséquences terribles, car laissez tout dire dans les assemblées révolutionnaires, laissez tout écrire dans les journaux impies, orduriers, et la société s'acheminera vers le gouffre où elle roulera dans un avenir prochain. D'où il suit que, si dans les questions libres, il est permis d'exprimer son opinion, dans les autres choses, la liberté de la presse ou de la tribune doit être restreinte et fixée dans de justes limites.

\*  
\*  
\*

La *liberté d'enseignement* s'arroge le droit de tout enseigner à sa guise, supprime certaines vérités ou le couvre de ridicule, dénature les principes de la moralité, cherche à expliquer le monde sans l'idée divine, établit en un mot un antagonisme constant entre la science et la foi. C'est là l'abus le plus criant et le plus digne de répression. Car qui dit *instruire, enseigner*, dit introduire la vérité et non l'erreur dans l'esprit des auditeurs. Or, il y a deux ordres de vérités : les vérités naturelles et surnaturelles. Les premières sont les principes ordinaires sur lesquels repose toute société, et la moindre attaque à ces principes est sévèrement punie par le pouvoir, si celui-ci désire veiller sur le bien public.

Non moins condamnables assurément sont les coups portés aux vérités surnaturelles que l'Eglise seule a reçu mission de transmettre aux peuples et aux rois. Il est encore d'autres matières, vaste champ ouvert à l'intelligence de l'homme, et dans lesquelles le mode d'enseignement est tout à fait libre, à la condition toutefois que les conclusions du système choisi ne viennent pas en opposition avec les données de la foi et de la droite raison. La vérité en effet est *une*, ce qui rend absolument impossible la contradiction entre deux vérités quel que soit l'ordre auquel elles appartiennent.

Certaines bornes doivent donc être déterminées à la liberté d'enseignement et cela pour le bonheur des membres de la société.

\*  
\*  
\*

Si par *liberté de conscience*, on veut marquer le pouvoir d'adorer Dieu ou de lui refuser ses hommages, cette liberté se confond avec celle dite des *cultes*. Mais la liberté de conscience signifie encore, et c'est un sens vrai, le droit de tout citoyen à suivre les préceptes de la loi chrétienne, sans craindre les puissants de la terre.

Cette liberté de conscience, les Apôtres l'ont revendiquée courageusement, les apologistes l'ont défendue par des arguments invincibles, les martyrs l'ont scellée de leur sang.

C'est la liberté chrétienne qui obéit aux monarques, aux représentants de l'autorité, lorsque leurs prescriptions sont en conformité à la loi éternelle, mais qui refuse la soumission à des ordres directement injustes, iniques, anti-chrétiens, et qui s'écrie avec force : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

\*  
\*  
\*

Oui, dirons-nous encore une fois, si ces vraies notions de liberté pénétraient tous les esprits, comme on verrait disparaître bientôt tous les maux qui affligent le monde et qui sont nés en grande partie de ces fausses libertés tant vantées !

\*  
\*  
\*

Toutefois l'Eglise, dans sa tendresse maternelle, comprend le mouvement qui entraîne notre siècle et en bien des cas, elle veut se montrer tolérante, suivant en cela l'exemple du Créateur lui-même permettant le mal, sans néanmoins le vouloir.

Mais, il importe de ne point oublier : la tolérance de l'Eglise Catholique n'a rien de commun avec cette *tolérance absolue* qui autorise toutes les félonies, comme les turpitudes les plus infâmes.

Si l'Épouse du Christ reconnaît qu'en certains points, il faut user de mansuétude et de longanimité, afin d'éviter des malheurs plus graves, elle sait bien que cet état de choses accuse une imperfection dans la société et que, par suite, plus tôt cessera la raison de tolérance, plus vite la société marchera dans les voies du progrès et de la vraie liberté.

\*  
\*  
\*

Tel sont, dans un pâle résumé, les enseignements tombés de la Chaire de St. Pierre sur la grande famille chrétienne. Au milieu des obscurités de l'heure présente, en face d'un avenir, hélas ! bien sombre, la parole de notre bien aimé Pontife sera le phare lumineux nous indiquant la route à suivre ; elle sera le gage d'espérance dans le triomphe de cette Eglise, toujours attaquée, mais jamais renversée.

Méditons dans le silence ces avis, ces conseils adressés par un Père au monde qui penche vers sa ruine et, agissant toujours d'après des principes si clairement exposés, supplions le Maître des évènements d'accorder à notre glorieux Pontife de voir ce jour heureux où les nations reviendraient chercher la paix à la Chaire Apostolique.

### Un Apostat furibond a Winnipeg.

Jusqu'à ces derniers jours,—dit le *Manitoba*—la question religieuse n'avait jamais été agitée parmi nous dans les luttes politiques ou autres mouvements auxquels toute la population d'une province se trouve intéressée. Il appartenait au Rév. M. Roy, canadien-français d'origine et relativement nouveau dans Manitoba, de faire entendre le premier une note discordante.

Dans un sermon qu'il fit devant les orangistes, dimanche, le 15 juillet il se livra aux plus violentes attaques contre les catholiques. Il conseilla aux protestants, à quelques parties politiques qu'ils pussent appartenir, de toujours s'opposer à la candidature des catholiques romains, prétendant qu'une fois élus les catholiques s'occuperaient plus des intérêts de Rome que de ceux du pays.

Il critiqua la démarche d'un de ses confrères, ministres protestant à Winnipeg, qui s'assit à côté d'un Père Jésuite pendant une conférence sur un sujet religieux et qui proposa un vote de remerciement au conférencier.

Est-il possible d'être d'une intolérance pareille sans avoir profondément au cœur la haine du nom catholique ?

M. Roy s'est trompé en voulant déchaîner ici le fanatisme religieux. Les énergiques protestations du *Call* et du *Free Press* qui l'ont vertement tancé, ont dû lui donner à réfléchir, et lui remettre en mémoire que son ministère est de prêcher la paix et la conciliation, non la bigoterie et le fanatisme.

Quant à nous, Canadiens-français, nous sentons une profonde humiliation en voyant qu'un des nôtres joint à l'apostasie de sa foi l'apostasie de son origine.

Le Rév. M. Roy sait trop que ce qu'il insulte mérite son respect pour être sincère dans ce qu'il dit.

Que Dieu lui pardonne et que les hommes en aient pitié !

L'attitude des journaux de Winnipeg à son égard doit lui prouver qu'il ne sait pas rendre compte du milieu dans lequel nous vivons. Nous remercions ces journaux de leur attitude vis-à-vis un fanatique qui seul doit être tenu responsable de ses inconvenances de langage.

### Un Heroique Prédicant.

M. Richard John WICKSTEED, employé de seconde classe de la Chambre des Communes, au salaire de \$1,250 par année (*Voir Liste du Service Civil*), trouve le temps de faire de la controverse religieuse, par le temps qui court.

C'est dans une petite feuille obscure de 8 pages intitulée : *The Anglo Saxon*, publiée mensuellement à Ottawa, que ce théologien étale sa science lumineuse à propos des dogmes de l'*Eucharistie* et de la *Transsubstantiation*, et autres données sur la Divinité du Christianisme.

C'est dans le numéro d'août que se trémousse cet étourneau de la libre pensée, cet incroyant, qui ne sait même pas comprendre que sa position d'employé civil, attaché et cramponné qu'il est aux flancs de la caisse publique, pour vivre, ne lui permet pas d'attaquer ainsi la croyance religieuse de 2,000,000 d'âmes catholiques du Canada.

M. Wicksteed fera mieux de s'occuper d'affaires de sa compétence, de ses travaux officiels, par exemple, plutôt que de venir ainsi débâter contre les dogmes de l'Eglise catholique, matières sur lesquelles, d'ailleurs, il est trop ignorant pour pouvoir en parler convenablement, même au point de vue protestant.

Nous croyons devoir attirer l'attention de l'autorité administrative sur la conduite de cet illuminé prestidigitateur, dans l'intérêt du sens commun et de la décence publique.

### La Federation Imperiale.

L'article que nous avons publié sous ce titre, dans le dernier fascicule de la *Lyre d'Or* tiré du *Paris-Canada*, et que ce journal qualifiait de *plan insensé*, vient d'être également désavoué par deux de nos hommes d'état canadiens, dans une assemblée publique tenue à Joliette le mois dernier.

L'hon. M. Langevin, dans un discours rempli de faits, venant à parler de la Fédération impériale, s'exprima comme suit.

« J'entends des hommes sensés, bien posés et bons patriotes s'oublier au point de dire : « *Il nous faut la fédération impériale.* »

« Messieurs, personne plus que moi n'est « loyal à la couronne d'Angleterre, à cette « gracieuse souveraine qui depuis plus de 59 « ans, règne sur le plus grand empire du monde, « à cette grande Reine qui, durant son long « règne a donné l'exemple de toutes les vertus « domestiques, et a été le modèle des reines, « des épouses et des mères. Cette loyauté, « nous l'avons montrée comme peuple chaque « fois que l'occasion s'est présentée de défendre « le drapeau britannique et la cause de la Mé- « tropole. Nous l'avons montrée lors de la « guerre de Crimée comme de Salaberry et ses « braves l'avaient montrée à Châteauguay. « Nous l'avons montrée, quand nos voyageurs « de toutes les races qui habitent le Canada

« sont allés en Egypte prêter main-forte à l'armée anglaise. Et ne voyons-nous pas tous ces jours nos jeunes gens qui sortent de notre belle institution, le collège Royal militaire de Kingston, prendre rang dans l'armée anglaise pour y défendre la cause de l'Empire ?.....

« Il n'y a donc pas de danger que notre pays et notre peuple ne fassent pas leur devoir en temps et lieu. Mais vouloir nous engager dans la nouvelle voie de la fédération impériale sans nous consulter, sans avoir notre assentiment, je n'en suis pas. C'est très bon d'avoir du sentiment et de dorer la pillule. Pour moi, j'aime mieux la raison que le sentiment. Qu'on nous montre en blanc et en noir comment peut s'effectuer cette fédération impériale, sans détruire nos libertés actuelles. Qu'on nous fasse voir quelle voie nous aurons dans ce grand parlement impérial destiné à régler les questions se rapportant à toutes les parties de l'empire. Qu'on nous montre comment le Royaume-Uni modifiera sa politique de manière à ne pas nous forcer à recourir à la taxe directe. Et puis, notre représentation sera-t-elle basée sur la population, de manière que le Royaume-Uni et ses possessions aient des représentants d'après leurs populations respectives ?

« J'en doute, messieurs, puisque la population des trois Royaumes était en 1856 de 35,153,750 habitants, tandis que la population des colonies ou possessions anglaises était de 213,918,000 habitants.

« Le fait est que cette question n'a pas été examiné mûrement et avec soin.....

« Si la proposition est bonne, elle doit se poser d'une manière pratique. Que l'on nous dise quels sont les sacrifices que nous aurons à faire, qu'elle sera notre position nouvelle, ce que nous gagnerons comme partie de l'empire et ce gagnera l'empire lui-même. Qu'on ne se tienne pas dans les généralités et que l'on ne s'imagine pas qu'une question de cette importance puisse se régler indépendamment de nous et sans notre concours.

« Et en attendant, je vous dis à tous comme je dis à tous les Canadiens de n'importe quelle origine : Nous savons ce que nous avons, gardons-le. Il a coûté assez cher pour ne le changer que contre un état de choses meilleur. »

\* \* \*

L'hon. M. Chapleau, de son côté, dans le cours de son improvisation, dit à propos de la fédération impériale :

« Une autre question importante agite les

« esprits. J'entends des hommes sensés s'oublier jusqu'au point de mettre en danger nos institutions. Ces hommes disent : ce qu'il faut pour le pays à présent c'est la fédération impériale.

« Personne plus que moi n'est loyal à la couronne d'Angleterre. Cette loyauté, la population canadienne l'a montrée chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

« Nous l'avons montrée, cette loyauté à la guerre de Crimée, comme à Châteauguay. Nous l'avons montrée, lorsque nos voyageurs canadiens sont allés en Egypte. Nous la montrons tous les jours cette loyauté, lorsque nos jeunes gens, sortant de l'école royale militaire vont prendre place dans les rangs de l'armée anglaise. Douc, notre peuple fait son devoir et il est loyal à l'Angleterre. Mais vouloir nous imposer la fédération impériale, je n'en suis pas. »

\* \* \*

Ajoutons, pour terminer que l'hon. M. Mercier, aujourd'hui chef du gouvernement de la province de Québec, s'empressa de jeter l'alarme, en février 1885, contre ce projet, qui venait d'être conçu et adopté (juillet 1884) par la Ligue de la fédération impériale, composée des personnages les plus distingués de l'Angleterre.

« La Ligue a jugé convenable de déclarer, — dit l'hon. M. Mercier, — que la fédération impériale seule pouvait maintenir le lien colonial et l'empêcher d'être rompu. Malgré le respect que j'ai pour les hommes d'Etat distingués qui ont fait cette déclaration, je crois qu'ils ont fait un aven maladroît. Si la fédération impériale est le seul fil qui empêche le lien colonial de se briser, c'est un fil trop faible : le lien se brisera. »

Puis, semblant endosser l'opinion de l'hon. John Bright, qui combattait en Angleterre ce projet, M. Mercier termine ses remarques par cette citation de l'illustre orateur anglais :

« Cette idée de la fédération impériale est ridicule. Ceux qui l'ont émise sont aveugles aux leçons de l'histoire.... Tout cela n'est que pur enfantillage ; tout cela est absurde et ne peut soutenir la discussion pendant un instant.... La seule manière de traiter nos colonies, c'est celle que nous avons adoptée, c'est-à-dire de leur permettre d'espérer, et de les encourager à obtenir leur liberté.... »

## ECHOS RELIGIEUX.

**Imposantes Solennités dans le Diocèse d'Ottawa.**

Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa vient de conférer une grande faveur aux fidèles de sa ville épiscopale et autres groupes diocésains, par une série de solennités qui auront lieu durant le présent mois de septembre, lesquelles devront raviver puissamment parmi les fidèles une dévotion toute particulière envers deux nouveaux illustres Serviteurs de Dieu que Sa Sainteté Léon XIII vient offrir à la piété des fidèles de l'Église universelle.

Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, dans une lettre pastorale en date du 15 août, fête de la glorieuse Assomption de Marie, mère de Dieu, annonce un *Triduum*, en l'honneur des Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, fondateur des *Pères de la Compagnie de Marie*, des *Filles de la Sagesse* et des *Frères du Saint-Esprit*, et Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des *Frères des Ecoles Chrétiennes*, béatifiés tous deux par brefs apostoliques, le premier en date du 17 janvier, et le deuxième le 14 février de la présente année.

« Les fidèles de cet archidiocèse, — dit Mgr. Duhamel, — ont des motifs particuliers de s'inspirer de l'oracle céleste et d'en éprouver tous les sentiments à l'égard des deux grands Serviteurs de Dieu. . . Les fils très dignes et très dévoués de ces personnages illustres travaillent au milieu de nous, nous font bénéficier des salutaires fruits de leurs œuvres fécondes; et si nous avons un touchant devoir de gratitude envers les fils et les filles, les pères et fondateurs de ces familles religieuses ont droit de notre part à de plus grands hommages. »

« Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

## I.

Un triduum de prières en l'honneur du Bienheureux Louis Marie Grignon de Montfort, fondateur des missionnaires de la Compagnie de Marie, aura lieu le dimanche 9, le lundi 10, et le mardi 11 septembre prochain dans l'église de N.-D. de Lourdes, chemin de Montréal.

Pendant ces trois jours les messes se succéderont à l'autel des Bienheureux, de 6 h. à 9 h. du matin.

Le Dimanche 9, à 10 h. messe pontificale.

Après l'Évangile, un Père Dominicain prêchera le panégyrique du Bienheureux serviteur de Dieu.

Le soir à 3 h. Vêpres solennelles, Vénération des Reliques; Salut du Très-Saint Sacrement.

Panégyrique en langue anglaise.

Le Lundi 10, à 7½ Confirmation des enfants de la paroisse, à 10 h. grand'messe.

Le soir à 7 h. procession en l'honneur du Bienheureux serviteur de Dieu, Salut du Très-Saint Sacrement.

Mardi 11, à 10 h. grand'messe. Après l'Évangile un 3e panégyrique sera prêché par un prêtre de la Société de St. Sulpice.

Après la messe, clôture du Triduum par le chant du *Te Deum Laudamus* et le Salut du Très-Saint Sacrement.

Pendant ces trois jours les Religieux du Bienheureux de Montfort seront vénérer les Reliques du serviteur de Dieu à différentes heures de la journée. Ces reliques seront constamment exposées sur l'autel du Bienheureux.

Une indulgence plénière est accordée une fois seulement pendant le *Triduum* aux conditions ordinaires, à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront l'église N.-D. de Lourdes, et y prieront aux intentions du Souverain Pontife.

De plus, une indulgence partielle de Sept ans, est accordée, une fois chaque jour pendant le *Triduum*, à tous ceux qui visiteront la susdite église et y prieront à cette même intention.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Pendant ces trois jours, les prêtres qui célébreront dans l'église de N.-D. de Lourdes, auront le privilège de dire la messe du Bienheureux. — (Décret du 1er février 1888.)

Le même *Triduum* se fera aussi à Notre-Dame de Montfort et à Notre-Dame de la Merci d'Arundel, avec mêmes privilèges et faculté de faire les mêmes exercices, autant que les circonstances le permettront: Salut du T. S. Sacrement chaque jour, vénération des reliques, indulgence plénière et partielle pour la visite de l'église du lieu, célébration de la messe du Bienheureux, procession si l'on veut, grand'messe et panégyrique au moins le dimanche: à N.-D. de Montfort, le *Triduum* aura lieu le dimanche 11 septembre, le lundi 17 et le mardi 18; à N.-D. de la Merci d'Arundel il sera le dimanche 23 septembre, le lundi 24 et le mardi 25.

## II.

Le *Triduum* en l'honneur du Bienheureux Jean Baptiste de la Salle sera célébré à Notre Basilique d'Ottawa les 21, 22 et 23 septembre prochain: messe solennelle à 9 heures le 21 et le 22, et le soir sermon et salut à 7½ heures; le 23 messe solennelle pontificale à 10 heures et panégyrique du Bienheureux.

Par rescrit du 25 février 1888, Sa Sainteté a

accordé à tous les fidèles pendant le *Triduum* : une indulgence plénière aux conditions suivantes, *confession, communion, visite* de l'église où se célèbre le *Triduum, prières* aux intentions du Souverain Pontife; 2o. une indulgence de cent ans, une fois par jour, aux fidèles qui visiteront la dite église, et prieront, d'un cœur contrit, aux mêmes intentions : ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Par décision du Saint-Siège, la fête du Bienheureux Jean Baptiste de la Salle, pour les maisons de son institut, est fixée désormais au quatrième jour de mai.

### Messe pour les Defunts.

Dans une Circulaire au Clergé, datée du 15 août, Mgr. l'Archevêque annonce qu'une Messe pour les Défunts sera célébrée dans le diocèse le dernier Dimanche de Septembre.

"..... Comme digne couronnement de son Jubilé, Léon XIII veut ouvrir une fois de plus, en faveur des âmes du Purgatoire, l'infini trésor spirituel dont il a la clef. Dans cette pensée touchante, voulant multiplier en tous lieux, pour le repos éternel de ces âmes souffrantes, la pure offrande du saint-sacrifice, il accorde à ceux qui sont prêtres le privilège de l'autel, et il offre aux fidèles une indulgence plénière à gagner pour les défunts—Prêtres et fidèles jouiront de ces faveurs le dernier dimanche du mois de septembre prochain.

"Nous avons la confiance que tous rivaliseront de zèle et de piété pour donner le plus grand éclat à cette fête des défunts et pour soulager le plus efficacement possible les âmes du Purgatoire.

"En conséquence, je règle ce qui suit :

1o. Le dernier dimanche du prochain mois de septembre, une messe solennelle pour les âmes du Purgatoire (la messe du jour des morts) sera chantée dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et où la messe est chantée.

2o. Dans les chapelles où il n'y a qu'une messe basse, cette messe sera celle du jour des morts.

3o. Tous les prêtres, aux messes basses, pourront, ce jour-là, dire cette même messe de Requiem.

4o. Vous lirez à vos paroissiens la Lettre Encyclique du Souverain Pontife que vous trouverez à la suite de cette circulaire.

5o. Je vous prie de donner à vos paroissiens toute facilité de s'approcher des sacrements et de gagner l'Indulgence plénière.

Agrez, Chers Coopérateurs, les saluts affectueux de votre tout dévoué en J. G.

† J. THOMAS, ARCHEV. D'OTTAWA.

## SOMMAIRE.

### Littérature.

Le Château des Abimes, par Raoul de NAVERY, (Suite)..... 337

### Souvenirs.

Le Journal d'une femme de cinquante ans, (Suite) par Madame Mathilde BOUDDON ..... 349

### Tribune Sacree.

Le dogme de l'Enfer, (Suite) par le R. R. SCHOUFFRÉ, Jésuite,..... 357

### Esquisses.

Les Héroïnes de la Nouvelle-France, par J. M. LEMOINE, de Québec:  
Madame de Champlain..... 362  
Madame de la Tour..... 363  
Mademoiselle de Verchères..... 365

### Etude Historique.

Les Biens des Jésuites en Canada et leur valeur:  
I.—Lettres et Documents..... 367  
II.—Exposé de la Question en Chambre, par l'hon. M. Mercier..... 376  
Listes des Biens des Jésuites, d'après un statut de 1824..... 388

### Collaboration.

La Gaspésie (Suite), par A. BÉCHARD..... 389  
A propos de Poésie, par Chas. M. DUCHARME..... 392  
La Convention Nationale de Nashua :  
Discours de M. Faucher de St. Maurice..... 393  
Discours de M. Guillaume Amiot..... 394  
Résultat de la Convention..... 397

### Mélanges.

La Cage de la Corriveau, par Louis Honoré FRÉCHETTE..... 398  
Une Lettre au Bon Dieu, J. B. CAOUSTRE..... 402  
Le Rocher Blanc, par Delle. LÉLITA DRAPEAU..... 404  
Le Ruisseau, par PHILONISE..... 405

### Agriculture.

Causerie touchant la possibilité d'améliorer le sol..407

### Recreations.

La Fée Yvonnelle, par Napoléon LECLERC..... 410

### Colonisation.

Brief récit d'un voyage au Lac Nominique, par B. A. T. de MORTIGNY..... 413  
La vie champêtre..... 422

### Chronique Generale.

Entre-nous..... 423  
A nos Confrères..... 424  
Récolte d'or..... 425  
Aux abonnés des Etats-Unis..... 425  
Encyclique sur la Liberté humaine..... 429  
Un apostat frivole à Winnipeg..... 429  
Un héros Prédicant à Ottawa..... 431  
La Fédération impériale..... 431  
Echos Religieux..... 431  
Sommaire..... 432